Document disclosed under the *Access to Information*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'inform*

Government of Canada / Gouvernement du Canada

Canadian Heritage / Patrimoine canadien

62B 8122-3-1-95

VOL 1 UNC

INTERGOVERNMENTAL COOPERATION - MANITOBA
SCHOOL GOVERNANCE; GENERAL

COOPÉRATION INTERGOUVERNEMENTALE - MANITOBA
GESTION SCOLAIRE; GÉNÉRALITÉS

SPECIAL AGREEMENT - FRANCOPHONE SCHOOL GOVERNANCE

ENTENTE SPÉCIALE - GESTION DES ÉCOLES FRANÇAISES

7540-CH-502-0870

Date	Referred to Remis à	Remarks Remarques	PA Date Date à classer	User's initials Initiales de l'usager	BF Date Date à rappeler

Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

Government of Canada / Gouvernement du Canada

CLOSED VOLUME
VOLUME COMPLET

DATED FROM / À COMPTER DU	TO / JUSQU'AU
1995-06-07	1996-06-19

AFFIX TO TOP OF FILE - À METTRE SUR LE DOSSIER

DO NOT ADD ANY MORE PAPERS - NE PAS AJOUTER DE DOCUMENTS

FOR SUBSEQUENT CORRESPONDENCE SEE - POUR CORRESPONDANCE ULTÉRIEURE VOIR	
FILE NO. - DOSSIER N°	VOLUME

001638

GC 316

7540-21-867-6809

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

Manitoba

Éducation et Formation professionnelle

Bureau de l'éducation française

Édifice Robert-Fletcher
1181 avenue Portage
local 509
Winnipeg MB R3G 0T3
CANADA

Téléphone : (204) 945-6916
Télécopieur : (204) 945-1625

96-6-19

Merci francis

Roger

Le 5 juin 1996

Patrimoine canadien
Opérations et coordination régionale

JUN JUIN 19 1996

Canadian Heritage
Operations and Regional Coordination

Monsieur Roger Farley
Gestionnaire
Région de l'ouest
Opérations et coordination régionale
Patrimoine canadien
Programmes d'appui aux langues officielles
Terrasses de la Chaudière
15 rue Eddy
10e étage Pièce 10E2
Ottawa ON K1A 0M5

8134-7-1-95

Monsieur,

J'accuse réception du chèque de 1 628 074 $ représentant le paiement final de la contribution fédérale approuvée pour l'année financière 1995-1996, conformément aux dispositions de l'Entente spéciale Canada-Manitoba relative à la mise en oeuvre de la gestion des écoles françaises.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations cordiales.

Le sous-ministre adjoint,

Guy L. Roy

/pl

c: Henri Grimard

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

Patrimoine canadien Canadian Heritage

F. L.
8134-7-1-95

MAY 28 1996

Votre référence Your file

Notre référence Our file

Monsieur Guy L. Roy
Sous-ministre adjoint
Bureau de l'Éducation française
Ministère de l'Éducation et de la
Formation professionnelle
Édifice Robert Fletcher, pièce 509
1181, avenue du Portage
Winnipeg (Manitoba)
R3G 0T3

Monsieur,

J'ai le plaisir de vous faire parvenir, conformément aux dispositions de l'*Entente spéciale Canada-Manitoba relative à la mise en oeuvre de la gestion des écoles françaises,* un chèque de 1 628 074 $ représentant le paiement final de la contribution fédérale approuvée en 1995-1996.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Gestionnaire,

Roger Farley
Région de l'ouest
Programmes d'appui aux langues officielles

P.j.

Canada

001640

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

Canadian Heritage / Patrimoine Canadien

GRANTS AND CONTRIBUTIONS APPROVAL AND PAYMENT FORM

SUBVENTIONS & CONTRIBUTIONS FORMULAIRE D'APPROBATION & DE PAIEMENT

Name of Client - Nom du client
TRÉSOR[illegible]R PROVINCIAL, PROVINCE DU MANITOBA

Commitment No. - N° d'engagement: 51 170 Q

Date (Y-A M D-J): 1996.05.14

Planning Element - Élément de planification: D.G.P.A.L.O.

Address - Adresse
Ministère de l'éducation et de la Formation professionnelle
Édifice Robert Fletcher, Pièce 509
1181, avenue du Portage
Winnipeg (Manitoba) R3G 0T3

Planning Element Component - Partie de l'élément de planification: LOE - Entente bilatérale

Vendor Code - Code fournisseur: GC030437

COLMIS Client Code / Code client Colmis:

Send cheque to (if different from above)
Envoyer le chèque à l'adresse suivante
(si elle diffère de l'adresse ci-haut)

* E Enter/Entrer; C Change/Changer; D Delete/Annuler; CL Close/Fermer; R Reopen/Réouvrir

COMMITMENT - ENGAGEMENT

*	Coding - Codage	Amount - Montant	CR - CT
	TOTAL		

I certify that funds are available pursuant to section 32 of the Financial Administration Act.
J'atteste que les crédits sont disponibles en vertu de l'article 32 de la Loi sur la gestion des finances publiques.

Signature _____ Date (Y-A M D-J) _____

APPROVAL - APPROBATION

Coding - Codage	Amount - Montant

PAYMENT - PAIEMENT

No. 2 of/de 2 — Final Payment / Paiement final ☑

Coding - Codage	Amount - Montant	CR - CT
2751 0231 90210 904 9634 Dernier versement C.A.F.E. 1995-1996	1,628,074.00	
TOTAL	1,628,074.00	

I.P.U. No. - N° UC

I certify that the appropriate terms/conditions have been met.
J'atteste que les modalités appropriées ont été rencontrées.

H. Lemoine Signature _____ Date (Y-A M D-J) 96.05.17

Type of funding - Type de financement

Program / Programme ☐ Project / Projet ☐ Capital / Immobilisation ☐

Total duration of the approved funding - Durée totale du financement approuvé

From / de (Y-A M D-J) _____ To / à (Y-A M D-J) _____

CURRENT YEAR - ANNÉE COURANTE

199 - 199

Original amount / Montant original $

Supplement / Supplément

Total authorized current year / Total autorisé année courante $

FUTURE YEAR(S) - ANNÉE(S) SUBSÉQUENTE(S)

199__ - 199__

Subsequent fiscal years / Années financières subséquentes

Total authorized all fiscal years / Total autorisé année en cours et années subséquentes $

I approve the grant or contribution
J'approuve la subvention ou la contribution

Signature _____ Date (Y-A M D-J) _____

7540-CH-402-0554

☐ 1 - Payment - Paiement
☐ 2 - Payee - Bénéficiaire
☐ 3 - Secretariat - Secrétariat
☐ 4 - Commitment - Engagement
☐ 5 - Originator - Demandeur

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

MEMORANDUM / NOTE DE SERVICE

A / to: Francis Landry
Agent de programme
Langues officielles dans l'enseignement

de / from: Claire Marquis
Conseiller financier
Services consultatifs financiers
Subventions et contributions

9 avril 1996

Gouvernement du Manitoba - Langues officielles dans l'enseignement
Entente relative à la gestion scolaire à la mise en oeuvre de la gestion des écoles françaises
Etats financiers finaux certifiés de l994-1995

1. Résumé du financement

1.1 La clause 3.1 de l'entente relative à la gestion scolaire, conclue le 5 novembre l994, prévoit une contribution totale de 11 500 000 $ pour les initiatives suivantes :

	Entente spéciale	Contribution approuvée	Montants versés
a) Mise en oeuvre	3 883 000 $	1 165 625 $	1 165 625 $
b) Programmes	5 617 000	1 251 524	1 251 524
c) Programmes d'accueil	2 000 000	376 251	376 251
	11500 000 $	2 793 400 $	2 793 400 $

La clause 3.2 de l'entente spéciale prévoit que la contribution maximale du Canada, approuvée pour chaque exercice financier et pour chaque initiative, sera précisée dans une Annexe annuelle. Les détails ayant trait au contenu des Annexes annuelles sont fournis à la clause 8.1 de l'entente spéciale.

2. Etats financiers finaux pour l994-l995

2.1 Les états financiers finaux ont été certifiés.

2.2 Calcul du montant admissible

Voir l'annexe A.

a) Mise en oeuvre	1 165 625 $
b) Programmes	1 251 524
c) Programme d'accueil	376 251
	2 793 400 $

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

3.0 Recommandation

3.1 Veuillez émettre le dernier paiement de 1 628 074 $ représentant le solde de la contribution pour 1995-1996. Ce montant a été inscrit aux CAFE de 1995-1996.

Claire Marquis

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

Langues officielles dans l'enseignement — **Manitoba** — **ANNEXE A**

Entente spéciale en gestion scolaire — **Exercice financier: 1994-1995**

Initiative a)

Le moindre de la contribution appouvée	**1,165,625**	
et les dépenses réelles admissibles	**1,268,216**	**1,165,625**

# du projet	Coût total	Contrib. du Canada	Dépenses réelles	Montants admissibles	Transferts disponibles (A) 15% de contrib.	(B) surplus	Moindre de (A) et (B)	Transferts requis (A) 15 % de Contrib.	(B) Déficit	Moindre de (A) et (B)
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)
b) Programmes										
1.1	215,500	102,500	116,738	102,500	15,375	0	0	15,375	14,238	14,238
1.2	50,000	25,000	25,948	25,000	3,750	0	0	3,750	948	948
1.3	50,000	25,000	25,000	25,000	3,750	0	0	3,750	0	0
1.4	2,210,748	1,099,024	1,200,000	1,099,024	164,854	0	0	164,854	100,976	100,976
	2,526,248	1,251,524	1,367,686	1,251,524			0			116,162
c) Programmes d'accueil										
2.1	642,752	321,376	569,020	321,376	48,206	0	0	48,206	247,644	48,206
2.2	46,750	23,375	30,545	23,375	3,506	0	0	3,506	7,170	3,506
2.3	63,000	31,500	40,109	31,500	4,725	0	0	4,725	8,609	4,725
	752,502	376,251	639,674	376,251			0			56,438
Total	3,278,750	2,793,400	2,007,360	1,627,775			0			172,600

Transferts admissibles: Le moindre des transferts disponibles et des transferts requis — **0**

Montants admissibles (colonnes 7)	2,793,400	
Plus transferts admissibles	0	
	2,793,400	
Moins contribution totale du Canada (colonne 3)	2,793,400	
Montant dû à (par) la province	0	

C:\CLAIRE\123DATA\TNO15%.WK3

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

Langues officielles dans l'enseignement
Manitoba 1995-1996

Entente bilatérale:
Sous-entente(titre):

Entente spéciale: X
Sous-entente (titre):

AVIS D'ENGAGEMENT

DEMANDE DE PAIEMENT

Entente bilatérale	Code	Montant	Total	Montant	%	Total
Infrastructure	6401	0.00		0.00	25	0.00
a) Transfert du minimum	6401	0.00		0.00	25	0.00
b) Écoles indépendantes	7201	0.00				
Total partiel (Infrastructure)		**0.00**	**0.00**		**0**	**0.00**

	Code	Minimum 7000	Fonds supp. 7100	Total	Min. gar.	Fonds supp.	%	Total
Élaboration et développement de programme	02	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	50	0.00
a) Écoles indépendantes/privées (7300)	01	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	50	0.00
Formation et perfectionnement des enseignants	03	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	50	0.00
Appui aux étudiants	04	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	50	0.00
Autres catégories de dépenses de programme	06	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	50	0.00
Total partiel (Minimum et fonds supplémentaires)		**0.00**	**0.00**	**0.00**	**0.00**	**0.00**		**0.00**
		Total (Entente bilatérale)		**0.00**		**TOTAL**		**0.00**

Entente spéciale	Code	Gestion (6900)	Fonds supp. (7107)	Total			%	
Gestion scolaire	01	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	50	1,628,074.00
Établissements postsecondaires	02	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	50	0.00
Centre scolaire-communautaire et	03	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	50	0.00
établissements scolaires					0.00	0.00	50	0.00
Programmation, bourses	04	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	50	0.00
Total (Entente spéciale)		**0.00**	**0.00**	**0.00**	**0.00**	**0.00**		**1,628,074.00**

	Minimum		
Transfert au Programme des moniteurs	0.00	0.00	**0.00**
Années antérieures			
Recouvrement			0.00
Montant dû			0.00
TOTAL GLOBAL			**0.00**

			1,628,074.00

REMARQUES:

2e paiement

APPROBATION:

Agent de programme	Date	Gestionnaire	Date	Administration	Date
Francis Landry	10.5.96	pour R Farley	10/5/96	Louise Lecuyer	96.05.14

U:\ADMIN\ENG-50

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

Government of Canada / Gouvernement du Canada

MEMORANDUM / NOTE DE SERVICE

8134-7-1-95

A / to: Francis Landry
Agent de programme
Langues officielles dans l'enseignement

de / from: Claire Marquis
Conseiller financier
Services consultatifs financiers
Subventions et contributions

6 avril 1996

Gouvernement du Manitoba - Langues officielles dans l'enseignement
Sous-entente relative à la gestion scolaire, aux programmes et programme d'accueil
États financiers provisoires certifiés de l995-1996

1. Résumé du financement

1.1 La clause 3.1 de l'Entente spéciale relative à la gestion scolaire, aux programmes et le programme d'accueil, conclue le 5 novembre l994, prévoit une contribution totale de 11 500 000 $ pour les initiatives suivantes :

	Contribution			
	Totale prévue	Totale approuvée	Totale versée	
	$	$	$	
Mise en oeuvre & fonction.	3 883 000	1 800 673	1 483 149	
Program mes	5 617 000	3 397 812	2 324 668	
Programmes d'accueil	2 000 000	851 063	613 657	
	11 500 000	2 793 400	4 421 474	(*)

(*) Ce montant représente la contribution totale de l994-l995 et la moitié de la contribution totale de l995-l996 .

La clause 3.2 de l'Entente prévoit que la contribution maximale du Canada, approuvée pour chaque exercice financier et pour chaque initiative, sera précisée dans une Annexe annuelle. Les détails ayant trait au contenu des Annexes annuelles sont fournis à la clause 8.1 de l'Entente.

2. Etats financiers intérimaires certifiés pour l994-l995

5 6 cm

2.1 Les états financiers intérimaires ont été certifiés par les agents autorisés par la province.

.../2

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

2.2 Dépenses admissibles

	Dépenses			
	réelles	prévues	totales	admissibles
Mise en oeuvre	418 176	907 212	1 325 388	1 325 388
Programmes	1 763 400	3 066 126	4 829 526	4 829 526
Prog. d'accueil	263 172	678 302	941 474	941 474
	2 444 748	4 651 640	7 096 388	7 096 388

2.3 Les états financiers provisoires de 1995-1996 de la province présentent les dépenses prévues jusqu'au 30 juin 1996. Les ententes de gestion scolaire couvrent la même période que l'année financière du Canada soit le 1er avril 1995 au 31 mars 1996. Veuillez aviser la province que le Canada n'acceptara que les dépenses couvrant cette période pour l'exercice de 1995-1996.

3. Recommandations

3.1 Veuillez inscrire le solde de la contribution aux CAFE de 1995-1996.

3.2 Veuillez aviser la province de la période couverte en vertu de l'entente de gestion scolaire (item 2.3)

Claire Marquis

Claire Marquis

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

4134-7-95-1

Manitoba

Éducation et Formation professionnelle

Bureau de l'éducation française

Édifice Robert-Fletcher
1181 avenue Portage
local 509
Winnipeg MB R3G 0T3
CANADA

Téléphone : (204) 945-6916
Télécopieur : (204) 945-1625

Le 21 mars 1996

Patrimoine c... ...n
Opérations e... ...nation
rég...

APR 19 1996
AVR

Cana... ...ntage
Operations and Regional
Coordination

Monsieur Roger Farley
Le gestionnaire
Région de l'ouest
Programmes d'appui aux langues officielles
Patrimoine canadien
Terrasses de la Chaudière
15 rue Eddy
10e étage Pièce 10E2
Ottawa ON K1A 0M5

Monsieur,

Vous trouverez ci-inclus les états financiers provisoires 1995-1996 selon les termes de l'Entente spéciale Canada-Manitoba pour la gestion des écoles françaises.

Auriez-vous l'obligeance d'expédier dans les plus brefs délais l'étude de cette attestation ainsi que la demande pour le deuxième versement pour l'année financière 1995-1996.

Si vous avez besoin de plus amples renseignements, n'hésitez pas à me téléphoner au 945-6928.

Veuillez agréer, Monsieur Farley, l'expression de mes salutations les meilleures.

Le sous-ministre adjoint,

Guy L. Roy

/pl

c. Henri Grimard

pièce jointe

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

ÉTATS FINANCIERS PROVISOIRES 1995-1996

ENTENTE SPÉCIALE CANADA-MANITOBA
RELATIVE À LA MISE EN OEUVRE DE LA GESTION DES ÉCOLES FRANÇAISES

PROJETS OU ACTIVITÉS	DÉPENSES $ AU 31 JANVIER 1996	CONTRIBUTION DU CANADA $ JUSQU'AU 30 JUIN 1996
A) MISE EN OEUVRE ET FONCTIONNEMENT DE LA STRUCTURE DE GESTION		
1. personnel de transition	236 250	472 500
2. structure divisionnaire et gestion	134 328	303 712
3. location et achats d'équipement	47 598	131 000
TOTAL	418 176	907 212
B) PROGRAMMES DESTINÉS SPÉCIFIQUEMENT À L'ENSEIGNEMENT EN FRANÇAIS		
1. équité dans l'offre des programmes	662 413	1 324 826
2. équité dans la programmation	323 900	647 800
3. projet technologie	690 947	821 500
4. activités culturelles	86 140	272 000
TOTAL	1 763 400	3 066 126
C) PROGRAMME D'ACCUEIL		
1. personnel professionnel	88 703	255 062
2. auxiliaires	170 074	378 840
3. formation professionnelle	3 176	24 400
4. matériel pédagogique	1 219	20 000
TOTAL	263 172	678 302
GRAND TOTAL	2 444 748	4 651 640

Contribution du Manitoba

Selon la disposition 4.1 de l'Entente spéciale à cet effet, la contribution du Manitoba par le Programme de financement des écoles se chiffre à 17 233 892 $* pour 1995-1996.
(*projection)

Nous certifions que les fonds fédéraux ont été dépensés en vertu de toutes les dispositions pertinentes de l'Entente spéciale Canada-Manitoba relative à la mise en oeuvre de la gestion des écoles françaises.

Sous-ministre adjoint
Bureau de l'éducation française

21 mars, 1996
Date

Sous-ministre-adjoint
Administration et finances

March 21, 1996
Date

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

Canadian Heritage / Patrimoine Canadien

4134-7-95-1 Gosselin Cenkaw

GRANTS AND CONTRIBUTIONS APPROVAL AND PAYMENT FORM

SUBVENTIONS & CONTRIBUTIONS FORMULAIRE D'APPROBATION & DE PAIEMENT

Name of Client / Nom du client

Trésorier provincial, Province du Manitoba

Address - Adresse

Ministère de l'éducation et de la
Formation professionnelle
Édifice Robert Fletcher, pièce 509
1181, avenue du Portage
Winnipeg, Manitoba R3G 0T3

Commitment No. - N° d'engagement: 41007Q

Date (Y-A M D-J): 1996.03.20

Planning Element - Élément de planification: D.G.P.A.L.O.

Planning Element Component - Partie de l'élément de planification: L.O.E.

Vendor Code - Code fournisseur: GC030437

COLMIS Client Code / Code client Colmis:

Send cheque to (if different from above) / Envoyer le chèque à l'adresse suivante (si elle diffère de l'adresse ci-haut)

TREASURY MAR 20 1996 Signature ACCEPTÉ / ACCEPTED

* E Enter/Entrer; C Change/Changer; D Delete/Annuler; CL Close/Fermer; R Reopen/Réouvrir

COMMITMENT - ENGAGEMENT

*	Coding - Codage	Amount - Montant	CR - CT
C	2751 0231 90210 422 6902	256,148.00	DR
	TOTAL	256,148.00	DR

I certify that funds are available pursuant to section 32 of the Financial Administration Act.

J'atteste que les crédits sont disponibles en vertu de l'article 32 de la Loi sur la gestion des finances publiques.

H. Lemoine — Signature — Date (Y-A M D-J): 96.03.20

APPROVAL - APPROBATION

Coding - Codage	Amount - Montant
2751 0231 90210 422 6902	256,148.00

CURRENT YEAR - ANNÉE COURANTE

199 - 199

Original amount / Montant original: $ 5,550,000.00

Supplement / Supplément: 256,148.00

Total authorized current year / Total autorisé année courante: $ 5,806,148.00

RECEIVED BY THE SECRETARIAT AND SYSTEMS MAR 21 1996 REÇU AU SECRÉTARIAT ET SYSTÈMES

FUTURE YEAR(S) - ANNÉE(S) SUBSÉQUENTE(S)

199__ - 199__

Subsequent fiscal years / Années financières subséquentes

Total authorized all fiscal years / Total autorisé année en cours et années subséquentes $

PAYMENT - PAIEMENT

No. 1 of/de 2 — Final Payment / Paiement final ☐

Coding - Codage	Amount - Montant	CR - CT
2751 0231 90210 422 6904	128,074.00	
Paiement supplément 95-96 Gestion écoles françaises		
TOTAL	128,074.00	

I.P.U. No. - N° UC

I certify that the appropriate terms/conditions have been met.
J'atteste que les modalités appropriées ont été rencontrées.

H. Lemoine — Signature — Date (Y-A M D-J): 96.03.27

Type of funding - Type de financement

Program / Programme ☐ Project / Projet ☐ Capital / Immobilisation ☐

Total duration of the approved funding - Durée totale du financement approuvé

From / de (Y-A M D-J) To / à (Y-A M D-J)

I approve the grant or contribution
J'approuve la subvention ou la contribution

Signature — Date (Y-A M D-J)

7540-CH-402-0554

☐ 1 - Payment - Paiement
☐ 2 - Payee - Bénéficiaire
☐ 3 - Secretariat - Secrétariat
☐ 4 - Commitment - Engagement
☐ 5 - Originator - Demandeur

001650

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

Votre référence Your file

Notre référence Our file

APR AVR - 3 1996

Monsieur Guy L. Roy
Sous ministre adjoint
Bureau de l'Éducation française
Ministère de l'Éducation et de la
Formation professionnelle
Édifice Robert Fletcher, pièce 509
1181, avenue du Portage
Winnipeg (Manitoba)
R3G 0T3

Monsieur,

J'ai le plaisir de vous faire parvenir, conformément aux dispositions de l'*Entente spéciale Canada-Manitoba relative à la mise en oeuvre de la gestion des écoles françaises,* un chèque de 128 074 $ représentant le premier paiement de la contribution fédérale supplémentaire approuvée en mars 1996. Je joins pour votre information une copie de l'annexe annuelle 1995-1996 révisée.

Le deuxième paiement de 1 628 074 $ sera fait conformément aux dispositions de l'article 7.1 de l'entente. À cet égard, je vous saurais gré de me faire parvenir dans les meilleurs délais vos états financiers provisoires certifiés pour l'exercice financier en cours.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Gestionnaire,

Roger Farley
Région de l'ouest
Programmes d'appui aux langues officielles

P.j.

Canada

Document disclosed under the *Access to Information*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'inf*

Deputy Prime Minister and
Minister of Canadian Heritage

Vice-première ministre et
ministre du Patrimoine canadien

Ottawa, Canada K1A 0M5

MAR 27 1996

The Honourable Linda MacIntosh , M.L.A.
Minister of Education and Training
Legislative Building
Room 168
Winnipeg, Manitoba
R3C 0V8

Dear Mrs. MacIntosh:

I am pleased to inform you that I have approved a supplementary contribution of $256,148 to Manitoba under the *Canada-Manitoba Special Agreement for the Implementation of Francophone Schools Governance* for 1995-96. You will find attached the revised annual appendix of the approved projects and activities.

In accordance with Section 7.1 of the above-mentioned Agreement, I have authorized a first payment of $128,074 which represents 50% of the approved supplementary contribution. Arrangements have been made for the cheque to be forwarded to your Department.

The establishment of francophone school governance is a priority for my government and I would like to thank you for your co-operation in this matter.

Yours sincerely,

Sheila Copps

Attachment

Canada

001652

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

RECOMMANDATION D'APPROBATION AU MINISTRE DU PATRIMOINE CANADIEN

Entente spéciale Canada-Manitoba relative à la mise en oeuvre de la gestion des écoles françaises

Demande de 1995-1996 : contribution supplémentaire

Direction générale des Programmes d'appui aux langues officielles

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

CONTEXTE

Le Manitoba soumettait en décembre 1995 une demande de financement préliminaire relative aux activités et projets envisagés au cours du présent exercice financier dans le cadre de *l'Entente spéciale Canada-Manitoba relative à la mise en oeuvre de la gestion des écoles françaises.*

Le 16 janvier dernier, votre prédécesseur confirmait au ministre de l'Éducation du Manitoba son approbation d'une contribution de 3 M $ pour les projets soumis dans leur demande préliminaire.

Le Manitoba nous a soumis une demande de fonds supplémentaires de 256 148 $. Un nouveau projet a été ajouté à la liste des projets et activités approuvés antérieurement. De plus, la province demande une réallocation de fonds entre les projets et activités déjà approuvés.

Le programme dispose de fonds suffisant pour appuyer la contribution supplémentaire demandée par la province.

CONSIDÉRATIONS

L'allocation des fonds supplémentaires demandés permettrait au Programme des langues officielles dans l'enseignement (PLOE) de faire une meilleure utilisation des ressources financières disponibles dans le cadre des *Mesures spéciales sur la gestion scolaire et l'enseignement postsecondaire en français.*

RECOMMANDATION

Nous vous recommandons d'acquiescer à la demande de la province et d'approuver la contribution supplémentaire de 256 148 $ demandée ainsi que l'annexe annuelle révisée présentant la réallocation des fonds entre projets et activités et le nouveau projet «Projet technologie».

Si vous êtes d'accord avec notre recommandation, nous vous saurions gré de signer la présente note et la lettre ci-jointe au ministre de l'Éducation .

Date : MAR 27 1996

Approuvé : Sheila Copps
Sheila Copps

P.j.

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

CANADA-MANITOBA SPECIAL AGREEMENT FOR THE IMPLEMENTATION OF FRANCOPHONE SCHOOLS GOVERNANCE

1995-1996 Revised Annual Appendix

APPROVED PROJECTS AND ACTIVITIES		Federal contribution $
A) *Establishment and operations of the governance structure*		
Transitional staff		330,750
Purchase and rental of equipment		212,598
Divisional structure and Governance		91,700
	Subtotal	635,048
B) *Programs*		
Program equity		927,378
Equity in program delivery		453,460
Technology project		575,050
Cultural activities		190,400
	Subtotal	2,146,288
C) *Programme d'accueil*		
Teaching and auxiliary staff		443,732
Professional training		17,080
Pedagogical material		14,000
	Subtotal	474,812
	TOTAL	3,256,148

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

Langues officielles dans l'enseignement
Manitoba 1995-1996

Entente bilatérale: ~~X~~
Sous-entente(titre):

Entente spéciale: X
Sous-entente (titre):

	AVIS D'ENGAGEMENT				DEMANDE DE PAIEMENT			
Entente bilatérale	**Code**	**Montant**		**Total**	**Montant**		**%**	**Total**
Infrastructure	6401	0.00			0.00		25	0.00
a) Transfert du minimum	6401	0.00			0.00		25	0.00
b) Écoles indépendantes	7201	0.00						
Total partiel (Infrastructure)		**0.00**		**0.00**			**0**	**0.00**
	Code	**Minimum** 7000	**Fonds supp.** 7100	**Total**	**Min. gar.**	**Fonds supp.**	**%**	**Total**
Élaboration et développement de programme	02	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	50	0.00
a) Écoles indépendantes/privées (7300)	01	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	50	0.00
Formation et perfectionnement des enseignants	03	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	50	0.00
Appui aux étudiants	04	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	50	0.00
Autres catégories de dépenses de programme	06	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	50	0.00
Total partiel (Minimum et fonds supplémentaires)		**0.00**	**0.00**	**0.00**	**0.00**	**0.00**		**0.00**
		Total (Entente bilatérale)		**0.00**		**TOTAL**		**0.00**
Entente spéciale	**Code**	**Gestion** (6900)	**Fonds supp.** (7107)	**Total**			**%**	
Gestion scolaire	01		0.00	0.00	0.00	0.00	50	0.00
Établissements postsecondaires	02	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	50	0.00
Centre scolaire-communautaire et	03	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	50	0.00
établissements scolaires					0.00	0.00	50	0.00
Programmation, bourses	04	256,148.00	0.00	256,148.00	128,074.00	0.00	50	128,074.00
Total (Entente spéciale)		**256,148.00**	**0.00**	**256,148.00**	**128,074.00**	**0.00**		**128,074.00**
		Minimum						
Transfert au Programme des moniteurs		0.00	0.00	**0.00**				
Années antérieures								
Recouvrement				0.00				0.00
Montant dû				0.00				0.00
TOTAL GLOBAL				**256,148.00**				**128,074.00**

REMARQUES:

Supplément à la contribution approuvée

APPROBATION:

Agent de programme	Date	Gestionnaire	Date	Administration	Date
Francis Landry	20.3.96				96.03.20

U:\ADMIN\ENG-50

001656

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

4134-7-95-1

CANADA-MANITOBA SPECIAL AGREEMENT FOR THE IMPLEMENTATION OF FRANCOPHONE SCHOOLS GOVERNANCE

1995-1996 Revised Annual Appendix

APPROVED PROJECTS AND ACTIVITIES		Federal contribution
A) *Establishment and operations of the governance structure*		
Transitional staff		330,750
Purchase and rental of equipment		212,598
Divisional structure and Governance		91,700
	Subtotal	635,048
B) *Programs*		
Program equity		927,378
Equity in program delivery		453,460
Technology project		575,050
Cultural activities		190,400
	Subtotal	2,146,288
C) *Programme d'accueil*		
Teaching and auxiliary staff		443,732
Professional training		17,080
Pedagogical material		14,000
	Subtotal	474,812
	TOTAL	3,256,148

1628074

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

Patrimoine canadien Canadian Heritage

96.4.3

Francis
A Mendoza - Voir suite des événements

Votre référence Your file

Notre référence Our file

Roger

MAR 29 1996

4134-7-95-1

Monsieur Armand Bédard
Directeur général
Commission nationale des parents francophones
200a - 170, rue Marion
Saint-Boniface (Manitoba)
R2H 0T4

Monsieur, Bonjour Armand,

Je donne suite à votre lettre du 20 février dernier adressée à Roger Collet et moi relativement à la mise en oeuvre de la gestion scolaire au Manitoba.

Nous avons pris note de l'intention de la Fédération provinciale des comités de parents (FPCP) d'enquêter sur le financement de l'enseignement en français au Manitoba et de vos préoccupations relatives au montant de la contribution versée par la province à la DSFM.

Soyez assuré que le Ministère accorde une grande importance à la question de la gestion scolaire et tient à ce que les fonds versés au Manitoba en vertu de *l'Entente spéciale relative à la mise en oeuvre de la gestion des écoles françaises* soient utilisés aux fins prévues. Ainsi, c'est avec grand intérêt que nous prendrons connaissance des résultats de l'enquête menée par la FPCP.

En ce qui a trait à vos questions quant à la portée de la clause 13.1 de l'Entente traitant de la vérification des comptes et registres, il s'agit là d'une clause standard qui vise à assurer le gouvernement du Canada de la bonne utilisation par la province des fonds fédéraux.

Je vous remercie d'avoir porté vos préoccupations à mon attention et vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Directeur général,
Programmes d'appui aux langues officielles

Hilaire Lemoine

Hilaire Lemoine

Canada

001658

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

la commission nationale des parents francophones

DATE: **le 20 février 1996**

DESTINATION: **M. Roger Collet, sous-ministre adjoint**
M. Hilaire Lemoine, directeur général, PLO

SOURCE: **Armand Bédard**

OBJET: **Enquête au Manitoba quant au financement de la DSFM**

Dernièrement, la Fédération provinciale des comités de parents (FPCP) a reçu un financement du Programme de contestation judiciaire pour enquêter sur le financement de l'enseignement en Français langue première au Manitoba. Suite à quelques réunions, il a été décidé que cette enquête porterait sur deux volets principaux.

1) **Le non partage des biens et surplus entre la DSFM et les divisions scolaires cédantes.**

Il s'agit ici d'une action juridique éventuelle car, c'est la loi scolaire qui est défectueuse dans le sens qu'elle n'oblige pas les divisions scolaires cédantes à négocier avec la DSFM, encore moins partager les surplus et biens. Les comptables de la FPCP auront à déterminer la valeur totale des surplus et biens en date du 1er juillet 1994 et ensuite à déterminer les sommes qui sont dues à la DSFM.

2) **L'Entente spéciale Canada-Manitoba relative à la gestion scolaire**

De toute évidence, les sommes prévues pour la mise en oeuvre et le développement de la DSFM sont utilisées pour toutes sortes de fins. Par exemple, la DSFM doit payer des sommes effarantes pour louer ses bureaux car on ne lui accorde pas les fonds pour en bâtir ou acheter ailleurs. Quant à la part que <u>devrait</u> fournir la province, un montant équivalent à la contribution du Canada, il n'est rien de la sorte. La ministre de l'Éducation déclarait dernièrement que la province avait fait sa part (15 M$) en <u>laissant</u> la DSFM le droit de gérer les 21 établissements scolaires.

Or, il est évident que les parents souhaitent le <u>respect</u> de ladite entente. L'article 13-1 de l'entente se lit comme suit :

> *Le Canada se réserve le droit de vérifier ou de faire vérifier les comptes et registres du Manitoba relatifs aux dispositions de la présente entente spéciale afin de s'assurer du respect de ces dispositions, et le Manitoba accepte de mettre à la disposition des vérificateurs tout registre, document ou renseignement dont ceux-ci pourraient avoir besoin. La portée et l'étendue des vérifications financières, et le moment choisi pour les entreprendre, seront fixés par le Canada et, le cas échéant, ces vérifications pourront être menées par des fonctionnaires du ministère du patrimoine canadien ou par leur(s) agent(s).*

200a-170, rue Marion • Saint-Boniface (Manitoba) R2H 0T4
bur: (204) 231-1371 • 1-800-665-5148 télécopieur: (204) 233-0358

Document disclosed under the Access to Information Act
Document divulgué en vertu de la Loi sur l'accès à l'information

Quelle est la procédure pour déclencher cette clause ? Est-la prérogative de la ministre ? Les fonctionnaires peuvent-ils l'invoquer ? Évidemment, les parents francophones n'étant pas signataires, n'y peuvent rien.

Pour ton information, voici les personnes qui forment le comité aviseur sur les deux sujets en question.

Me Laurent Roy, avocat, Monk Goodwin
Jean-Paul Gobeil, comptable, Deloitte & Touche
Gilles Chaput, personne-ressource, BDO Ward Mallette
Aurèle Boisvert, président DSFM
Murielle Gagné-Ouellette, vice-présente DSFM
Marc Boily, comité des Finances, DSFM
Hélène d'Auteuil, directrice générale FPCP
Armand Bédard, directeur général CNPF

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

Patrimoine canadien Canadian Heritage

4134-7-95-1

Votre référence Your file

Notre référence Our file

MAR 29 1996
MAR 29 1996

Monsieur Armand Bédard
Directeur général
Commission nationale des parents francophones
200a - 170, rue Marion
Saint-Boniface (Manitoba)
R2H 0T4

Monsieur, Bonjour Armand,

Je donne suite à votre lettre du 20 février dernier adressée à Roger Collet et moi relativement à la mise en oeuvre de la gestion scolaire au Manitoba.

Nous avons pris note de l'intention de la Fédération provinciale des comités de parents (FPCP) d'enquêter sur le financement de l'enseignement en français au Manitoba et de vos préoccupations relatives au montant de la contribution versée par la province à la DSFM.

Soyez assuré que le Ministère accorde une grande importance à la question de la gestion scolaire et tient à ce que les fonds versés au Manitoba en vertu de *l'Entente spéciale relative à la mise en oeuvre de la gestion des écoles françaises* soient utilisés aux fins prévues. Ainsi, c'est avec grand intérêt que nous prendrons connaissance des résultats de l'enquête menée par la FPCP.

En ce qui a trait à vos questions quant à la portée de la clause 13.1 de l'Entente traitant de la vérification des comptes et registres, il s'agit là d'une clause standard qui vise à assurer le gouvernement du Canada de la bonne utilisation par la province des fonds fédéraux.

Je vous remercie d'avoir porté vos préoccupations à mon attention et vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Directeur général,
Programmes d'appui aux langues officielles

Hilaire Lemoine

Hilaire Lemoine

Canada

001661

Document released under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

BEST AVAILABLE COPY

la commission nationale des parents francophones

DATE: **le 20 février 1996**

DESTINATION: **M. Roger Collet, sous-ministre adjoint**
M. Hilaire Lemoine, directeur général, PLO

SOURCE: **Armand Bédard**

OBJET: **Enquête au Manitoba quant au financement de la DSFM**

Dernièrement, la Fédération provinciale des comités de parents (FPCP) a reçu un financement du Programme de contestation judiciaire pour enquêter sur le financement de l'enseignement en Français langue première au Manitoba. Suite à quelques réunions, il a été décidé que cette enquête porterait sur deux volets principaux.

1) **Le non partage des biens et surplus entre la DSFM et les divisions scolaires cédantes.**

Il s'agit ici d'une action juridique éventuelle car, c'est la loi scolaire qui est défectueuse dans le sens qu'elle n'oblige pas les divisions scolaires cédantes à négocier avec la DSFM, encore moins partager les surplus et biens. Les comptables de la FPCP auront à déterminer la valeur totale des surplus et biens en date du 1er juillet 1994 et ensuite à déterminer les sommes qui sont dues à la DSFM.

2) **L'Entente spéciale Canada-Manitoba relative à la gestion scolaire**

De toute évidence, les sommes prévues pour la mise en oeuvre et le développement de la DSFM sont utilisées pour toutes sortes de fins. Par exemple, la DSFM doit payer des sommes effarantes pour louer ses bureaux car on ne lui accorde pas les fonds pour en bâtir ou acheter ailleurs. Quant à la part que <u>devrait</u> fournir la province, un montant équivalent à la contribution du Canada, il n'est rien de la sorte. La ministre de l'Éducation déclarait dernièrement que la province avait fait sa part (15 M$) en <u>laissant</u> la DSFM le droit de gérer les 21 établissements scolaires.

Or, il est évident que les parents souhaitent le <u>respect</u> de ladite entente. L'article 13-1 de l'entente se lit comme suit :

> *Le Canada se réserve le droit de vérifier ou de faire vérifier les comptes et registres du Manitoba relatifs aux dispositions de la présente entente spéciale afin de s'assurer du respect de ces dispositions, et le Manitoba accepte de mettre à la disposition des vérificateurs tout registre, document ou renseignement dont ceux-ci pourraient avoir besoin. La portée et l'étendue des vérifications financières, et le moment choisi pour les entreprendre, seront fixés par le Canada et, le cas échéant, ces vérifications pourront être menées par des fonctionnaires du ministère du patrimoine canadien ou par leur(s) agent(s).*

200a-170, rue Marion • Saint-Boniface (Manitoba) R2H 0T4
bur: (204) 231-1371 • 1-800-665-5148 télécopieur: (204) 233-0358

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

Quelle est la procédure pour déclencher cette clause ? Est-la prérogative de la ministre ? Les fonctionnaires peuvent-ils l'invoquer ? Évidemment, les parents francophones n'étant pas signataires, n'y peuvent rien.

Pour ton information, voici les personnes qui forment le comité aviseur sur les deux sujets en question.

Me Laurent Roy, avocat, Monk Goodwin
Jean-Paul Gobeil, comptable, Deloitte & Touche
Gilles Chaput, personne-ressource, BDO Ward Mallette
Aurèle Boisvert, président DSFM
Murielle Gagné-Ouellette, vice-présente DSFM
Marc Boily, comité des Finances, DSFM
Hélène d'Auteuil, directrice générale FPCP
Armand Bédard, directeur général CNPF

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

Patrimoine canadien Canadian Heritage

4134-7-95-1

Votre référence Your file

Notre référence Our file

MAR 29 1996

Monsieur Armand Bédard
Directeur général
Commission nationale des parents francophones
200a - 170, rue Marion
Saint-Boniface (Manitoba)
R2H 0T4

Monsieur, Bonjour Armand,

Je donne suite à votre lettre du 20 février dernier adressée à Roger Collet et moi relativement à la mise en oeuvre de la gestion scolaire au Manitoba.

Nous avons pris note de l'intention de la Fédération provinciale des comités de parents (FPCP) d'enquêter sur le financement de l'enseignement en français au Manitoba et de vos préoccupations relatives au montant de la contribution versée par la province à la DSFM.

Soyez assuré que le Ministère accorde une grande importance à la question de la gestion scolaire et tient à ce que les fonds versés au Manitoba en vertu de *l'Entente spéciale relative à la mise en oeuvre de la gestion des écoles françaises* soient utilisés aux fins prévues. Ainsi, c'est avec grand intérêt que nous prendrons connaissance des résultats de l'enquête menée par la FPCP.

En ce qui a trait à vos questions quant à la portée de la clause 13.1 de l'Entente traitant de la vérification des comptes et registres, il s'agit là d'une clause standard qui vise à assurer le gouvernement du Canada de la bonne utilisation par la province des fonds fédéraux.

Je vous remercie d'avoir porté vos préoccupations à mon attention et vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Directeur général,
Programmes d'appui aux langues officielles

Hilaire Lemoine

Hilaire Lemoine

Canada

001664

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

Francis nous devons préparer une stratégie pour essayer de faire bouger le gouvernement fédéral 96.2.22 Roger F.

la commission nationale des parents francophones

DATE: **le 20 février 1996**

DESTINATION: **M. Roger Collet, sous-ministre adjoint**
M. Hilaire Lemoine, directeur général, PLO

SOURCE: **Armand Bédard**

OBJET: **Enquête au Manitoba quant au financement de la DSFM**

Dernièrement, la Fédération provinciale des comités de parents (FPCP) a reçu un financement du Programme de contestation judiciaire pour enquêter sur le financement de l'enseignement en Français langue première au Manitoba. Suite à quelques réunions, il a été décidé que cette enquête porterait sur deux volets principaux.

1) **Le non partage des biens et surplus entre la DSFM et les divisions scolaires cédantes.**

Il s'agit ici d'une action juridique éventuelle car, c'est la loi scolaire qui est défectueuse dans le sens qu'elle n'oblige pas les divisions scolaires cédantes à négocier avec la DSFM, encore moins partager les surplus et biens. Les comptables de la FPCP auront à déterminer la valeur totale des surplus et biens en date du 1er juillet 1994 et ensuite à déterminer les sommes qui sont dues à la DSFM.

2) **L'Entente spéciale Canada-Manitoba relative à la gestion scolaire**

De toute évidence, les sommes prévues pour la mise en oeuvre et le développement de la DSFM sont utilisées pour toutes sortes de fins. Par exemple, la DSFM doit payer des sommes effarantes pour louer ses bureaux car on ne lui accorde pas les fonds pour en bâtir ou acheter ailleurs. Quant à la part que <u>devrait</u> fournir la province, un montant équivalent à la contribution du Canada, il n'est rien de la sorte. La ministre de l'Éducation déclarait dernièrement que la province avait fait sa part (15 M$) en <u>laissant</u> la DSFM le droit de gérer les 21 établissements scolaires.

Or, il est évident que les parents souhaitent le <u>respect</u> de ladite entente. L'article 13-1 de l'entente se lit comme suit :

> *Le Canada se réserve le droit de vérifier ou de faire vérifier les comptes et registres du Manitoba relatifs aux dispositions de la présente entente spéciale afin de s'assurer du respect de ces dispositions, et le Manitoba accepte de mettre à la disposition des vérificateurs tout registre, document ou renseignement dont ceux-ci pourraient avoir besoin. La portée et l'étendue des vérifications financières, et le moment choisi pour les entreprendre, seront fixés par le Canada et, le cas échéant, ces vérifications pourront être menées par des fonctionnaires du ministère du patrimoine canadien ou par leur(s) agent(s).*

200a-170, rue Marion • Saint-Boniface (Manitoba) R2H 0T4
bur: (204) 231-1371 • 1-800-665-5148 télécopieur: (204) 233-0358

Document disclosed under the Access to Information Act
Document divulgué en vertu de la Loi sur l'accès à l'information

Quelle est la procédure pour déclencher cette clause ? Est-la prérogative de la ministre ? Les fonctionnaires peuvent-ils l'invoquer ? Évidemment, les parents francophones n'étant pas signataires, n'y peuvent rien.

Pour ton information, voici les personnes qui forment le comité aviseur sur les deux sujets en question.

Me Laurent Roy, avocat, Monk Goodwin
Jean-Paul Gobeil, comptable, Deloitte & Touche
Gilles Chaput, personne-ressource, BDO Ward Mallette
Aurèle Boisvert, président DSFM
Murielle Gagné-Ouellette, vice-présente DSFM
Marc Boily, comité des Finances, DSFM
Hélène d'Auteuil, directrice générale FPCP
Armand Bédard, directeur général CNPF

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

POL CORR.

96/03/[redacted] - 09:59

PROMOTION OF OFFICIAL LANGUAGES
PROMOTION DES LANGUES OFFICIELLES
ROUTING SLIP - FICHE DE SERVICE

Document: 3634 Doc. Date Doc.: 96/02/20 BF Date/
Dock/Doss: SP96-03147 Rec. Date Reçue: 96/03/14 Date d'échéance: 96/03/15

To/A: HL
From/De:
c.c.:

Action: PREPARER REPONSE

Remarks/
Remarques:

Subject/
Sujet: ENQUETE AU MANITOBA QUANT AU FINANCEMENT DE LA DSFM

Author/
Auteur: BEDARD, ARMAND
CNPF

Comments/
Commentaires:

DATE	CHARGED TO/ REMIS A	DESCRIPTION	B.F. DATE/ DATE D'ECHEANCE	RET. DATE/ DATE DE RETOUR
96/03/14	CIOLOP	PREPARER REPONSE	96/03/15	

96.3.19

N/avis

Nouvelle version de la lettre.

Roger.

Acheminé et une copie pour suivi

001667

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

Merci Francis. ~~à Roger~~ 2e Francis classeur

RF

NOTE

A l'attention : Roger Farley
De la part de : FRANCIS LANDRY FL
Objet : Plan d'immobilisation de la DSFM
Date : 28 mars 1996

4134-7-95-1

Diane a obtenu copie du document. Je comprends que la décision de la Commission des finances des écoles publiques sera rendue au printemps de 1996.

En ce qui a trait à l'école Lavallée, on peut lire que les besoins en locaux sont à l'étude et que plusieurs éléments doivent être pris en considération dont la participation du gouvernement fédéral à la construction de la composante «Communautaire». ✓

Cela nous dit pas grand chose en ce qui a trait à la priorité du projet. Espérons que notre ami Grimard pourra nous en dire davantage au cours du printemps.

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

Government of Canada / Gouvernement du Canada

MEMORANDUM — NOTE DE SERVICE

To / À

From / De

Security Classification - Classification de sécurité
Our File - Notre référence
Your File - Votre référence
Date

Subject / Objet

Canada

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

457, rue Main
9e étage
Winnipeg (Manitoba)
R3B 3E8

Télécopieur (204) 983-5365

457 Main Street
9th Floor
Winnipeg, Manitoba
R3B 3E8

Fax.: (204) 983-5365

TÉLÉCOPIEUR/FAX TRANSMISSION

PATRIMOINE CANADIEN/CANADIAN HERITAGE

BUREAU DU MANITOBA/MANITOBA OFFICE

DATE: le 22 mars 1996

À/TO: Francis Landry (819) 953-9353
DGPALO

DE/FROM: Diane Leclercq (204) 983-7908
Agent principal
Identité canadienne et développement culturel

PAGES: 1 + 12 pages

SUJET/SUBJECT: Division scolaire franco-manitobaine

COMMENTAIRES/COMMENTS: Tel que convenu. Voici l'information sur de la DSFM sur leur plan d'immobilisation. Comme tu pourras le constater, il n'y a aucun coûts de rattacher au plan.

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

DIVISION SCOLAIRE FRANCO-MANITOBAINE N°49

131 boulevard Provencher, bureau 112
Saint-Boniface MB R2H 0G2
Téléphone : 982-8950 - Télécopieur : 982-8955

Aurèle Boisvert
Président

• Apprendre et grandir ensemble •

Murielle Gagné-Ouellette
Vice-présidente

Dossier : FN 520-002
FN 560-009-003

Le 13 mars 1996

Madame Diane Leclerc
Patrimoine canadien
457, rue Main
Winnipeg MB R3B 3E8

Madame,

ÉCOLE LAVALLÉE

Pour donner suite à votre conversation avec M. Aurèle Boisvert, nous vous soumettons les renseignements suivants au sujet de la construction d'une nouvelle école au Sud de Saint-Vital.

Au cours de sa réunion régulière du 19 octobre 1995, la Commission scolaire franco-manitobaine (CSFM) a adoptée la résolution suivante :

> *Que la CSFM, lors de la présentation prochaine de son plan d'immobilisation 1996-1997, accorde sa haute priorité à la construction d'une école M à S4 au Sud de Saint-Vital.*

À cet effet, vous trouverez sous pli un extrait de notre plan d'immobilisation 1996-2001 soumis à la Commission des finances des écoles publiques ainsi qu'une lettre de cette dernière, datée du 4 décembre 1995, au sujet des dépenses en immobilisations pour 1996-1997.

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

Madame Diane Leclerc
Patrimoine canadien
Le 13 mars 1996

Pour de plus amples renseignements sur ce qui précède, veuillez vous mettre en rapport avec la soussignée. Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La secrétaire-trésorière par intérim

Annette Grenier Tétrault, CMA

AGT/yl
f:\wpdocs\ecoles\patrimoi.ltr

Pièces jointes : 2

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

Manitoba Éducation et Formation professionnelle

Commission des finances des écoles publiques

1181, avenue Portage, bureau 506
Winnipeg (Manitoba) CANADA
R3G 0T3
Télécopieur : (204) 948-2001

Le 4 décembre 1995

Reçu
07 DÉC 1995
DIVISION SCOLAIRE
FRANCO-MANITOBAINE N°49

Madame Cécile Berard
Secrétaire-trésorière
Division scolaire franco-manitobaine n° 49
131, boulevard Provencher, bureau 112
Saint-Boniface (Manitoba) R2H 0G2

OBJET : DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS POUR 1996-1997

Madame,

Cette lettre a pour objet de confirmer les points sur lesquels nous nous sommes entendus lors de notre réunion du mardi 31 octobre 1995 au sujet des dépenses en immobilisations de votre division pour l'année 1996. Si votre opinion diffère ou si vous désirez ajouter d'autres commentaires, n'hésitez pas à nous le faire savoir.

Les personnes suivantes étaient présentes à la réunion qui s'est déroulée dans les bureaux de votre division : Mme B. McFarlane, MM. R. Bisson, M. Chaput, R. Goluch, vous-même et moi-même.

I **DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE ET PROJETS D'IMMOBILISATIONS (nouveaux locaux ou rénovations) POUR 1996 - SECTIONS A ET B**

Le résultat de toutes les demandes sera connu au printemps de 1996. Si une proposition n'est pas retenue pour évaluation, comme l'indique la liste ci-dessous, elle ne sera pas prise en considération dans le système d'établissement des priorités de la Commission des finances des écoles publliques en prévision du budget de 1996-1997.

Dans le cas où une division a l'intention de soumettre une demande pour des unités mobiles, elle doit le faire soit à l'aide de son programme quinquennal, soit sous forme de demande spéciale par écrit avant le 1er mars de chaque année. Les demandes soumises après le mois de mars ne seront pas prises en considération. Un tel délai se justifie étant donné le nombre de demandes de ce genre qui sont présentées et aussi en raison du travail qui est nécessaire pour que ces unités mobiles soient en place le jour de la rentrée scolaire.

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

DEMANDE	ACCEPTÉE POUR ÉVALUATION
- POINTE DES CHÊNES * une unité mobile	OUI
- COLLÈGE ST-JEAN-BAPTISTE * petit ajout à l'atelier de soudure	OUI
- RÉAL BÉRARD (ST-PIERRE- JOLYS) * locaux supplémentaires dont : un gymnase, des salles de classe et d'autres locaux pour l'enseignement des sciences et de l'informatique	OUI (salles de classe seulement)
- NOTRE-DAME ÉLÉMENTAIRE * ajout au gymnase	NON
- ST-LAZARE * remplacement du plancher du gymnase	NON
- TACHÉ * deux unités mobiles	OUI
- ST-GEORGES * solution à long terme, soit l'acquisition de la propriété actuelle	OUI
- LAVALLÉE * nouveau complexe scolaire M-12e année	ÉVALUATION À L'ÉTUDE
- LAURIER * locaux scolaires convenables	NON
- PRÉCIEUX-SANG * remplacement des fenêtres	NON
- LOUIS RIEL * rénovations de la salle d'informatique	OUI
- ST-CLAUDE * demande imprécise pour des locaux scolaires	NON

COMMENTAIRES OU POINTS D'ENTENTE

Pointe des Chênes (une unité mobile)

La population de l'école augmente. L'unité mobile serait utilisée soit pour une classe d'accueil, soit pour un programme adapté régional.

St-Jean Baptiste (ajout à l'atelier de soudure)

L'atelier actuel est très petit. La question de sécurité a déjà été soulevée par la Division scolaire de la Rivière Rouge dans le passé. Une aide éventuelle pour ce projet est douteuse étant donné les contraintes budgétaires actuelles.

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

Réal Bérard (St-Pierre-Jolys; ajout important)

En septembre 1998, l'école actuelle (M-9e année) offrira un programme jusqu'à la 12e année. Il faudra donc des locaux supplémentaires pour accueillir les années du secondaire. Étant donné que la localité possède deux assez grands établissements scolaires (l'autre, de la maternelle à la 12e année, relevant de la Division scolaire de la Rivière Rouge) et que les recommandations de la Commission d'examen des limites des districts et des divisions scolaires risquent d'avoir des répercussions sur ces établissements, seule la question des salles de classe peut être envisagée pour septembre 1996.

La division a fourni un document spécial sur les besoins en locaux de l'école Réal Bérard pour septembre 1996.

Notre-Dame élémentaire (ajout au gymnase)

Cette demande avait déjà été présentée et refusée. Son caractère prioritaire est faible au niveau provincial.

Le petit gymnase polyvalent a été construit en 1991 et peut être adapté en vue d'une expansion.

Saint-Lazare (remplacement du plancher du gymnase)

Sauf s'il y a confirmation d'un problème de charpente, seule la section D prévoit le financement de ce type de projet.

Taché (deux unités mobiles)

Si l'on se base uniquement sur la population de l'école, la demande de deux unités mobiles est injustifiée. Toutefois, la division prétend qu'il y a un manque d'espace pour les ordinateurs, les cours de sciences et une classe d'accueil.

La division doit fournir un plan mis à jour indiquant l'utilisation qui est faite de tous les locaux actuels.

A. Delaquis s'inquiète véritablement du manque d'espace à l'école pour installer convenablement deux autres unités mobiles (une ayant déjà été installée en 1993).

St-Georges (acquisition de la propriété)

La division a fait faire une estimation du bâtiment actuel de l'école. Les travaux permettant l'accessibilité du sous-sol sont en cours.

L'actuelle convention de location prendra fin en juin 1996. La division envisage d'autres améliorations à des fins d'enseignement, notamment pour l'éducation physique, les sciences et l'enseignement à distance. La Commission des finances des écoles publiques a fait remarquer que les gymnases ordinaires ne sont pas prévus pour une population scolaire aussi limitée.

La division doit soumettre une demande très détaillée à la Commission des finances des écoles publiques; cette demande doit faire état des données les plus récentes, y compris l'estimation de la propriété ainsi que des renseignements précis sur les prévisions concernant la population de l'école.

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

Lavallée (nouveau complexe scolaire M-12°année)

Pour les classes de la maternelle à la 12° année, la division prévoit une population scolaire de 750 élèves dans le sud de Saint-Vital.

Cette demande, qui avait été précédemment soumise à plusieurs reprises par la Division scolaire de Saint-Vital, a des répercussions sur Lavallée School où est enseigné le programme anglais. En conséquence, Saint-Vital devrait participer aux discussions qui risquent d'avoir une incidence sur l'utilisation future de l'École Lavallée, actuellement louée à la DSFM et appartenant à Saint-Vital.

Les besoins en locaux sont actuellement à l'étude. Il faut prendre en considération de nombreux éléments, y compris la participation du gouvernement fédéral qui pourrait peut-être aider à répondre aux besoins de locaux communautaires.

Trois unités mobiles provenant d'une autre école ont été installées afin de diminuer la concentration des élèves de la maternelle à la 9° année. Les travaux devraient être terminés pour la mi-novembre 1995.

Laurier (locaux scolaires convenables)

Les discussions se poursuivent actuellement avec les parents et la Division scolaire de Turtle River n° 32 afin de sortir de l'impasse.

Actuellement, les élèves du niveau élémentaire ont classe dans la salle communautaire, qui ne convient pas pour des activités d'enseignement.

Très récemment, une demande spéciale a été soumise à Éducation et Formation professionnelle Manitoba pour une unité mobile, ainsi que pour des travaux d'amélioration ou de rénovation en vue de rendre la salle communautaire conforme au code du bâtiment. Le sous-ministre a officiellement refusé d'accéder à cette demande.

Précieux-Sang (remplacement des fenêtres)

Certaines fenêtres de la section élémentaire de l'école sont en très mauvais état.

Seule la section D, et non pas les sections B et C, prévoit le financement de ce type de projet.

Louis Riel (salle d'informatique)

Bien qu'il ait été accepté en vue d'une évaluation, ce type de projet (très rarement financé dans le passé) appartient à la catégorie IV et, en conséquence, a très peu de chance de bénéficier d'une aide financière.

St-Claude (demande imprécise de locaux à des fins d'enseignement)

Des discussions sont en cours à ce sujet. Il n'existe pas de demande définitive pour le moment.

II AUTRES DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE EN MATIÈRE D'IMMOBILISATIONS

1. Projets de remplacement de toits

Comme pour les années précédentes, les demandes de remplacement de toits pour 1996-1997 feront l'objet d'une inspection menée par des

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

entrepreneurs dont on aura retenu les services. La Commission des finances des écoles publiques annoncera les décisions définitives au printemps 1996 en tenant compte des rapports d'inspection qui auront été établis.

2. Section C - Systèmes

L'ingénieur de la Commission des finances des écoles publiques communiquera avec le personnel de la Division chargé de l'entretien pour déterminer les demandes spécifiques. Les projets qui répondent aux critères de la section C seront soumis au processus d'établissement des priorités pour lequel la Commission doit établir une date.

La Commission des finances des écoles publiques informera les divisions scolaires de la situation de leurs demandes de projets au printemps de 1996.

3. Projets d'accessibilité

La Commission des finances des écoles publiques a adopté une nouvelle politique en 1994. Cette politique contient trois éléments importants :

i) Toutes les demandes ordinaires concernant des projets d'accessibilité doivent être soumises dans le cadre du programme quinquennal de dépenses en immobilisations.

ii) Les élèves handicapés iront à l'école accessible la plus proche jusqu'à ce que la demande ait été complètement évaluée et qu'une décision définitive ait été prise.

iii) Les demandes urgentes ne seront prises en considération que dans les cas où aucune école accessible n'existe à une distance raisonnable de l'école pour laquelle la demande a été soumise.

III AUTRES POINTS

1. Projets en cours et récents (1994 et 1995)

De nombreux projets ont été exécutés dans la division, comme l'indique la liste suivante :

- St-Joachim (La Broquerie) :	ajout et rénovations une unité mobile
- Taché :	acquisition de terrain en cours remplacement du toit
- St-Jean-Baptiste :	salle d'eau
- Lavallée :	trois unités mobiles
- Gabrielle Roy :	une unité mobile
- St-Laurent :	une unité mobile
- Notre-Dame élémentaire :	installations techniques
- St-Georges :	rénovations et travaux d'accessibilité
- Collège Notre-Dame :	remplacement du toit
- Louis Riel :	remplacement du toit
- St-Lazare :	acquisition de terrain
- Pointe-des-Chênes :	toilettes pour élèves handicapés

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

Renseignements complémentaires :

Le cabinet d'architectes Gaboury and Associates a été retenu pour le projet de La Broquerie.

La Commission des finances des écoles publiques aimerait que la question du terrain de l'école Taché soit bientôt résolue. Il faut choisir l'avocat qui sera chargé de traiter avec la Commission de l'évaluation foncière. La Commission des finances des écoles publiques étudie actuellement la question et communiquera avec la division sous peu.

La division a indiqué que 80 % des dépenses occasionnées par les conventions de location de l'École St-Georges seront récupérées par l'intermédiaire de la direction des Finances.

Les travaux de remplacement des installations techniques de Notre-Dame ont été un grand succès.

Les coûts définitifs du projet concernant les toilettes à Pointe-des-Chênes se sont avérés très raisonnables.

2. **Évolution de la population scolaire**

La division a fourni un document détaillé sur le nombre d'élèves dans toutes les écoles. Elle constate une augmentation de 109 élèves de 1994 (sept.) à 1995 (sept.) et prévoit une autre augmentation de 63 élèves en 1996 (sept.).

3. **Priorités de la division scolaire**

- Réal Bérard (St-Pierre-Jolys)
- Lavallée
- St-Georges

4. **Initiative de la division scolaire**

La division envisage sérieusement de déménager ses bureaux administratifs en 1996. Elle a rappelé à la Commission des finances des écoles publiques qu'elle n'avait pas le pouvoir de financer un tel déménagement à l'aide des taxes scolaires.

5. **Mesure concernant la qualité de l'air**

La Commission des finances des écoles publiques invite toutes les divisions à soumettre leurs propositions avant la fin juin 1996.

6. **Nouveautés, politique et mesures concernant la Commission des finances des écoles publiques**

M. Doug Cannell a démissionné de la Commission.

La Commission revoit en permanence sa politique et essaie continuellement de rationaliser ses activités. Si vous avez des suggestions à proposer à la Commission, n'hésitez pas à lui faire savoir.

Révisé pour la dernière fois en 1991, le Programme d'aide financière en matière d'immobilisations sera complètement ré-examiné et mis à jour en 1996.

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

Si vous le jugez nécessaire, veuillez adresser tout commentaire ou demande de précision à la personne soussignée.

Je vous prie de croire, Madame, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

A. Delaquis

Aimé Delaquis,
responsable de projets

c.c. R. Bisson, directeur général des écoles
M. Chaput, directeur de l'entretien et de l'exploitation
B. McFarlane, c. r., présidente de la Commission
R. Goluch, directeur administratif de la Commission
J. Reid, agente administrative de la Commission

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

DIVISION SCOLAIRE FRANCO-MANITOBAINE N° 49

« Apprendre et grandir ensemble »

PLAN D'IMMOBILISATION 1996 - 2001

N.B. TOUT AU LONG DU PRÉSENT DOCUMENT, LE GÉNÉRIQUE MASCULIN EST UTILISÉ SANS AUCUNE DISCRIMINATION ET UNIQUEMENT DANS LE BUT D'ALLÉGER LE TEXTE

Juin 1995

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

Recommandation:

- Qu'une demande soit faite pour remplacer les fenêtres du côté ouest et sud de l'aile élémentaire pour 1996.
- Qu'une demande soit préparée en fonction de l'orientation et du plan d'avenir de l'école.

Collège Louis-Riel (7 - 12)

Situation présente:

Le Collège Louis-Riel a assez d'espace pour accommoder sa clientèle actuelle et ne manque pas de locaux variés pour rencontrer ses fonctions académiques.

Problèmes:

- L'école n'a seulement qu'une salle d'informatique (28 ordinateurs) pour desservir une population étudiante secondaire de 650 élèves. Les administrateurs de l'école visent à l'installation de deux locaux d'informatique avec 75 ordinateurs.
- La direction de l'école souhaiterait la climatisation de l'aile ouest de l'école.

Recommandations:

- Qu'une demande soit faite en 1996 pour l'aménagement d'une deuxième salle d'informatique avec ventilation appropriée. Cette salle pourrait être aménagée à même les locaux existants. Catégorie II.
- Qu'une demande soit faite sous le Programme C pour la climatisation de l'aile ouest de l'école.

École Lavallée (M - 9)

Situation présente:

L'école est pleine à craquer. Les inscriptions sont à la hausse et en septembre 1996, l'école prévoit avoir trois classes additionnelles pour accommoder sa clientèle. Le projet, accepté par la CFÉP, a été avancé par la Division scolaire de Saint-Vital et appuyé par la DSFM.

Les statistiques récentes compilées par la direction de l'école démontrent clairement que de plus en plus, la population francophone semble se déplacer vers le sud, dans les confins de la Division scolaire de Saint-Vital. On doit aussi souligner l'impact que pourraient avoir les développements domiciliaires situés dans la Division scolaire de Saint-Boniface dans cette région.

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

Problèmes:

La solution au problème d'espace à l'école Lavallée doit être étudiée à court et à long terme.

I. Long terme :

La construction d'un complexe scolaire communautaire (soit M - 8 ou M - 12) dans le sud de Saint-Vital. L'idée d'un tel complexe regroupant des facilités scolaires et communautaires n'est pas nouvelle. Le comité de parents de l'école Lavallée en a déjà fait une étude approfondie et un sondage qui appuie fortement la construction d'un tel centre. La Division scolaire de Saint-Vital s'est montrée très sympathique en appuyant ce projet par résolution auprès des autorités provinciales en 1991. Cette même division semble être disposée à reprendre l'école Lavallée pour permettre à la DSFM de se construire une école dans le sud. Le directeur général de Saint-Vital s'est dit prêt à collaborer avec la DSFM pour la réalisation de ce projet.

Recommandations:

- Que la DSFM réitère l'urgence de placer les trois portatives à l'école Lavallée pour répondre aux besoins à court terme.
- Qu'une demande soit faite pour approbation en 1996 pour la construction dans le sud de Saint-Vital en vue d'un complexe scolaire d'une population étudiante d'environ 550 pour M - 8 et 750 pour M - 12.
- Que la DSFM entre en pourparlers avec la Commission scolaire de Saint-Vital pour conclure une entente voulant que les deux parties s'engagent à collaborer dans l'élaboration et la présentation conjointe pour la construction d'une nouvelle école française et l'utilisation des locaux de l'école Lavallée par Saint-Vital

Nouveautés :

École Laurier

Situation présente :

La DSFM, suite à une entente entre la Divsion scolaire de Turtle River et suite à la demande des parents ouvrira une école dans la région de Laurier. Les négociations avec la division cédante ne permettent pas à ce moment d'offrir des locaux adéquats pour répondre aux besoins pour septembre 1995.

Problème :

La DSFM n'a pas de locaux pour situer ses élèves pour septembre 1995.

Recommandation :

- Que la demande urgente soit considérée pour répondre aux besoins de cette région.

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

4134-7-95-1

NOTE

A l'attention de : Claire Marquis
De la part de : FRANCIS LANDRY
Objet : Manitoba : États financiers provisoires 1995-1996
Date : 25 mars 1996

Tu trouveras ci-joint copie des états financiers provisoires 1995-1996 soumis par la province en ce qui a trait à l'Entente spéciale Canada-Manitoba relative à la mise en oeuvre de la gestion des écoles françaises.

Comme tu sais, nous avons approuvé une contribution supplémentaires de quelque 250 000 $ pour le Manitoba récemment.

Le rapport financier est signé par des agents autorisés. Néanmoins, il n'est pas conforme aux exigences de l'entente dans ce sens où il présente les dépenses au 31 janvier et des prévisions jusqu'au 30 juin. Je pense que les agents autorisés n'ont pas réalisé que l'entente spéciale ne suit pas dans la pratique le même exercice financier que l'entente bilatérale.

Est-il malgré tout acceptable tel que présenté puisque le total des dépenses certifiées est supérieur au montant total approuvé par le Canada. Dans l'affirmative, je présume que la province ne sera pas tenue de signer un tableau CAFE et que nous pourrons procéder au 2e paiement de 1995-1996. J'attends de tes nouvelles à cet égard.

Document disclosed under the Access to Information Act
Document divulgué en vertu de la Loi sur l'accès à l'information

Éducation et Formation professionnelle Manitoba Education and Training

BORDEREAU DE TRANSMISSION PAR TÉLÉCOPIEUR/FACSIMILE TRANSMISSION COVER SHEET

DATE : Le 21 mars 1996

DESTINATAIRE/TO :	***EXPÉDITEUR/FROM :***
Nom/Name : Roger Farley	*Nom/Name :* Guy L. Roy
Bureau/Office : Patrimoine canadien	*Bureau/Office :* Bureau de l'éducation française Local 509, 1181 avenue Portage Winnipeg MB R3G 0T3
N° de téléphone/Phone N° : (819) 994-3507	*N° de téléphone/Phone N° :* (204) 945-[redacted] 6928
N° de télécopieur/Fax N° : (819) 953-6580	*N° de télécopieur/Fax N° :* (204) 945-1625

NOMBRE TOTAL DE PAGES (Y COMPRIS CELLE-CI)/TOTAL NUMBER OF PAGES (INCLUDING THIS ONE) 3

L'ORIGINAL À SUIVRE/ORIGINAL TO FOLLOW ..... *OUI/YES* ☒ *NON/NO* ☐

COMMENTAIRES/REMARKS :

La présente communication est destinée à la personne ou au bureau ci-haut mentionné et pourrait contenir des renseignements confidentiels qui font, en vertu de la loi, l'objet d'une dispense en matière de communication. Si vous recevez cette communication par erreur, veuillez téléphoner l'expéditeur ou l'opérateur immédiatement.

This fax transmission is intended for the use of the individual or office noted above, and may contain information that is private, confidential, and exempt from disclosure under law. If you received this transmission in error, please notify the sender or operator immediately by telephone.

POUR TOUTE DIFFICULTÉ DE TRANSMISSION, VEUILLEZ APPELER L'OPÉRATEUR : Cécile L. *N° de téléphone : (204) 945-* 6928

IF THERE ARE ANY TRANSMISSION PROBLEMS, PLEASE CALL OPERATOR : _____ Phone N° : (204) 945-_____

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

Multiculturalism and Citizenship Canada
Multiculturalisme et Citoyenneté Canada

Ottawa K1A 1K5

Canada

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

Manitoba

Éducation et Formation professionnelle

Bureau de l'éducation française

Édifice Robert-Fletcher
1181 avenue Portage
local 509
Winnipeg MB R3G 0T3
CANADA

Téléphone : (204) 945-6916
Télécopieur : (204) 945-1625

Le 21 mars 1996

Monsieur Roger Farley
Le gestionnaire
Région de l'ouest
Programmes d'appui aux langues officielles
Patrimoine canadien
Terrasses de la Chaudière
15 rue Eddy
10e étage Pièce 10E2
Ottawa ON K1A 0M5

Monsieur,

Vous trouverez ci-inclus les états financiers provisoires 1995-1996 selon les termes de l'Entente spéciale Canada-Manitoba pour la gestion des écoles françaises.

Auriez-vous l'obligeance d'expédier dans les plus brefs délais l'étude de cette attestation ainsi que la demande pour le deuxième versement pour l'année financière 1995-1996.

Si vous avez besoin de plus amples renseignements, n'hésitez pas à me téléphoner au 945-6928.

Veuillez agréer, Monsieur Farley, l'expression de mes salutations les meilleures.

Le sous-ministre adjoint,

Guy L. Roy

/pl

c. Henri Grimard

pièce jointe

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

Multiculturalism and Citizenship Canada
Multiculturalisme et Citoyenneté Canada

Ottawa K1A 1K5

Canada

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

ÉTATS FINANCIERS PROVISOIRES 1995-1996

ENTENTE SPÉCIALE CANADA-MANITOBA RELATIVE À LA MISE EN OEUVRE DE LA GESTION DES ÉCOLES FRANÇAISES

PROJETS OU ACTIVITÉS	DÉPENSES $ AU 31 JANVIER 1996	CONTRIBUTION DU CANADA $ JUSQU'AU 30 JUIN 1996
A) MISE EN OEUVRE ET FONCTIONNEMENT DE LA STRUCTURE DE GESTION		
1. personnel de transition	236 250	472 500
2. structure divisionnaire et gestion	134 328	303 712
3. location et achats d'équipement	47 598	131 000
TOTAL	418 176	907 212
B) PROGRAMMES DESTINÉS SPÉCIFIQUEMENT À L'ENSEIGNEMENT EN FRANÇAIS		
1. équité dans l'offre des programmes	662 413	1 324 826
2. équité dans la programmation	323 900	647 800
3. projet technologie	690 947	821 500
4. activités culturelles	86 140	272 000
TOTAL	1 763 400	3 066 126
C) PROGRAMME D'ACCUEIL		
1. personnel professionnel	88 703	255 062
2. auxiliaires	170 074	378 840
3. formation professionnelle	3 176	24 400
4. matériel pédagogique	1 219	20 000
TOTAL	263 172	678 302
GRAND TOTAL	2 444 748	4 651 640

Contribution du Manitoba

Selon la disposition 4.1 de l'Entente spéciale à cet effet, la contribution du Manitoba par le Programme de financement des écoles se chiffre à 17 233 892 $* pour 1995-1996.
(*projection)

Nous certifions que les fonds fédéraux ont été dépensés en vertu de toutes les dispositions pertinentes de l'Entente spéciale Canada-Manitoba relative à la mise en oeuvre de la gestion des écoles françaises.

Sous-ministre adjoint
Bureau de l'éducation française

21 mars, 1996
Date

Sous-ministre adjoint
Administration et finances

March 21, 1996
Date

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

Multiculturalism and Citizenship Canada
Multiculturalisme et Citoyenneté Canada

Ottawa K1A 1K5

Canada

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

8134-7-1-95

Patrimoine canadien Canadian Heritage

MAR - 7 1996

Votre référence *Your file*

Notre référence *Our file*

NOTE À : SOUS-MINISTRE ADJOINT
CITOYENNETÉ ET PROGRAMME D'IDENTITÉ CANADIENNE

DU : DIRECTEUR GÉNÉRAL
PROGRAMMES D'APPUI AUX LANGUES OFFICIELLES

OBJET : **Gestion scolaire au Manitoba**

Vous trouverez ci-joint une note proposant des éléments d'information en réponse aux déclarations de la Ministre de l'Éducation du Manitoba relativement à la contribution de la province à la mise en oeuvre de la gestion scolaire.

Vous voudriez peut-être faire parvenir copie de cette note au Sénateur Molgat.

H. Lemoine

Hilaire Lemoine

P.j.

Canada

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

Reçu
FEB 15 1996
FEV

SPEAKER OF THE SENATE

Hon. Gildas L. Molgat

PRÉSIDENT DU SÉNAT

Ottawa, K1A OA4

le 7 février 1996

MEMORANDUM

À: **M. Roger Collet**

DE: **Gildas L. Molgat**

Madame McIntosh a-t-elle raison que la contribution du manitoba se limitait à fournir les locaux?

/p.j.

Senator - Ste. Rose, Manitoba

Sénateur - Sainte-Rose, Manitoba

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

Patrimoine canadien Canadian Heritage

Votre référence *Your file*

MAR 14 1996

Notre référence *Our file*

L'honorable Gildas L. Molgat
Président du Sénat
Le Sénat
Ottawa (Ontario)
K1A 0A4

Monsieur le Sénateur,

J'ai bien reçu votre note du 6 février dernier, dans laquelle vous demandiez des précisions quant à la contribution du Manitoba à la mise en oeuvre de la gestion scolaire dans cette province.

Vous trouverez ci-joint des renseignements qui sauront sans aucun doute répondre à vos préoccupations à ce sujet.

N'hésitez pas à communiquer avec moi pour plus de détails. Veuillez agréer, Monsieur le Sénateur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre adjoint,
Citoyenneté et Programme d'identité canadienne,

Roger Collet

p.j.

Canada

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

GESTION SCOLAIRE AU MANITOBA

OBJET : **Points d'information en réponse aux déclarations de la ministre de l'Éducation du Manitoba relativement à la contribution du Manitoba à la mise en oeuvre de la gestion scolaire**

- L'esprit de l'entente spéciale avec le Manitoba énonce clairement que les 15 M$ versés par le gouvernement fédéral sont en sus de la contribution de la province pour la mise en oeuvre de la gestion scolaire. À ce titre, les fonds fédéraux doivent constituer un supplément à la contribution provinciale normale.

- Des représentants de la communauté francophone, avec l'appui de la Division scolaire franco-manitobaine (DSFM), allèguent qu'après une première année de fonctionnement, la DSFM ne reçoit pas de la province sa juste part de fonds. Ils ont la ferme conviction que les fonds fédéraux ne servent pas à enrichir la contribution de la province et qu'ils sont plutôt inclus dans la contribution de la province à la DSFM.

- Les déclarations de la ministre Linda McIntosh sont très malhabiles; elles laissent croire que les francophones (payeurs de taxes depuis toujours) doivent payer à nouveau des écoles qui leur appartiennent, de facto!

- La Fédération des parents francophones a obtenu récemment des fonds du Programme de contestations judiciaires pour mener une enquête sur la question. Elle a retenu les services d'un expert-comptable pour étudier les données du ministère de l'Éducation afin d'étayer les allégations des parents.

- À l'heure actuelle, le ministère du Patrimoine canadien n'est pas en mesure de corroborer ces allégations. L'enquête devrait faire la lumière sur les coûts réels de la mise en oeuvre de la gestion scolaire et, par le fait même, permettre au ministère de déterminer si la contribution fédérale est utilisée en sus de la contribution normale accordée par la province.

- De plus, l'entente spéciale renferme une clause relative à la vérification des comptes et registres du Manitoba relatifs aux dispositions de l'entente. Il s'agit d'une clause standard incluse dans toutes les ententes. Jusqu'à présent, le gouvernement fédéral ne s'en est jamais prévalu. Toutefois, si l'enquête confirmait les allégations des parents, le gouvernement disposerait d'un recours efficace en vertu de cette clause. Toutefois, il faudra bien peser les conséquences politiques d'une telle action.

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

Roger,

- J'ai demandé à l'unité de correspondance de nous renvoyer le dossier afin que nous puissions ajouter au besoin une note ?
- Voici le projet de lettre préparé par Diane et discuté avec moi. Je propose d'enlever ... lors des pourparlers-

Français

bureau → livre de signature le 3 avril

⇒ Selon l'unité de correspondance, cette lettre est dans le cahier de signature depuis le 3 avril.

Merci

Roy..

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

4134-7-95-1

JSG
Le 5 mars 96
CH96-04609

96.3.22

Merci Francis
Peux-tu répondre et la
lettre a été signée.
merci

Monsieur Aurèle Boisvert
Président
Commission scolaire franco-manitobaine
Division scolaire franco-manitobaine nº 49
131, boulevard Provencher, bureau 112
Saint-Boniface (Manitoba)
R2H 0G2

Monsieur,

Je vous remercie de votre lettre du 31 janvier dernier, à laquelle étaient joints des documents concernant votre projet de construction d'un Centre scolaire francophone à Saint-Vital.

L'entente spéciale Canada-Manitoba relative à la mise en oeuvre de la gestion scolaire au Manitoba prévoit précisément des fonds pour des projets d'immobilisation, tel que le vôtre, soumis par la province au ministère du Patrimoine canadien. J'ai demandé à mes fonctionnaires de discuter du projet avec leurs homologues du ministère de l'Éducation du Manitoba lors des pourparlers sur les annexes annuelles à l'entente spéciale.

Je tiens à féliciter les parents engagés dans cette initiative pour leur détermination à mener ce centre scolaire francophone à bonne fin. Je reconnais le bien fondé de votre projet et puis vous assurer qu'il recevra toute l'attention voulue si le gouvernement provincial choisit d'appuyer et de faire avancer ce dossier.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Sheila Copps

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

Multiculturalisme et Citoyenneté Canada
Multiculturalism and Citizenship Canada

Ottawa K1A 1K5

Canada

001696

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

BEST AVAILABLE COPY

CANADIAN HERITAGE CANADIAN HERITAGE REG/PRIO: GR

96/02/[redacted] - 18:33

Docket No.: CH96-04609 **Document date:** 96/01/31
Cross-reference No.: **Date received:** 96/02/13
Due date: 96/03/05
Campaign code:

Program: Prairies

Author: Boisvert, Aurèle

Title/Org.: Président/Commission scolaire franco-manitoba

Subject: Demande d'aide financière pour la construction d'une école Maternelle à Secondaire 4 au Sud de Saint-Vital

Action: Reply/Réponse

c.c.: CI
c.c.:
c.c.:

Forward To: Prairies - réponse 96.3.5

Comments: Francis Vient juste de recevoir ceci. Peux-tu
1° Je viens Vérifier où est le dossier de correspondance.
Voir aussi à obtenir un d/w supplémentaire vu que
j'ai l'int de recevoir le dossier.
2° Envoie une copie copie à Charlotte pour
l'informer de l'aspect "Intermittent".

Approved by: _____ _____
DG (or designate) (Tel. Number)

_____ _____
ADM/RExD (or designate) (Tel. Number)

Signature [ ] required _____ _____
DM (Tel. Number)

Minister's office

Approved by: _____ **Date:** _____
Minister's Assistant

Approved by: _____ **Date:** _____

Autopen: _____ **Info copy for Min.:** _____

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

DIVISION SCOLAIRE FRANCO-MANITOBAINE N° 49
191 boulevard Provencher, bureau 413
Saint-Boniface MB R2H 0G2
Téléphone: 962-6950 - Télécopieur: 962-8956

Laurèle Boisvert
Président

Murielle Gagné-Ouellette
Vice-présidente

Raymond Bisson
Directeur général

Cécile Berard
Secrétaire-trésorière

BEST AVAILABLE COPY

CH96-04609

« Apprendre et grandir ensemble »

Le 31 janvier 1996

Honorable Sheila Copps
Ministère du Patrimoine canadien
Édifice Jules-Léger
15, rue Eddy, 12° étage
Hull (Québec) KIA 0M5

Monsieur le Ministre

Depuis l'établissement de la Division scolaire franco-manitobaine (DSFM) en 1994, les commissaires ont examiné la rationalisation de ses établissements scolaires. Parmi les projets, la DSFM tient à donner une attention particulière au Centre scolaire francophone destiné à une partie de la population scolaire au sein d'un des nouveaux développements de la ville de Winnipeg, c'est à dire Saint-Vital. À cet effet, la CSFM a adopté la résolution suivante en octobre dernier :

> *Que la Commission scolaire franco-manitobaine, lors de la présentation prochaine de son plan d'immobilisation 1996-1997, accorde sa haute priorité à la construction d'une école Maternelle à Secondaire 4 au Sud de Saint-Vital.*
>
> Résolution 361.95 - 19 octobre 1995

La Division scolaire Saint-Vital qui avait sous sa jurisdiction environ 700 élèves francophones avant l'établissement de la DSFM, avait déjà entamé certaines démarches pour la création d'un centre scolaire communautaire franco-manitobain, et ce dès 1989. À cet effet, vous trouverez ci-joint une copie d'un document en date du 30 novembre 1995 intitulé : *Centre scolaire communautaire École Lavallée : Séquence des événements 1989-1995*. Également, nous vous faisons parvenir un deuxième document en date d'avril 1991 intitulé : *Présentations faites par différents groupes de parents au comité de parents de l'École Lavallée au sujet de l'éventuel centre scolaire communautaire à Saint-Vital (Manitoba)*. Il est évident qu'après 5 ans ce document devra être revisé à la lumière des réalités d'aujourd'hui.

La demande de la DSFM auprès du ministère du Patrimoine comporte deux volets : 1) nous déposerons une demande auprès du gouvernement provincial du Manitoba pour obtenir la construction d'une école Maternelle à Secondaire 4, afin de desservir les 700 élèves de la région de Saint-Vital. La CSFM recherche dans le cadre de cette demande un appui financier de la part de votre gouvernement, au chapitre communautaire; 2) également, nous allons inciter la province du Manitoba à déposer une demande d'aide financière auprès de votre collègue, l'honorable John Manley, ministre de la diversification de l'Ouest canadien. La DSFM informera Monsieur Manley de cette requête et souhaite recevoir votre appui sur cette demande.

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

La DSFM a l'intention de tenir au courant tous les intervenants concernés par ce projet tant désiré par la communauté francophone de la région de Saint-Vital.

En vous remerciant pour toute la considération que vous allez accorder à cette requête, veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

Le président de la CSFM

Aurèle Boisvert

cc John Manley - Ministre de la diversification économique de l'Ouest canadien
Ronald Duhamel- député de Saint-Boniface
Raymond Bisson- directeur général - DSFM
Simon Laplante - président - Comité scolaire de l'École Lavallée

pièces jointes (2)

F:\WPDOC\LETTRES\LAVCONST.WPD

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

DIVISION SCOLAIRE FRANCO-MANITOBAINE N° 49

131 boulevard Provencher, bureau 112
Saint-Boniface MB R2H 0G2
Téléphone: 982-8950 - Télécopieur: 982-8955

Aurèle Boisvert
Président

Raymond Bisson
Directeur général

Murielle Gagné-Ouellette
Vice-présidente

Cécile Berard
Secrétaire-trésorière

° Apprendre et grandir ensemble °

Le 31 janvier 1996

Honorable John Manley
Ministère de la Diversification de l'Ouest
235, rue Queen
11e étage
Ottawa (Ontario) KIA 0H5

Monsieur le Ministre

Depuis l'établissement de la Division scolaire franco-manitobaine (DSFM) en 1994, les commissaires ont examiné la rationalisation de ses établissements scolaires. Parmi les projets, la DSFM tient à donner une attention particulière au Centre scolaire francophone destiné à une partie de la population scolaire au sein d'un des nouveaux développements de la ville de Winnipeg, c'est à dire Saint-Vital. À cet effet, la CSFM a adopté la résolution suivante en octobre dernier :

> *Que la Commission scolaire franco-manitobaine, lors de la présentation prochaine de son plan d'immobilisation 1996-1997, accorde sa haute priorité à la construction d'une école Maternelle à Secondaire 4 au Sud de Saint-Vital.*
>
> Résolution 361.95 - 19 octobre 1995

La Division scolaire Saint-Vital qui avait sous sa jurisdiction environ 700 élèves francophones avant l'établissement de la DSFM, avait déjà entamé certaines démarches pour la création d'un centre scolaire communautaire franco-manitobain, et ce dès 1989. À cet effet, vous trouverez ci-joint une copie d'un document en date du 30 novembre 1995 intitulé : *Centre scolaire communautaire École Lavallée : Séquence des événements 1989-1995.* Également, nous vous faisons parvenir un deuxième document en date d'avril 1991 intitulé : *Présentations faites par différents groupes de parents au comité de parents de l'École Lavallée au sujet de l'éventuel centre scolaire communautaire à Saint-Vital (Manitoba).* Il est évident qu'après 5 ans ce document devra être revisé à la lumière des réalités d'aujourd'hui.

La demande de la DSFM auprès du ministère du Patrimoine est de deux volets : 1) nous déposerons une demande auprès du gouvernement provincial du Manitoba pour obtenir la construction d'une école Maternelle à Secondaire 4, afin de desservir les 700 élèves de la région de Saint-Vital. La CSFM recherche dans le cadre de cette demande un appui financier de la part de votre gouvernement, au chapitre communautaire; 2) également, nous allons inciter la province du Manitoba à déposer une demande d'aide financière auprès de votre ministère. La DSFM a informé Madame Copps de cette requête et souhaite recevoir son appui sur cette demande.

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

La DSFM a l'intention de tenir au courant tous les intervenants concernés par ce projet tant désiré par la communauté francophone de la région de Saint-Vital.

En vous remerciant pour toute la considération que vous allez accorder à cette requête, veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

Le président de la CSFM

Aurèle Boisvert

Aurèle Boisvert

cc Sheila Copps - Ministre du Patrimoine
Ronald Duhamel- député de Saint-Boniface
Raymond Bisson- directeur général - DSFM
Simon Laplante - président - Comité scolaire de l'École Lavallée

pièces jointes (2)

F:\WPDOC\LETTRES\LAVCONST.WPD

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

Winnipeg
238, chemin St. Mary's Road
Winnipeg, Manitoba
[redacted]2H 1J3
[redacted]) 983-3183
Fax: (204) 983-4274

Ottawa
Pièce/Room 432, édifice de la Confédération Bldg.
Ottawa, Ontario
K1A 0A6
(613) 995-0579
Fax: (613) 996-7571

HOUSE OF COMMONS
CHAMBRE DES COMMUNES
CANADA
K1A 0A6

R.J. DUHAMEL
M.P./Député
St.Boniface

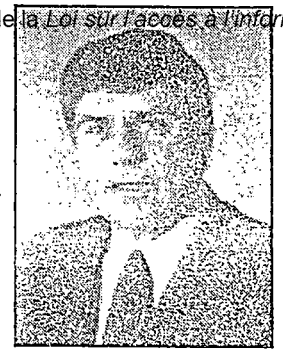

Ottawa, le 7 mars 1996

4134-7-95-1

Monsieur Aurèle Boisvert
Division scolaire franco-manitobaine
112-131, boulevard Provencher
Winnipeg (Manitoba)
R2H 0G2

Monsieur,

J'ai étudié avec grand intérêt la documentation que vous m'avez envoyée au sujet du Centre communautaire École Lavallée. J'aimerais réitérer le point que j'ai soulevé lors de notre réunion: il nous faut connaître les coûts approximatifs de ce projet avant que l'on puisse aller plus loin.

Puisque je ne suis pas celui qui est en mesure de décider, je ne peux rien vous promettre. Cependant j'ai l'impression que le gouvernement fédéral considérerait une telle initiative si le gouvernement provincial était prêt à partager les coûts.

Après avoir reçu une meilleure indication des coûts ainsi que la possibilité d'un partage de ceux-ci avec la province, je ferai un suivi auprès des instances gouvernmentales.

Au plaisir de bientôt avoir de vos nouvelles, veuillez agréer, Monsieur Boisvert, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Ronald Duhamel, député
Saint-Boniface

RJD/jr

cc. L'honorable Sheila Copps, C.P., députée
Monsieur Hilaire Lemoine
Monsieur Guy Roy

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

Roger :

- Pour info : note de Suzanne ✓
- Je sais que nous n'avons pas poursuivi avec la province nos discussions
- allons-nous revenir à la charge à l'automne ?
- à ta connaissance, quelles sont les conséquences du dernier paragraphe

Francis

Rendons-nous quelles sont les intentions de la province.

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

95-96 7-3-2

7 juillet 95

Francis Landry
Agent de programme
Programmes d'appui aux langues officielles

Suzanne Gagnon
Conseiller financier
Subventions et contributions

Entente spéciale Canada-Manitoba relative à la mise en oeuvre de la gestion des écoles francaises
Sous-entente relative aux projets d'immobilisation

J'ai révisé la 2e ébauche de l'entente ci-haut mentionnée. La plupart des commentaires ont été reflétés sur la version annotée ci-jointe; les clauses à insérer et à modifier sont fournies à l'Annexe A (à suivre) (à suivre)

Cette version ne sera soumise à l 'agent, Evaluation environnementale et aux Services juridiques pour révision que lorsque le(s) projet(s) en immobilisation seront identifiés dans la sous-entente. Les montants réservés pour les projets en immobilisation avaient déjà été identifiés dans l'entente spéciale et la sous-entente devrait maintenant prévoir les projets approuvés et les détails relatifs aux modalités spécifiques.

Veuillez noter que les mesures spéciales approuvées dans la présentation au CT ne prévoyaient qu'un seul projet en immobilisation au Manitoba, la construction d'un centre scolaire/communautaire. Si d'autres projets sont prévus à l'entente spéciale, le financement devra provenir du Programme régulier (Ententes bilatérales) et un montant équivalent devra être déduit du Protocole ou de la Bilatérale, le cas échéant. Ces détails devraient être clarifiés avant de conclure la sous-entente.

Suzanne

Suzanne Gagnon

c.c. Guy Aubin
Claire Marquis

p.j.

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

Canadian Heritage / Patrimoine canadien

MEMORANDUM NOTE DE SERVICE

To / Á: Suzanne Gagnon
Conseiller financier
Subventions et contributions

Via:

From / De: Francis Landry
Agent principal
Région de l'ouest
DGPALO

Security Classification - Classification de sécurité:

Our File - Notre référence:

Your File - Votre référence:

Date: Le 8 mai 1995

Subject / Objet: **Sous-entente relative aux projets d'immoblisation au Manitoba**

Je te soumets pour commentaires l'ébauche, versions anglaise et française, de la sous-entente que nous nous proposons de conclure avec le Manitoba.

Cette sous-entente découlerait de l'entente spéciale et aurait pour but d'encadrer le financement fédéral relatif aux projets de construction ou de rénovation proposés par le Manitoba.

Nous ne connaissons pas encore le nom des établissements scolaires qui feront l'objet de la sous-entente. C'est à croire qu'il s'agira principalement de projets de rénovation.

Nous avions soumis dans un premier temps une ébauche à la province du Manitoba, question de lancer le bal. Ils ont enlevé certaines phrases, très peu en réalité et ajouté une clause «Assurance». Je peux au besoin te faire voir le texte qu'ils ont annonté.

Je t'appellerai au début de la semaine prochaine afin de convenir ensemble du moment propice pour une rencontre à ce sujet.

Je te remercie de ta collaboration.

Canada

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

Ebauche 2

CANADA - MANITOBA SPECIAL AGREEMENT FOR THE IMPLEMENTATION OF FRANCOPHONE SCHOOL GOVERNANCE

MANITOBA

SUB-AGREEMENT ON CAPITAL PROJECTS: CONSTRUCTION OR RENOVATION OF SCHOOL FACILITIES

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

Ebauche "2"

ENTENTE SPÉCIALE CANADA - MANITOBA RELATIVE AU DÉVELOPPEMENT DE L'ÉDUCATION DE LA MINORITÉ FRANCOPHONE ET DE L'ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS LANGUE SECONDE

MANITOBA

SOUS-ENTENTE RELATIVE AUX PROJETS D'IMMOBILISATION

Construction ou rénovation d'établissements scolaires

204 945 1625
04/06/95 10:03 ☎204 945 1625 MANITOBA BEF 001/011
Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

Manitoba

Éducation et Formation professionnelle

Education and Training

BORDEREAU DE TRANSMISSION PAR TÉLÉCOPIEUR / FACSIMILE TRANSMISSION COVER SHEET

DATE : Le 6 avril 1995

DESTINATAIRE/TO :	***EXPÉDITEUR/FROM :***
Nom/Name : Roger Darley	*Nom*/Name : Henri Grimard
Bureau/Office : Patrimoine Canadien	*Bureau*/Office : *Bureau de l'éducation française* *Local 509, 1181 avenue Portage* *Winnipeg MB R3G 0T3*
N° de téléphone/Phone N° : 819-994-3507	*N° de téléphone*/Phone N° : *(204) 945-* 6919
N° de télécopieur/Fax N° : 819-953-9353	*N° de télécopieur*/Fax N° : *(204) 945-1625*

NOMBRE TOTAL DE PAGES (Y COMPRIS CELLE-CI)/TOTAL NUMBER OF PAGES (INCLUDING THIS ONE) 11

L'ORIGINAL À SUIVRE/ORIGINAL TO FOLLOW ..... *OUI*/YES ☐ *NON*/NO ☐

COMMENTAIRES/REMARKS :

La présente communication est destinée à la personne ou au bureau ci-haut mentionné et pourrait contenir des renseignements confidentiels qui font, en vertu de la loi, l'objet d'une dispense en matière de communication. Si vous recevez cette communication par erreur, veuillez téléphoner l'expéditeur ou l'opérateur immédiatement.

This fax transmission is intended for the use of the individual or office noted above, and may contain information that is private, confidential, and exempt from disclosure under law. If you received this transmission in error, please notify the sender or operator immediately by telephone.

POUR TOUTE DIFFICULTÉ DE TRANSMISSION, VEUILLEZ APPELER L'OPÉRATEUR : Paulette LaRoche *N° de téléphone : (204) 945-* 6919

IF THERE ARE ANY TRANSMISSION PROBLEMS, PLEASE CALL OPERATOR : _____ Phone N° : (204) 945-_____

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

Manitoba

Éducation et Formation professionnelle

Bureau de l'éducation française

Édifice Robert-Fletcher
1181 avenue Portage
local 509
Winnipeg MB R3G 0T3
CANADA

Téléphone: (204) 945-6916
Télécopieur : (204) 945-1625

Le 6 avril 1995

M. Roger Farley
Opérations et liaisons
Langues officielles dans l'enseignement
Patrimoine canadien
Terrasses de la Chaudière
15 rue Eddy
10e étage Pièce 10E2
Ottawa ON K1A 0M5

Objet: l'ébauche révisée de l'entente auxiliaire

Monsieur, Cher Roger,

Ci-joint, l'ébauche révisée de l'entente auxiliaire pour les projets d'immobilisation. Tous les changements et/ou ajouts proposés ont été soulignés. Quant à la traduction du document, j'ose croire que votre bureau a déjà en filière un texte français qui pourra être manitobanisé assez facilement. J'attends vos commentaires.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations cordiales.

Henri Grimard
Directeur
Services de soutien

/pl

pièce jointe

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

CANADA-MANITOBA SPECIAL AGREEMENT FOR THE IMPLEMENTATION OF FRANCOPHONE SCHOOLS GOVERNANCE

MANITOBA

SUB-AGREEMENT ON CAPITAL PROJECTS: CONSTRUCTION OR RENOVATION OF SCHOOL FACILITIES

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

CANADA-MANITOBA SPECIAL AGREEMENT FOR THE IMPLEMENTATION OF FRANCOPHONE SCHOOLS GOVERNANCE IN MANITOBA

SUB-AGREEMENT ON CAPITAL PROJECTS: CONSTRUCTION OR RENOVATION OF SCHOOL FACILITIES

THE PRESENT SUB-AGREEMENT was made this _____ day of _____ 1995.

BETWEEN: **THE GOVERNMENT OF CANADA,** hereinafter referred to as "Canada", represented by the Minister of Communications of Canada, hereinafter referred to as "the Minister",

AND: **THE GOVERNMENT OF MANITOBA,** hereinafter referred to as "Manitoba", represented by the Minister of Education and Training of Manitoba.

WHEREAS Canada and Manitoba concluded, on November 5, 1994, a Special Agreement for the Implementation of francophone schools governance in Manitoba (hereinafter referred to as "the Special Agreement");

WHEREAS the said Special Agreement provides for a federal contribution toward the additional expenses incurred by Manitoba, through la Division scolaire franco-manitobaine n° 49, for initiatives on Francophone schools governance such as capital projects for the construction or renovation of school facilities;

WHEREAS Section 3.3 of the said special Agreement states that the details of Canada's contribution will be set out in a sub-agreement;

NOW THEREFORE, The present Sub-agreement witnesses that the parties hereto mutually agree as follows:

1. PURPOSE OF THE CONTRIBUTION

1.1 Subject to the provisions of Section 2.1 of the present Sub-agreement, Canada agrees to provide a contribution toward the reasonable capital expenditures incurred by Manitoba for the construction or renovation of school facilities described in Appendix 1.

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

2. MAXIMUM AMOUNT OF CONTRIBUTION

2.1 Subject to the appropriation of funds by Parliament, the maintenance of the current and forecasted budget levels of the Official Languages in Education Program and the terms of the present Sub-agreement, Canada agrees to provide a contribution to Manitoba not to exceed the sum of three million five hundred thousand dollars ($3,500,000) toward the reasonable expenses incurred by Manitoba for the projects described in Appendix 1 of the present Sub-agreement;

2.2 The amount mentioned in Section 2.1 will be distributed as follows:

1995-96	$ 0
1996-97	$1,500,000
1997-98	$1,500,000
1998-99	$ 500,000

3. ELIGIBLE EXPENDITURES

3.1 Manitoba agrees that the contribution referred to in Sections 2.1 shall apply only to the eligible expenditures identified in Appendix 2 of the present Sub-agreement. For the purposes of the present Sub-agreement, eligible expenditures shall include, without being restricted to, expenses related to the construction, renovation, purchase or rental of facilities and purchase or rental equipment.

4. PAYMENT

4.1 Canada agrees to pay to Manitoba the contribution referred to in Section 2.2 of the present Sub-agreement, as follows:

a) 1995-96 fiscal year

No annual budget to be submitted for capital projects in year one of the sub-agreement.

b) 1996-97 to 1998-99 fiscal years

i) an initial payment representing one-half (50%) of Canada's anticipated contribution for each fiscal year will be payed after April 1st of that fiscal year and after receipt and acceptance by the Minister, for each of the projects mentioned in Section 1, of the following documents:

- an annual budget for the current fiscal year and the remaining fiscal years of the project;

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

- a schedule of work and payments to contractors anticipated for the current fiscal year and the remaining fiscal years of the project;

- a list of equipment to be purchased during the current fiscal year;

ii) a second payment not to exceed the balance of Canada's contribution approved for that fiscal year, upon receipt and acceptance by the Minister of the following documents for each of the projects mentioned in Section 1:

- a certified interim financial statement reporting detailed actual expenditures incurred by Manitoba for the ten-month period ending January 31 of the current fiscal year with supporting documents, and an expenditure forecast for the two-month period ending March 31 of the current fiscal year;

- a report describing the activities carried out for the period ending January 31 of the current fiscal year;;

- a certified final financial statement reporting actual expenditures incurred by Manitoba for the fiscal year ending March 31 of the previous year with supporting documents;

- a report describing the activities carried out for the fiscal year ending March 31 of the previous year.

4.2 Any contribution payable for the construction, renovation or purchase of facilities shall be subject to the receipt and acceptance by the Minister, where applicable, of copies of the signed contracts, the signed Offer to Purchase and the environmental impact assessment reports provided for in Section 9 of the present Sub-agreement.

4.3 The payments to be made by Canada to Manitoba pursuant to the present Sub-agreement shall be made within thirty (30) working days after the receipt of the documents referred to in Sections 4.1 and 4.2 and 4.3, provided that the data in the said documents are consistent with the terms and conditions of the present Sub-agreement and that Manitoba has addressed any questions raised by the Minister.

4.4 Any contribution payable for the construction, renovation or purchase of facilities shall be subject to the receipt and acceptance by the Minister of copies of the construction plans or a description of the facilities.

4.5 The payment of Canada's contribution for the 1996-97 and subsequent fiscal years is subject to the receipt and acceptance by Canada of an Appendix 1 entitled "Description of Projects" providing specific information on the forecasted activities related to the acquisition, construction and renovation of facilities and the purchase and rental of equipment for each of the projects mentioned in Section 1.1.

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

5. SURPLUS

5.1 In the event that total amounts paid to Manitoba under the present Sub-agreement exceed the total amounts to which Manitoba is entitled under the present Sub-agreement, any such surplus shall be repaid to Canada. Where any surplus payable has not been repaid, an amount equal to the surplus may be retained by Canada from such contribution payments as may subsequently become payable to Manitoba.

6. ANNUAL BUDGET, ACTIVITY REPORTS, FINANCIAL STATEMENTS AND RELATED DOCUMENTATION

6.1 For the purposes of the present Sub-agreement, the term "annual budget" mentioned in Section 4.1 means a budget listing, for each of the projects, detailed forecasted expenditures according to the expenditure categories listed in Section 3.1.

6.2 In addition to the certified financial statements and activity reports referred to in Section 4.1, Manitoba shall submit to Canada a certified final financial statement with supporting documents and an activity report for the 1998-99 fiscal year within six months following the end of that fiscal year.

6.3 For the purposes of the present Sub-agreement, the certified financial statements mentioned in Sections 4.1 and 6.2 refer to detailed statements of expenditures incurred by Manitoba for each of the activities funded under the present Sub-agreement during the periods contemplated. Such statements shall indicate Manitoba's detailed actual expenditures by expenditure category, as forecasted in the annual budget.

6.4 Manitoba shall submit to Canada a document attesting the official opening of the new educational facilities.

6.5 For the purposes of the present Sub-agreement, the financial statements provided to Canada by Manitoba shall be certified by a senior program officer and a senior financial officer, both of whom shall be duly authorized by Manitoba and accepted by Canada.

6.6 For the purposes of the present Sub-agreement, the term "supporting documents", referred to in Sections 4.1 and 6.2 means:

a) when applied to architect's fees and fees related to the site investigation and construction/renovation, a written certificate from the architect acknowledging the value of work completed in accordance with the contractual documents;

b) when applied to leasing fees, a copy of the lease agreements;

c) when applied to the purchase of a property, a copy of the Certificate of Title.

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

7. TENDERS

7.1 Before awarding the construction or renovation contracts for the Francophone educational facilities, Manitoba shall issue, or ask the school board to issue a call for tenders in one or more English-language and in one or more French-language newspapers.

8. CONSTRUCTION PLANS, ESSENTIAL FURNITURE AND EQUIPMENT

8.1 Before awarding the construction/renovation contracts for the Francophone educational facilities, Manitoba shall submit for the Minister's approval a description of the building(s), the schedule of work and the environmental impact assessment report referred to in Section 9.

8.2 The educational facilities shall be fully operational no later than March 31, 1999.

8.3 Manitoba shall ensure that the new facilities are accessible to disabled persons, as required by the Manitoba Building Code.

8.4 For the purposes of the present Sub-agreement, "equipment" means the essential furniture and equipment needed to operate and maintain the buildings and grounds that are usually and reasonably provided for in such institutions in Manitoba, excepting perishable items.

9. ENVIRONMENTAL IMPACT ASSESSMENT

9.1 Manitoba agrees to assess the environmental impact of all real estate components of the project. Such assessments shall be performed in accordance with the Canadian Environmental Assessment Process Act and the Environmental Assessment and Review Process Guidelines Order.

9.2 It is understood that no purchase, construction or renovation of real property will be performed, in whole or in part, before Canada has approved the assessment report submitted by Manitoba for that component of the project.

10. INSURANCES

10.1 Manitoba shall ensure that the capital projects will, as appropriate and at all times, be insured against fire, loss or damage, for whatever reason, for their full replacement value, in accordance with Manitoba's procedures regarding insurances for capital projects.

11. CONSULTATION

11.1 The school board agrees to consult with representatives of the Francophone community during the planning, design and implementation phases of the

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

school construction or renovation projects. Representatives of the Francophone community and the school board shall agree on appropriate consultation and decision-making mechanisms.

12. LIABILITY OF CANADA

12.1 Canada shall not be liable for any injury, including death, to the person, or for any loss or damage to the property of Manitoba or anyone else, caused by the execution of the present Sub-agreement by Manitoba, unless such injury, loss or damage is caused by the negligence of an employee or officer of Canada acting within the scope of his/her employment.

13. ACCESS TO PREMISES

13.1 Manitoba shall allow the Minister to visit the premises where activities funded under the present Sub-agreement are being carried out.

14. PUBLIC ACKNOWLEDGEMENT

14.1 Manitoba shall publicly acknowledge Canada's contribution, in both official languages, during construction/renovation and shall allow representatives of Canada to participate fully in the laying of the cornerstones and, at the conclusion of the work, in the official opening of the educational facilities.

14.2 Upon completion of construction/renovation projects, Manitoba shall install plaques in both official languages drawing attention to Canada's participation in each project; the wording of these plaques and their design shall be submitted for the Minister's approval.

15. METHOD OF AMENDMENT

15.1 The present Sub-agreement may be amended by written consent of both parties or any person duly authorized to act on their behalf.

16. DURATION

16.1 The present Sub-agreement shall take effect on the date of signing. However, all contributions payable by the Minister under the terms of the present Sub-agreement shall be paid in accordance with the work carried out and the expenditures incurred by Manitoba during the period beginning April 1st, 1995 and ending March 31, 1999.

17. APPENDIX

17.1 Appendix 1 entitled: "Project Description" mentioned in Section 2.1, when completed will be an integral part of the present Sub-agreement.

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

17.2 Appendix 2 entitled: "Annual Budget" mentioned in Section 3.1 will be an integral part of the present Sub-agreement.

IN WITNESS WHEREOF the parties hereto have duly executed the present Sub-agreement on the date first above written.

GOVERNMENT OF CANADA	**GOVERNMENT OF MANITOBA**
Minister of Communications	**Minister of Education and Training**
Witness	Witness

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

CAPITAL PROJECT SUMMARY:

Construction or renovation of the school facility in (name of city or village)

A) ANNUAL BUDGET

EXPENDITURE CATEGORY	1996-1997 ESTIMATED COSTS	1997-1998 ESTIMATED COSTS	1998-1999 ESTIMATED COSTS	TOTAL
Planning				
Honoraria				
Construction				
Renovation				
Purchase or rental of facilities				
Purchase or rental of equipment				
TOTAL				

Notice:
1) Financial years from April 1st to March 31.
2) The financial statements provided shall be certified by a senior program officer and a senior financial officer, both whom shall be duly authorized by Manitoba and accepted by Canada.

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

Patrimoine canadien Canadian Heritage

Hull, Canada
K1A 0M5

95.2.15

Merci
2e p classe Roger

Votre référence Your file

FEB FEV 14 1995

Notre référence Our file

Monsieur Henri Grimard
Directeur des services
Bureau de l'Éducation française
Ministère de l'Éducation
1181, avenue du Portage
Winnipeg (Manitoba)
R3G 6T3

OK envoyé
Rochelle
14/2/95

Monsieur, Henri

Je donne suite à notre discussion relative aux projets d'immobilisation envisagés dans le cadre de l'entente spéciale Canada-Manitoba relative à la mise en oeuvre de la gestion des écoles françaises.

Je vous envoie sous ce pli un projet d'ébauche d'entente auxiliaire auquel j'ai joint à titre d'exemple un modèle des divers documents exigés dans le cadre de l'entente : un tableau des prévisions des dépenses, une annexe relative à la construction et une relative à la rénovation. Comme vous le savez, une étude environnementale est un préalable à tout projet de construction. Conséquemment, j'ai joint un tableau synoptique de même qu'un extrait d'un document portant sur la préparation du rapport d'évaluation environnementale.

En espérant que ces documents vous seront utiles, je vous prie, d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Chef

Roger Farley
Région de l'Ouest
Opérations et coordination régionale
DGPALO

P.j.

Canada

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

CANADA - MANITOBA SPECIAL AGREEMENT FOR THE IMPLEMENTATION OF FRANCOPHONE SCHOOL GOVERNANCE

MANITOBA

SUB-AGREEMENT ON CAPITAL PROJECTS : SCHOOL / COMMUNITY CENTRES

EBAUCHE
DRAFT

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

CANADA - MANITOBA SPECIAL AGREEMENT FOR THE IMPLEMENTATION OF FRANCOPHONE SCHOOL GOVERNANCE IN MANITOBA

SUB-AGREEMENT ON THE CAPITAL PROJECTS : SCHOOL / COMMUNITY CENTRES

THE PRESENT SUB-AGREEMENT was made this _____ day of _____1995.

BETWEEN: **THE GOVERNMENT OF CANADA,** hereinafter referred to as "Canada", represented by the Minister of Communications of Canada, hereinafter referred to as "the Minister",

AND: **THE GOVERNMENT OF MANITOBA,** hereinafter referred to as "Manitoba", represented by the Minister of Education and Training of Manitoba.

WHEREAS the *Canadian Constitution* and in particular the *Canadian Charter of Rights and Freedoms* as well as the *Official Languages Act* recognize English and French as the official languages of Canada, and that the Government of Canada recognizes its responsibilities and undertakings with respect to those languages;

WHEREAS Section 23 of the *Canadian Charter of Rights and Freedoms* recognizes the right of Canadian citizens belonging to the English- or French-language minority in a province to have their children educated in their own language, where numbers warrant;

WHEREAS the Minister of Communications, upon whom were transferred the responsibilities of the Secretary of State, has the mandate, in accordance with the *Official Languages Act*, to encourage and assist provincial governments to offer to members of the official language minority communities education in their own language;

WHEREAS Canada has approved a series of special measures with respect to school governance and post-secondary education for the French-speaking minorities in this country;

WHEREAS Canada and Manitoba concluded, on November 5, 1994, a *Special Agreement for the Implementation of francophone schools governance in Manitoba* (hereinafter referred to as "the Special Agreement");

(EBAUCHE DRAFT)

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

WHEREAS the said Special Agreement provides for a federal contribution toward the additional expenses incurred by Manitoba, through la Division scolaire franco-manitobaine no.49, for initiatives on Francophone schools governance such as capital projects for the construction or renovation of school facilities;

WHEREAS Sections 3.3 of the said Special Agreement state that the details of Canada's contribution will be set out in a sub-agreement;

NOW THEREFORE, The present Sub-agreement witnesses that the parties hereto mutually agree as follows:

1. PURPOSE OF THE CONTRIBUTION

1.1 Subject to the provisions of Section 2.1 of the present Sub-agreement, Canada agrees to provide a contribution toward the reasonable capital expenditures incurred by Manitoba for the support of the establishment of school / community centres described in Appendix 1, governed by councils whose membership shall comprise representatives of the Franco-Manitoban community.

2. MAXIMUM AMOUNT OF CONTRIBUTION

2.1 Subject to the appropriation of funds by Parliament, the maintenance of the current and forecasted budget levels of the Official Languages in Education Program and the terms of the present Sub-agreement, Canada agrees to provide a contribution to Manitoba not to exceed the sum of three million five hundred thousand dollars ($3,500,000) toward the reasonable expenses incurred by Manitoba for the projects described in Appendix 1 of the present Sub-agreement;

2.2 The amount mentioned in Section 2.1 will be distributed as follows:

1995-96	$
1996-97	$
1997-98	$
1998-99	$

3. ELIGIBLE EXPENDITURES

3.1 Manitoba agrees that the contribution referred to in Sections 2.1 shall apply only to the eligible expenditures identified in Appendix 2 of the

EBAUCHE
DRAFT

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

present Sub-agreement. For the purposes of the present Sub-agreement, eligible expenditures shall include, without being restricted to, expenses related to the construction, renovation, purchase or rental of facilities and purchase or rental of equipment.

4. PAYMENT

4.1 Canada agrees to pay to Manitoba the contribution referred to in Section 2.2 of the present Sub-agreement, as follows:

a) 1995-96 fiscal year

i) a payment not exceeding Canada's contribution approved for that fiscal year, upon receipt and acceptance by the Minister of the following documents:

- an annual expenditure budget covering activities to be carried out under the present Sub-agreement in 1995-96;

b) 1996-97 to 1998-99 fiscal years

i) an initial payment representing one-half (50 %) of Canada's anticipated contribution for each fiscal year will be payed after April 1st of that fiscal year and after receipt and acceptance by the Minister, for each of the projects mentioned in Section 1, of the following documents:

- a revised annual budget for the current fiscal year and the remaining fiscal years of the project;

- a revised schedule of work and payments to contractors anticipated for the current fiscal year and the remaining fiscal years of the project;

- a list of equipment to be purchased during the current fiscal year;

ii) a second payment not to exceed the balance of Canada's contribution approved for that fiscal year, upon receipt and acceptance by the Minister of the following documents for each of the projects mentioned in Section 1:

- a certified interim financial statement reporting detailed actual expenditures incurred by Manitoba for the ten-month period ending January 31 of the current fiscal year with supporting documents, and an expenditure forecast for the

EBAUCHE DRAFT

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

two-month period ending March 31 of the current fiscal year;

- a report describing the activities carried out for the period ending January 31 of the current fiscal year;

- a certified final financial statement reporting actual expenditures incurred by Manitoba for the fiscal year ending March 31 of the previous year with supporting documents;

- a report describing the activities carried out for the fiscal year ending March 31 of the previous year.

4.2 Any contribution payable for the construction, renovation or purchase of facilities shall be subject to the receipt and acceptance by the Minister, where applicable, of copies of the signed contracts, the signed Offer to Purchase and the environmental impact assessment reports provided for in Section 9 of the present Sub-agreement.

4.3 The payments to be made by Canada to Manitoba pursuant to the present Sub-agreement shall be made within thirty (30) working days after the receipt of the documents referred to in Sections 4.1 and 4.2 and 4.3, provided that the data in the said documents are consistent with the terms and conditions of the present Sub-agreement and that Manitoba has addressed any questions raised by the Minister.

4.4 Any contribution payable for the construction, renovation or purchase of facilities shall be subject to the receipt and acceptance by the Minister of copies of the construction plans or a description of the facilities.

4.5 The payment of Canada's contribution for the 1995-96 and subsequent fiscal years is subject to the receipt and acceptance by Canada of an Appendix 1 entitled "Description of Projects" providing specific information on the forecasted activities related to the acquisition, construction and renovation of facilities and the purchase and rental of equipment for each of the projects mentioned in Section 1.1.

5. SURPLUS

5.1 In the event that total amounts paid to Manitoba under the present Sub-agreement exceed the total amounts to which Manitoba is entitled under the present Sub-agreement, any such surplus shall be repaid to Canada. Where any surplus payable has not been repaid, an amount equal to the surplus may be retained by Canada from such contribution payments as may subsequently become payable to Manitoba.

EBAUCHE
DRAFT

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

ANNUAL BUDGET, ACTIVITY REPORTS, FINANCIAL STATEMENTS AND RELATED DOCUMENTATION

6.1 For the purposes of the present Sub-agreement, the term "annual budget" mentioned in Section 4.1 means a budget listing, for each of the projects, detailed forecasted expenditures according to the expenditure categories listed in Section 3.1.

6.2 In addition to the certified financial statements and activity reports referred to in Section 4.1, Manitoba shall submit to Canada a certified final financial statement with supporting documents and an activity report for the 1998-99 fiscal year within six months following the end of that fiscal year.

6.3 For the purposes of the present Sub-agreement, the certified financial statements mentioned in Sections 4.1 and 6.2 refer to detailed statements of expenditures incurred by Manitoba for each of the activities funded under the present Sub-agreement during the periods contemplated. Such statements shall indicate Manitoba's detailed actual expenditures by expenditure category, as forecasted in the annual budget.

6.4 Manitoba shall submit to Canada a document attesting the official opening of the new educational facilities.

6.5 For the purposes of the present Sub-agreement, the financial statements provided to Canada by Manitoba shall be certified by a senior program officer and a senior financial officer, both of whom shall be duly authorized by Manitoba and accepted by Canada.

6.6 For the purposes of the present Sub-agreement, the term "supporting documents", referred to in Sections 4.1 and 6.2 means:

a) when applied to architect's fees and fees related to the site investigation and construction/renovation, a written certificate from the architect acknowledging the value of work completed in accordance with the contractual documents;

b) when applied to leasing fees, a copy of the lease agreements;

c) when applied to the purchase of a property, a copy of the Certificate of Title.

7. TENDERS

7.1 Before awarding the construction or renovation contracts for the

EBAUCHE/ DRAFT

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

Francophone educational facilities, Manitoba shall issue, or ask the school board to issue a call for tenders in one or more English-language and in one or more French-language newspapers.

8. CONSTRUCTION PLANS, ESSENTIAL FURNITURE AND EQUIPMENT

8.1 Before awarding the construction/renovation contracts for the Francophone educational facilities, Manitoba shall submit for the Minister's approval a description of the building(s), the schedule of work and the environmental impact assessment report referred to in Section 9.

8.2 The school/community centres shall be fully operational no later than March 31, 1999.

8.3 Manitoba shall ensure that the new facilities are accessible to disabled persons, as required by the Manitoba Building Code.

8.4 For the purposes of the present Sub-agreement, "equipment" means the essential furniture and equipment needed to operate and maintain the buildings and grounds that are usually and reasonably provided for in such institutions in Manitoba, excepting perishable items.

9. ENVIRONMENTAL IMPACT ASSESSMENT

9.1 Manitoba agrees to assess the environmental impact of all real estate components of the project. Such assessments shall be performed in accordance with the *Canadian Environmental Assessment Process Act* and the *Environmental Assessment and Review Process Guidelines Order*.

9.2 It is understood that no purchase, construction or renovation of real property will be performed, in whole or in part, before Canada has approved the assessment report submitted by Manitoba for that component of the project.

10. CONSULTATION

10.1 The school board agrees to consult with representatives of the Francophone community during the planning, design and implementation phases of the school/community centre projects. Representatives of the Francophone community and the school board shall agree on appropriate consultation and decision-making mechanisms.

EBAUCHE
DRAFT

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

11. LIABILITY OF CANADA

11.1 Canada shall not be liable for any injury, including death, to the person, or for any loss or damage to the property of Manitoba or anyone else, caused by the execution of the present Sub-agreement by Manitoba, unless such injury, loss or damage is caused by the negligence of an employee or officer of Canada acting within the scope of his/her employment.

12. ACCESS TO PREMISES

12.1 Manitoba shall allow the Minister to visit the premises where activities funded under the present Sub-agreement are being carried out.

13. PUBLIC ACKNOWLEDGEMENT

13.1 Manitoba shall publicly acknowledge Canada's contribution, in both official languages, during construction/renovation and shall allow representatives of Canada to participate fully in the laying of the cornerstones and, at the conclusion of the work, in the official opening of the educational facilities.

13.2 Upon completion of construction/renovation projects, Manitoba shall install plaques in both official languages drawing attention to Canada's participation in each project; the wording of these plaques and their design shall be submitted for the Minister's approval.

14. METHOD OF AMENDMENT

14.1 The present Sub-agreement may be amended by written consent of both parties or any person duly authorized to act on their behalf.

15. DURATION

15.1 The present Sub-agreement shall take effect on the date of signing. However, all contributions payable by the Minister under the terms of the present Sub-agreement shall be paid in accordance with the work carried out and the expenditures incurred by Manitoba during the period beginning April 1, 1995 and ending March 31, 1999.

EBAUCHE
DRAFT

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

16. APPENDIX

16.1 Appendix 1 entitled: "Project Description" mentioned in Section 2.1, when completed will be an integral part of the present Sub-agreement.

16.2 Appendix 2 entitled: "Anual Budget" mentioned in Section 3.1 will be an integral part of the present Sub-agreement.

IN WITNESS WHEREOF the parties hereto have duly executed the present Sub-agreement on the date first above written.

GOVERNMENT OF CANADA

Minister of Communications

Witness

GOVERNMENT OF Manitoba

Minister of Education and Training

Witness

EBAUCHE
DRAFT

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

CAPITAL PROJECT SUMMARY :

Establishment of the School /Community Center in (name of city)

A) ANNUAL BUDGET

EXPENDITURE CATEGORY	1995-1996 ESTIMATED COSTS	1996-1997 ESTIMATED COSTS	1997-1998 ESTIMATED COSTS	1998-1999 ESTIMATED COSTS	TOTAL
Planning					
Honoraria					
Construction					
Renovation					
Purchase or rental of facilities					
Purchase or rental of equipment					
TOTAL					

Notice:
1) Financial years run from April 1 to March 31.
2) The financial statements provided shall be certified by a senior program officer and a senior financial officer, both whom shall be duly authorized by Alberta and accepted by Canada.

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

APPENDIX 1

SPECIAL AGREEMENT ON THE CONSTRUCTION OF THE ÉCOLE DE DROIT OF THE UNIVERSITÉ DE MONCTON

DESCRIPTION OF THE PROJECT

Construction

The new building will be built next to the main library (Champlain) and the Clément-Cormier Building (Acadian Museum and Art Gallery). The 3-storey building will be adjacent to a parking lot presently serving the main library, the Acadian Museum and the Art Gallery.

The planned structure will have a steel frame, with exterior brick walls and interior finished partly in concrete blocks, partly with plaster and/or brick. The new building will include five (5) stairwells and two (2) elevators, sprinklers, fire alarm and air-conditioning systems, and will be accessible to disabled persons.

Services to the building are provided through an underground tunnel: heating, electricity, telephone and communications.

This building with a gross area of approximately 54,000 square feet, will include:

		Square feet
a)	classrooms and 200-seat amphitheatre	5,000
b)	"moot court" room	1,400
c)	offices for professors and administrative staff	5,800
d)	library of the École de droit	25,000
e)	spaces for students	2,000
f)	Centre de traduction et de terminologie juridique (CTTJ)	3,500
g)	Centre international de Common Law en français (CICLEF)	1,200
h)	common spaces	10,000
		=======
	Total	53,900

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

APPENDIX 1

SPECIAL AGREEMENT ON THE CONSTRUCTION OF THE ÉCOLE DE DROIT OF THE UNIVERSITÉ DE MONCTON

DESCRIPTION OF THE PROJECT

Renovations

The building occupied by the École de droit was built in the sixties and transformed in the early eighties to house the École de droit.

The anticipated renovations include the replacement of windows and the upgrading of both the ventilation and electrical systems. The main entrance will be rebuilt and accessibility to disabled persons will be ensured throughout the building.

Rooms will be renovated to upgrade them to the needs and standards of the nineties.

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

1.8 Step 5: Preparing the Environmental Assessment Report

In the fifth step of a self-directed EA, the RA must prepare (or ensure the preparation of) a screening report or comprehensive study report based on the results of the EA. The report should sufficiently explain how the assessment arrived at its conclusion. It should also provide a clear description of any proposed mitigation measures, and outline any requirements for follow-up that the RA believes are necessary.

Sample outline for an EA report

The RA can develop its own simple format for a screening report or comprehensive study report. Following is a sample outline:

- *Name of proposal*
- *Brief description (location, cost, etc.)*
- *Nature of effects identified*
- *Proposed mitigation measures*
- *Federal/provincial agencies consulted*
- *Public advised (list methods as applicable)*
- *Approximate date of implementation*
- *Conclusion and rationale*
- *Departmental/agency contact (name and telephone number)*

1.8.1 The screening report

The screening report must be included in the public registry established for the project.

As a minimum, the screening report should include

- **description of project activities**: a list of activities and their locations, scheduling details, and estimates of their magnitude or scale (quantified, if possible);
- **description of the environment**: identification of the environmental components in the study area, their interrelationship, and documentation or discussion of their sensitivity to disturbance;
- **environmental effects**: a summary of the effects, including cumulative environmental effects and the effects of malfunctions or accidents, of project activities on those components of the environment considered at risk;
- **proposed mitigation measures**: a list and description of any mitigation measures, referenced to the environmental effects they are designed to eliminate or reduce, that in the opinion of the RA, are required to prevent or

001732

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

ENVIRONMENTAL SCREENING MATRIX

PROJET TYPE
BUILDING

PROJECT TITLE:

ENVIRONMENTAL COMPONENTS

ACTIVITIES	PHYSICAL						BIOLOGICAL						SOCIAL					
	Atmosphere/Noise	Groundwater	Surface Water	Terrain	Soils		Terrestrial Habitat	Aquatic Animals	Terrestrial Animals	Aquatic Habitat	Vegetation		Land Use/Heritage	Recreation/Aesthetic	People/Health	Economy	Services	
Building Prime Use																		
Demolition																		
Excavation																		
Hvy Eqpt Use																		
Land Acquisition																		
Landscaping																		
Painting																		
Pavement																		
PCBs Storage																		
Roofing																		
Security																		
Site Clearing																		
Solid Waste Disposal																		
Traffic																		
Utilities																		
Vegetation Removal																		
Vehicle Use																		

LEGEND

- ☐ No Impact
- ☑ Potential Impact (unknown significance)
- ☒ Insignificant Impact
- ☑ Improvement
- ☑ Significant Impact (unknown mitigation)
- ☒ Impact Mitigable
- ☒ Significant Non-Mitigable Impact
- ■ Unacceptable Impact
- ⊘ Impact with Significant Public Concern

INITIAL ASSESSMENT DECISION

If there is at least one of these following:	The decision is (in order of priority):
■	Code 9
■	Code 6
⊘	Code 7
☑	Code 4
☑	Code 5
☒	Code 3
☒	Code 2

Potential issues/ Screening Recommendations/ Mitigating Measures

Prepared by: _____ **Title:** _____ **Date:** _____

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

Facteurs servant à déterminer
si les effets environnementaux sont négatifs

Changements dans l'environnement :

- *effets négatifs sur la santé du biote, y compris les plantes, les animaux et les poissons;*
- *menaces pour les espèces rares ou en danger de disparition;*
- *réductions de la diversité des espèces ou perturbations des chaînes alimentaires;*
- *perte d'habitats ou dommages causés à ces derniers, y compris le morcellement de l'habitat;*
- *déversements ou dégagements de produits chimiques persistants et/ou toxiques, d'agents microbiens, d'éléments nutritifs (p. ex. azote, phosphore), de rayonnement ou d'énergie thermique (par ex. l'eau résiduaire de refroidissement);*
- *baisses de population, en particulier chez les prédateurs des niveaux trophiques supérieurs, les espèces de grande taille et de longévité considérable;*
- *extraction de ressources (par ex. tourbe, charbon) de l'environnement;*
- *transformation de paysages naturels;*
- *obstacle à la migration ou au passage d'espèces fauniques;*
- *effets négatifs sur la qualité et/ou la quantité de l'environnement naturel (p. ex. eaux superficielles, eaux souterraines, sols, terres et air).*

Effets sur les personnes, découlant de changements dans l'environnement :

- *effets négatifs sur la santé humaine, le bien-être ou la qualité de la vie;*
- *augmentation du chômage ou récession économique;*
- *réduction de la qualité ou de la quantité des possibilités ou des installations récréatives;*
- *changement négatif dans l'utilisation actuelle des terres et des ressources à des fins traditionnelles par les autochtones;*
- *effets négatifs sur les ressources historiques, archéologiques, paléontologiques ou architecturales;*
- *diminution de l'attrait esthétique ou changements dans les caractéristiques visuelles (p. ex. paysages);*
- *perte d'espèces ou de ressources commerciales, ou dommages causés à ces dernières;*
- *interdiction de l'utilisation ou de la production futures de ressources;*
- *pertes d'espèces de valeur, rares ou en danger de disparition, ou de leurs habitats, ou dommages causés à ces espèces et habitats.*

1.8 Étape 5 : Préparation du rapport d'évaluation environnementale

À la cinquième étape d'une auto-évaluation environnementale, l'autorité responsable doit préparer (ou faire préparer) un rapport d'examen préalable ou d'étude approfondie fondé sur les résultats de l'évaluation environnementale, ou veiller à sa préparation. Le rapport devrait expliquer suffisamment comment l'évaluation a conduit aux conclusions présentées. Il devrait également décrire en détail toute mesure d'atténuation proposée et exposer les exigences du suivi que l'AR estime nécessaire.

001734

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

- **la détermination de l'importance** : un énoncé indiquant si les effets environnementaux négatifs, compte tenu des mesures d'atténuation appropriées, sont importants ou incertains;
- **la conclusion de l'examen préalable** : un énoncé indiquant la conclusion de l'examen préalable ainsi que les raisons à l'appui de cette conclusion;
- **le contact avec le ministère ou l'organisme** : nom et numéro de téléphone d'une personne avec qui on peut prendre contact pour avoir davantage de renseignements.

L'autorité responsable dispose également du pouvoir discrétionnaire d'exiger la prise en considération d'autres facteurs appropriés à la nature et à la complexité du projet, à savoir :

- **la nécessité du projet**;
- **les solutions de rechange à un projet**;
- **d'autres moyens de réalisation d'un projet** : une description des autres moyens, des effets environnementaux de ces moyens et la raison de leur rejet;
- **la consultation de ministères compétents en la matière** : un registre des consultations avec des ministères compétents en la matière et un exposé de tout problème soulevé lors de ces consultations et non résolu;
- **une consultation du public** : une description de toute consultation du public pendant l'examen préalable; résultats des consultations; grandes lignes de tout plan de consultation future;
- **des programmes de suivi** : des détails au sujet des programmes de surveillance destinés à évaluer l'efficacité des mesures d'atténuation et à déterminer l'exactitude de l'évaluation environnementale;
- **des informations complémentaires** : un résumé et une interprétation d'études techniques et environnementales, de cartes ou d'autres données qui ont servi à la préparation de la conclusion de l'examen préalable;
  toute autre question pertinente à l'examen préalable.

Utilisation future d'un rapport d'examen préalable

En plus de constituer l'assise de la décision à l'égard du projet, le rapport d'examen préalable émanant d'une autorité responsable deviendra une source d'information au sujet des effets environnementaux et des mesures d'atténuation pour des examens préalables ultérieurs et pourra finalement servir de modèle pour d'autres projets appartenant à la même catégorie. Certains ministères peuvent vouloir établir une base de données, à partir de rapports d'examens préalables terminés, qui soit aisément accessible aux responsables d'examens préalables.

001735

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

TABLEAU SYNOPTIQUE POUR L'EXAMEN PREALABLE

TYPE DE PROJET
CONSTRUCTION [redacted]

TITRE DU PROJET:

COMPOSANTES ENVIRONNEMENTALES

ACTIVITES	PHYSIQUE						BIOLOGIQUE						SOCIALE					
	Atmosphere/Bruit	Eau souterraine	Eau de surface	Terrain	Sol		Habitat terrestre	Animaux aquatiques	Vegetation	Flore	Faune		Utilisation/Patrimoine	Loisire/Esthetique	Population/Sante	Economie	Services	
Util. premiere de l'edifice																		
Demolition																		
Excavation																		
Util. d'equipement lourd																		
Acquisition du terrain																		
Amenagement																		
Peinture																		
Pavage																		
Entreposage des PBC																		
Toiture																		
Securite																		
Deblayage du terrain																		
Traitement des dechets solides																		
Circulation																		
Services																		
Retrait de la vegetation																		
Util. de vehicule																		

LEGENDE

- ☐ Pas d'impact
- ◰ Impact potentiel (consequences inconnues)
- ☒ Pas d'impacts importants
- ◰ Amelioration
- ◪ Impact important (mesures d'attenuations inconnues)
- ☒ Impact attenuable
- ▩ Impact important non attenuable
- ▩ Impact inacceptable
- ⊘ Impact et inquietude marquee du public

CONCLUSION DE L'EXAMEN PREALABLE

S'il y a au moins l'un des codes suivants:	La conclusion est (en ordre de priorite)
▩	Code 9
▩	Code 6
⊘	Code 7
◰	Code 4
◪	Code 5
☒	Code 3
☒	Code 2

Resultats potentiels/ Recommandations de l'examen prealable/ Mesures d'attenuations

Prepare par: _____ Titre: _____ Date: _____

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

4134-7-95-1

CANADA-MANITOBA SPECIAL AGREEMENT FOR THE IMPLEMENTATION OF FRANCOPHONE SCHOOLS GOVERNANCE

1995-1996 Revised Annual Appendix

APPROVED PROJECTS AND ACTIVITIES		Federal contribution
A) *Establishment and operations of the governance structure*		
Transitional staff		330,750
Purchase and rental of equipment		212,598
Divisional structure and Governance		91,700
	Subtotal	635,048
B) *Programs*		
Program equity		927,378
Equity in program delivery		453,460
Technology project		575,050
Cultural activities		190,400
	Subtotal	2,146,288
C) *Programme d'accueil*		
Teaching and auxiliary staff		443,732
Professional training		17,080
Pedagogical material		14,000
	Subtotal	474,812
	TOTAL	3,256,148

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

CANADA-MANITOBA SPECIAL AGREEMENT FOR THE IMPLEMENTATION OF FRANCOPHONE SCHOOLS GOVERNANCE

REVISED 1995-1996 ANNUAL APPENDIX

APPROVED PROJECTS AND ACTIVITIES	TOTAL COSTS $	Initial Federal Contribution $	REVISED TOTAL COSTS $	*Revised Federal Contribution* $
A) *Establishment and operations of the governance structure*				
Administrative consolidation	141,892	70,946		
Transitional staff	391,490	195,745		
Communication	110,934	55,467		
Equipment	159,176	79,588		
Program delivery	764,020	382,010		
Governance	246,684	123,342		
Global study	51,596	25,798		
Transportation	245,084	122,542		
Harmonization	548,212	274,106		
Subtotal	2,659,088	1,329,544		
B) *Programs*				
Program equity	1,512,840	756,420		
Equity in program delivery	593,192	296,596		
Cultural activities	366,310	183,155		
Subtotal	2,472,342	1,236,171		
C) *Programme d'accueil*				
Teaching and auxiliary staff	370,948	370,948		
Professional training	26,980	26,980		
Pedagogical material	36,357	36,357		
Subtotal	434,285	434,285		
TOTAL	5,565,715	3,000,000		

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

Multiculturalisme et Citoyenneté Canada
Multiculturalism and Citizenship Canada

Ottawa K1A 1K5

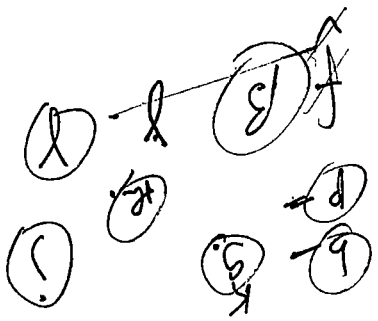

Canada

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

Éducation et Formation professionnelle Manitoba Education and Training

BORDEREAU DE TRANSMISSION PAR TÉLÉCOPIEUR/FACSIMILE TRANSMISSION COVER SHEET

DATE : Le 19 mars 1996

DESTINATAIRE/TO :	***EXPÉDITEUR/FROM :***
Nom/Name : Roger Farley	*Nom/Name :* Henri Grimard
Bureau/Office :	*Bureau/Office :* *Bureau de l'éducation française* *Local 509, 1181 avenue Portage* *Winnipeg MB R3G 0T3*
N° de téléphone/Phone N° :	*N° de téléphone/Phone N° :* (204) 945-6919
N° de télécopieur/Fax N° : 819-953-6580	*N° de télécopieur/Fax N° :* (204) 945-1625

NOMBRE TOTAL DE PAGES (Y COMPRIS CELLE-CI)/TOTAL NUMBER OF PAGES (INCLUDING THIS ONE) 3

L'ORIGINAL À SUIVRE/ORIGINAL TO FOLLOW ..... *OUI/YES* ☐ *NON/NO* ☑

COMMENTAIRES/REMARKS : Tel que discuté 4/34-7-95 ☑

La présente communication est destinée à la personne ou au bureau ci-haut mentionné et pourrait contenir des renseignements confidentiels qui font, en vertu de la loi, l'objet d'une dispense en matière de communication. Si vous recevez cette communication par erreur, veuillez téléphoner l'expéditeur ou l'opérateur immédiatement.

This fax transmission is intended for the use of the individual or office noted above, and may contain information that is private, confidential, and exempt from disclosure under law. If you received this transmission in error, please notify the sender or operator immediately by telephone.

POUR TOUTE DIFFICULTÉ DE TRANSMISSION, VEUILLEZ APPELER L'OPÉRATEUR : Paulette LaRoche *N° de téléphone : (204) 945-*6919

IF THERE ARE ANY TRANSMISSION PROBLEMS, PLEASE CALL OPERATOR : _____ Phone N° : (204) 945-_____

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

Manitoba

Éducation et Formation professionnelle

Bureau de l'éducation française

Édifice Robert-Fletcher
1181 avenue Portage
local 509
Winnipeg MB R3G 0T3
CANADA

Téléphone : (204) 945-6916
Télécopieur : (204) 945-1625

Le 19 mars 1996

Monsieur Roger Farley
Le gestionnaire
Région de l'ouest
Programmes d'appui aux langues officielles
Patrimoine canadien
Terrasses de la Chaudière
15 rue Eddy
10e étage Pièce 10E2
Ottawa ON K1A 0M5

Monsieur,

Vous trouverez ci-joint le budget révisé 1995-1996 selon les dispositions de l'Entente spéciale Canada-Manitoba pour la mise en oeuvre de la gestion des écoles françaises.

Je vous prie d'agréer mes salutations cordiales.

Le directeur des services de soutien,

Henri Grimard

Henri Grimard

/pl

c. Guy L. Roy, Sous-ministre adjoint

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

BUDGET RÉVISÉ 1995-1996

ENTENTE SPÉCIALE CANADA-MANITOBA
RELATIVE À LA MISE EN OEUVRE DE LA GESTION DES ÉCOLES FRANÇAISES

PROJETS OU ACTIVITÉS	BUDGET 95/04/01 AU 96/03/31	BUDGET 96/04/01 AU 96/06/30	CONTRIBUTION DU CANADA $
A. MISE EN OEUVRE ET FONCTIONNEMENT DE LA STRUCTURE DE GESTION			
1. personnel de transition	330 750	141 750	472 500
2. structure divisionnaire et gestion	212 598	91 114	303 712
3. location et achats d'équipement	91 700	39 300	131 000
TOTAL	635 048	272 164	907 212
B. PROGRAMME DESTINÉS SPÉCIFIQUEMENT À L'ENSEIGNEMENT EN FRANÇAIS			
1. équité dans l'offre des programmes	927 378	397 448	1 324 826
2. équité dans la programmation	453 460	194 340	647 800
3. projet technologie	575 050	246 450	821 500
4. activités cuturelles	190 400	81 600	272 000
TOTAL	2 146 288	919 838	3 066 126
C. PROGRAMME D'ACCUEIL			
1. personnel professionnel	178 544	76 518	255 062
2. auxiliaires	265 188	113 652	378 840
3. formation professionnelle	17 080	7 320	24 400
4. matériel pédagogique	14 000	6 000	20 000
Total	474 812	203 490	678 302
Grand Total	3 256 148	1 395 492	4 651 640

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

*** TRANSMISSION REPORT ***

4134-7-95-1

PRINT TIME 03/13 '96 15:20 ID: DGPALO/OLSPB

D- No.	FILE No.	START TIME	MODE	LOCATION	STORE PAGE	TX PAGE	RX PAGE	TOTAL TIME	CODE
00	332	03/13 15:20	TX	12049451625	1	1	0	00'24"	OK

REM. COPY
RELAY GROUP No.

Télécopie

Destinataire : **Henri Grimard**
Directeur
Services de soutien
Bureau de l'Éducation française
Ministère de l'Éducation
et de la Formation professionnelle

Télécopie : **(204) 945.16.25**

Objet : Supplément à l'Entente spéciale sur la gestion scolaire

Date : le 13 mars 1996

Pages : page(s) y compris la page de garde.

URGENT, livraison immédiate s.v.p.

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

Ministre
du Patrimoine canadien

Minister
of Canadian Heritage

Hull, Canada K1A 0M5

Canada

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

9-15 février

photo: Anie Cloutier

Le nouveau commissaire

Adrien Caillier a été la seule personne à poser sa candidature pour le poste de représentant de l'Institut collégial de Notre-Dame-de-Lourdes, en remplacement d'Hubert Deroche, qui avait démissionné du poste de commissaire et représentant régional en décembre dernier.

À peine élu sans concurrence, voilà le nouveau venu nommé commissaire. La réunion du 31 janvier, où il prêtait serment en tant que commissaire, lui a permis de faire connaissance avec ses collègues. «J'espère que toutes les réunions ne seront pas comme celle-là», lançait-il non sans humour.

Conscient des défis qui se posent aux élus de la DSFM, Adrien Caillier estime que «notre mission, c'est d'améliorer le système d'éducation de nos enfants et j'espère qu'on va en discuter!»

Propriétaire d'un commerce de produits agricoles à Manitou, ce résidant de Saint-Léon a deux enfants qui fréquentent l'Institut collégial de Lourdes et un autre à l'école de Saint-Léon. «On m'a demandé de me présenter, dit-il. L'éducation, c'est quelque chose qui m'intéresse. J'aime les défis et je suis prêt à donner de mon temps.»

Il a également été commissaire à la Division scolaire de La Montagne pendant trois ans.

S. L.

La phase 2 des ordinateurs est en attente

La DSFM est prudente

Les commissaires de la DSFM veulent étudier les effets des compressions budgétaires sur les prévisions de la prochaine année et pouvoir réévaluer les priorités avant de donner leur aval à la phase 2 du projet des ordinateurs, qui consiste à fournir en équipement informatique la plupart des écoles primaires de la Division.

C'est ce qui ressort d'une rencontre des commissaires tenue le 6 février. «Certains veulent qu'on poursuive la phase 2 et d'autres pensent qu'il faut être prudents», explique le président Aurèle Boisvert. On a en effet calculé que la proportion des coupures annoncées par la ministre Linda McIntosh en janvier atteindrait les 3,75 % à la DSFM, à cause, entre autres, de compressions aux programmes de transfert du fédéral vers les écoles qui assurent un enseignement en français aux élèves.

«On appelle ce programme le LOE, précise Aurèle Boisvert. On recevait 250 $ par élève; on ne recevra plus que 205 $. Pour nous, ça signifie une somme considérable.»

La DSFM s'attend à une hausse des inscriptions pour la prochaine année, sans que cette hausse ne se traduise «en une augmentation proportionnelle de l'embauche». «On espère que les divisions scolaires cédantes voteront en faveur d'une augmentation des taxes scolaires, lance Aurèle Boisvert. Mais cela, on ne le saura qu'à la mi-mars.»

En attendant, la DSFM doit travailler à ses prévisions budgétaires et vise un budget équilibré. Une rencontre pour redéfinir les priorités était prévue le 10 février entre le personnel de l'administration, les membres du comité des finances et les commissaires.

Aurèle Boisvert aimerait que la question des ordinateurs soit réglée de façon équitable pour toutes les écoles. Si la phase 2 était reportée, cela pourrait vouloir dire redistribuer entre les écoles les ordinateurs achetés dans le cadre de la première phase.

Les commissaires ont aussi discuté de la fermeture des écoles les 1er et 2 février, à cause du froid. Dans l'urbain surtout, on a questionné la pertinence de fermer les écoles alors qu'ailleurs à Winnipeg, les classes ont eu lieu malgré le froid.

Sylviane LANTHIER

Des coupures camouflées

Les étudiants protestent

Les étudiants de plusieurs institutions postsecondaires du Manitoba ont participé à une manifestation le 7 février. Intitulée «March for Billions» et organisée par la Fédération canadienne des étudiant(e)s, la manifestation avait pour but de rappeler au gouvernement que son système d'imposition favorise les grandes entreprises et les riches. Si ceux-ci payaient plus de taxes, le gouvernement n'aurait pas à couper dans l'éducation postsecondaire, estiment les étudiants.

«Ça fait un bout de temps que ça se prépare, remarque le président de l'Association des étudiants du Collège universitaire de Saint-Boniface (AÉCUSB), Réal Déquier. Nous au Collège, on avait deux objectifs. Premièrement, le plafond des augmentations des frais de scolarité est habituellement annoncé à ce temps-ci. On n'a rien entendu encore et ça commence à nous inquiéter.

«Le deuxième but, c'était de laisser savoir au gouvernement ce qu'on pense du Transfert canadien pour la santé et les programmes sociaux, qui est le nouveau programme proposé par le gouvernement fédéral pour financer les programmes sociaux et l'éducation postsecondaire. Nous croyons que c'est une façon détournée de couper. Ce programme est censé entrer en vigueur au printemps. On veut s'exprimer là-dessus avant!»

Les étudiants du CUSB ont rencontré à l'angle Portage et Main des étudiants de l'Université de Winnipeg, de l'Université de Brandon, du Collège communautaire Red River et quelques étudiants de l'Université du Manitoba. Ils se sont ensuite rendus manifester au Palais législatif.

K.B.

41 34-7-95-1

4134-7-95-1
Document disclosed under the Access to Information Act
Document divulgué en vertu de la Loi sur l'accès à l'information

ÉDITORIAL

Retour au calme

La Division scolaire franco-manitobaine (DSFM) a connu un trimestre d'automne tumultueux. Heureusement, des jours plus calmes sont à l'horizon.

Les résultats financiers de la DSFM sous la présidence de Louis Tétrault n'ont rien de réjouissant: on ne s'est d'ailleurs pas gêné pour les utiliser contre lui et le remercier sans ménagement. Certes, les commissaires sous sa gouverne auraient pu faire mieux: ils auraient peut-être pu faire moins de politique et plus de gestion. Cela semble d'ailleurs la philosophie du nouveau président, Aurèle Boisvert. L'ampleur des problèmes de la DSFM risque d'amener le gouvernement provincial à mettre en tutelle sa plus jeune division scolaire: il faut effectivement gérer avant tout pour éviter le pire.

Le temps n'est plus aux divisions et aux chicanes interminables. Le licenciement de Cécile Berard a monopolisé toutes les énergies de la DSFM pendant deux mois. Était-elle incompétente? Bien sûr que non! Cécile Berard est diplômée en comptabilité et les lettres C.M.A. qu'elle ajoute à sa signature le prouvent sans l'ombre d'un doute. Elle connaît la comptabilité, mais elle ne connaissait pas nécessairement la comptabilité appliquée à la gestion d'une division scolaire. C'est la principale conclusion à laquelle nous nous risquerons en analysant les rapports des vérificateurs. Mieux supervisée, elle aurait peut-être pu sauver sa tête. À qui la faute? Sûrement pas à elle!

Malheureusement, la décision de remercier Cécile Berard (qui relève du plus légitime droit de gérance de l'employeur) a exacerbé les passions, galvanisé les intervenants et grandement nuit à la gestion de l'entreprise. De l'extérieur, on avait l'impression que l'on ne se battait plus vraiment pour le bien des enfants, mais pour le pouvoir. Heureusement pour eux, la tempête est terminée. Le travail à accomplir reste colossal et le temps file. Aurèle Boisvert et son équipe doivent trouver la chimie qui réduira le déficit tout en solidifiant avec droiture les acquis de la DSFM.

Le premier ingrédient nécessaire pour réussir demeure l'environnement de travail: les commissaires ont besoin de calme, de sérénité et d'information exacte afin de prendre les bonnes décisions. Cet environnement, c'est aux parents de le leur donner. Sinon, la DSFM se dirige tout droit vers un échec retentissant.

La ligne dure (suite)

L'idée de partitionner le Québec advenant une éventuelle souveraineté du peuple du Québec divise les forces fédéralistes. Certains se plaisent à nous faire croire que seuls les milieux souverainistes (les méchants séparatistes) s'y opposent. Cela est faux.

Au Canada, les Ralph Klein de l'Alberta et Roy Romanow de la Saskatchewan (des séparatistes?) n'en reviennent pas de cette stratégie et sont contre.

Le parti libéral du Québec a toujours été contre cette idée. Aucun journal francophone ne l'a appuyée, même les plus fédéralistes d'entre eux. Des comités étudiants à l'Université McGill de Montréal se forment pour s'y opposer avec autant d'ardeur qu'ils s'opposent aussi à la souveraineté du Québec.

Alors, à qui donc plaît l'idée? À une minorité d'anglophones, surtout. Comme toujours, elle compte dans ses rangs une poignée d'adeptes issus de la francophonie canadienne et québécoise pour qui dialoguer avec le Québec, c'est capituler.

Le Québec compte déjà 60 % de Québécois francophones inconfortables dans la fédération canadienne. Insister pour propager l'idée d'un Québec divisible risque surtout d'amener plus d'eau au moulin des adeptes de Lucien Bouchard. Il faut se lever et dire fort à quiconque peut l'entendre que rêver publiquement de morceller le Québec, c'est aider la filière québécoise à briser le Canada.

Jean-François LACERTE

Lettres

Le Petit Courrier

Madame la Rédactrice,

Ici à Sainte-Anne nous sommes très déçus parce que *Le Petit Courier de Ste-Anne* ne sera plus publié. La rédactrice depuis 30 ans Mme Claire Noël c'est bien dévouée à la cause. Elle arrête parce qu'elle n'a pas de support pour les chroniques et le annonces. Et que tout est très disper dieux. J'espère que des organisation dans Ste-Anne vont prendre la relève Il est temps d'y penser, nous perdon un gros morceau. Je te remercie bie sincèrement Claire Noël pour to

Pour les jeun

Nous avons encore tout chaud dans l'esprit la rencontre de Noël avec les membres de la Ligue féminine catholique du diocèse, quelques-unes avec leur époux. Une soixantaine de personnes ont assisté au souper-conférence au restaurant Aaltos du Windsor Park Inn. Le conférencier invité était le père Ronald Léger, fondateur du centre pour jeunes Ron's drop-in (aujourd'hui Teen Stop Jeunesse).

Nous voulions en savoir d'avantage au sujet de nos jeunes de la rue qui, après tout, font partie de nos pauvres. C'était l'occasion parfaite de garder le vrai sens de l'Avent bien présent à l'esprit.

Le 1er août 1995, le père Léger fu nommé curé de la paroisse Sainte Famille. Il envisageait son départ du Teen Stop-Jeunesse depuis quelques années. Confiant que son centre demeure entre bonnes mains, le père Léger est donc parti exempt de soucis.

C'est évident qu'il continue toujours son œuvre près des jeunes, un de ses objectifs est de les rapprocher de l'Église, leurs faisant voir qu'il y a toutes sortes de choses que l'on peut

La ligne dure ... de L

Monsieur le Directeur,

Dans votre éditorial du 2 février, vous accusez Jean Chrétien de tenir un bras de fer envers «le peuple québécois». Ensuite vous déformez grossièrement non seulement les propos de Stéphane Dion — ce que vous avouez d'ailleurs — mais également les objectifs visés et le contexte dans lequel il les a tenus.

Ce genre d'analyse n'a rien d'original, car on la retrouve dans tous les milieux souverainistes du Québec. Elle tient de la malhonnêteté intellectuelle et de la dangereuse démar

primeur dans un hebdomadaire qui se veut le reflet de la communauté franco-manitobaine?

Qui est-ce, ce «peuple québécois» que Jean Chrétien veut «casser»? Sans doute ne comprend-il pas les anglophones, les allophones et les francophones du «non» qui ont plutôt l'impression que c'est Bouchard et Cie qui veut les «casser» en leur enlevant leur pays. C'est sans doute le plus grand succès de la propagande péquiste que de confondre ses propres intérêts avec ce

001746

le

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

Comme prévu, les commissaires de la DSFM appuient Aurèle Boisvert

Le compromis des régions

4134-7-95-1

Après avoir entendu des délégations venues des quatre coins de la province, les commissaires ont finalement adopté une proposition qui permettra d'encadrer la participation des régions aux comités permanents de la Division scolaire franco-manitobaine (DSFM).

Le Comité urbain avait proposé ce qui suit: trois représentants pour l'urbain, deux pour l'Est, un pour l'Ouest et un pour le Sud. Le commissaire Léo Teillet a proposé au nom de la région Est un amendement qui a finalement été adopté à neuf voix contre deux.

Désormais, les comités permanents auront la composition suivante: un maximum de trois membres de l'urbain, et de deux membres de chacune des autres régions, pour un total de neuf personnes. Vu comme un compromis honorable et équitable, cet amendement prévoit que les régions ne sont pas obligées d'atteindre le maximum auquel elles ont droit; elles peuvent aussi décider de ne pas participer à un comité.

L'auteur de l'avis de motion, Marc Boily, s'est déclaré satisfait du résultat du vote. «Pour moi, c'est un résultat positif et c'est une reconnaissance des revendications de l'urbain.»

photo: Anie Cloutier

Ils étaient nombreux à s'être déplacés pour cette rencontre.

Le commissaire s'est également dit sensible aux arguments des délégations du rural. «On veut des choses pareilles. Les gens pensent que la régionalisation va diviser la famille. Mais en famille, on ne vit pas tous dans la même chambre à coucher!»

La prochaine étape serait, selon lui, de «définir un programme équitable, viable et un minimum de base pour tous les élèves». Un processus d'évaluation budgétaire tenant compte des besoins des régions reste essentiel à ses yeux, parce que, dit-il, toutes les écoles ne veulent pas dépenser des sommes semblables aux mêmes endroits. «Ainsi, rappelle-t-il, ça ne veut pas dire que des petites écoles devront avoir moins de professeur pour que le ratio prof/élèves soit le même partout.»

Par ailleurs, les commissaires avaient aussi à voter sur l'avis de motion de Jeannette Gilmore, qui demandait la démission du président Aurèle Boisvert si ce dernier refusait de répondre à certaines questions.

Le débat qui a suivi a eu lieu dans une atmosphère tendue. «Je trouve regrettable qu'on mette le président dans une position où il ne peut pas se défendre sans aborder des choses discutées en huis clos», a mentionné Léo Teillet. L'avis de motion a été battu.

Les commissaires ont manqué de temps pour terminer leur réunion et ont remis la suite de leurs délibérations au mardi 6 février (voir reportage en page 6).

Sylviane LANTHIER

Débat sur la DSFM

«Il faut définir une vision commune»

Saint-Lazare, Saint-Laurent, Lourdes, Saint-Léon, Laurier, Saint-Pierre: les comités scolaires des écoles en région ont été nombreux à envoyer des délégations à la rencontre du 31 janvier, pour s'exprimer face à une proposition sur la composition des comités permanents de la DSFM.

Les commissaires ont entendu 12 délégations venant surtout du rural. Trois provenaient de la région urbaine et une de la Fédération provinciale des comités de parents (FPCP). Le message des régions rurales: la DSFM doit être une grande famille au sein de laquelle chaque membre a son importance.

«La précarité de notre situation exige de la stabilité, de l'unité et de la force», amentionné René Saquet, de Laurier. À propos d'une éventuelle régionalisation des budgets, il mentionne avoir «peur de perdre nos acquis et les ressources nécessaires pour développer nos écoles».

Ces propos, on les a retrouvés chez d'autres délégations. «Nous vous demandons de nous permettre de vous envoyer des personnes (aux comités permanents) qui vivent et comprennent notre situation», demandait Sarah Fleury de Saint-Lazare. Pour Brigitte McDaniels de Saint-Laurent, l'important est de donner à chaque enfant une chance égale dans l'esprit de l'article 15 de la Charte des droits; «le reste, c'est de la quincaillerie».

«Nous avons en commun notre langue, notre culture, notre avenir qui sont nos enfants. Mettre sur la table la différence régionale du «special levy», c'est mettre en danger ce qui nous unit comme communauté», affirmait-elle.

«Sommes-nous un tout ou sommes-nous quatre entités?», demandait aussi Bernard Lesage, de l'Institut collégial Notre-Dame-de-Lourdes.

Délégués par le Comité régional urbain, Maurice Auger et Donald Tougas rappelaient pour leur part que «équité n'est pas synonyme d'égalité».

photo: Anie Cloutier

Sarah Fleury, de Saint-Lazare.

Brigitte McDaniels, de Saint-Laurent.

«Nous ne voulons pas le pouvoir, a expliqué Maurice Auger de l'école Lavallée. Et les parents de l'urbain ne se sont pas joints à la DSFM pour se faire embourber dans des manigances qui ne mènent à rien. Ce que nous voulons, c'est préciser le concept d'équité dans la représentation des régions, dans les limites de la loi.» D'autres délégués des écoles de la ville se sont aussi prononcé en faveur d'un modèle de représentation régionale au sein des comités permanents.

Enfin, le président de la FPCP, Gilbert Balcaen, est venu dire que, à titre de partenaire de la DSFM, la FPCP avait à cœur la réussite de cette dernière. «Tout geste posé doit servir à faire avancer la cause», a-t-il déclaré avant d'appeler les commissaires à «définir une vision commune autour de laquelle tous les acteurs pourront se rallier». S'il admet que la DSFM a besoin de clarifier le rôle des trois paliers décisionnels, Gilbert Balcaen se demande s'il est sage que la DSFM «s'appuie sur un des paliers plus que sur les autres».

«Les parents qui ont revendiqué la gestion scolaire pensaient qu'un réseau d'écoles sur tout le territoire contribuerait à unifier les Franco-Manitobains, a-t-il rappelé. Si régionaliser les budgets ça veut dire permettre à tous d'exprimer leurs besoins, nous sommes d'accord. Si ça veut dire régionaliser les ressources, on n'est pas d'accord.»

Quelque 120 personnes s'étaient déplacées pour assister au débat des commissaires sur cette question.

Sylviane LANTHIER

Marc Dureault, B.A., M.B.A.
• RÉER Autogéré
• Bons du Trésor
• Certificats de placements garanti
• Obligations
• Fonds Mutuels
• Actions
• Gestion de portefeuille avec Souverain
• Chronique de la bourse à 17:25 à CKSB *(8:30 le samedi)*
(204) 934-5804
RICHARDSON GREENSHIELDS
Membre du FCPE

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

4134-7-95-1

Francophonie du monde

Moins de fonctionnaires bilingues

Ottawa - Les compressions budgétaires dans la fonction publique pourraient avoir une incidence sur le droit des francophones à être servis dans leur langue.

En effet, entre le 31 mars 1994 et le 31 mars 1995, le nombre total de fonctionnaires bilingues affectés au service à la clientèle a diminué de 7 %, indique le rapport du Président du Conseil du trésor sur les langues officielles dans les institutions fédérales.

Cette diminution ne tient pas compte de l'abolition de 45 000 postes dans la fonction publique fédérale, décrétée par le ministre des Finances dans son budget de février 1995.

La plus forte diminution du personnel bilingue se trouve au ministère de l'Environnement. Sous ce ministère, le personnel bilingue est passé de 1 663 en 1994 à 914 en 1995. Au Manitoba, le nombre d'employés, titulaires de postes bilingues y est passé de 36 à 18.

Le ministère de la Santé a également procédé à d'importantes réductions dans son personnel bilingue. Ainsi, dans ce ministère, le personnel apte à servir le public dans les deux langues officielles est passé de 2 291 en 1994 à

Les jours de Raymond Bisson sont-ils comptés?

Les commissaires s'interrogent sur le contrat de leur DG

Les commissaires ont-ils été mis au courant des clauses du contrat liant la Division scolaire franco-manitobaine (DSFM) à son directeur général, Raymond Bisson, et ont-ils approuvé ce contrat?

Cette question a été posée lors de la rencontre des commissaires du 6 février et a fait l'objet d'une proposition provenant du Comité régional urbain (CRU), qui a demandé à la commission scolaire (CSFM) «d'indiquer si elle a approuvé le contrat du directeur général en réunion délibérante».

Les commissaires ont alors mandaté le comité du personnel de trouver la réponse à cette question. Le 14 février, juste avant la réunion subséquente des commissaires, la présidente de ce comité, Rachel Massicotte, affirmait n'avoir pas trouvé dans les procès-verbaux de la CSFM des indications que les commissaires ont discuté et approuvé ce contrat.

Rachel Massicotte dit ne pas avoir trouvé non plus de mention semblable dans les procès-verbaux des rencontres du comité du personnel. «Mais, ajoute-t-elle, je n'ai pas terminé mon enquête. Je voudrais aussi parler au président d'alors, Louis Tétrault, qui est en vacances en ce moment.»

Marc Boily, qui a déposé cette proposition au nom du CRU, était vice-président l'an dernier au moment de l'embauche de Raymond Bisson. Il dit ne pas se souvenir avoir été mis au courant des termes du contrat du directeur général.

Quant à Raymond Bisson, il déplore qu'on questionne le contrat d'une personne dans les médias et rappelle que l'évaluation de son travail, effectuée l'automne dernier, «a été excellente». Quant aux clauses mêmes de son contrat, il estime qu'elles n'ont rien de particulier. «J'avais des clauses identiques quand j'étais à Norwood.»

L'auteur de la proposition au CRU, René Perreault (représentant du Collège Louis-Riel) se défend bien de s'en prendre à la personne du directeur général, tout en reconnaissant que les apparences peuvent le laisser croire.

Archives La Liberté

René Perreault

«J'ai voulu savoir si ce contrat avait été vu et approuvé par les commissaires après avoir lu un procès-verbal d'une rencontre du comité régional de l'Ouest, dans lequel on dit que le contrat de M. Bisson stipule qu'il ne peut être mis à pied que s'il se rend coupable d'un acte criminel.(1)

«Si c'est vrai, je pense que c'est une clause anormale. Un employeur a le droit de discipliner ses employés et il n'est pas normal qu'il ne puisse pas le faire sans résilier son contrat en entier. Je veux savoir si les commissaires ont approuvé ce contrat, et sinon, on peut se poser des questions d'ordre légal sur ce contrat. Les commissaires auront aussi à se demander s'ils doivent l'approuver tel quel ou le modifier.»

Sans porter de jugement sur les compétences du directeur général, René Perreault affirme plutôt vouloir clarifier certains points pour le bon fonctionnement futur de la DSFM. Il précise que la loi n'oblige pas une division scolaire à engager un directeur général, alors qu'un secrétaire-trésorier est essentiel.

«Au départ, la motion que j'ai présentée au CRU demandait qu'on examine la définition des tâches de tout le personnel cadre de la DSFM, mais on m'a dit que faire ce travail prendrait trois mois. Alors on a co... motion pour commencer par un

001748

Une première pour Travaux publics

Document divulgué en vertu de la Loi sur l'accès à l'information
Document released under the Access to Information Act

ésidente de ce comité, assicotte, affirmait n'avoir vé dans les procès-ver- a CSFM des indications ommissaires ont discuté vé ce contrat.

l Massicotte ne pas ivé non plus de mention ses mêmes de son contrat, il est- me qu'elles n'ont rien de particulier. «J'avais des clauses identiques quand j'étais à Norwood.»

L'auteur de la proposition au CRU, René Perreault (représentant du Collège Louis-Riel) se défend bien de s'en prendre à la ces peuvent le laisser croire

«J'ai voulu savoir si ce contrat avait été vu et approuvé par les commissaires après avoir lu un procès-verbal d'une rencontre du comité régional de l'Ouest, dans lequel on dit que le contrat de M. pas une division scolaire à engager un directeur général, alors qu'un secrétaire-trésorier est essentiel.

«Au départ, la motion que j'ai présentée au CRU demandait qu'on examine la définition des tâches de tout le personnel cadre de la DSFM, mais on m'a dit que faire ce travail prendrait deux à trois mois. Alors on a coupé la motion pour commencer par un seul aspect», explique-t-il.

Définir les tâches «permettrait de protéger les gens à long terme en s'assurant qu'on les traite de la bonne façon. Qu'est-ce qu'on attend d'un directeur général? Il faut le savoir.»

De son côté, le président de la DSFM, Aurèle Boisvert, avait peu de commentaires à faire sur cette question et dit ignorer ce qu'il adviendra si les commissaires n'ont pas été mis au courant du contrat de Raymond Bisson. «On a d'autres priorités que ça», a-t-il lancé.

Le samedi 10 février, lui et d'autres membres de la DSFM ont examiné les avenues possibles dans l'élaboration du budget de 1996-1997. Un budget qui s'annonce difficile, qui résultera probablement en coupures de postes et qui demande donc aux commissaires de prendre des décisions délicates. «On a reçu les demandes budgétaires de toutes les écoles et ça dépasse nos revenus», mentionne le président. Lors de leur rencontre du 14 février, les commissaires prévoyaient parler du budget dans le cadre de leur huis clos.

Sylviane LANTHIER

(1) Ce procès-verbal est celui de la rencontre du 17 décembre 1995.

remière pour Travaux publics

Jne centaine de francophones t appris comment soumissionner

minaire d'une journée é par la Chambre de ppement économique nautaire (CDÉC) le 12 l'hôtel Norwood a attiré plus d'une centaine de participants, venus savoir comment s'y prendre pour faire affaire avec le gouvernement canadien.

Les participants ont entre autres assisté à une présentation de Lucie Cowell, du ministère des Travaux publics et des Approvisionnements du Canada, pour comprendre le mécanisme des invitations ouvertes à soumissionner, qui permet à des entreprises de décrocher des contrats avec le gouvernement.

Environ 30 % des participants provenaient d'en-dehors de Winnipeg. Les personnes présentes appartenaient aussi à divers secteurs du milieu des affaires. Parmi les personnes inscrites se trouvaient des architectes, plombiers, électriciens, traducteurs, entrepreneurs en portes et fenêtres, entrepreneurs en construction, exterminateurs, et aussi des consultants, des gens des secteurs de l'agriculture, de l'informatique, des arts graphiques, etc.

Des représentants de Travaux publics étaient aussi venus de l'Ontario, de l'Alberta, du Nouveau-Brunswick et de la Colombie-Britannique pour évaluer le succès de cette journée. «Pour Travaux publics, c'est une première, explique Mariette Mulaire. Ils veulent voir s'il sera possible de faire des sessions semblables auprès des francophones de leurs provinces.» Pour ce ministère, l'organisation de telles journées fait partie des plans d'action que certains ministères doivent mettre en œuvre dans le cadre des articles 41 et 42 de la Loi sur les langues officielles.

La journée comprenait aussi des présentations du ministère de la Diversification de l'économie de l'Ouest et en fin de journée, les entrepreneurs pouvaient soumissionner pour certains contrats.

La CDÉC, qui organisait l'événement, tentera par la suite d'évaluer l'impact d'une telle session auprès des participants. Il est aussi probable que Travaux publics organise une autre journée semblable pour les francophones, en juin prochain.

Sylviane LANTHIER

salon de coiffure

IR PASSION

recherche

iffeuse responsable, de ence bilingue, expéri- e, pour louer une chaise un salon bien établi de Boniface.

mande 450 $ par mois, it les services (utilities).

enseignements, appelez jia à:

Salon Hair Passion
243, rue Marion
nt-Boniface (Manitoba)
Téléphone:
237–1137

Lucien P. Guenette, ca 36 ans de service !

e 15 février 1996 a marqué le 36e anniversaire de la fondation du premier cabinet rancophone de comptables agréés au Manitoba. Le bureau compte aujourd'hui 6 associés et 5 professionnels offrant la gamme des services en comptabilité, en vérification, en iscalité, en insolvabilité et en consultation. La firme BDO Dunwoody est au service l'individus, d'entreprises et d'institutions canadiennes dans plus de 70 bureaux à travers e Canada.

Lucien P. Guenette, ca, fondateur

001749

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

LA LIBERTÉ 26 JAN-1 FEV 96

a Province doit-elle versée 15 millions supplémentaires?

Laurent Roy pense que la ministre est «hors d'ordre»

Les commentaires lancés par ministre de l'Éducation, Linda :Intosh, à propos de la contri- tion de la Province au finance- nt de la Division scolaire fran- -manitobaine (DSFM) dans le dre de l'entente spéciale nada-Manitoba ont suscité de surprise dans la communauté.

Dans un reportage diffusé sur ; ondes de Radio-Canada, on tendait la ministre affirmer que la ntribution du Manitoba à cette tente avait été chose faite avec cession des écoles à la DSFM.

«Ces propos sont totalement inacceptables», affirme le président de la DSFM, Aurèle Boisvert, qui précise que les commissaires auront à se pencher sur cette question lors de leur prochaine rencontre, le 31 janvier, pour décider comment ils vont réagir.

Pour sa part, le directeur de la DSFM, Raymond Bisson, estime que les francophones avaient déjà contribué à ces écoles en tant que payeurs de taxes, et que le calcul de la ministre équivalait à leur faire payer deux fois les mêmes écoles.

Spécialiste de la gestion scolaire, l'avocat Laurent Roy estime pour sa part que ces propos sont simplement «hors d'ordre». «Si on lit le texte de la loi sur la gestion scolaire et le texte de l'entente spéciale Canada-Manitoba, il est clair que la Province doit verser une somme équivalente à la contribution fédérale, et que ce doit être de l'argent neuf», affirme-t-il.

Selon cette entente spéciale, le gouvernement fédéral doit verser 15 millions $ en cinq ans à la DSFM et la province doit faire de même. Cet argent doit être dépensé dans quatre domaines précis: la mise en œuvre et le fonctionnement de la Division scolaire, les programmes destinés à l'enseignement du français, le programme d'accueil et les immobilisations.

À ce dernier chapitre, l'entente précise que les dépenses doivent couvrir les coûts de contruction ou de rénovation d'établissements scolaires, et que les projets doivent faire l'objet d'une entente spécifique entre les parties chaque année.

L'entente stipule également, explique Laurent Roy, que la province prend à sa charge les sommes requises pour la mise en place de la gestion scolaire (par exemple les coûts reliés au travail du comité Monnin), et «s'engage à contribuer une somme au moins équivalente à celle du fédéral pour le fonctionnement des écoles, et cela, en sus des contributions du Canada et du Manitoba dans le cadre des ententes sur les langues officielles».

Sylviane LANTHIER

4134-7-95-1

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

4134-7-95-1

Télécopie

Destinataire : **Henri Grimard**
Directeur
Services de soutien
Bureau de l'Éducation française
Ministère de l'Éducation
et de la Formation professionnelle

Télécopie : (204) **945.16.25**

Objet : Supplément à l'Entente spéciale sur la gestion scolaire

Date : le 13 mars 1996

Pages : page(s) y compris la page de garde.

URGENT, livraison immédiate s.v.p.

NOTES :

Je viens d'apprendre que la date limite fixée pour l'approbation de fonds en 1995-1996 a été devancée.

Pourriez-vous me faire parvenir votre demande de fonds supplémentaires AU PLUS TARD LE VENDREDI 15 MARS ?

Si cela vous pose un problème, appelez-moi pour que l'on en discute.

Francis Landry
Agent de programme
Région de l'ouest

819.997.75.89
Télécopie : 819.953.65.80

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

Multiculturalisme et Citoyenneté Canada
Multiculturalism and Citizenship Canada

Ottawa K1A 1K5

Canada

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

mer Marcia - Roger - info
2e Francis - dossier

Télécopie

Destinataire : **Henri Grimard**
Directeur
Services de soutien
Bureau de l'Éducation française
Ministère de l'Éducation
et de la Formation professionnelle

4134-7-95-1

Télécopie : **(204) 945.16.25**

Objet : Supplément à la contribution fédérale approuvée en 1995-1996 en vertu de l'entente spéciale sur la gestion scolaire

Date : le 12 mars 1996

Pages : page(s) y compris la page de garde.

NOTES :

Ci-joint le tableau proposé pour votre demande d'approbation de fonds supplémentaires en vertu de l'entente spéciale.

Je vous saurais gré de me signaler tout changement au titre des activités, le cas échéant.

N'hésitez pas à m'appeler si vous avez des questions.

Étant donné les délais serrés, il faudrait que votre demande nous parvienne au plus tard le 21 mars.

Bonne journée.

Francis Landry
Agent de programme
Région de l'ouest

819.997.75.89
Télécopie : 819.953.65.80

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

	Demande initiale de la DSFM	Contribution approuvée par le Canada	Budget total révisé	Budget approximatif 01.04.95 au 31.03.96	Budget approximatif 01.04.96 au 30.06.96
A) Establishment and operations of the governance structure					
Administrative consolidation	110,000	70,946			
Transitional staff	303,500	195,745			
Communication	86,000	55,467			
Renting and purchase of equipment	123,400	79,588			
Program delivery	592,300	382,010			
Governance	191,240	123,342			
Global study	40,000	25,798			
Transportation	190,000	122,542			
Harmonization	425,000	274,106			
PRORATA					
	2,061,440	1,329,544			
B) Programs					
Program equity	1,172,900	756,420			
Equity in program delivery	459,900	296,596			
Cultural activities	284,000	183,155			
PRORATA					
	1,916,800	1,236,171			
C) Programme d'accueil					
Teaching and auxiliary staff		370,948			
Professional training		26,980			
Pedagogical material		36,357			
PRORATA					
	673,400	434,285			
TOTAL	4,651,640	3,000,000			

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

*** TRANSMISSION REPORT ***

PRINT TIME 03/12 '96 14:32 ID: DGPALO/OLSPB

D-No.	FILE No.	START TIME	MODE	LOCATION	STORE PAGE	TX PAGE	RX PAGE	TOTAL TIME	CODE
00	302	03/12 14:32	TX	12049451625	2	2	0	00'37"	OK

REM. COPY
RELAY GROUP No.

Télécopie

Destinataire : **Henri Grimard**
Directeur
Services de soutien
Bureau de l'Éducation française
Ministère de l'Éducation
et de la Formation professionnelle

Télécopie : **(204) 945.16.25**

Objet : Supplément à la contribution fédérale approuvée en 1995-1996 en vertu de l'entente spéciale sur la gestion scolaire

Date : le 12 mars 1996

Pages : page(s) y compris la page de garde.

NOTES :

Ci-joint le tableau proposé pour votre demande d'approbation de fonds supplémentaires en vertu

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

Ministre
du Patrimoine canadien

Minister
of Canadian Heritage

Hull, Canada K1A 0M5

Canada

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

4134.7-95-1 URGENT

Télécopie

Destinataire : Thérèse Laberge
Télécopie : 613.990.55.00
Objet : Lettre de la CNPF relative au financement de la mise en oeuvre de la gestion scolaire au Manitoba
Date : le 12 mars 1996
Pages : 2 page(s) y compris la page de garde.

NOTES :

Comme suite à notre réunion de la semaine dernière sur le sujet, tu trouveras ci-joint un nouveau projet de lettre à la CNPF.

Nous apprécierions recevoir tes commentaires à cet égard, à ta plus prompte convenance.

Ta collaboration est grandement appréciée.

c.c. Diane Gendreau

Francis Landry
Agent de programme
Région de l'ouest

819.997.75.89
Télécopie : 819.953.65.80

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

*** TRANSMISSION REPORT ***

PRINT TIME 03/12 '96 14:59 ID: DGPALO/OLSPB

D-No.	FILE No.	START TIME	MODE	LOCATION	STORE PAGE	TX PAGE	RX PAGE	TOTAL TIME	CODE
00	303	03/12 14:58	TX	89905500	2	2	0	00'53"	OK

REM. COPY RELAY GROUP No.

URGENT

Télécopie

Destinataire : Thérèse Laberge
Télécopie : 613.990.55.00
Objet : Lettre de la CNPF relative au financement de la mise en oeuvre de la gestion scolaire au Manitoba
Date : le 12 mars 1996
Pages : 2 page(s) y compris la page de garde.

NOTES :

Comme suite à notre réunion de la semaine dernière sur le sujet, tu trouveras ci-joint un nouveau projet de lettre à la CNPF.

Nous apprécierions recevoir tes commentaires à cet égard, à ta plus prompte convenance.

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

Ministre
du Patrimoine canadien

Minister
of Canadian Heritage

Hull, Canada K1A 0M5

Canada

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

Author: Diane Leclercq at WINNIPEG-PARKS
Date: 96-03-12 11:23
Priority: Normal
Receipt Requested
TO: Francis Landry at JLS7-HULL
Subject: Re: Rappel : centre scolaire de Saint-Vital

4134-7-95-1

---------- Message Contents ----------

Je n'ai pas encore reçu le plan d'immobilisation de la DSFM.

Par contre, les responsables du projet de Centre scolaire communautaire veulent maintenant commencer à développer un budget comparable à certains centre existant. Ils m'ont demandé de faire un peu de recherches dans ce sens alors je maintiendrai certains contacts avec le Comité responsable du Centre qui est à l'étape préliminaire de développer un budget.

Pour ton information.

---------- Reply Separator ----------

Subject: Rappel : centre scolaire de Saint-Vital
Author: Francis Landry at JLS7-HULL
Date: 12/03/96 09:32

Rien d'urgent. As-tu reçu le plan d'immobilisation de la DSFM que M. Boisvert t'avait promis?

Tu as sans doute vu ma note suite à ma discussion avec Grimard. Le projet n'est pas sur la veille de se concrétiser financièrement. On a bien hâte de savoir où ce projet figure parmi l'ensemble des besoins de la DSFM.

On s'en reparle en temps et lieu.

Merci.

Document disclosed under the Access to Information Act
Document divulgué en vertu de la Loi sur l'accès à l'information

Patrimoine canadien Canadian Heritage

Merci
Francis

MAR - 7 1996

Votre référence Your file

Notre référence Our file

4134-7-95-1

NOTE À : SOUS-MINISTRE ADJOINT
CITOYENNETÉ ET PROGRAMME D'IDENTITÉ
CANADIENNE

DU : DIRECTEUR GÉNÉRAL
PROGRAMMES D'APPUI AUX LANGUES OFFICIELLES

OBJET : **Gestion scolaire au Manitoba**

Vous trouverez ci-joint une note proposant des éléments d'information en réponse aux déclarations de la Ministre de l'Éducation du Manitoba relativement à la contribution de la province à la mise en oeuvre de la gestion scolaire.

Vous voudriez peut-être faire parvenir copie de cette note au Sénateur Molgat.

H. Lemoine

Hilaire Lemoine

P.j.

Canada

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

GESTION SCOLAIRE AU MANITOBA

OBJET : **Points d'information en réponse aux déclarations de la Ministre de l'Éducation du Manitoba relativement à la contribution du Manitoba à la mise en oeuvre de la gestion scolaire**

- L'esprit de l'entente spéciale avec le Manitoba énonce clairement que les 15 M $ du gouvernement fédéral sont en sus de la contribution de la province pour la mise en oeuvre de la gestion scolaire. À ce titre, les fonds fédéraux doivent constituer un supplément à la contribution provinciale normale.

- Après une première année d'opération, des représentants de la communauté francophone - avec l'appui de la DSFM - allèguent que la DSFM ne reçoit pas de la province sa juste part de fonds. Ils ont la ferme conviction que les fonds fédéraux ne servent pas à enrichir la contribution de la province mais sont plutôt tout simplement inclus dans la contribution de la province à la DSFM.

- Les déclarations de la Ministre McIntosh sont très malhabiles; c'est affirmer que les francophones (payeurs de taxes depuis toujours) doivent payer à nouveau des écoles qui leur appartiennent, de facto!

- La Fédération des parents francophones a obtenu récemment des fonds du Programme de contestations judiciaires pour mener une enquête sur la question. Ils ont retenu les services d'un expert-comptable pour étudier les données du Ministère de l'Éducation afin d'étayer leurs allégations.

- À l'heure actuelle, le Ministère du Patrimoine canadien n'est pas en mesure de corroborer les allégations des parents. L'enquête devrait faire la lumière sur les coûts réels de la mise en oeuvre de la gestion scolaire et, par le fait même, permettre au Ministère de voir si la contribution fédérale est en sus de la contribution normale accordée par la province.

- De plus, l'entente spéciale renferme une clause relative à la vérification des comptes et registres du Manitoba relatifs aux dispositions de l'entente. Il s'agit d'une clause standard incluse dans toutes les ententes. À ce jour, le fédéral ne s'est jamais prévalu de cette clause. Toutefois, si l'enquête confirmait les allégations des parents, ce serait un recours efficace pour le fédéral. Par ailleurs, il nous faudra bien peser les conséquences politiques d'une telle action.

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*
FEB FEV 15 1996

SPEAKER OF THE SENATE
Hon. Gildas L. Molgat

PRÉSIDENT DU SÉNAT
Ottawa, K1A OA4

le 7 février 1996

MEMORANDUM

À: **M. Roger Collet**

DE: **Gildas L. Molgat**

Madame McIntosh a-t-elle raison que la contribution du manitoba se limitait à fournir les locaux?

/p.j.

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

LA LIBERTÉ 26 JAN-1 FEV 96

a Province doit-elle versée 15 millions supplémentaires?

Laurent Roy pense que la ministre est «hors d'ordre»

Les commentaires lancés par ministre de l'Éducation, Linda lcintosh, à propos de la contri-ution de la Province au finance-ent de la Division scolaire fran-o-manitobaine (DSFM) dans le adre de l'entente spéciale anada-Manitoba ont suscité de surprise dans la communauté.

Dans un reportage diffusé sur es ondes de Radio-Canada, on ntendait la ministre affirmer que la ontribution du Manitoba à cette ntente avait été chose faite avec cession des écoles à la DSFM.

«Ces propos sont totalement inacceptables», affirme le président de la DSFM, Aurèle Boisvert, qui précise que les commissaires auront à se pencher sur cette question lors de leur prochaine rencontre, le 31 janvier, pour décider comment ils vont réagir.

Pour sa part, le directeur de la DSFM, Raymond Bisson, estime que les francophones avaient déjà contribué à ces écoles en tant que payeurs de taxes, et que le calcul de la ministre équivalait à leur faire payer deux fois les mêmes écoles.

Spécialiste de la gestion scolaire, l'avocat Laurent Roy estime pour sa part que ces propos sont simplement «hors d'ordre». «Si on lit le texte de la loi sur la gestion scolaire et le texte de l'entente spéciale Canada-Manitoba, il est clair que la Province doit verser une somme équivalente à la contribution fédérale, et que ce doit être de l'argent neuf», affirme-t-il.

Selon cette entente spéciale, le gouvernement fédéral doit verser 15 millions $ en cinq ans à la DSFM et la province doit faire de même. Cet argent doit être dépensé dans quatre domaines précis: la mise en œuvre et le fonctionnement de la Division scolaire, les programmes destinés à l'enseignement du français, le programme d'accueil et les immobilisations.

À ce dernier chapitre, l'entente précise que les dépenses doivent couvrir les coûts de contruction ou de rénovation d'établissements scolaires, et que les projets doivent faire l'objet d'une entente spécifique entre les parties chaque année.

L'entente stipule également, explique Laurent Roy, que la province prend à sa charge les sommes requises pour la mise en place de la gestion scolaire (par exemple les coûts reliés au travail du comité Monnin), et «s'engage à contribuer une somme au moins équivalente à celle du fédéral pour le fonctionnement des écoles, et cela, en sus des contributions du Canada et du Manitoba dans le cadre des ententes sur les langues officielles».

Sylviane LANTHIER

Document disclosed under the Access to Information Act
Document divulgué en vertu de la Loi sur l'accès à l'information

Patrimoine canadien Canadian Heritage

4134-7-95-1

MAR - 7 1996

Votre référence Your file

Notre référence Our file

NOTE À : SOUS-MINISTRE ADJOINT
CITOYENNETÉ ET PROGRAMME D'IDENTITÉ CANADIENNE

DU : DIRECTEUR GÉNÉRAL
PROGRAMMES D'APPUI AUX LANGUES OFFICIELLES

OBJET : **Gestion scolaire au Manitoba**

Vous trouverez ci-joint une note proposant des éléments d'information en réponse aux déclarations de la Ministre de l'Éducation du Manitoba relativement à la contribution de la province à la mise en oeuvre de la gestion scolaire.

Vous voudriez peut-être faire parvenir copie de cette note au Sénateur Molgat.

H. Lemoine

Hilaire Lemoine

P.j.

Canada

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

GESTION SCOLAIRE AU MANITOBA

OBJET : **Points d'information en réponse aux déclarations de la Ministre de l'Éducation du Manitoba relativement à la contribution du Manitoba à la mise en oeuvre de la gestion scolaire**

- L'esprit de l'entente spéciale avec le Manitoba énonce clairement que les 15 M $ du gouvernement fédéral sont en sus de la contribution de la province pour la mise en oeuvre de la gestion scolaire. À ce titre, les fonds fédéraux doivent constituer un supplément à la contribution provinciale normale.

- Après une première année d'opération, des représentants de la communauté francophone - avec l'appui de la DSFM - allèguent que la DSFM ne reçoit pas de la province sa juste part de fonds. Ils ont la ferme conviction que les fonds fédéraux ne servent pas à enrichir la contribution de la province mais sont plutôt tout simplement inclus dans la contribution de la province à la DSFM.

- Les déclarations de la Ministre McIntosh sont très malhabiles; c'est affirmer que les francophones (payeurs de taxes depuis toujours) doivent payer à nouveau des écoles qui leur appartiennent, de facto!

- La Fédération des parents francophones a obtenu récemment des fonds du Programme de contestations judiciaires pour mener une enquête sur la question. Ils ont retenu les services d'un expert-comptable pour étudier les données du Ministère de l'Éducation afin d'étayer leurs allégations.

- À l'heure actuelle, le Ministère du Patrimoine canadien n'est pas en mesure de corroborer les allégations des parents. L'enquête devrait faire la lumière sur les coûts réels de la mise en oeuvre de la gestion scolaire et, par le fait même, permettre au Ministère de voir si la contribution fédérale est en sus de la contribution normale accordée par la province.

- De plus, l'entente spéciale renferme une clause relative à la vérification des comptes et registres du Manitoba relatifs aux dispositions de l'entente. Il s'agit d'une clause standard incluse dans toutes les ententes. À ce jour, le fédéral ne s'est jamais prévalu de cette clause. Toutefois, si l'enquête confirmait les allégations des parents, ce serait un recours efficace pour le fédéral. Par ailleurs, il nous faudra bien peser les conséquences politiques d'une telle action.

Document disclosed under the Access to Information Act
Document divulgué en vertu de la Loi sur l'accès à l'information
FEB 15 1996

SPEAKER OF THE SENATE

Hon. Gildas L. Molgat

PRÉSIDENT DU SÉNAT

Ottawa, K1A OA4

le 7 février 1996

MEMORANDUM

À: **M. Roger Collet**

DE: **Gildas L. Molgat**

Madame McIntosh a-t-elle raison que la contribution du manitoba se limitait à fournir les locaux?

/p.j.

Senator - Ste. Rose, Manitoba

Sénateur - Sainte-Rose, Manitoba

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

Author: Diane Leclercq at WINNIPEG-PARKS
Date: 96-03-06 09:22
Priority: Normal
Receipt Requested
TO: Francis Landry at JLS7-HULL
Subject: Centre scolaire communautaire à Saint-Vital

4196-7.95-1

---------- Message Contents ----------

Pour donner suite à nos discussions d'hier.

Pour le Centre scolaire/communautaire à Saint-Vital, le projet pourrait se chiffrer à environ 8M$ ou plus. Aucun budget n'a été préparé pour le Centre vu que l'aspect école du projet doit être revu et priorisé par la Commission des finances des écoles publiques avant de pouvoir procéder avec un tel projet. Si ce projet est retenu, c'est à la Province d'identifier le budget nécessaire pour la construction d'une école desservant 750 élèves. Si ce montant est de 4M$, les responsables du projet rechercheront le même montant pour la construction du côté communautaire.

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

Multiculturalism and Citizenship Canada
Multiculturalisme et Citoyenneté Canada
Ottawa K1A 1K5

Canada

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

4134-7-95-1

NOTE

A l'attention : Diane Gendron
Suzanne Gagnon
Thérèse Laberge

De la part de : Francis Landry

Objet : Entente Canada-Manitoba relative à la mise en oeuvre de la gestion scolaire

Date : le 29 février 1996

Je vous fais parvenir ci-joint copie d'une lettre (annexe A) de la Commission nationale des parents francophones - CNPF- dans laquelle elle s'enquiert de l'interprétation de la clause 13.1 de l'entente mentionnée (annexe B) ci-dessus et de la marche à suivre pour appliquer cette clause.

Roger Farley et moi aimerions vous rencontrer au début de la semaine prochaine pour discuter du dossier en général et de l'approche que pourrait prendre le Ministère dans cette affaire.

Je joins également à la présente (annexe C) copie d'un article paru dans la presse franco-manitobaine à ce sujet.

Nous vous consulterons ultérieurement sur une ébauche de projet de lettre préparée à l'intention de la CNPF.

Je serai en communication avec vous au cours des prochains jours pour vérifier votre disponibilité.

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

Multiculturalism and Citizenship Canada
Multiculturalisme et Citoyenneté Canada

Ottawa K1A 1K5

Canada

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

la Commission était créée

il y a valeur monétaire en jeu.

si pas capable de démontrer que comme

tout ce dépenser

" écoles au Manitoba " appartiennent à la Commission.

dossier va montrer : nouvelle

— 4 — 4 —

bien impossible d'identifier les dépenses.

o est-ce que Manitoba l'avait mis en œuvre l'article 23 avant ?

o

la clause vérification s'applique à la province

13.1

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

① prise en charge | processus

au

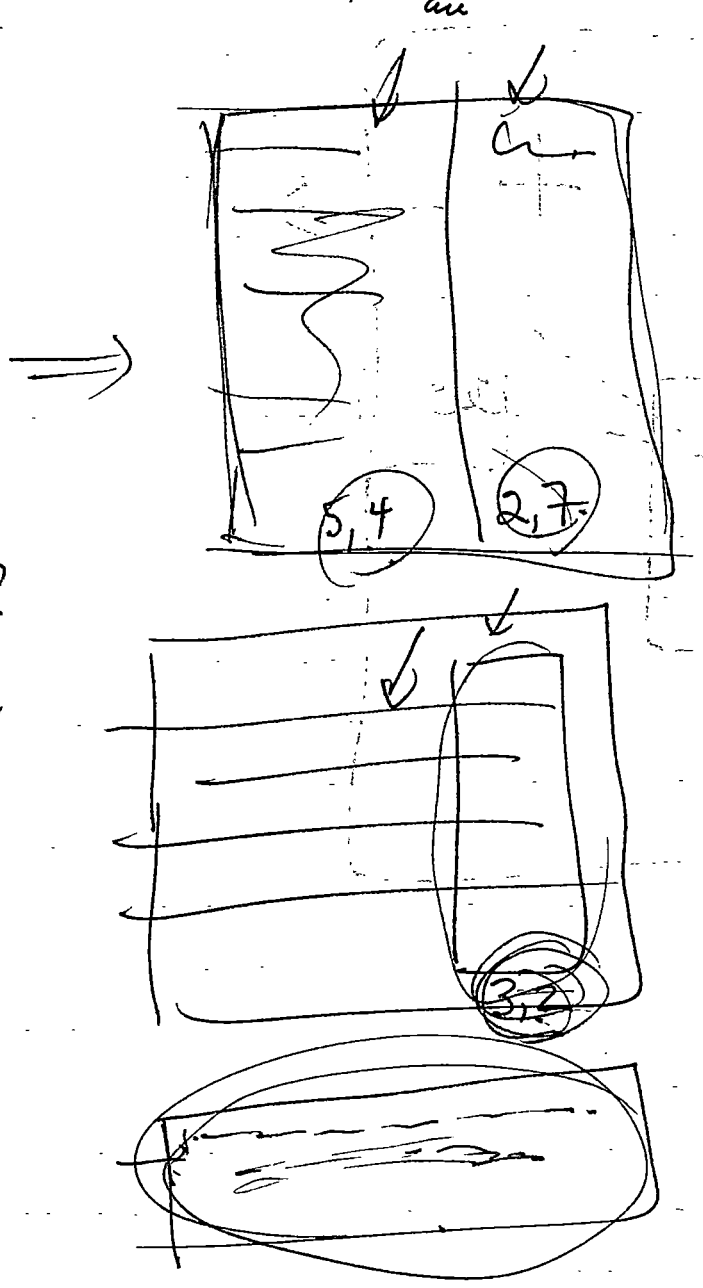

Clause 4.1 fait avant ? - à partir de ce

a pris à sa charge comme pas de coûts encourus pour le transfert.
?

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

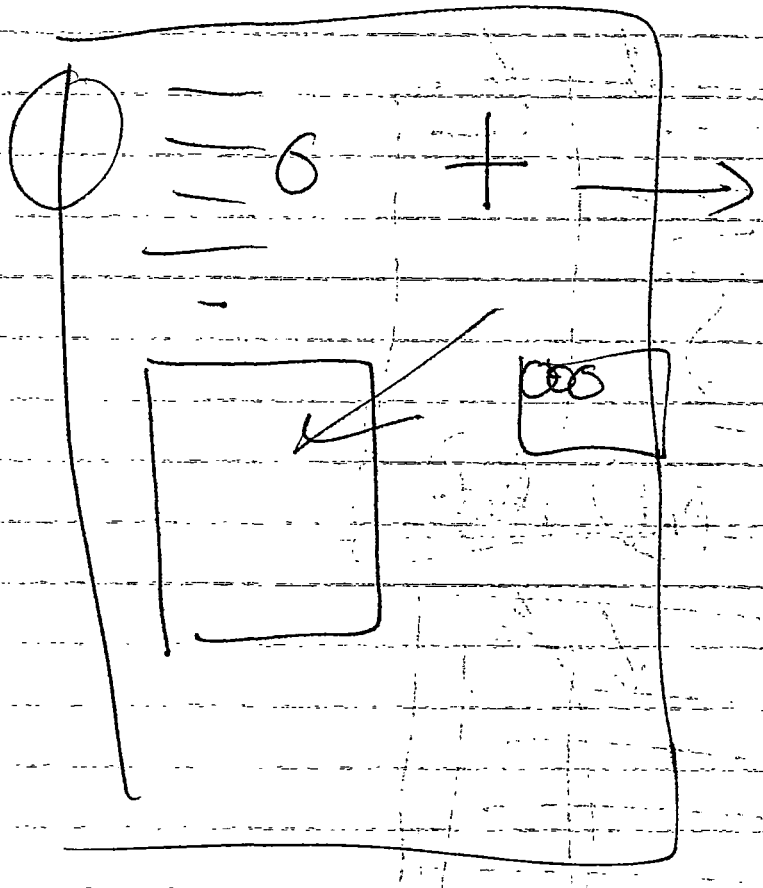

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

compte pas

aux fois pour lesquels vous auriez dû.

Statistique ⇒ menace qu'avez

0
0

⇒ Si le Manitoba démontre qu'ils ont dépensé 15 M $, on ira pas vérifier.

⇒

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

mordre à l'hameçon :

déchiffrer le problème de la vérification

attitude d'ouverture vis-à-vis de la province

Thèse →

ce que transmis

- reçu lettre
- lettre allègue sur à l'effet que 13 sommes reçues

⇒ la province n'aura

⇒ pas utilisé vérifi

répond à leur préoccupation

pas problèmes d'états financiers

ils ont jusqu'à la fin de l'entente

ministère faire pressions

---

historique de la négociation → Fed. 150

→ Province veut pas la mettre

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

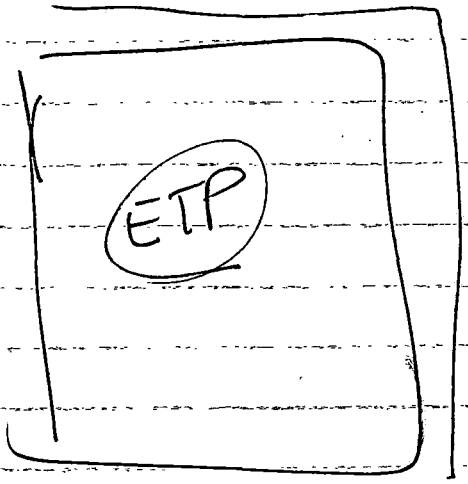

157 $

(1) → Clause 4.1. devrait pas un 157 M$ additionnel.

il aurait obligation

voulait s'assurer qu'il continue à

"

acheter la stabilité de financement

"

≠ agent neuf

⇒ va s'ajouter à ce la province mettrait de toute façon.

Document disclosed under the Access to Information
Document divulgué en vertu de la Loi sur l'accès à l'info

pris connu lettre faisant état de ce que ...
résumé jolie case

demander de venir au courant

CC à l'autre partie de l'entente

Soulever Question d'intérêt.

TNO → pour gestion

faire reçu lettre d'adopter le règlement.] Communiquer.

⇒ joindre le paragraphe
on vous tient à l'écart.

≠ motifs

puisque entreprise démarche

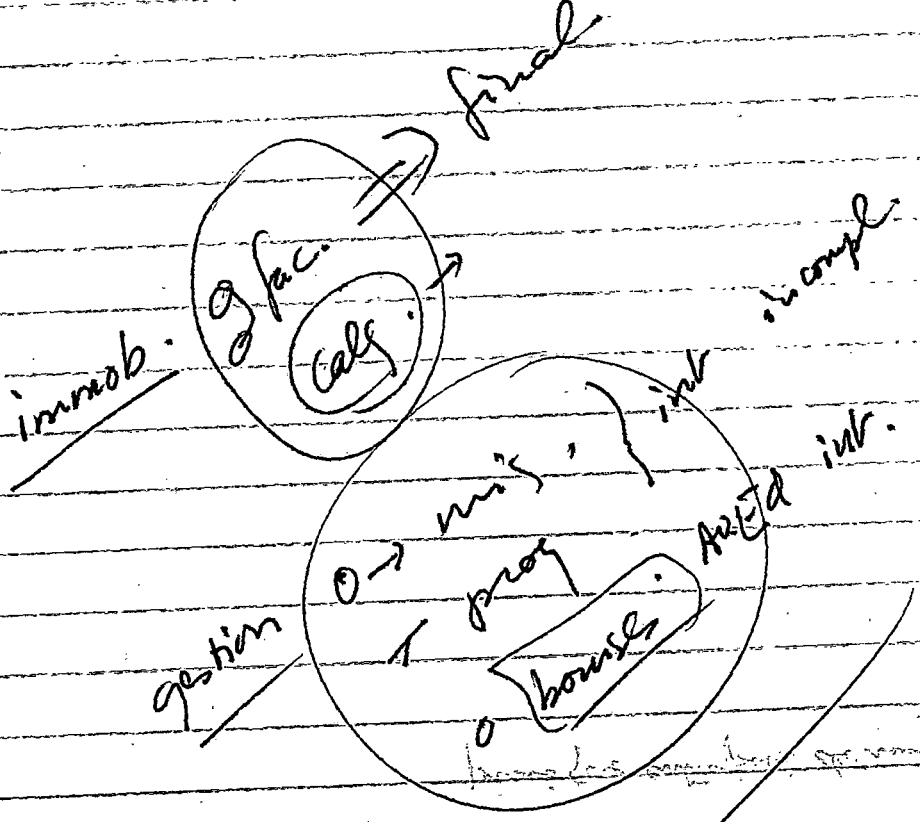
immob.
gfac.
finale
calls
gestion
0 → mis, ↑ inv
↑ prog
0 bonus
Arrêt inv.
incompl

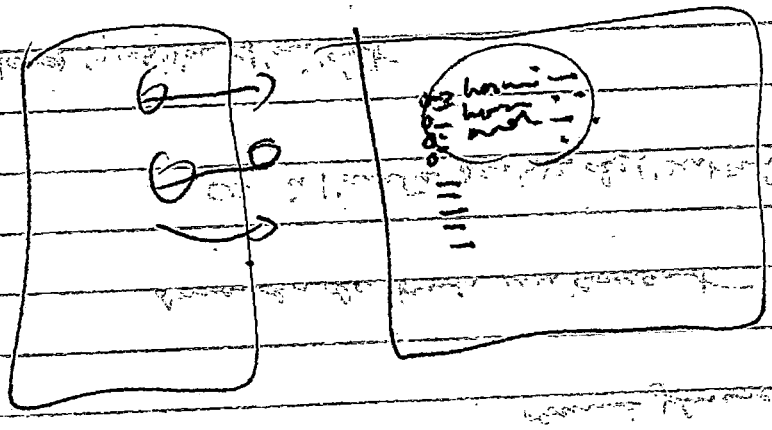

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

Monsieur Armand Bédard
Directeur général
Commission nationale des parents francophones
200a - 170, rue Marion
Saint-Boniface (Manitoba)
R2H 0T4

Monsieur,

Je donne suite à votre lettre du 20 février dernier à Roger Collet et moi, dans laquelle vous me demandez certaines précisions à l'égard de l'article 13.1 de l'entente spéciale Canada-Manitoba relative à la mise en oeuvre de la gestion des écoles françaises, notamment l'instance qui est autorisée à l'invoquer et la procédure afférente, le cas échéant.

Je tiens d'abord à préciser que ladite clause est une clause standard que le Ministère inclut ~~particulièrement~~ dans ses ententes ~~avec les gouvernements provinciaux et territoriaux~~. La clause vise à assurer le Canada que le bénéficiaire respecte l'esprit de l'entente et qu'il dépense les fonds fédéraux à bon escient et aux fins pour lesquels ils ont été approuvés.

Le Canada pourrait certes entreprendre une vérification des comptes et registres d'un bénéficiaire s'il avait en sa possession une preuve indéniable que les fonds fédéraux servent à d'autres fins que celles certifiées par la province. La procédure, de même que tout autre détail relatif à la vérification, serait déterminée au moment de la décision, selon la situation particulière.

J'espère que ces précisions vous seront utiles et je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression des mes sentiments les meilleurs.

on a pris acte de leur préoccupation

Le Directeur général,
Programme d'appui aux langues officielles

Hilaire Lemoine

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

Multiculturalisme et Citoyenneté Canada
Multiculturalism and Citizenship Canada

Ottawa K1A 1K5

Canada

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

Lettre

Des informations complètes svp

Madame la rédactrice,

Récemment, des reportages et articles ont paru dans les médias francophones sur des interprétations erronées au sujet de la contribution du Manitoba dans le cadre de l'Entente spéciale Canada-Manitoba pour la mise en œuvre de la gestion des écoles françaises ainsi que sur le niveau de financement global dirigé à la DSFM. Il faut remettre en question l'objectivité même des journalistes qui se complaisent à citer un extrait partiel du texte de l'Entente spéciale. Je fais référence spécifiquement au reportage de Radio-Canada télévisé durant la semaine du 15 janvier 1996 ainsi qu'à l'article paru dans l'édition du 26 janvier au 1er février 1996 de *La Liberté*.

Il appert important de présenter l'extrait complet de l'article 4.1 de l'Entente spéciale qui inclut l'élément essentiel quant à la contribution du Manitoba. «...Le Manitoba s'engage en outre à contribuer, au cours de la durée de l'entente, une somme au moins équivalente à la contribution du Canada pour le fonctionnement des écoles publiques de la minorité par le Programme de financement des écoles et ce, en sus des contributions du Canada et du Manitoba en vertu d'une Entente bilatérale sur les langues officielles dans l'enseignement ou de toute autre entente semble entre le Canada et le Manitoba au titre de l'enseignement en français». L'extrait en caractère gras stipule que la contribution de la province se fera par le truchement du programme de subventions formulaires à l'intention des écoles publiques du Manitoba, programme régi par la Loi sur les écoles publiques de notre province. C'est ainsi que la DSFM s'est méritée 16 461 812 $ en subventions du Manitoba pour l'année financière 1994-1995 et il est estimé qu'elle recevra environ 17 225 000 $ en subventions provinciales en 1995-1996. C'est à même ce programme que se trouve la contribution manitobaine d'une somme au moins équivalente à la contribution du Canada. Sachez qu'il n'y a jamais eu question que le Manitoba contribue une somme additionnelle de 15 000 000 $ de nouveaux dollars au-delà de la contribution équivalente du Manitoba.

Il serait donc souhaitable à l'avenir que les médias francophones obtiennent les informations complètes et s'efforcent de citer au complet des extraits de textes officiels. À défaut de cela, les médias francophones pourraient être perçus comme étant à la remorque de certains organismes en produisant de la diatribe biaisée qui ne contribuera en rien aux discussions en cours et futures relatives à la DSFM.

Dans l'attente optimiste de pouvoir apprécier à l'avenir des articles et des reportages équilibrés sur la DSFM, je vous prie d'agréer, Madame Lanthier, mes salutations cordiales.

Le sous-ministre de l'Éducation
John D. Carlyle
Le 31 janvier 1996

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

4134-7-95-2

457, rue Main
9e étage
Winnipeg (Manitoba)
R3B 3E8

Télécopieur (204) 983-5365

457 Main Street
9th Floor
Winnipeg, Manitoba
R3B 3E8

Fax.: (204) 983-5365

TÉLÉCOPIEUR/FAX TRANSMISSION

PATRIMOINE CANADIEN/CANADIAN HERITAGE

BUREAU DU MANITOBA/MANITOBA OFFICE

DATE:	le 28 février 1996
À/TO:	Francis Landry (819) 953-9353 DGPALO
DE/FROM:	Diane Leclercq (204) 983-7908 Agent principal Identité canadienne et développement culturel
PAGES:	1 + 3 pages
SUJET/SUBJECT:	Article dans La Liberté du 23 février (lettre du Sous-ministre de l'éducation, John Carlyle)
COMMENTAIRES/COMMENTS:	J'ai joint l'article tel que demandé. J'ai aussi joint la correspondance ministérielle. Je t'envoie l'ébauche de lettre par cc:mail. Merci Francis.

1° Roger - pour
2° Francis - dossier

En passant, j'ai remis copie à Paula au cas où Hilaire ne l'aurait pas vu....

96.3.4

Merci Francis,
La réponse de Carlyle ne parle pas de notre contribution sous l'entente spéciale. On ne sait donc pas en lisant l'article si notre 3,7 m$ de 94-95 "est en plus" ou "inclus" dans ces 16,4 m$ Peg

Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

Lettre

Des informations complètes svp

Madame la rédactrice,

Récemment, des reportages et articles ont paru dans les médias francophones sur des interprétations erronées au sujet de la contribution du Manitoba dans le cadre de l'Entente spéciale Canada-Manitoba pour la mise en œuvre de la gestion des écoles françaises ainsi que sur le niveau de financement global dirigé à la DSFM. Il faut remettre en question l'objectivité même des journalistes qui se complaisent à citer un extrait partiel du texte de l'Entente spéciale. Je fais référence spécifiquement au reportage de Radio-Canada télévisé durant la semaine du 15 janvier 1996 ainsi qu'à l'article paru dans l'édition du 26 janvier au 1er février 1996 de *La Liberté*.

Il appert important de présenter l'extrait complet de l'article 4.1 de l'Entente spéciale qui inclut l'élément essentiel quant à la contribution du Manitoba. «...Le Manitoba s'engage en outre à contribuer, au cours de la durée de l'entente, une somme au moins équivalente à la contribution du Canada pour le fonctionnement des écoles publiques de la minorité par le Programme de financement des écoles et ce, en sus des contributions du Canada et du Manitoba en vertu d'une Entente bilatérale sur les langues officielles dans l'enseignement ou de toute autre entente semble entre le Canada et le Manitoba au titre de l'enseignement en français». L'extrait en caractère gras stipule que la contribution de la province se fera par le truchement du programme de subventions formulaires à l'intention des écoles publiques du Manitoba, programme régi par la Loi sur les écoles publiques de notre province. C'est ainsi que la DSFM s'est méritée 16 461 812 $ en subventions du Manitoba pour l'année financière 1994-1995 et il est estimé qu'elle recevra environ 17 225 000 $ en subventions provinciales en 1995-1996. C'est à même ce programme que se trouve la contribution manitobaine d'une somme au moins équivalente à la contribution du Canada. Sachez qu'il n'y a jamais eu question que le Manitoba contribue une somme additionnelle de 15 000 000 $ de nouveaux dollars au-delà de la contribution équivalente du Manitoba.

Il serait donc souhaitable à l'avenir que les médias francophones obtiennent les informations complètes et s'efforcent de citer au complet des extraits de textes officiels. À défaut de cela, les médias francophones pourraient être perçus comme étant à la remorque de certains organismes en produisant de la diatribe biaisée qui ne contribuera en rien aux discussions en cours et futures relatives à la DSFM.

Dans l'attente optimiste de pouvoir apprécier à l'avenir des articles et des reportages équilibrés sur la DSFM, je vous prie d'agréer, Madame Lanthier, mes salutations cordiales.

Le sous-ministre de l'Éducation
John D. Carlyle
Le 31 janvier 1996

LETTRE

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

96.2.28

Francis
Pour information
et classement
Roger

Patrimoine canadien
Direction générale, Programmes
d'appui aux langues officielles

FEB 5 1996
FEV

Canadian Heritage
Official Languages Support
Programs Branch

la commission nationale des parents francophones

Roger P. Ennis
Sur m'en parler

DATE: **le 29 janvier 1996**

DESTINATION: **Hilaire Lemoine**

SOURCE: **Armand Bédard, directeur général**

4134-7-95-1

OBJET: **Rapport BDO**

Voici le rapport de BDO Dunwoody concernant les finances et la tenue de livres à la DSFM. Ça en dit beaucoup au sujet de l'affaire Bérard/DSFM.

Salutations amicales.

200a-170, rue Marion • Saint-Boniface (Manitoba) R2H 0T4
bur: (204) 231-1371 • 1-800-665-5148 télécopieur: (204) 233-0358

204-831-1436 FEDERATION PROVINCIAL

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

IBDO

BDO Dunwoody
Chartered Accountants
Comptables agréés

262 Marion Street
Winnipeg Manitoba Canada R2H 0T7
Telephone (204) 233-8593
Telefax (204) 237-0134

CONFIDENTIEL

le 6 décembre 1995

Monsieur Aurèle Boisvert
Président
Division scolaire franco-manitobaine No. 49
131, boulevard Provencher, bureau 112
Winnipeg (MB) R2H 0G2

Sujet: Commentaires et recommandations découlant de la vérification financière au 30 juin 1995

Cher Monsieur Boisvert,

Nous avons complété notre vérification de la Division scolaire franco-manitobaine pour l'année se terminant le 30 juin 1995. Ce qui suit sont nos commentaires et nos recommandations par rapport aux items suivants:

1. Le déficit accumulé
2. Les revenus
3. Les dépenses
4. Les pratiques comptables
5. Le fonds capital
6. Observations générales

1. LE DÉFICIT ACCUMULÉ

Le rapport des vérificateurs avise les lecteurs que des ajustements importants aux revenus de la province du Manitoba pourraient être effectués aux états financiers 1994-95. Nous tenons à vous signaler que les différences d'interprétation entre la D.S.F.M. et la province du Manitoba dans le financement de certains programmes nous obligent à émettre une opinon qualifiée. Il serait dans votre intérêt de clarifier dans les meilleurs délais les méthodes à utiliser dans le calcul des revenus et des dépenses afin que la D.S.F.M. puisse publier des états financiers avec une opinion des vérificateurs sans qualification. Notre responsabilité est de vérifier vos états financiers et vos pratiques comptables de sortes quelles soient conformes à la Loi sur les écoles publiques et ses règlements.

001786

204-831-1435 FEDERATION PROVINCIAL
Document disclosed under the Access to Information Act
Document divulgué en vertu de la Loi sur l'accès à l'information

BDO

Nous estimons que le financement de la province pourrait être environ 210 382 $ en moins des montants indiqués dans les états financiers 1994-1995. Les recettes du gouvernement du Manitoba seraient de 16 251 430 $ et non de 16 461 812 $. Le déficit net de l'exercice en cours serait 1 076 975 $ et non de 866 593 $. Le déficit accumulé au bilan serait donc 712 440 $ et non de 502 058$.

Cet écart est dû au traitement des dépenses de certains programmes tel que:

- la phase d'accueil
- le projet «Gordon»
- le projet «école avant tout»
- projets «élèves à risques»

Nous vous rappelons que la Loi sur les écoles publiques est claire quant aux déficits. De plus, plusieurs lettres ont rappelé à la D.S.F.M. son obligation d'équilibrer son budget. Entre autres, une lettre en date du 6 décembre 1994, du ministre de l'Éducation demandait à toutes divisions scolaires du Manitoba d'avertir le Ministre par écrit de toutes situations déficitaires et de proposer un plan spécifique pour éliminer le déficit.

Notre vérification a décelé une multitude de problèmes de comptabilité. Nous avons certaines réserves par rapport à l'état de vos livres et de vos états financiers mensuels. Nous considérons qu'il est extrêmement important que votre comptabilité soit toujours à jour et que la D.S.F.M. produise des états financiers mensuels exacts afin de permettre une gestion saine et pour que les Commissaires puissent prendre les mesures nécessaires pour équilibrer le budget. La gestion d'un budget d'au delà de 26 millions $ exige une comptabilité fiable et certaine. Lorsque votre rapport financier interne du 30 juin 1995 démontre un déficit de 177 678 $ et que celui publié par le vérificateur pour la même année est substantiellement plus élevé, nous avons une obligation de signaler notre inquiètude vis-à-vis vos pratiques comptables. Devant une telle situation, les vérificateurs doivent augmenter considérablement le nombre de tests et de sondages de vérification pour obtenir un degré raisonnable de certitude sur les états financiers. Nous avons dû faire un énorme travail de comptabilité en plus de la vérification, a un point tel que nous y avons dédié au delà de quatre fois les heures budgetées sur ce dossier.

Nous recommandons donc que le D.S.F.M. prenne les moyens pour remédier sa situation déficitaire et revoit l'ensemble de sa gestion financière et ses pratiques comptables. Nous croyons que les mesures à prendre pour rectifier cette situation sont:

001787

Document disclosed under the Access to Information Act
Document divulgué en vertu de la Loi sur l'accès à l'information

IBDO

- une revue des politiques et des procédures en place pour s'assurer qu'elles soient comformes à la Loi sur les écoles publiques et ses règlements;
- une revue de la structure et l'organisation du personnel en comptabilité;
- la formulation d'un plan de redressement afin de réduire le déficit;
- initier des pourparlers avec le ministère.

2. Les revenus

2a) La phase d'accueil

La D.S.F.M. est de l'opinion que les coûts de la phase d'accueil qualifient pour un financement additionnel en provenance de la province du Manitoba sous la «dépense d'éducation de l'enfance en difficulté». Les représentants de la Commission des finances des écoles publiques ne considèrent pas ces coûts comme «une dépense pour l'éducation de l'enfance en difficulté».

Il est nécessaire que la nature de cette dépense soit clarifiée dans les plus brefs délais afin qu'elle soit comptabilisée correctement. Étant donné la magnitude de ce recevable, nous sommes dans l'obligation de qualifier notre opinion quant à son exactitude. Il aurait été préférable de clarifier ce recevable auprès de la Commission des finances des écoles publiques au début de l'exercice financier et de procéder de façon à minimiser son effet sur la situation financière de la D.S.F.M.

2b) Revenu Entente Canada/Manitoba

La D.S.F.M. considère que le revenu reçu du gouvernement du Canada sous les articles de l'entente spéciale entre le Canada et le Manitoba sont des «recettes non-affectées» pour fins de déterminer les «dépenses admissibles». Les dépenses admissibles servent à calculer le financement recevable de la province du Manitoba. Cependant le département de l'Éducation considère que les fonds Canada/Manitoba sont des "recettes affectées" pour déterminer les dépenses admissibles. Cette différence d'interprétation fait en sorte que les dépenses admissibles calculées par la D.S.F.M sont trop élevées par un montant égal au revenu reçu sous l'Entente Canada/Manitoba soit 2,793,400 $.

Nous avons demandé à l'administration d'affecter les recettes de l'octroi Canada/Manitoba aux dépenses des divers départements afin de déterminer les «dépenses admissibles» et calculer le financement de la province du Manitoba pour l'exercice se terminant le 30 juin 1995. L'administration nous affirme que toute recette à

001788

Document disclosed under the Access to Information Act
Document divulgué en vertu de la Loi sur l'accès à l'information

BDO

date a été pour l'instruction régulière. Cependant, cette répartition est sujette à une vérification par la province et le fédéral.

Présupposant aucun changement à la répartition de 1994-95, nous estimons que l'interprétation de la province n'aura pas d'effet appréciable sur le financement provincial de l'année en cours. Soyez avisés que la divergence d'opinion entre la D.S.F.M. et la province, ainsi que la classification des sommes déjà reçues, pourraient avoir à l'avenir un effet sur le financement provincial. **Cette question devra donc être réglée avec la province du Manitoba aussitôt que possible.**

L'entente Canada/Manitoba prévoit du financement pour la mise en oeuvre et le fonctionnement de la structure de gestion, le programme d'accueil, les immobilisations ainsi que l'instruction régulière. En absence de preuves contraires, il est possible qu'une partie de la contribution 1994-95 soit pour des dépenses autre que les programmes réguliers. Il aurait été souhaitable que la D.S.F.M. détermine, en consultation avec les deux niveaux de gouvernements, comment affecter la contribution annuelle aux différents programmes plutôt que d'attendre à la vérification finale par le gouvernement en 1999. Nous sommes inquiets des répercussions futures que pourraient avoir les octrois Canada/Manitoba sur le financement régulier en provenance du gouvernement du Manitoba.

2 c)Les taxes municipales

Trois divisions n'ont toujours pas versé à la D.S.F.M. le plein montant des taxes municipales prélevées pour la période de juillet 1994 à décembre 1994. Quoique ces montants ne sont pas considérables, la D.S.F.M. devrait faire la demande à ces divisions pour le solde recevable. Les soldes recevables pour 1994 sont comme suit:

Division scolaire Norwood	1,416 $
Division scolaire Rivière Seine	155
Division scolaire Rivière Rouge	208
	1,779 $

Nous avons vérifié les revenus de la taxe municipale (prélèvement spécial) recevables au 30 juin 1995 tel que calculés par la D.S.F.M. Un écart existe entre le calcul fait par la D.S.F.M. et nos calculs basés sur les données fournies par les divisions scolaires cédantes. Les montants inscrits comme recevables étaient 63 814 $ de moins que les chiffres vérifiés; nous avons donc augmenté le recevable dans vos livres pour correspondre à l'actuel. Nous avons aussi consulté les représentants de la Commission

001789

Document disclosed under the Access to Information Act
Document divulgué en vertu de la Loi sur l'accès à l'information

BDO

des finances des écoles publiques afin de déterminer la façon dont le prélèvement spécial (calculé sur l'année se terminant le 31 décembre à chaque année) devrait être réparti entre les deux années financières. La Commission accepte une répartition de 60% pour la période de janvier à juin, et 40% pour la période de juillet à décembre. L'alternative serait une répartition basée sur le nombre exact des jours d'enseignement dans chaque période. La D.S.F.M. a choisi la méthode 60% - 40%.

Il reste à régler quel nombre d'étudiants doit servir pour calculer le montant à percevoir des divisions cédantes. La Commission des finances des écoles publiques est d'avis que le nombre d'élèves inscrits à la D.S.F.M. au 30 septembre 1994 doit servir à calculer les taxes pour 1995-96. La D.S.F.M. s'objecte à cette décision et considère que le nombre d'élèves au 30 septembre 1995 devrait être utilisé dans le calcul des revenus pour l'année financière 1995/1996. Le problème semble être que le nombres d'élèves inscrits au 30 septembre 1995, n'était pas connu lorsque les divisions cédantes ont préparé leur budgets 1995-96 (soit en mars 1995). Le système actuel de prélèvement des taxes municipales ne semble pas pouvoir répondre adéquatement aux besoins fiscaux de la D.S.F.M. Nous recommandons que la D.S.F.M. poursuive les démarches nécessaires auprès de la Commission des finances des écoles publiques afin de régler la question aussitôt que possible.

2 d) Taxe sur les Produits et Services (T.P.S.)

Au cours de notre vérification, nous avons remarqué que la D.S.F.M. n'a pas fait de réclamation pour la partie remboursable de la T.P.S.. Ce montant, recevable du gouvernement du Canada se chiffre à 186 247 $ au 30 juin 1995. Nous recommandons qu'une réclamation soit préparée immédiatement pour collecter la T.P.S. remboursable, et qu'une réclamation soit préparée dorénavant à tous les trois mois. Une bonne gestion de ce recevable peut aider à réduire les intérêts payés sur les lignes de crédit et améliorer votre fonds de roulement.

2 e) Frais résiduels

À titre d'information, les frais résiduels chargés aux divisions scolaires ont été facturés en utilisant un montant estimé au 30 juin 1995. Cette facturation sera ajustée quand les coûts réels de ces programmes seront déterminés. L'ajustement occasionné par la facture finale sera inscrit au revenu de frais résiduels dans l'année fiscale prochaine.

001790

Document disclosed under the Access to Information Act
Document divulgué en vertu de la Loi sur l'accès à l'information

IBDO

2 g) Recettes en surplus

La D.S.F.M. a reçu 356 561 $ de la division scolaire de la Rivière Seine. Cela représente un transfert du surplus affecté aux écoles de la D.S.F.M. autrefois membres de cette division scolaire. Les fonds ont été affectés pour ces écoles, et paraissent sur le bilan comme une réduction du déficit accumulé au 30 juin 1995. Lorsque les fonds affectés auront été dépensés, le déficit accumulé au 30 juin 1995 sera 858 619$ plutôt que 502 058$ rapporté sur vos états financiers. La D.S.F.M. aura donc à décider si elle voudra remettre à plus tard la dépense de ces fonds et ainsi aider à réduire son déficit.

2 h) Subventions d'aide générale

La D.S.F.M. a préparé une réclamation pour la subvention d'aide générale pour 1995, dont le calcul était basé sur le montant des salaires payés en 1994. Cette réclamation au montant de 166 092 $ n'avait pas considéré les salaires payés aux employés de la D.S.F.M. qui travaillaient pour les divisions scolaires cédantes avant le 1 juillet 1994. Nous avons communiqué avec les représentants de la Commission des finances des écoles publiques pour confirmer quel serait la subvention. La Commission a confirmé que la subvention pour la D.S.F.M. pour 1995 serait de l'ordre de 391 910 $ puisqu'elle est basée sur les salaires d'une année complète. Nous avons donc ajusté vos livres et inscrit un montant recevable au 30 juin 1995 de 235 146 $, ce qui représente 60% du montant total pour l'année du calendrier 1995.

2 i) Classification des revenus

Les règlements de F.R.A.M.E. exigent une certaine classification précise des revenus sur les états financiers. Par exemple, tout revenu reçu de la province du Manitoba doit être inscrit séparément des revenus des autres sources. Nous avons dû effectuer beaucoup de reclassifications quant aux revenus reçus de la province du Manitoba. Le personnel en comptabilité devra se familiariser avec F.R.A.M.E. et s'assurer que ces règlements soient suivis.

2 j) Transferts à d'autres divisions scolaires

La D.S.F.M. a reçu des revenus de certaines autres divisions scolaires pour le programme d'arts pratiques et le transport des élèves. Ces revenus étaient inscrits comme une réduction des dépenses. Comme règle générale en comptabilité, on ne doit pas

Document disclosed under the Access to Information Act
Document divulgué en vertu de la Loi sur l'accès à l'information

BDO

comptabiliser un revenu en réduisant les dépenses. Les revenus ainsi que les dépenses doivent être démontrés à leur plein montant.

2 k) Programme d'arts pratiques - Division scolaire de la Montagne

La D.S.F.M. et la Division scolaire de la Montagne ne sont pas d'accord sur le montant facturé pour ce programme. Précisément, les coûts en litige sont comme suit:

Institut collégial Somerset	10 231 $
St. Claude Complex	9, 510
Assurances	943
Administration	1 798
	22 482 $

Dans une lettre en date du 30 juin 1995, la D.S.F.M. demande à la Division scolaire de la Montagne de réduire ces montants et de lui faire parvenir un remboursement. Le 8 août 1995, la Division scolaire de la Montagne a répondu que le montant chargé ne serait pas ajusté. À notre connaissance, il n'y a eu aucune autre communication depuis à ce sujet avec les représentants de la Montagne. La D.S.F.M. a enregistré un recevable de la Montagne au montant de 11 000$ pour le remboursement des coûts d'arts pratiques. En l'absence de communication, de discussion ou de négociations, ce recevable pourrait être considéré douteux. Le montant en question n'étant pas très élevé, nous n'avons pas insisté pour qu'il soit ajusté. Cependant, nous recommandons que la D.S.F.M. poursuive ses discussions avec la Montagne ou élimine ce recevable de ses livres.

2 l) Comptes débiteurs

Nous avons examiné les recettes de la D.S.F.M. pour une période de temps après le 30 juin 1995, pour déterminer si tous les revenus de l'année avaient été enregistrés. Nous avons trouvé des comptes débiteurs se chiffrant à 17 667 $ qui n'avaient pas été inscrits. Afin de s'assurer une comptabilité plus exacte, la Secrétaire-trésorière devrait revoir ses recevables de façon mensuelle. Une liste des recevables, classifiés en ordre chronologique, devrait être préparée et présentée au Comité de finances pour une revue mensuelle.

Document disclosed under the Access to Information Act
Document divulgué en vertu de la Loi sur l'accès à l'information

IBDO

2 m) Revenu de matériel scolaire

L'octroi de 30 $ par élève pour achat de matériels scolaire du "Manitoba Textbook Bureau" était inscrit en se servant d'un nombre approximatif d'élèves. Ce montant approximatif avait été fourni par la province du Manitoba, mais la D.S.F.M. a droit a un montant ajusté lorsque ce nombre d'élèves est connu. Nous suggérons que la D.S.F.M. comptabilise le montant d'octroi recevable aussitôt que le nombre d'élèves est déterminé exactement. Une partie de l'octroi dont a droit la D.S.F.M. a dû être reportée à l'exercice financier 1995-96 étant donné qu'elle n'avait pas suffisament de dépenses en matériels scolaire. Le montant reporté à 1996 est 27 481 $. Le recevable de la province pour cet octroi avait été enregistré comme un placement à court terme. Nous l'avons reclassifié afin que vos états financiers démontrent ce montant comme «avance octroi matériel scolaire». Le calcul de l'octroi, la classification comptable de l'octroi et le suivi des dépenses encourues à comparer à l'octroi approuvé sont tous des éléments importants à la bonne gérance du programme entre la D.S.F.M. et le Manitoba Textbook Bureau.

3. Les dépenses

3 a) Charges payées d'avance

Nous avons vérifié les polices d'assurances de la D.S.F.M. pour déterminer si les primes payées durant l'année étaient en partie des charges payées d'avance. Nous avons déterminé que la D.S.F.M. avait des charges payées d'avance de 37 163 $ qui n'étaient pas inscrites comme actif. Nous recommandons que les primes de polices d'assurance soient amorties à la dépense sur la période correspondant à la police d'assurance.

3 b) Red River Vocational Area

La D.S.F.M. fait partie d'un groupe de divisions scolaires qui offrent de l'enseignement sous le titre de "Red River Vocation Area". La D.S.F.M. a encouru les dépenses estimées suivantes pour l'enseignement professionnel et industriel:

Division scolaire Boundary	15 000 $
Division scolaire Rivière Rouge	12 500
Division scolaire Morris-MacDonald	4 000
Division scolaire Rhineland	4 000
	35 500 $

Document disclosed under the Access to Information Act
Document divulgué en vertu de la Loi sur l'accès à l'information

IBDO

Ces montants n'avaient pas été comptabilisés par la D.S.F.M. et nous avons dû les enregistrer. La D.S.F.M. a aussi payé certaines dépenses au montant de 14 744 $ pour le programme de soudage au Collège St-Jean Baptiste. Ce programme fait partie du "Red River Vocational Area", et est géré par la Division scolaire de la Rivière Rouge. D'après les discussions que nous avons eues avec l'administration, les dépenses payées seront remboursées par la Division de la Rivière Rouge. Ce recevable n'avait pas été comptabilisé au 30 juin 1995. Il nous a été nécessaire de faire les démarches auprès des divisions scolaires participantes au "Red River Vocational Area" afin de déterminer l'estimé du montant payable au 30 juin 1995. Nous recommandons que ce travail de comptabilité tombe sous les descriptions de tâches de l'administration et que toute comptabilité s'y rattachant soit faite avant d'entreprendre la vérification externe à la fin de l'année.

3 c) Coût de transport d'étudiants payé à d'autres divisions scolaires

La D.S.F.M. a comptabilisé les coûts du transport payés à d'autres divisions scolaires comme coût de services professionnels, techniques et spécialisés pour le transport des étudiants. De fait, ces coûts sont des transferts à d'autres divisions scolaires pour le transport et doivent être inscrits comme tel dans la fonction 700: Transport des élèves. Nous avons reclassifié ces dépenses en conformité avec F.R.A.M.E..

3 d) Transport des élèves pour sorties scolaires

Les dépenses pour les sorties scolaires ont été inscrites dans les livres comme dépenses d'enseignement ordinaire, enseignement professionnel où services pédagogiques de soutien aux élèves. Ces dépenses ont été reclassifiées comme dépenses de transport des élèves, tel que requis par les règlements de F.R.A.M.E. Nous recommandons que toutes les dépenses de transport des élèves soient inscrites comme dépenses sous la fonction 700: Transport des élèves, toujours selon les directives de F.R.A.M.E..

3 e) Dépenses d'éducation de travail ("Work Education")

La D.S.F.M. a comptabilisé les coûts d'éducation de travail comme dépenses d'enseignement professionnel. Selon la Commission des finances des écoles publiques, un programme d'enseignement professionnel doit recevoir l'approbation du Département d'éducation avant d'être créé et considéré comme programme d'enseignement professionnel. Étant donné que la D.S.F.M. n'a pas reçu l'approbation au préalable du

Document disclosed under the Access to Information Act
Document divulgué en vertu de la Loi sur l'accès à l'information

IBDO

ministère, la D.S.F.M. doit considérer les coûts de ce programme comme enseignement ordinaire. Nous recommandons que l'administration de la D.S.F.M. fasse les démarches nécessaires pour obtenir l'approbation du Département de l'éducation avant de commencer un programme d'enseignement professionnel. De plus, le département de comptabilité de la D.S.F.M. devrait s'assurer que cette approbation a été reçue avant de comptabiliser les coûts du programme.

3 f) Sommes payables

Au cours de la vérification, les montants suivants ont dû être inscrits comme payables:

Impôts fonciers	
Village de St-Pierre	3 632 $
Municipalité de Taché	5 094
Vacances payables	
Concierges	52 253
Administration	41 386
Employés aux bureaux divisionnaires	27 847
Salaires payables	
Employés aux bureaux divisionnaires	22 877
Commissaires	429
Occasionnels	2 740
Paie rétroactive aux employés	215 000
Autres sommes payables	12 800
	384 058 $

Nous recommandons une revue des payables de façon mensuelle. Il faudrait aussi considérer toutes les dépenses inclu les services reçus et pour lesquelles aucune facture à été reçue (e.g. paye vacance). Il est très important que le "cut-off" soit fait de façon exacte à chaque mois. Le "matching" des revenus et des dépenses dans la période appropriée, dans la mesure du possible, est un principe de comptatibilité fondamental pour assurer un rapport financier mensuel exact.

3 g) Dépenses de services, fournitures et matériaux

La D.S.F.M. a encouru des dépenses de services, fournitures et matériaux pour les bureaux divisionnaires, lesquelles ont entièrement été inscrites comme dépenses de

001795

Document disclosed under the Access to Information Act
Document divulgué en vertu de la Loi sur l'accès à l'information

IBDO

services administratifs et de fonctionnement. Puisque ces dépenses ont été encourues pour l'administration, le bureau du directeur général, la programmation, le transport et pour l'entretien, elles auraient dû être classifiées à chaque département. Nous recommandons que la répartition des dépenses du bureau divisionnaire soit faite mensuellement à chaque département selon une formule appropriée. Ceci permettrait de gérer les dépenses de chaque département, d'établir des contrôles sur le matériel et faciliterait le processus budgétaire.

4. LES PRATIQUES COMPTABLES

4 a) États financiers internes/comptabilité

Les états financiers préparés par la D.S.F.M. avant notre vérification démontraient un déficit pour l'année en cours de 177 678 $. Le rapport finanier final de la D.S.F.M. après la vérification rapportait un déficit de 866 593 $. Nous avons dû inscrire un nombre important d'ajustements dans presque toutes les sections des états financiers, soit les recevables, les payables, les charges payées d'avance, la classification des transactions qui affectent le fonds de capital. À notre avis, la Secrétaire-trésorière doit produire des états financiers mensuels qui sont exacts afin de permettre une bonne gestion et un contrôle sur les dépenses. **Il n'est pas normal que les vérificateurs soient obligés de compléter la comptabilité avant et pendant une vérification.**

Le Comité de finance devrait exiger un rapport financier du mois précédent à chacune de ses réunions. Après examen de ces états financiers, le comité serait en position de recommander aux Commissaires d'adopter le rapport intérimaire. Toute divergeance importante à partir du budget et toute fluctuation majeure de mois en mois, devrait faire l'objet d'analyse présentée par le secrétaire-trésorier au Comité de finance.

4 b) La loi scolaire et ses règlements

Les divisions scolaires manitobaines sont régies par la Loi sur les Écoles publiques. Cette loi est accompagnée des règlements affectant la gestion, l'administration et le financement des divisions scolaires au Manitoba. Il est absolument essentiel que l'administration de la D.S.F.M. se familiarise avec la loi et les règlements, qu'elle s'y réfère fréquemment et qu'elle demeure toujours en conformité avec la Loi sur les Écoles publiques et ses règlements.

Document disclosed under the Access to Information Act
Document divulgué en vertu de la Loi sur l'accès à l'information

BDO

Les règlements affectant les emprunts, la perception des taxes des divisions cédantes, ou encore les règlements pour calculer les octrois, doivent tous être connus et suivis par la D.S.F.M. afin d'assurer une gérance efficace et conforme à la loi.

L'arrêté adopté par le DSFM concernant les paiements fait aux Commissaires, pour rémunération et remboursement des dépenses est venu corriger les lacunes mentionnés de notre rapport spécial de mai 1995. Nous recommandons que la CSFM revoit annuellement ses arrêtés, particulièrement le paiement des dépenses et honoraires aux Commissaires.

4 c) Remplacement d'équipement professionnel

La D.S.F.M. démontre un montant dépensé qui est exactement égal au maximum de l'octroi sur sa réclamation pour le remplacement d'équipement professionnel. L'administration nous a indiqué qu'un montant dépassant l'octroi maximum (29 600 $) a été dépensé durant l'année financière. Nous recommandons que la Secrétaire-trésorière prépare une réclamation plus complète qui reflète toutes les dépenses encourues. Sinon, la D.S.F.M. risque de perdre une partie des octrois si le ministère rejette certains items inclus dans la réclamation.

4 d) Classification des comptes débiteurs et comptes payables

Les règlements de F.R.A.M.E. décrivent la classification des comptes débiteurs et des comptes payables sur les états financiers. Ces règlements exigent que les comptes débiteurs et les comptes payables soient regroupés d'une façon bien précise, soit: du gouvernement du Manitoba, des municipalités, du gouvernement fédéral et des autres divisions. Nous avons fait les analyses de toutes les sommes recevables et payables, et nous avons reclassifié ces montants selon les règlements de F.R.A.M.E. Nous recommandons que la Secrétaire-trésorière maintienne cette classification des comptes tout au long de l'année en conformité avec les exigeances de F.R.A.M.E. Le Comité de finances pourrait examiner ces analyses mensuellement.

4 e) Fonds en fiducie

Au cour de l'année précédente, la D.S.F.M. avait reçu des fonds affectés à l'administration des programmes de l'éducation à distance. Le montant reçu se chiffrait à 23 817 $ et les dépenses encourues jusqu'au 30 juin 1994 étaient 12 798 $. Le solde de 11 019 $ a été épuisé au cours de l'année courante, cependant la D.S.F.M. démontrait

001797

Document disclosed under the Access to Information Act
Document divulgué en vertu de la Loi sur l'accès à l'information

BDO

encore le montant comme fonds en fiducie. Nous avons fait les entrées nécessaires pour reclassifier les fonds. Les fonds en fiducie doivent être protégés par certains contrôles et procédures de sorte que les déboursés reçoivent l'approbation requise et rencontrent les critères du fonds.

4 f) Financement à court terme

La D.S.F.M. a obtenu du financement à court terme de la Caisse populaire de St-Boniface Ltée au montant de 65 404 $ pour financer le projet capital de remplacement du toit à l'École Taché. Ce financement avait été inscrit comme une réduction de la somme recevable des autres fonds. Cependant, la D.S.F.M. a reçu du financement de la province du Manitoba au montant de 66 000 $ pour ce projet, sous forme de débentures. Étant donné que ce projet a été financé par la Province du Manitoba, nous avons reclassifié le financement de la Caisse populaire de St-Boniface Ltée comme du financement du fonds d'opérations plutôt que du financement capital.

L'emprunt de la Caisse aurait probablement dû être remboursé avec les argents de la débenture selon les termes de l'emprunt. La Secrétaire-trésorière doit s'assurer que toutes les modalités des emprunts sont respectées et conformes aux exigences de la loi.

5. LE FONDS CAPITAL

5 a) Fonds de capital

La D.S.F.M. n'avait pas comptabilisé au fonds de capital, le coût des actifs immobilisés qui ont été transférés des divisions cédantes au 1 juillet 1994. Nous avons dû obtenir l'information nécessaire pour inscrire les actifs immobilisés, ainsi que les débentures s'y rattachant. Pour ce faire nous avons communiqué avec les représentants/es des divisions cédantes, et de la Commission des finances des écoles publiques du Manitoba.

Les coûts des projets capitaux de l'année courante avaient été inscrits comme recevables au fonds de capital, mais les recettes de la province du Manitoba, qui représentent les débentures émises pour ces dépenses capitales, avaient été inscrites comme des revenus au fonds d'opérations. Nous avons dû préparer les écritures nécessaires pour inscrire les coût des projets capitaux et les débentures dans le fonds de capital. Ces erreurs de comptabilisation représentent quelques 375 000 $ de déficit qui n'était pas réflété dans les livres de la D.S.F.M. De plus, soyez avisés que les coûts de

001798

Document disclosed under the Access to Information Act
Document divulgué en vertu de la Loi sur l'accès à l'information

BDO

capital pour lesquels aucune débenture ou subvention est recevable, doivent être absorbés par le fonds d'opération, et devraient être inscrits comme dépense de l'année courante et non pas comme des recevables. Nous recommandons que la Secrétaire-trésorière s'assure que l'actif, le passif et le surplus du fonds de capital soient correctement enregistrés, sinon, ces chiffres risquent de sévèrement affecter les rapports financiers mensuels et influencer des décisions prises en conséquence. Le Comité de finance devrait recevoir à chaque mois un compte-rendu de chaque projet capital incluant les coûts, les détails du financement et la classification dans les états financiers.

5 b) École Taché

À la demande des vérificateurs, la D.S.F.M. a communiqué avec les études d'avocats au sujet des réclammations éventuelles contre la D.S.F.M. Une réclamation contre la D.S.F.M. serait possible en ce qui concerne l'expropriation de la propriété adjacente à l'École Taché. La Commission des finances des écoles publiques pourrait décider de ne pas supporter le coût en entier de l'expropriation du terrain, dans ce cas, le coût relèverait de la D.S.F.M. Étant donné la nature de la cause en litige, nous ne considérons pas nécessaire d'enregistrer des chiffres à vos livres à ce temps-ci. La D.S.F.M. devrait cependant reconnaître toutes les implications et rester en contact avec la Division St-Boniface et le ministère à ce sujet afin d'assurer un règlement acceptable dans les plus brefs délais.

F. Observations générales

Le travail de comptabilité et de vérification que nous avons été obligé de faire afin de rendre une opinion sur les états financiers pour l'année se terminant 30 juin 1995, nous laisse croire que le personnel de comptabilité et administration de la D.S.F.M. n'a jusqu'à maintenant pas suffisament développé des liens étroits avec les représentants de la Commission de finances des écoles publiques et des autres divisions scolaires. Ces derniers ayant une bonne connaissance des règlements affectant les écoles publiques peuvent répondre aux questions qui affectent tous les aspects de la gestion d'une division scolaire. Il est important que l'administration utilise ces ressources pour l'aider dans les calculs relatifs au financement provincial ainsi que toute autre question de comptabilité. Il existe normalement un esprit de coopération et d'entraide entre les divisions elles-même et avec le ministère de sorte qu'il y a un partage d'information sur les problèmes de comptabilité qui surgissent au cours de l'année.

Document disclosed under the Access to Information Act
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

BDO

Nous suggérons qu'une vérification intérimaire soit effectuée tôt en 1996 pour revoir les résultats de vos opérations des six mois jusqu'au 31 décembre 1995. De plus, ce serait pour nous une occasion de revoir en détail vos systèmes de contrôle interne et les procédures comptables.

Ceci complète nos commentaires et recommandations. Nous sommes disponibles pour revoir nos propos.

Veuillez agréer, M. Boisvert, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

BDO Dunwoody
Comptables agréés

BDO Dunwoody

Gilles Chaput, F.C.A.
Associé

c.c. Monsieur Raymond Bisson, Directeur général
Madame Cécile Bérard, Secrétaire-trésorière

Document disclosed under the Access to Information Act
Document divulgué en vertu de la Loi sur l'accès à l'information

4134-7-95-1

La Province doit-elle versée 15 millions supplémentaires?

Laurent Roy pense que la ministre est «hors d'ordre»

Les commentaires lancés par la ministre de l'Éducation, Linda McIntosh, à propos de la contribution de la Province au financement de la Division scolaire franco-manitobaine (DSFM) dans le cadre de l'entente spéciale Canada-Manitoba ont suscité de la surprise dans la communauté.

Dans un reportage diffusé sur les ondes de Radio-Canada, on entendait la ministre affirmer que la contribution du Manitoba à cette entente avait été chose faite avec la cession des écoles à la DSFM.

«Ces propos sont totalement inacceptables», affirme le président de la DSFM, Aurèle Boisvert, qui précise que les commissaires auront à se pencher sur cette question lors de leur prochaine rencontre, le 31 janvier, pour décider comment ils vont réagir.

Pour sa part, le directeur de la DSFM, Raymond Bisson, estime que les francophones avaient déjà contribué à ces écoles en tant que payeurs de taxes, et que le calcul de la ministre équivalait à leur faire payer deux fois les mêmes écoles.

Spécialiste de la gestion scolaire, l'avocat Laurent Roy estime pour sa part que ces propos sont simplement «hors d'ordre». «Si on lit le texte de la loi sur la gestion scolaire et le texte de l'entente spéciale Canada-Manitoba, il est clair que la Province doit verser une somme équivalente à la contribution fédérale, et que ce doit être de l'argent neuf», affirme-t-il.

Selon cette entente spéciale, le gouvernement fédéral doit verser 15 millions $ en cinq ans à la DSFM et la province doit faire de même. Cet argent doit être dépensé dans quatre domaines précis: la mise en œuvre et le fonctionnement de la Division scolaire, les programmes destinés à l'enseignement du français, le programme d'accueil et les immobilisations.

À ce dernier chapitre, l'entente précise que les dépenses doivent couvrir les coûts de contruction ou de rénovation d'établissements scolaires, et que les projets doivent faire l'objet d'une entente spécifique entre les parties chaque année.

L'entente stipule également, explique Laurent Roy, que la province prend à sa charge les sommes requises pour la mise en place de la gestion scolaire (par exemple les coûts reliés au travail du comité Monnin), et «s'engage à contribuer une somme au moins équivalente à celle du fédéral pour le fonctionnement des écoles, et cela, en sus des contributions du Canada et du Manitoba dans le cadre des ententes sur les langues officielles».

Sylviane LANTHIER

L'année de l'enfant à Notre-Dame-de-Lourdes

Le Centre d'enfants ouvrira en avril

Ça y est presque! Les femmes et les enfants de Notre-Dame-de-Lourdes qui luttent pour obtenir une garderie francophone depuis quatre ans sont presque arrivés à destination. Le Centre d'enfants 1-2-3 sera bientôt prêt pour célébrer son ouverture officielle, prévue pour la première semaine du mois d'avril.

Le Centre accueillera la prématernelle La Petite Montagne et le groupe local de Mini-francofun, qui existent déjà. S'y ajoutera un tout nouveau centre de jour, la garderie Arc-en-ciel, d'une capacité de 45 places.

«Nous avons commencé ce projet en 1992, rappelle la présidente du Centre 1-2-3, Barbara Comte, et maintenant que le bâtiment est érigé et que c'est presque prêt, ça devient plus concret. C'est comme si tous nos rêves se réalisaient!»

Le Centre d'enfants 1-2-3 a reçu quelque 75 000 $ en subventions de tous les niveaux de gouvernement et de certaines fondations pour la construction du bâtiment. Il a aussi contracté une hypothèque de 80 000 $ à la Caisse populaire de Lourdes, qu'il aimerait rembourser au plus tôt. C'est pourquoi des campagnes de financement sont prévues pour cet hiver et ce printemps.

Les membres du comité feront du porte-à-porte du 12 au 16 février, et organiseront plus tard un tirage ayant pour prix un séjour d'une fin de semaine à l'hôtel Radisson pour une famille, une soirée de comédie et un bingo-charité. Leur but: recueillir 50 000 $.

Le Centre d'enfants 1-2-3 accepte aussi les dons de toutes sortes, et a besoin d'appareils électro-ménagers (four à micro-ondes par exemple), d'ordinateurs et de jouets pour des enfants de 0 à 12 ans.

La garderie Arc-en-ciel acceptera pour sa part les inscriptions à partir du mois de mars, dès que le gouvernement provincial aura émis le permis. «Nous sommes aussi en pourparler avec le gouvernement pour qu'il nous accorde des subventions selon le nombre d'enfants et pas seulement selon le nombre de places», explique Barbara Comte.

En milieu rural, dit-elle, il est courant que les garderies accueillent davantage d'enfants qui viennent seulement quelques heures, «parce que les mères qui vivent sur des fermes ont besoin de faire garder leurs enfants à temps partiel». La garderie veut être en mesure d'accommoder ces familles, «parce que quand les mères emmènent leurs enfants avec elles à l'étable ou sur le tracteur, il y a beaucoup de risques d'accident.»

001801

Pour certains, mentionne-t-elle

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

A16-30/1-25
4134-7-95-1

Une étude pour prouver le sous-financement

La FPCP veut négocier avec la Province en mai

La Fédération provinciale des comités de parents (FPCP) espère avoir d'ici la fin de mai les résultats de l'étude qui sera effectuée avec la somme de 11 000 $ octroyée par le Programme de contestation judiciaire. (1)

«Quand on parle de l'article 23 de la Charte des droits et libertés, on pense toujours aux deux aspects les plus connus, explique la directrice Hélène d'Auteuil, soit que l'enseignement doit être donné dans la langue de la minorité là où le nombre le justifie, et que les francophones en situation minoritaire ont droit à la gestion scolaire. Mais il existe un troisième aspect: on a aussi droit à des ressources financières qui nous permettent d'assurer à nos enfants une éducation dont la qualité est égale à celle reçue par la majorité. Les programmes d'accueil et les efforts de recrutement doivent aussi être soutenus financièrement.»

C'est donc parce que la FPCP veut s'assurer que les Franco-Manitobains soient en mesure d'exercer pleinement leurs droits qu'elle a déposé en novembre dernier une demande d'aide financière au Programme de contestation judiciaire.

«On a trouvé qu'il y avait matière à s'interroger sur la loi 24 qui donne la gestion scolaire aux parents, lance le directeur du Programme de contestation judiciaire, François Boileau, pour expliquer les raisons qui ont motivé cette aide de 11 000 $.

La FPCP entend donc se pencher sur «la question du financement équitable». Ce qui signifie d'une part comptabiliser et analyser les données sur le financement de la DSFM et le comparer au financement des autres divisions scolaires; et d'autre part développer une argumentation sur le plan juridique.

Une fois armée de tous les renseignements nécessaires, et évidemment dans la mesure où ces études étaieront la thèse selon laquelle les élèves franco-manitobains ne reçoivent pas un financement équitable, la FPCP ira négocier avec le gouvernement provincial pour obtenir satisfaction.

«Nous, on part du principe que nos droits ne sont pas respectés et on estime que la subvention du Programme de contestation judiciaire est une indication que nous avons de bonnes raisons de nous interroger. Quand on analyse la loi de la DSFM, on en conclut qu'elle est défectueuse, notamment en ce qui concerne le partage des surplus et des biens en commun avec les divisions cédantes», explique Hélène d'Auteuil.

«Ce constat, il est maintenant très, très mûr dans la communauté, affirme la directrice de la FPCP. Peut-être qu'il y a un an, on nous aurait dit: vous vous inquiétez pour rien. Mais maintenant, on voit bien comment les choses se passent.»

Sylviane LANTHIER

(1) Ce programme du gouvernement fédéral permet aux personnes qui se verraient brimées dans l'exercice de leurs droits à l'égalité et de leurs droits linguistiques de pouvoir entamer des poursuites judiciaires en les aidant sur le plan financier.

Venez vous amuser au
RELAIS DU VOYAGEUR
du 9 au 17 février 1996
à la salle Jean-Paul-Aubry au CCFM, 340, boul. Provencher
lors du 27e Festival du Voyageur!
C'est ici où vous trouverez des mets traditionnels, des spectacles variés et une ambiance accueillante dès 21 h, le vendredi 9 février.
Parmi les artistes invités:

Assemblée annuelle de CKXL

Des ondes porteuses de changement

Comment augmenter les revenus publicitaires afin de compenser pour la baisse des subventions? Voilà la question à laquelle ont tenté de répondre les membres du conseil d'administration de la radio communautaire CKXL lors de l'assemblée générale annuelle qui se tenait le 25 janvier au Collège universitaire de Saint-Boniface.

«On a coupé tout le gras en 1995. La prochaine coupure, ça va être le bras», lance le président Jacques Lévesque. En effet, CKXL a dû absorber une réduction de

mise en fonction, prévue pour 1996, d'un lien micro-ondes reliant le studio à l'antenne de diffusion, permettra d'économiser 6 000 $ en frais de ligne de transmission téléphonique.

«Nous avons reçu une subvention de 18 000 $ du ministère du Patrimoine canadien qui doit couvrir le coût d'installation», précise le directeur Christian LaRoche. Toujours dans le but d'assainir ses finances, CKXL entend engager un deuxième vendeur et espère ainsi agrandir son marché publici001802taire. L'objectif fixé pour le radio

Document disclosed under the Access to Information Act
Document divulgué en vertu de la Loi sur l'accès à l'information

OFFICIAL LANGUAGES
DIRECTORS OFFICE
OTTAWA
K1A 0N5

LIBERTÉ

oniface, du 26 janvier au 1er février 1996 Tél.: 237-4823 1-800-523-3355 la_liberte@presse-ouest.mb.ca 88 ¢ + taxes

D'ESCHAMBAULT
136, BOULEVARD PROVENCHER
PAUL D'ESCHAMBAULT
Tél.: 237-4816

SALON MORTUAIRE DESJARDINS
ARBORCARE
À votre service...
Roland Gagné, gérant
Yvon Tetreault — A. Desharnais, SNJM
Claude Lavack — Mona Berard
Joanne Morin — Edouard Robidoux
357, rue DesMeurons
St-Boniface, Manitoba R2H 2N6
(204) 233-4949 • 1-800-665-0488

4134-7-95-1
P

itation de la semaine

«C'est facile pour moi de dire que j'apprécie les tableaux de Gérald: il y a de la roche partout!»

Denis Duguay participe avec Gérald Laroche à une exposition pleine de nature au Centre culturel franco-manitobain. **Page 15.**

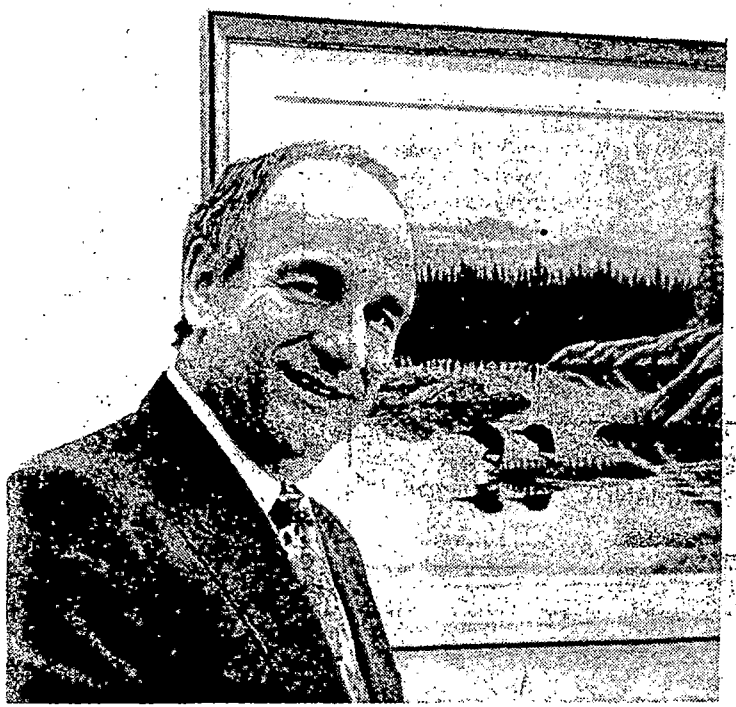

11 000 $ du Programme de contestation judiciaire

La FPCP négociera pour la DSFM

La Fédération provinciale des comités de parents (FPCP) vient d'apprendre qu'elle dispose de 11 000 $ pour négocier avec le gouvernement provincial la question du financement de la Division scolaire franco-manitobaine (DSFM).

«On avait déposé une demande au Programme de contestation judiciaire en novembre, note la directrice de la FPCP, Hélène D'Auteuil. C'est tout récemment qu'on a su que le Comité des droits linguistiques du Programme avait accepté notre demande.»

La somme permettra à la FPCP de négocier avec le gouvernement provincial sur toute la question du financement de la DSFM. «Puisque la DSFM est une institution créée par la loi, elle peut négocier à l'intérieur des cadres législatifs, mais elle ne peut pas contester la loi comme telle.

«Les clauses de l'article 23 s'adressent aux parents individuels et donc nous, en tant que mouvement de parents organisé, nous pouvons prendre la route constitutionnelle et juridique.

«Nous croyons que la loi est discriminatoire, par exemple, dans le domaine du non-partage des surplus et des biens en commun. C'est un des points qu'on veut explorer. La loi est aussi défectueuse dans le sens qu'elle n'assure pas un financement équitable. Nous voulons aborder plusieurs points, comme les ententes entre le fédéral et la province et la simplification du processus d'adhésion à la DSFM.»

Dans un premier temps, la FPCP veut se préparer: recherche, analyse, cueillette de données financières, élaboration d'une approche juridique. «Le Programme de contestation judiciaire nous fournit l'aide financière et c'est à nous de trouver des personnes expertes en comptabilité et en droit. Nous allons continuer à travailler avec notre avocat Laurent Roy mais du côté des comptables, il n'y a rien d'officiel encore.»

Puis, ce sera l'étape des négociations comme telle. «À ce moment-ci, on ne sait pas exactement comment on va s'y prendre. C'est pourquoi on a cette étape de préparation. On a des idées mais il faut concrétiser.» La FPCP se donne de février à mai 1996 pour compléter le processus.

Karine BEAUDETTE

001803

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

135

Patrimoine canadien
Programmes d'appui
aux langues officielles

Canadian Heritage
Official Languages
Support Programs

15, rue Eddy
Hull (Québec) K1A 0M5
(819) 994-0943

4134-7-95-1

télécopie/Fax : le 2 février 1996 **1 + pages**

À/TO	DE/FROM
Henri Grimard Directeur Services de soutien Bureau de l'Éducation française Ministère de l'Éducation et de la Formation professionnelle tél./tel. : (204) 945.69.19 **téléc./fax : (204) 945.16.25**	Roger Farley Gestionnaire Région de l'ouest Programmes et coordination régionale tél./tel. : (819) 994.35.07 téléc./fax : (819) 953.65.80 No.1 (819) 953.93.53 No.2

Le modèle proposé pour la présentation des vos états financiers est acceptable, à condition bien entendu que vous remplissiez la colonne «Dépenses totales».

De plus, si je comprends bien l'explication proposée par l'astérisque sera enlevée.

Si tu as des questions, n'hésites pas à m'appeler ou à appeler Francis Landry.

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

*** TRANSMISSION REPORT ***

PRINT TIME 02/02 '96 13:48 ID: DGPALO/OLSPB

D-No.	FILE No.	START TIME	MODE	LOCATION	STORE PAGE	TX PAGE	RX PAGE	TOTAL TIME	CODE
00	135	02/02 13:47	TX	12049451625	2	2	0	01'05"	OK

REM. COPY
RELAY GROUP No.

Patrimoine canadien
Programmes d'appui
aux langues officielles

Canadian Heritage
Official Languages
Support Programs

15, rue Eddy
Hull (Québec) K1A 0M5
(819) 994-0943

télécopie/Fax : le 2 février 1996 **1 + pages**

À/TO	DE/FROM
Henri Grimard Directeur Services de soutien Bureau de l'Éducation française Ministère de l'Éducation et de la Formation professionnelle tél./tel. : (204) 945.69.19	Roger Farley Gestionnaire Région de l'ouest Programmes et coordination régionale tél./tel. : (819) 994.35.07 téléc./fax : (819) 953.65.80 No.1

001805

Document disclosed under the Access to Information Act
Document divulgué en vertu de la Loi sur l'accès à l'information

ÉTATS FINANCIERS FINAUX 1994-1995

Travail

ENTENTE SPÉCIALE CANADA-MANITOBA
RELATIVE À LA MISE EN OEUVRE DE LA GESTION DES ÉCOLES FRANÇAISES

	Dépenses totales $	Contribution du Canada $
A) MISE EN OEUVRE ET FONCTIONNEMENT DE LA STRUCTURE DE GESTION		
Salaire et avantages (communication)		25,525
Salaires et avantages (Personnel de transition)		25,000
Honoraires (membres de la commission scolaire, niveau régional)		80,968
Honoraires professionnels - légal		12,500
Frais de déplacement, téléphone et télécopieur		14,000
Frais de fonctionnement		6,000
Frais de formation		2,500
Matériaux et papeterie		16,000
Dépenses additionnelles reliées à la 1re année de fonctionnement		449,532
Dépenses pour l'implantation de la structure de gestion		533,600
total partiel		1,165,625
B) PROGRAMMES		
Projet 1: Programme culturel		102,500
Projet 2: Comités divisionnaires		25,000
Projet 3: Parité dans les programmes (musique et éducation physique)		25,000
Projet 4: Programme français langue première		1,099,024
total partiel		1,251,524
C) PROGRAMME D'ACCUEIL		
Projet 1: Personnel professionnel et personnel auxiliaire		321,376
Projet 2: Formation professionnelle		23,375
Projet 3: Matériel pédagogique		31,500
total partiel		376,251
TOTAL	*3,275,576	2,793,400

*L'excédent de 482,176$ provient à même la contribution du Manitoba spécifiée ici bas.

Selon la disposition 4.1 de l'Entente spéciale à cet effet, la contribution du Manitoba par le Programme de financement des écoles se chiffre à 16,461,812$ pour 1994-1995.

Nous certifions que les fonds fédéraux ont été dépensés en vertu de toutes les dispositions pertinentes de l'Entente spéciale Canada-Manitoba relative à la mise en oeuvre de la gestion des écoles françaises.

Agent principal de programme

Date

Agent principal des finances

Date

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

4134-7-95-1

Manitoba

Éducation et Formation professionnelle

Education and Training

BORDEREAU DE TRANSMISSION PAR TÉLÉCOPIEUR / FACSIMILE TRANSMISSION COVER SHEET

DATE : le 29 janvier 1996

DESTINATAIRE/TO :	*EXPÉDITEUR*/FROM :
Nom/Name : Roger Farley	*Nom*/Name : Henri Grimard, Directeur
Bureau/Office : Patrimoine canadien	*Bureau*/Office : *Bureau de l'éducation française Local 509, 1181 avenue Portage Winnipeg MB R3G 0T3*
N° de téléphone/Phone N° : (819) 994-3507	*N° de téléphone*/Phone N° : *(204) 945-6919*
N° de télécopieur/Fax N° : (819) 953-9353	*N° de télécopieur*/Fax N° : *(204) 945-1625*

NOMBRE TOTAL DE PAGES (Y COMPRIS CELLE-CI)/TOTAL NUMBER OF PAGES (INCLUDING THIS ONE) ..... ☐

L'ORIGINAL À SUIVRE/ORIGINAL TO FOLLOW ..... *OUI*/YES ☐ *NON*/NO ☐

COMMENTAIRES/REMARKS :

96.1.31

Francis

Pour information - voici ce que le patrimoine nous présentera comme data pour nous.

Henri Grimard Rog

M. Farley,

Tel que discuté ce matin.

Henri Grimard

La présente communication est destinée à la personne ou au bureau ci-haut mentionné et pourrait contenir des renseignements confidentiels qui font, en vertu de la loi, l'objet d'une dispense en matière de communication. Si vous recevez cette communication par erreur, veuillez téléphoner l'expéditeur ou l'opérateur immédiatement.	This fax transmission is intended for the use of the individual or office noted above, and may contain information that is private, confidential, and exempt from disclosure under law. If you received this transmission in error, please notify the sender or operator immediately by telephone.

POUR TOUTE DIFFICULTÉ DE TRANSMISSION, VEUILLEZ APPELER L'OPÉRATEUR : _____ *N° de téléphone : (204) 945-*_____

IF THERE ARE ANY TRANSMISSION PROBLEMS, PLEASE CALL OPERATOR : _____ Phone N° : (204) 945-_____

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

ÉTATS FINANCIERS FINAUX 1994-1995

Document de travail

ENTENTE SPÉCIALE CANADA-MANITOBA
RELATIVE À LA MISE EN OEUVRE DE LA GESTION DES ÉCOLES FRANÇAISES

	Dépenses totales $	Contribution du Canada $
A) MISE EN OEUVRE ET FONCTIONNEMENT DE LA STRUCTURE DE GESTION		
Salaire et avantages (communication)		25,525
Salaires et avantages (Personnel de transition)		25,000
Honoraires (membres de la commission scolaire, niveau régional)		80,968
Honoraires professionnels - légal		12,500
Frais de déplacement, téléphone et télécopieur		14,000
Frais de fonctionnement		6,000
Frais de formation		2,500
Matériaux et papeterie		16,000
Dépenses additionnelles reliées à la 1re année de fonctionnement		449,532
Dépenses pour l'implantation de la structure de gestion		533,600
total partiel		1,165,625
B) PROGRAMMES		
Projet 1: Programme culturel		102,500
Projet 2: Comités divisionnaires		25,000
Projet 3: Parité dans les programmes (musique et éducation physique)		25,000
Projet 4: Programme français langue première		1,099,024
total partiel		1,251,524
C) PROGRAMME D'ACCUEIL		
Projet 1: Personnel professionnel et personnel auxiliaire		321,376
Projet 2: Formation professionnelle		23,375
Projet 3: Matériel pédagogique		31,500
total partiel		376,251
TOTAL	3,275,576	2,793,400

L'excédent de 482,176$ provient à même la contribution du Manitoba spécifiée ici-bas.

Selon la disposition 4.1 de l'Entente spéciale à cet effet, la contribution du Manitoba par le Programme de financement des écoles se chiffre à 16,461,812$ pour 1994-1995.

Nous certifions que les fonds fédéraux ont été dépensés en vertu de toutes les dispositions pertinentes de l'Entente spéciale Canada-Manitoba relative à la mise en oeuvre de la gestion des écoles françaises.

Agent principal de programme

Agent principal des finances

Date

Date

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

Manitoba

Éducation et Formation professionnelle

Education and Training

BORDEREAU DE TRANSMISSION PAR TÉLÉCOPIEUR / FACSIMILE TRANSMISSION COVER SHEET

DATE : le 26 janvier 1996

DESTINATAIRE/TO :	***EXPÉDITEUR/FROM :***
Nom/Name : Roger Farley	*Nom*/Name : Henri Grimard, Directeur
Bureau/Office : Patrimoine canadien	*Bureau*/Office : *Bureau de l'éducation française* *Local 509, 1181 avenue Portage* *Winnipeg MB R3G 0T3*
N° de téléphone/Phone N° : (819) 994-3507	*N° de téléphone*/Phone N° : *(204) 945-6919*
N° de télécopieur/Fax N° : (819) 953-9353	*N° de télécopieur*/Fax N° : *(204) 945-1625*

NOMBRE TOTAL DE PAGES (Y COMPRIS CELLE-CI)/TOTAL NUMBER OF PAGES (INCLUDING THIS ONE) 1

L'ORIGINAL À SUIVRE/ORIGINAL TO FOLLOW ..... *OUI*/YES ☐ *NON*/NO ☒

COMMENTAIRES/REMARKS :

4194-7-95-1

M. Farley,

Prière de communiquer avec moi dans les plus brefs délais. Depuis une semaine et après quelques essais, je n'ai pas pu te rejoindre au téléphone.

Suite à des discussions avec la DSFM et à l'interne du ministère, nous devrons nous pencher d'ici peu sur des modifications possibles aux budgets proposés et aux états financiers.

C. LaRocque
pour
Henri Grimard

La présente communication est destinée à la personne ou au bureau ci-haut mentionné et pourrait contenir des renseignements confidentiels qui font, en vertu de la loi, l'objet d'une dispense en matière de communication. Si vous recevez cette communication par erreur, veuillez téléphoner l'expéditeur ou l'opérateur immédiatement.

This fax transmission is intended for the use of the individual or office noted above, and may contain information that is private, confidential, and exempt from disclosure under law. If you received this transmission in error, please notify the sender or operator immediately by telephone.

POUR TOUTE DIFFICULTÉ DE TRANSMISSION, VEUILLEZ APPELER L'OPÉRATEUR : Cécile L. *N° de téléphone : (204) 945-*6928

IF THERE ARE ANY TRANSMISSION PROBLEMS, PLEASE CALL OPERATOR : _____ Phone N° : (204) 945-_____

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

4134-7-95-1

Anne Gérard Le 22 janvier

→ DSFM d'une comptable

→ Formulaires qui sont fournis pour faire l'estimation financière

- difficile : dépenses totales Contribution du C.

- La DSFM comptabilise de façon différente la cont. du Canada.

- sa comptabilisation : 3 M$: + que 2.7 M$

- Annie Vézeau IT.
- Annie Blondeau : finance comptable

son modèle en 2 colonnes

	94-95
3.1 M$	2.7 M$

encadrement : selon clause 4.1 Contribution du Manitoba aussi contribue 16 M$ en ombre globale à la DSFM.

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

4134-7-95-1

Manitoba

Éducation et Formation professionnelle

Bureau de l'éducation française

Édifice Robert-Fletcher
1181 avenue Portage
local 509
Winnipeg MB R3G 0T3
CANADA

Téléphone : (204) 945-6916
Télécopieur : (204) 945-1625

...ne canadien
...t coordination
...gionale
JAN 3 1 1996
...Heritage
Operations and Regional
Coordination

96.1.31

Le 25 janvier 1996

Francis
pour information et classer
Roger

Monsieur Roger Farley
Le gestionnaire
Région de l'ouest
Programmes d'appui aux langues officielles
Patrimoine canadien
Terrasses de la Chaudière
15 rue Eddy
10e étage, Pièce 10E2
Hull PQ K1A 0M5

Monsieur,

J'accuse réception de votre lettre en date du 24 janvier, 1996 et du chèque de 1 500 000 $ représentant le premier paiement de la contribution fédéral approuvé en 1995-96 conformément aux dispositions prévues dans le cadre de l'Entente spéciale Canada/Manitoba relative à la mise en oeuvre de la gestion des écoles françaises.

Veuillez agréer, Monsieur Farley, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Le sous-ministre adjoint,

Guy L. Roy

/jr

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

457, rue Main
9e étage
Winnipeg (Manitoba)
R3B 3E8

Télécopieur (204) 983-5365

457 Main Street
9th Floor
Winnipeg, Manitoba
R3B 3E8

Fax.: (204) 983-5365

4134-7-95-1

TÉLÉCOPIEUR/FAX TRANSMISSION

PATRIMOINE CANADIEN/CANADIAN HERITAGE

BUREAU DU MANITOBA/MANITOBA OFFICE

DATE:	le 23 janvier 1996	
À/TO:	Francis Landry DGPALO	(819) 953-9353
DE/FROM:	Diane Leclercq Agent principal Identité canadienne et développement culturel	(204) 983-7908
PAGES:	1 + 3 pages	
SUJET/SUBJECT:	DIVISION SCOLAIRE FRANCO-MANITOBAINE	
COMMENTAIRES/COMMENTS:	Tel que convenu, je t'envoie la transcription du reportage à CBWFT-TV (SRC - télévision) du 17 janvier dernier à 18h. Ce reportage suivait un autre reportage sur les coupures provinciales de 2 % dans le secteur de l'Éducation à l'échelle de la Province.	

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

TRANSCRIPTION

SUJET: La Division scolaire franco-manitobaine prévoit les difficultés financières à l'avenir / Manitoba Francophone School Division preparing for financial difficulties

SOURCE: CBWFT-TV, 1800h, le 1er janvier 1996

Clip #10646609

Christian Riou, présentateur:

Pour sa part, La Division scolaire franco-manitobaine (DSFM) n'a pas voulu commenter la baisse de financement de 2 % annoncée aujourd'hui. Justement maintenant, la DSFM, cette division qui accuse déjà un déficit d'un million $ a déposé son plan de redressement des finances. Le plan prévoit des réductions budgétaires pour les trois prochaines années. Et alors que les subventions, se font de plus en plus rares, les dirigeants de la DSFM attendent toujours les 15 millions $ que la province leur doit en vertu de l'Entente Canada-Manitoba. Marc-Yvan Hébert suit le dossier.

Marc-Yvan Hébert, reporter:

Alors que les élèves de la DSFM assimilent de nouvelles matières, les commissaires de la division se creusent la tête pour mettre de l'ordre dans leurs finances. Et avec un déficit d'un million $, il y a du pain sur la planche. La semaine dernière, les commissaires ont adopté un plan de redressement budgétaire. À la demande de la province,

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

le plan explique comment la division peut dépenser les 15 millions $ du gouvernement fédéral prévus dans l'Entente Canada-Manitoba en plus de 2,7 millions $ dépensé l'an dernier. La DSFM prévoit dépenser 4,6 millions $ cette année, 3,7 millions $ l'année prochaine, 2,3 millions $ en 1997-1998, et 1,4 millions $ l'année suivante. Mais ces prévisions ne font pas mention de la contribution de la Province également de 15 millions $. C'est que les dirigeants de la Division ne veulent pas compter sur cet argent pour l'instant.

Aurèle Boisvert, président, DSFM :

... Pourquoi faire ça? Ça, c'est comme une perte de temps. La Province n'est pas d'accord qu'eux autres doivent débourser en argent, ce 15 millions $ là.

Hébert: Pourtant, selon l'entente, le Manitoba s'engage en outre à contribuer au cours de la durée de l'entente une somme au moins équivalente à la contribution du Canada pour le fonctionnement des écoles publiques de la minorité. La province soutient qu'elle les a déjà donné ces 15 millions $ entre autre en donnant des écoles à la DSFM.

Linda McIntosh, ministre de l'Éducation et de la Formation du Manitoba:

And that's with the agreement with Ottawa that they would flow money, we would flow things such as capital, building, etc.

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

Boisvert:

Mais certainement pas l'interprétation de la commission scolaire face à cette entente là. Absolument pas, autrement, qu'est-ce que ça donne?

Hébert:

Monsieur Boisvert soutient que la Province était obligée de transférer les écoles de toute façon. L'Association de commissaires d'écoles (ACE) avait également interprété l'entente bien autrement.

Carolyn Duhamel, présidente, ACE:

Mais ce n'est pas comme ça qu'on avait compris la contribution de 15 millions $ de la part de la Province...

Hébert: Le président souligne par ailleurs que la DSFM serait en bien meilleure situation financière si la contribution avait été faite en argent comptant.

En plus du déficit actuel, la DSFM devrait également composer avec les coupures dans les écoles publiques annoncées aujourd'hui par la province. Les dirigeants de la division scolaire n'ose pas spéculer pour l'instant sur les effets de la coupure. Mais une chose est certaine : la DSFM devrait compresser davantage. Ici Marc Yvan Hébert à Winnipeg.

Document disclosed under the Access to Information Act
Document divulgué en vertu de la Loi sur l'accès à l'information

96.1.29

A: Francine pour information.

4134-7-95-1 Dg

200a-170, rue Marion • Saint-Boniface (Manitoba) R2H 0T9
tél: (204) 231-1571 • 1-800-665-5148 télécopieur: (204) 233-0358

la commission nationale des parents francophones

Envoi par télécopieur: (204) 233-0358

Date: le 22 jan 96

Pour: André Latreille & Cie

De: Armand B

___ *Pour votre information*

___ *Tel que demandé*

___ *Tel qu'entendu*

___ *Vos commentaires, s.v.p.*

J'ai fait ce pour son info.

NOTE: De la Comptabilité créative !

NOMBRE DE PAGES (incluant page FAX) 2

Sal Rémi Roger Gaby Alexi

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

ÉDITORIAL

Pauvres enseignants

Ce n'est pas un hasard si la ministre Linda McIntosh a annoncé la tenue d'audiences publiques pour revoir le processus de négociations des ententes collectives des enseignants en même temps qu'elle annonçait des compressions de 2 % dans le financement des écoles publiques pour l'an prochain.

Si les divisions scolaires se plaindront du nouveau couperet qui les affectera pour une troisième année en quatre ans, elles ont cependant un prix de consolation: l'assurance que le processus de négociation des salaires des enseignants sera revu, et probablement de façon à permettre aux organismes publics de diminuer leurs dépenses au chapitre des salaires et avantages sociaux.

C'est en tout cas ce que semble indiquer la ministre, quand elle affirme que l'attitude du public a changé en ce qui concerne les hausses continues des taxes et de la dette publique, et que «dès lors il faut analyser les méthodes de détermination de la rémunération des employés».

Les salaires constituent l'essentiel des dépenses des commissions scolaires. Après des années de compression, il arrivera forcément un moment où elles diront faire face au choix suivant: réduire les salaires ou réduire le nombre de salariés.

En disant vouloir renouveler le mode de négociation des conventions collectives, c'est donc probablement surtout à certains avantages des enseignants que la ministre de l'Éducation veut s'attaquer. Et le gouvernement choisit bien le contexte pour lancer cette opération: même si les enseignants peuvent avoir raison de dénoncer les conditions dans lesquelles ils travaillent parfois, et même s'ils peuvent avoir raison de s'inquiéter des effets des compressions sur la qualité de l'enseignement, la majorité des payeurs de taxes ne risquent pas de leur exprimer beaucoup de sympathie. Le Manitoba est en effet au quatrième rang des provinces qui paient le mieux ses enseignants.

Pas étonnant que les enseignants ne tiennent pas à récupérer leur droit de grève! Même s'ils voulaient s'en servir, ils n'auraient probablement pas beaucoup d'appui public.

◆◆◆

Changement de sujet: la ministre de l'Éducation a aussi déclaré que les 15 millions $ qui devaient provenir de la province dans le cadre de l'entente Canada-Manitoba, et qu'on attend toujours, ont été «payés» aux francophones sous la forme des écoles et bâtiments qui ont été transférés à la nouvelle division scolaire.

Quelqu'un peut-il me dire si c'était une farce?

Sylviane LANTHIER

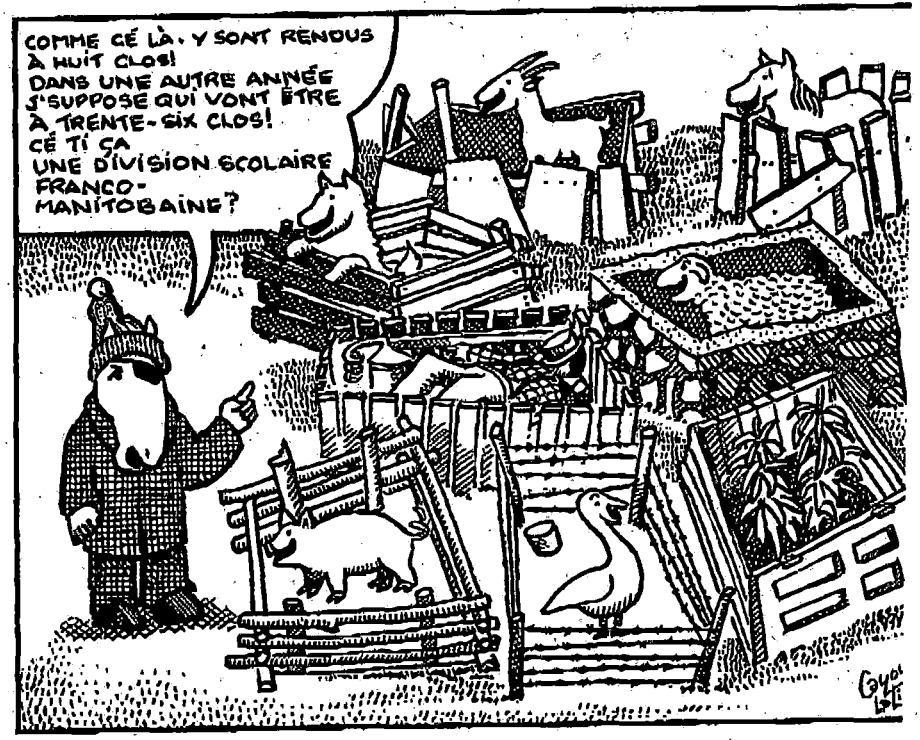

Lettre

Pour se rappeler Claude Blanchette

Madame la rédactrice,

Je correspond régulièrement avec une cousine religieuse de France qui habite la région de Le Puy en Velay dans la Haute-Loire.

M. l'abbé Claude Blanchette, de regrettée mémoire, avait comme ancêtres maternels des gens à proximité de cette région.

Un jour, cette cousine, sœur Mélina Chalendard, m'écrit et me parle d'une famille Jullion immigrée au Canada et dont l'un des descendants est justement Claude Blanchette, prêtre. Il avait écrit cette belle composition et il me fait plaisir de la partager avec vos nombreux lecteurs qui ont connu et aimé la personnalité attachante qu'il était.

Yvonne Jamault
Saint-Boniface
Le 11 janvier 1996

Dédicace

Porteur d'une histoire et d'une culture
ils sont partis, à l'appel de la mer,
un pays au fond de leur cœur.

Comme seul bagage,
une malle de courage et d'aud
leur langue et leur foi en bandc
re, les mains pleines de projets
d'aventures, les pieds fermes e
tenaces.

Et ils ont goûté l'air du pays, ils o
humé la terre de chez nous, pi
grant d'une famille, d'un peupl

Et ils ont bâti
sans fanfare ni trompette,
simplement, comme le font les
gens de chez nous.

Et leur héritage, signé de leur vie
est inscrit dans notre chair,
profondément, comme le font
gens du pays.

Et dans la plaine,
à l'abri de la poussière et du ver
ils se reposent dans les bras du

Claude Blanchette,
Saint-Bo
ce 25 mars

AVIS AUX CRÉANCIERS

EN CE QUI CONCERNE la succession de feue LINA MARIE LANGFORD, de la ville de Winnipeg, au Manitoba

TOUTES réclamations contre la succession ci-haut mentionnée doivent être déposées à l'étude des soussignés au 185, boulevard Provencher, pièce 201, Saint-Boniface (Manitoba) R2H 0G4, le ou avant le 12e jour de février 1996.

Fait à Winnipeg, au Manitoba, ce 15e jour de janvier 1996.

TEFFAINE LAROSSIÈRE
Procureurs de la succession

~~EN ÉCLOSION~~

Artistes invités:

Francine Lussier
Carmelle Poirier
Liane Collet
Marcel Soulodre

Musicien invité:

Michel Paré
Saxophoniste

Animatrice:

Suzanne Druwé

Orchestre maison:

REMERCIEMENTS

Sincères remerciements pour toutes marques d'affections et de sympathie témoignées à l'occasion du décès de notre époux et père Georges Saurette dont la messe des funérailles a été célébrée par le père Clayton Purcelle le 5 décembre 1995.

Rosalie Saurette et famille

AVIS AUX CRÉANCIE

EN CE QUI CONCERNE la succession d ÉMILE JULIEN TYTGAT, de la vi Winnipeg, au Manitoba, retraité.

TOUTES réclamations contre la cession ci-haut mentionnée devro déposées à l'étude du soussigné m boulevard Provencher, bureau 25, Boniface (Manitoba) R2H 0G4, avant le 20e jour de février 1996.

Fait à Winnipeg, au Manitoba, jour de janvier 1996.

F.R. AVANT
Procureur de la succ

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

Paula,

25.1.96

- Copie de la transcription de l'entrevue avec la DSFM suite à l'annonce de compressions budgétaires du Min. de l'Éducation

- J'ai remis copie à Ghislaine qui l'a ajouté à son dossier.

- Merci.

Thanks

Roger

Merci à Transcription.

001818

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

Merci Francis

Roy.

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

41347-95-1

TRANSCRIPTION

SUJET: **La Division scolaire franco-manitobaine prévoit les difficultés financières à l'avenir / Manitoba Francophone School Division preparing for financial difficulties**

SOURCE: **CBWFT-TV, 1800h, le 11 janvier 1996**

Clip #10646609

Christian Riou, présentateur:

Pour sa part, La Division scolaire franco-manitobaine (DSFM) n'a pas voulu commenter la baisse de financement de 2 % annoncée aujourd'hui. Justement maintenant, la DSFM, cette division qui accuse déjà un déficit d'un million $ a déposé son plan de redressement des finances. Le plan prévoit des réductions budgétaires pour les trois prochaines années. Et alors que les subventions, se font de plus en plus rares, les dirigeants de la DSFM attendent toujours les 15 millions $ que la province leur doit en vertu de l'Entente Canada-Manitoba. Marc-Yvan Hébert suit le dossier.

Marc-Yvan Hébert, reporter:

Alors que les élèves de la DSFM assimilent de nouvelles matières, les commissaires de la division se creusent la tête pour mettre de l'ordre dans leurs finances. Et avec un déficit d'un million $, il y a du pain sur la planche. La semaine dernière, les commissaires ont adopté un plan de redressement budgétaire. À la demande de la province,

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

le plan explique comment la division peut dépenser les 15 millions $ du gouvernement fédéral prévus dans l'Entente Canada-Manitoba en plus de 2,7 millions $ dépensé l'an dernier. La DSFM prévoit dépenser 4,6 millions $ cette année, 3,7 millions $ l'année prochaine, 2,3 millions $ en 1997-1998, et 1,4 millions $ l'année suivante. Mais ces prévisions ne font pas mention de la contribution de la Province également de 15 millions $. C'est que les dirigeants de la Division ne veulent pas compter sur cet argent pour l'instant.

Aurèle Boisvert, président, DSFM :

... Pourquoi faire ça? Ça, c'est comme une perte de temps. La Province n'est pas d'accord qu'eux autres doivent débourser en argent, ce 15 millions $ là.

Hébert: Pourtant, selon l'entente, le Manitoba s'engage en outre à contribuer au cours de la durée de l'entente une somme au moins équivalente à la contribution du Canada pour le fonctionnement des écoles publiques de la minorité. La province soutient qu'elle les a déjà donné ces 15 millions $ entre autre en donnant des écoles à la DSFM.

Linda McIntosh, ministre de l'Éducation et de la Formation du Manitoba:

And that's with the agreement with Ottawa that they would flow money, we would flow things such as capital, building, etc.

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

Boisvert:

Mais certainement pas l'interprétation de la commission scolaire face à cette entente là. Absolument pas, autrement, qu'est-ce que ça donne?

Hébert:

Monsieur Boisvert soutient que la Province était obligée de transférer les écoles de toute façon. L'Association de commissaires d'écoles (ACE) avait également interprété l'entente bien autrement.

Carolyn Duhamel, présidente, ACE:

Mais ce n'est pas comme ça qu'on avait compris la contribution de 15 millions $ de la part de la Province...

Hébert: Le président souligne par ailleurs que la DSFM serait en bien meilleure situation financière si la contribution avait été faite en argent comptant.

En plus du déficit actuel, la DSFM devrait également composer avec les coupures dans les écoles publiques annoncées aujourd'hui par la province. Les dirigeants de la division scolaire n'ose pas spéculer pour l'instant sur les effets de la coupure. Mais une chose est certaine : la DSFM devrait compresser davantage. Ici Marc Yvan Hébert à Winnipeg.

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

4134-7-95-1

MEDIA LIGNE / ÉNONCÉ MÉDIA

Sujet : Financement de la mise en oeuvre de la gestion des écoles françaises au Manitoba

En réponse à : anticipation de questions de journalistes

Enjeu : Coupures budgétaires versus partage de financement entre la province et le fédéral.

Il se pourrait que des journalistes demandent des renseignements sur la contribution réelle du Manitoba à la mise en oeuvre de la gestion scolaire en français au Manitoba.

Date : le 18 janvier 1996

Approvals / Approbations

DG, Prog. A Gaudet & pour H. Lemoine

DG, Communications _____

ADM / SMA _____

PCO / PMO _____

DM / SM _____

Minister's Office / Cabinet du ministre _____

Préparé par : Ghislaine Frappier (DGCOM) : 819-994-1917

Personne-ressource : Francis Landry(DGPALO) : 819-997-7589

Porte-parole : Alain Garceau (attaché de presse) : 819-997-9314
Diane LeClercq (agente de programme) : 204-983-7908

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

le 18 janvier 1996

Ne pas diffuser - pour utilisation interne seulement

ÉNONCÉ MÉDIA

Objet : Financement de la gestion scolaire au Manitoba

Contexte :

Le gouvernement du Canada a conclu, le 5 novembre 1994, une entente spéciale avec le Manitoba relativement à la mise en oeuvre de la gestion scolaire. L'entente précise que le gouvernement fédéral versera 15 M$ en 5 ans pour couvrir les dépenses **supplémentaires** encourues par le Manitoba par le biais de la Division scolaire franco-manitobaine (DSFM) pour mettre en oeuvre la gestion scolaire.

En contrepartie, le Manitoba s'est engagé à fournir les sommes requises pour la mise sur pied de la DSFM et à verser une somme au moins équivalente à la contribution fédérale (15 M$) pour le fonctionnement des écoles publiques de la minorité.

Le Manitoba vient d'annoncer des compressions budgétaires de 2 p. cent au budget des Commissions scolaires, y compris la DSFM. Les réductions annoncées risquent d'aggraver la précarité financière de l'organisme (la DSFM a terminé sa première année de fonctionnement avec un déficit de quelque 800 000 $). La SRC au Manitoba a fait ressortir la divergence d'interprétation entre la DSFM et le ministère de l'Éducation provincial en ce qui a trait à la contribution réelle du Manitoba à la mise en oeuvre de la gestion scolaire et, par conséquent, le financement accordé à la DSFM.

Énoncés :

- Le Ministère a signé une entente de 15 M$ en 5 ans pour la mise en oeuvre de la gestion scolaire au Manitoba. Nous en sommes à la deuxième année de l'entente. Quelque 2,8 M$ ont déjà été versés à la province ; 3 M$ seront versés en 1995-1996.

- La contribution fédérale sert à couvrir les dépenses supplémentaires encourues par le Manitoba pour la mise en oeuvre de la gestion scolaire par les francophones. Le Manitoba s'est engagé à verser un montant équivalant à la contribution fédérale pour la mise sur pied de la Commission scolaire et pour le fonctionnement des écoles de la minorité francophone.

- Le gouvernement fédéral a décidé de soustraire la gestion scolaire des compressions budgétaires annoncées en février 1995; cette entente n'est donc pas touchée par les compressions budgétaires fédérales.

- Le Ministère est satisfait des réalisations de cette première année de mise en oeuvre de la gestion scolaire.

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

4134-7.95-1

12.01.96

BEST AVAILABLE COPY

Francophonie du monde

agne
tive

cton - Quinze mois ent après son lance- campagne de levée ls de l'Université de a déjà dépassé son e 14,7 millions $.

du lancement de la ne Impact le 19 sep- 1994, l'université avait lli 1,5 million $. Trois lus tard, elle avait déjà moitié de son objectif décembre dernier, rsité était assurée de ir 15,6 millions $.

rgent servira entre renouveler l'équipe- cientifique et informa- à enrichir les collections liothèques. (APF)

sur l'étang

dbury - La 23e édition le musicale La Nuit sur aura lieu le samedi 2 au Grand Théâtre de y à 20 h. Au cours du le janvier, les organisa- dévoileront le nom des s qui occuperont la durant ce festival fran- nien.

s billets sont déjà en au coût de 22 $. rvations: (705) 675-1151, 2402. (APF)

lphabétisation

Ottawa - La Fédération

Les suites au congédiement de Cécile Berard

«Notre maison n'est pas en ordre»

Le président de la Division scolaire franco-manitobaine (DSFM), Aurèle Boisvert, affirme que des correctifs ont été apportés aux méthodes comptables de la DSFM, pour s'assurer que la comptabilité soit faite selon les normes établies par le ministère de l'Éducation. Il réitère sa confiance envers le personnel comptable en place et mentionne que la commission scolaire «continue pour le moment à travailler avec le directeur général».

Le président affirme que «tout est sous contrôle», depuis le congédiement surprise de la secrétaire-trésorière en décembre dernier. Mais au moins un membre de la commission scolaire n'est pas de son avis. La Liberté apprenait le 10 janvier qu'une motion demandant la démission du président pouvait être présentée lors de la réunion des commissaires le soir-même.

Par ailleurs, l'administration de la DSFM a préparé une réponse au rapport confidentiel de BDO, répondant point par point aux commentaires et aux recommandations soulevés dans ce rapport, sur lequel les commissaires se seraient basés pour congédier Cécile Berard.

Selon le commissaire Antonio Simard, la réponse de l'administration mentionne entre autres que «si des choses n'ont pas été faites, ce n'est pas parce qu'on ne savait pas, mais parce qu'on n'avait pas le temps.»

photo: Sylviane Lanthier

Aurèle Boisvert: «Tout est sous contrôle».

Antonio Simard a déjà déposé à la commission scolaire une lettre dans laquelle il suggère des pistes de solutions pour sortir de cette crise: «On ne peut pas continuer de même, dit-il. Il faut mettre de l'ordre et que la DSFM puisse travailler pour son avenir.»

Aurèle Boisvert répète ne pas pouvoir légalement donner de détails sur les motifs entourant le congédiement de la secrétaire-trésorière, pas plus que la commission scolaire ne pouvait consulter les comités régionaux: «Sur une question comme celle-là, on ne peut pas et on ne doit pas consulter les régions. On ne peut pas parler de nos employés en public. C'est à nous de prendre nos responsabilités et c'est ce que nous avons fait.»

Annette Tétrault a été nommée secrétaire-trésorière par intérim et la DSFM retient les services de la firme BDO au besoin. Au moment d'écrire ces lignes, la DSFM n'avait pas reçu de subpoena de l'avocat de Cécile Berard l'avisant qu'on lui intentait une poursuite judiciaire.

Mais si le président affiche une certaine confiance pour la suite des événements, le vice-président de l'Association des éducatrices et éducateurs franco-manitobains (AÉFM), Claude Vigier, parle plutôt d'un «climat d'incertitude».

Lors d'une première rencontre en sept mois avec des représentants de la DSFM, l'AÉFM a fait part de ses inquiétudes vis-à-vis la situation budgétaire et le congédiement de Cécile Berard. «Ils sont avares de commentaires là-dessus, note Claude Vigier, et quand on demande si la commission scolaire a toujours confiance en son directeur général, on n'a pas vraiment de réponse.»

La situation budgétaire suscite «beaucoup d'appréhension» chez les enseignants, notamment «parce que c'est difficile de concevoir des négociations avec une division scolaire qui aurait un déficit de deux millions $ après l'année en cours.»

L'AÉFM demande plus de transparence dans le processus budgétaire et son vice-président déplore la situation présente. «Il y a trop de paliers décisionnels à la DSFM et il y a plus de chefs que d'indiens! Aurèle Boisvert a admis que notre maison n'était pas en ordre.»

Quant aux directeurs d'écoles, le président de leur association, Léo Robert, s'est refusé à tout commentaire.

Sylviane LANTHIER

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

la troisième édition du Prix de la francophonie dans le domaine de l'alphabétisation.

Le prix sera remis à une personne qui a participé à un programme de formation en alphabétisation et qui a réussi à améliorer ses capacités en lecture, en écriture et en calcul. Le concours se termine le 17 février et le nom gagnant sera annoncé à Ottawa le 20 mars dans le cadre de la Semaine nationale de la francophonie. On peut se procurer un formulaire d'inscription au (613) 749-5333. (APF)

Des primés francophones

Ottawa - L'artiste sculpteure sudburoise Danielle Tremblay a été nommée **Personnalité culturelle de** l'année par la revue Liaison à cause de son leadership au sein de la communauté des artistes visuels franco-ontariens. Elle a joué un rôle important dans la création de la Galerie du Nouvel-Ontario.

Par ailleurs, 68 personnes recevront l'Ordre du Canada des mains du gouverneur général. Parmi les candidats: Pierrette Alarie et Léopold Simoneau de Victoria en Colombie-Britannique (secteur musique); Denis St-Onge, anciennement du Manitoba (sciences); Omer Deslauriers de Toronto (éducation); Sr Laurette Gallant de Moncton (musique); et Margaret Pictou LaBillois du comté de Restigouche au Nouveau-Brunswick (bénévolat). (APF)

L'objectif: absorber le déficit en trois ans

L'automne dernier, le gouvernement manitobain demandait à la DSFM de couper 1,2 million $ dans son budget de l'année en cours. Le motif: la DSFM prévoyait puiser 4,7 millions $ des 15 millions $ accordés par le fédéral via l'entente Canada-communauté. Le ministère de l'Éducation, lui, préfère que la DSFM ne dépense que trois millions $ par année pendant les cinq ans de l'entente.

Depuis, les commissaires doivent aussi réaliser un plan quinquennal des dépenses de l'entente et le comité des finances, lors de sa réunion du 9 janvier, mettait la dernière main à ce plan «qui doit être complété dans les plus brefs délais», mentionne le président de la DSFM, Aurèle Boisvert. La DSFM doit en effet fournir ce plan au ministère de l'Éducation au plus tard le 15 janvier.

Le comité des finances a aussi préparé un plan complet de redressement des finances de la Division scolaire. «Plusieurs scénarios ont été préparés dans le but de renflouer le déficit sur une période de trois ans», mentionne Antonio Simard, qui préside le comité des finances.

«Nous espérons qu'un plan quinquennal, en montrant au gouvernement comment on entend dépenser les 15 millions $, nous permettra de justifier les 4,7 millions $ planifiés cette année», explique pour sa part Aurèle Boisvert. La DSFM veut de plus amener la Province à fournir les 15 millions $ qu'elle devrait elle aussi accorder à la DSFM dans le cadre de cett entente Canada-maitoba.

Pour le moment, Aurèle Boisvert aimerait voir le gouvernement accepter la dépense de 4,7 millions $ telle que planifiée pour l'année en cours. Si Aurèle Boisvert confirme que des pourparlers avec le ministère ont eu lieu et qu'ils sont encourageants, il dit aussi ne pas savoir si le gouvernement changera d'avis sur cette question.

Quant à la phase d'accueil, le ministère de l'Éducation et la DSFM ne s'entendent pas depuis le début sur la façon de comptabiliser les dépenses reliées à cette activité. Tous les programmes de subvention du ministère sont compris dans un programme cadre qu'on appelle FRAME; le problème, c'est que FRAME ne prévoit pas de subventions pour les phases d'accueil, ce concept étant spécifique à la DSFM.

Jusqu'ici, la DSFM demandait donc les sommes nécessaires dans le cadre du programme servant à pourvoir aux besoins spéciaux des élèves. «Le gouvernement a raison quand il dit que la francisation ne correspond pas aux besoins spéciaux» tels qu'on les entend habituellement, explique Aurèle Boisvert. «Nous avons eu des discussions et il semble que le ministère serait prêt à créer une section permettant de faire des demandes pour la phase d'accueil.»

Le ministère entend aussi réévaluer les activités de cette phase et en étudier l'efficacité, «ce qui est très de santé», estime Aurèle Boisvert qui se dit «agréablement impressionné par l'attitude du gouvernement. Ils veulent vraiment que la DSFM réussisse.»

Sylviane LANTHIER

Défense nationale — National Defence

AVIS AU PUBLIC
CHAMPS DE TIR DE SHILO

Jusqu'à avis contraire, il y aura des exercices de tir de jour et de nuit aux champs de tir de Shilo.

Les champs de tir sont des propriétés du MDN qui se trouvent à environ 32 km au sud-est de Brandon et au nord de la rivière Assini-boine dans les townships 7, 8 et 9 du 14e rang à l'ouest du méridien d'origine, dans les towships 8, 9 et 10 des 15e et 16e rangs à l'ouest du méridien d'origine, et dans les townships 9 et 10 du 17e rang à l'ouest du méridien d'origine dans la province du Manitoba. Au besoin, on peut se procurer la description détaillée de la propriété de Shilo en s'adressant au chef de Génie construction de la Base des Forces canadiennes Shilo.

Toutes les limites, voies d'accès, routes et pistes des champs de tir sont clairement marquées et des affiches indiquent qu'il est interdit de pénétrer sur le terrain et que la chasse n'est permise qu'avec l'autorisation expresse du commandant de la base. On peut se procurer cette autorisation en faisant la demande à la section des opérations, au bâtiment L50 de la BFC Shilo.

MUNITIONS ET EXPLOSIFS ÉGARÉS

Les bombes, grenades, obus et autres engins explosifs analogues constituent un danger. Évitez de les ramasser ou de les garder en souvenir. Si vous avez trouvé ou si vous avez en possession un engin que vous croyez explosif, veuillez avertir la police de votre localité, qui prendra les mesures nécessaires.

Il est formellement interdit aux personnes non autorisées de pénétrer dans ce secteur.

PAR ORDRE
Sous-ministre
Ministère de la Défense nationale

OTTAWA, CANADA
17630-77

Canada

001826

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

4134-7-95-1

Canadian Heritage / Patrimoine canadien

GRANTS AND CONTRIBUTIONS APPROVAL AND PAYMENT FORM

SUBVENTIONS & CONTRIBUTIONS FORMULAIRE D'APPROBATION & DE PAIEMENT

Name of Client - Nom du client
Trésorier provinciale, Province du Manitoba

Commitment No. - N° d'engagement: 41007Q
Date (Y-A M D-J): 1996.01.04

Planning Element - Élément de planification: D.G.P.A.L.O.

Planning Element Component - Partie de l'élément de planification: Entente spéciale - LOE

Address - Adresse
Ministère de l'éducation et de la Formation professionnelle
Édifice robert Fletcher, pièce 509
1181, avenue du Portage
Winnipeg (Manitoba) R3G 0T3

Vendor Code - Code fournisseur: GC030437
COLMIS Client Code / Code client Colmis:

Send cheque to (if different from above)
Envoyer le chèque à l'adresse suivante
(si elle diffère de l'adresse ci-haut)

FINANCIAL ... JAN 13 1996 ... ACCEPTÉ / ACCEPTED

* Signature

E Enter/Entrer — C Close/Fermer
C Change/Changer — R Reopen/Réouvrir
D Delete/Annuler

COMMITMENT - ENGAGEMENT

*	Coding - Codage	Amount - Montant	CR - CT
E	2751 0231 90210 422 6901	3,000,000.00	DR
	TOTAL	3,000,000.00	DR

I certify that funds are available pursuant to section 32 of the Financial Administration Act.

J'atteste que les crédits sont disponibles en vertu de l'article 32 de la Loi sur la gestion des finances publiques.

Hilaire Lemoine — Signature — Date (Y-A M D-J): 96.01.04

APPROVAL - APPROBATION

Coding - Codage	Amount - Montant
2751 0231 90210 422 6901	3,000,000.00

CURRENT YEAR - ANNÉE COURANTE

199 - 199

Original amount / Montant original	(94-95)	$ 2,550,000.00
Supplement / Supplément	(95-96)	3,000,000.00
Total authorized current year / Total autorisé année courante		$ 5,550,000.00

FUTURE YEAR(S) / ANNÉE(S) SUBSÉQUENTE(S)

199__ - 199__

Subsequent fiscal years / Années financières subséquentes

Total authorized all fiscal years / Total autorisé année en cours et années subséquentes $

RECEIVED BY THE SECRETARIAT AND SYSTEMS — JAN 1996 — REÇU AU SECRÉTARIAT ET SYSTÈMES

PAYMENT - PAIEMENT

No. 1 of/de 2 — Final Payment / Paiement final ☐

Coding - Codage	Amount - Montant	CR - CT
2751 0231 90210 422 6901	664,772.00	
2751 0231 90210 422 6904	835,228.00	
1er Paiement 1995-1996 Entente spéciale Gestion écoles françaises		
TOTAL	1,500,000.00	

I.P.U. No. - N° UC

I certify that the appropriate terms/conditions have been met.
J'atteste que les modalités appropriées ont été rencontrées.

Hilaire Lemoine — Signature — Date (Y-A M D-J): 96.01.05

Type of funding - Type de financement

Program / Programme ☐ Project / Projet ☐ Capital / Immobilisation ☐

Total duration of the approved funding - Durée totale du financement approuvé

From / de (Y-A M D-J) — To / à (Y-A M D-J)

I approve the grant or contribution
J'approuve la subvention ou la contribution

Signature — Date (Y-A M D-J)

7540-CH-402-0554

☐ 1 - Payment - Paiement
☐ 2 - Payee - Bénéficiaire
☐ 3 - Secretariat - Secrétariat
☐ 4 - Commitment - Engagement
☐ 5 - Originator - Demandeur

001827

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

Votre référence Your file

Notre référence Our file

JAN 24 1996

Monsieur Guy L. Roy
Sous ministre adjoint
Bureau de l'Éducation française
Ministère de l'Éducation et de la
Formation professionnelle
Édifice Robert Fletcher, pièce 509
1181, avenue du Portage
Winnipeg (Manitoba)
R3G 0T3

Monsieur,

J'ai le plaisir de vous faire parvenir, conformément aux dispositions de l'*Entente spéciale Canada-Manitoba relative à la mise en oeuvre de la gestion des écoles françaises,* un chèque de 1 500 000 $ représentant le premier paiement de la contribution fédérale approuvée en 1995-1996. Vous trouverez en annexe une liste des projets approuvés.

Le deuxième paiement sera fait conformément aux dispositions de l'article 7.1 de l'entente. À cet égard, je vous saurais gré de me faire parvenir vers le 15 mars 1996 vos états financiers provisoires certifiés pour l'exercice financier en cours.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Gestionnaire,

Roger Farley
Région de l'ouest
Programmes d'appui aux langues officielles

P.j.

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

Government of Canada **Gouvernement du Canada**

MEMORANDUM NOTE DE SERVICE

TO / A: Georgette Marengère
Finances
8e étage

FROM / DE: Francis Landry
Agent de programme
Programmes d'appui aux langues officielles

SECURITY-CLASSIFICATION-DE SÉCURITÉ	
OUR FILE-N/RÉFÉRENCE	
YOUR FILE-V/RÉFÉRENCE	
DATE	96.01.16

SUBJECT / OBJET **Trésorier provincial, Province du Manitoba**

Je voudrais par la présente vous demander de prendre les mesures nécessaires afin que le chèque émis au Trésorier provincial, province du Manitoba soit envoyé par livraison spéciale.

Vous serait-il possible de contacter Johane Lacelle au 994-5858 dès que le chèque sera disponible.

Merci de votre collaboration!

pour Francis Landry

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

RECOMMANDATION D'APPROBATION AU MINISTRE DU PATRIMOINE CANADIEN

Entente spéciale Canada-Manitoba relative à la mise en oeuvre de la gestion des écoles françaises

Demande de 1995-1996

Direction générale des Programmes d'appui aux langues officielles

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

CONTEXTE

Le 5 novembre 1994, le Canada et le Manitoba signaient une entente spéciale relative à la mise en oeuvre de la gestion des écoles françaises. L'entente a pour but d'améliorer l'accès de la minorité de langue officielle à la gestion scolaire et à l'enseignement postsecondaire en français.

Le Canada s'est engagé à contribuer jusqu'à 15 M$ sur une période de 5 ans envers les dépenses raisonnables encourues par le Manitoba à travers la Division scolaire franco-manitobaine (DSFM) no. 49 pour les initiatives suivantes :

- la mise en oeuvre et le fonctionnement de la structure de gestion,
- les programmes destinés à l'enseignement en français langue première,
- le programme d'accueil conçu pour améliorer les habiletés langagières en français des élèves, et
- les immobilisations d'établissements scolaires.

I. Demande de financement

La demande soumise par le Manitoba comprend l'ensemble des activités prévues pour l'année scolaire 1995-1996, qui prend fin le 30 juin 1996. Les coûts totaux des projets et activités envisagées durant cette période s'élèvent à quelque 7,6 M $. La contribution fédérale demandée sur ce montant est 3,5 M $.

En vertu des dispositions de l'entente, la contribution du Canada doit être approuvée annuellement et s'applique à un exercice financier. Elle ne peut, par conséquent, couvrir des dépenses encourues pour un projet donné au delà du 31 mars de l'exercice financier dans lequel il a été approuvé.

Le Manitoba nous demande donc d'approuver une contribution de 3 000 000 $ pour couvrir les activités réalisées dans le cadre de l'exercice financier 1995-1996. En ce qui concerne les activités envisagées au cours des trois premiers mois de l'exercice financier 1996-1997, soit entre les 1 avril et 30 juin 1996, nous vous acheminerons en avril prochain une recommandation d'approbation hâtive de 500 000 $ pour permettre leur réalisation.

Les projets soumis par le Manitoba correspondent aux objectifs de l'entente et visent à assurer aux francophones un système d'éducation adéquat dans leur langue.

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

La contribution fédérale de 3 M $ approuvée servira à la mise en oeuvre et au fonctionnement de la structure de gestion des écoles (43%), au financement des programmes destinés à l'enseignement du français (41%) et aux programmes d'accueil en français (16%).

RECOMMANDATION

Conformément aux dispositions de l'entente spéciale, nous vous recommandons d'approuver un montant de 3 000 000 $ pour les activités envisagées en 1995-1996 par la province relativement à la gestion des écoles françaises.

Nous vous recommandons aussi de déléguer l'approbation des réaffectations relatives aux projets et activités, le cas échéant, au directeur général des Programmes d'appui aux langues officielles, en l'occurrence M. Hilaire Lemoine.

Si vous êtes d'accord avec la recommandation, nous vous saurions gré de signer la présente note et la lettre ci-jointe au ministre de l'Éducation .

Date : JAN 16 1996

Approuvé : _____
Michel Dupuy

P.j.

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

Minister
of Canadian Heritage

Ministre
du Patrimoine canadien

Hull, Canada K1A 0M5

The Honourable Linda MacIntosh
Minister of Education and Training
Legislative Building
Room 168
Winnipeg, Manitoba
R3C 0V8

JAN 16 1996

Dear Mrs. MacIntosh:

I am writing to you concerning Canada's contribution to Manitoba under the *Canada-Manitoba Special Agreement for the Implementation of Francophone Schools Governance*.

I am pleased to inform you that I have approved a federal contribution of $3,000,000 for fiscal year 1995-96. You will find attached the approved amounts for each initiative under the agreement. The detailed annual appendix will be forwarded to Manitoba once the Program has received the required information from your officials.

In accordance with Section 7.1 of the above mentioned Agreement, I have authorized a first payment of $1,500,000 which represents 50% of the approved federal contribution. Arrangements have been made for the cheque to be forwarded to your Department.

The establishment of francophone school governance is a priority for my government and I would like to thank you for your co-operation in this matter.

Yours sincerely,

Michel Dupuy

Attachment

Canada

001833

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

CANADA-MANITOBA SPECIAL AGREEMENT FOR THE IMPLEMENTATION OF FRANCOPHONE SCHOOLS GOVERNANCE

1995-1996 APPROVED PROJECTS AND ACTIVITIES		TOTAL COSTS	CANADA'S CONTRIBUTION $
A) *Establishment and operations of the governance structure*			
Administrative consolidation		141,892	70,946
Transitional staff		391,490	195,745
Communication		110,934	55,467
Equipment		159,176	79,588
Program delivery		764,020	382,010
Governance		246,684	123,342
Global study		51,596	25,798
Transportation		245,084	122,542
Harmonization		548,212	274,106
	Subtotal	2,659,088	1,329,544
B) *Programs*			
Program equity		1,512,840	756,420
Equity in program delivery		593,192	296,596
Cultural activities		366,310	183,155
	Subtotal	2,472,342	1,236,171
C) *Programme d'accueil*			
Teaching and auxiliary staff		370,948	370,948
Professional training		26,980	26,980
Pedagogical material		36,357	36,357
	Subtotal	434,285	434,285
	TOTAL	5,565,715	3,000,000

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

Langues officielles dans l'enseignement

~~Nouveau-Brunswick 1995-1996~~ Manitoba 1995-1996

Entente bilatérale: X
Sous-entente(titre):

Entente spéciale: X
Sous-entente (titre): Gestion écoles françaises

AVIS D'ENGAGEMENT

DEMANDE DE PAIEMENT

Entente bilatérale

	Code	Montant	Total	Montant	%	Total
Infrastructure	6401	0.00		0.00	25	0.00
a) Transfert du minimum	6401	0.00		0.00	25	0.00
b) Écoles indépendantes	7201	0.00				
Total partiel (Infrastructure)		**0.00**	**0.00**		**0**	**0.00**

	Code	Minimum 7000	Fonds supp. 7100	Total	Min. gar.	Fonds supp.	%	Total
Élaboration et développement de programme	02	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	50	0.00
a) Écoles indépendantes/privées (7300)	01	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	50	0.00
Formation et perfectionnement des enseignants	03	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	50	0.00
Appui aux étudiants	04	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	50	0.00
Autres catégories de dépenses de programme	06	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	50	0.00
Total partiel (Minimum et fonds supplémentaires)		**0.00**	**0.00**	**0.00**	**0.00**	**0.00**		**0.00**
Total (Entente bilatérale)				**0.00**		**TOTAL**		**0.00**

Entente spéciale

	Code	Gestion (6900)	Fonds supp. (7107)	Total			%	
Gestion scolaire	01	1,329,544.00	0.00	1,329,544.00	664,772.00	0.00	50	664,772.00
Établissements postsecondaires	02	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	50	0.00
Centre scolaire-communautaire et établissements scolaires	03	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	50	0.00
					0.00	0.00	50	0.00
Programmation, bourses	04	1,670,456.00	0.00	1,670,456.00	835,228.00	0.00	50	835,228.00
Total (Entente spéciale)		**3,000,000.00**	**0.00**	**3,000,000.00**	**1,500,000.00**	**0.00**		**1,500,000.00**

	Minimum		
Transfert au Programme des moniteurs	0.00	0.00	**0.00**

Années antérieures

Recouvrement	0.00	0.00
Montant dû	0.00	0.00
TOTAL GLOBAL	**3,000,000.00**	**1,500,000.00**

REMARQUES:

APPROBATION:

Francis Landry	29.12.95		1995.12.29	
Agent de programme	Date	Gestionnaire	Date	Administration	Date

J:\ADMIN\ENG-50

001835

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

4134-7-95-1

	Demande initiale de la DSFM	Coûts totaux au 30 juin 1996	Prorata des coûts totaux au 31 mars	Cont. du Canada sur coûts 30 juin	Prorata de cont. Canada sur coûts totaux au 31 mars
A) Establishment and operations of the governance structure					
Administrative consolidation	110,000				70,946
Transitional staff	303,500				195,745
Communication	86,000				55,467
Renting and purchase of equipment	123,400				79,588
Program delivery	592,300				382,010
Governance	191,240				123,342
Global study	40,000				25,798
Transportation	190,000				122,542
Harmonization	425,000				274,108
PRORATA					1,329,546
	2,061,440	2350000	2,014,285	1,551,134	1,329,544
B) Programs					
Program equity	1,172,900				756,415
Equity in program delivery	459,900				296,594
Cultural activities	284,000				183,154
PRORATA					1,236,163
	1,916,800	4,818,334	4,130,000	1,442,200	1,236,171
C) Programme d'accueil					
Teaching and auxiliary staff					375,689
Professional training					27,325
Pedagogical material					36,824
PRORATA					439,838
	673,400	506666	434,285	434,285	434,285
TOTAL	4,651,640	7,675,000	6,578,570	3,427,619	3,000,000

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

ENTENTE SPÉCIALE CANADA-MANITOBA RELATIVE À LA MISE EN OEUVRE
DE LA GESTION DES ÉCOLES FRANÇAISES

PROJETS ET ACTIVITÉS APPROUVÉS EN 1995-1996	Coûts totaux $		1995-1996	Contribution du Canada $		1995-1996
A) Mise en oeuvre et fonctionnement de la structure de gestio	2350000	-335714.2857	2014285.714	1551134	-221590.57143	1329543.43
B) Programmes	4818334	-688333.4286	4130000.571	1442200	-206028.57143	1236171.430
C) Programme d'accueil	506666	-72380.85714	434285.1429	506666	-72380.857143	434285.143
TOTAL	7675000	-1096428.571	6578571.429	3500000	-500000	3000000

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

4134-7-95-1

CANADA-MANITOBA SPECIAL AGREEMENT FOR THE IMPLEMENTATION OF FRANCOPHONE SCHOOLS GOVERNANCE

1995-1996 APPROVED PROJECTS AND ACTIVITIES	TOTAL COSTS $	CANADA'S CONTRIBUTION $
A) Establishment and operations of the governance structure	2,014,285	1,329,544
B) Programs	4,130,000	1,236,171
C) Programme d'accueil	434,285	434,285
TOTAL	6,578,570	3,000,000

annexes
refusée

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

96.1.16

Francis vient de m'apprendre que le ministre a approuvé la recommandation - le dossier ne nous était pas encore revenu - Mireille vient de l'avoir. Nous allons donner suite immédiatement au premier paiement de 1 500 000 $. Cet argent ne va pas directement à la DSFM. Le paiement est fait au ministère de l'Éducation et dans le dossier paiement il y a une lettre de moi à Guy Roy pour lui tramsmettre le paiement. Une fois que la province a reçu l'argent, le ministre de l'Éducation doit signer un transfert pour la DSFM. Normalement le paiement fédéral est fait à l'intérieur de 10 jours ouvrables. Pour ce qui est du ministère de l'Éducation je ne sais pas combien de temps il leur faut pour faire le transfert. Je téléphone dès ce matin à Henri Grimard pour l'informer que la recommandation a été approuvée et qu'il devrait recevoir les fonds d'ici la fin de la semaine prochaine. Roger Farley

voir note d'Hilaire - Peux-tu suivre le dossier de près ? merci Roger.

Merci Roger

suprême un "push" sur le paiement

Author: **Paula Doyon** at JLS7-HULL
Date: 96-01-16 09:52
Priority: Normal
TO: Roger Farley
CC: Normand Dupasquier at MINISTERS-OFFICE
CC: Hilaire Lemoine
CC: Paul-Émile Leblanc
Subject: Re: **DSFM - Demande de Normand Dupasquier**
---------- Message Contents ----------

Merci Roger,

Je communique ces renseignements à **Hilaire. Il prévoit avoir une conversation téléphonique avec G. Roy aujourd'hui.**

Normand,

Pour votre info.

4134-7-95-1

_____Forward Header
_____ Subject: Re: DSFM - Demande de Normand Dupasquier
Author: **Roger Farley** at JLS7-HULL
Date: 96-01-16 09:33

_____ Reply Separator
_____ Subject: DSFM - Demande de Normand Dupasquier
Author: Paula Doyon at JLS7-HULL
Date: 96-01-16 08:06

Roger,

Suite à la rencontre de Hilaire avec Normand Dupasquier, puis-je te

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

demander de vérifier où l'on en est avec notre paiement à la DSFM? Normand nous demande d'informer Guy Roy dès que le chèque sera envoyé.

SVP m'envoyer un court message que je pourrai faire suivre à Normand.

Merci.

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

22 au 28 déc. 95

4134-7-95-1

ACTUEL

Une décision surprenante qui suscite de fortes réactions

Les commissaires de la DSFM congédient Cécile Berard

Réunis en assemblée extraordinaire et à huis clos les 15 et 16 décembre, les commissaires de la Division scolaire franco-manitobaine (DSFM) ont décidé dans un vote divisé de mettre fin au contrat de leur secrétaire-trésorière, Cécile Berard.

Sans vouloir commenter sur les motifs qui ont entraîné cette décision «parce que c'est une question de personnel, et que ces questions sont confidentielles», le président de la DSFM, Aurèle Boisvert, se contente de dire: «Nous avons décidé de remplacer la secrétaire-trésorière de la Division».

Trois points étaient à l'ordre du jour de cette rencontre: «la situation du département des finances, le budget de 1996-1997 et les coupures de budget, et les négociations avec les enseignants».

Les commissaires ont manqué de temps pour discuter de tous ces points et au moment d'écrire ces lignes, le 19 décembre, Aurèle Boisvert prévoyait d'autres discussions lors de la réunion régulière prévue pour le 20 décembre.

Jointe au téléphone, Cécile Berard, qui était en congé de convalescence depuis une semaine, ne voulait pas commenter la décision des commissaires avant d'en apprendre elle-même davantage.

La vice-présidente de la DSFM, Murielle Gagné-Ouellette, signale pour sa part que les commissaires ont discuté très longtemps avant d'en arriver à cette décision et précise que les commissaires ont la responsabilité d'être vigilants quant à l'administration de la Division scolaire. «La Commission scolaire ne prend pas de décisions à la légère. On le fait toujours pour le bien de la DSFM et des enfants. On n'a pas fait ça pour être méchants.»

Cécile Berard, congédiée.

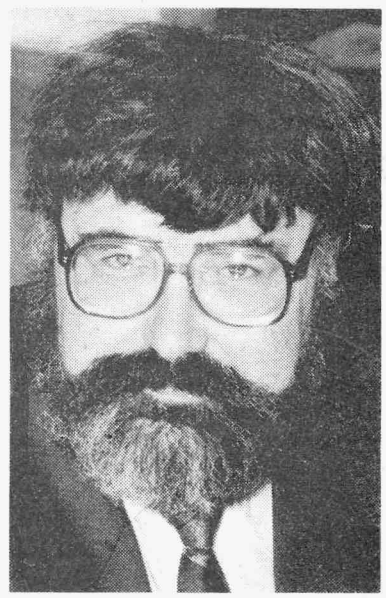

Aurèle Boisvert: respecter la confidentialité des débats.

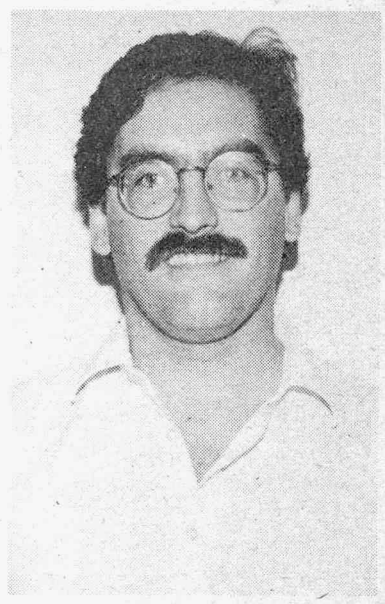

Claude Lemoine: on se pose des questions en région.

Proposée par Marc Boily, appuyé de Léo teillet, la proposition concernant Cécile Berard a été adoptée à majorité des voix lors d'un scrutin secret. On sait cependant que les quatre commissaires des régions sud et ouest ont voté contre.

Les commissaires ne s'attendaient visiblement pas à ce que la nouvelle s'ébruite aussi vite, mais savaient qu'elle causerait de vives réactions. Cécile Berard était directrice de la Société franco-manitobaine (SFM) avant d'occuper le poste de secrétaire-trésorière de la DSFM. Il appert aussi qu'au cours de leur réunion des 15 et 16 décembre, les commissaires ont discuté de l'avenir du directeur général de la DSFM, Raymond Bisson.

Déjà lundi matin, le comité régional du Sud réagissait par voie de communiqué et le lendemain, le comité de l'Ouest s'apprêtait aussi à réagir officiellement.

«Nos commentaires portent surtout sur la façon de faire, explique le président du Comité régional du Sud, Claude Lemoine. La réunion a été tenue à huis clos, on ne sait pas ce qui a été dit. On ne sait pas si Cécile Berard a eu la chance de s'expliquer et pour nous, ce n'est pas acceptable.»

Lors d'une rencontre spéciale le 17 décembre, les représentants de la région du Sud ont adopté à l'unanimité une motion signalant leur désaccord avec le geste de la Commission scolaire.

«Nous avons peur des conséquences, note Claude Lemoine. On n'enlève pas comme ça la personne ou les deux personnes qui sont en charge de la gestion de la Division.»

Dans l'Ouest, les événements se sont bousculés avec la démission d'Hubert Deroche à titre de représentant régional et de commissaire. S'il démissionne pour des raisons personnelles, il précise que «ça ne veut pas dire que ce qui s'est passé en fin de semaine ne me tracasse pas» (voir deuxième texte).

Quant au Comité régional de l'Est, lors de sa dernière rencontre du 13 décembre, ses membres ont discuté de budget, mais sans qu'il soit question des administrateurs.

Ancien président de la DSFM, le représentant régional Louis Tétrault indique que si l'an dernier on a pu «avoir des discussions pour savoir ce que la Commission scolaire devait faire face à la situation financière, on n'a jamais été aussi loin que de parler de la compétence d'une personne».

Il ajoute que le directeur général et la secrétaire-trésorière sont des cadres qui «sont directement sous la responsabilité de la Commission scolaire et pas des régions. C'est sûr que les commissaires devront expliquer en région leurs décisions, mais à mon avis une décision de la Commission prise dans son champ de responsabilité doit être respectée, sinon on ne peut pas avancer.»

Sylviane LANTH

AVIS AUX CRÉANCIERS

AVIS AUX CRÉANCIERS

001841

Document disclosed under the *Access to Information*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'info*

ÉDITORIAL

Nos souhaits pour 1996

Politiciens, conseillers, commissaires, administrateurs, fonctionnaires, ministres: ils et elles ont tous en 1995 pris des décisions qui affectent notre vie d'une façon ou d'une autre. Et si on leur offrait nos souhaits pour l'année qui vient?

• À Jean Chrétien, qui ne cesse de se mettre les deux pieds dans les plats constitutionnels, souhaitons qu'un ange passe dans sa vie, lui faisant l'honneur d'une révélation sur les réalités actuelles du pays!

• Souhaitons qu'à des personnalités susceptibles de jouer un rôle important dans le drame constitutionnel canadien, tels des Jean Charest sur la scène canadienne ou des Lisa Frulla au Québec, on attribue le rôle de rois mages chargés de guider le bon peuple vers une solution aussi éclairée que l'étoile la plus brillante du ciel de Noël!

• Au gouvernement manitobain qui prévoit cette année un surplus de 121 millions $ dans son budget, souhaitons qu'il puisse jouer le rôle de bon samaritain et partager avec les plus pauvres un peu de cette manne tombée des poches des contribuables!

• Aux commissaires de la Division scolaire franco-manitobaine qui ne sont plus que dix autour de la table, souhaitons qu'un esprit de communion saura guider leurs prochaines décisions!

• À la Chambre de développement économique communautaire qui vient tout juste de voir le jour, souhaitons le meilleur des baptêmes lors de l'assemblée annuelle de l'Association des municipalités bilingues en janvier.

• Aux membres du Comité conjoint chargé de gérer les sommes de l'entente Canada-communauté, souhaitons la sagesse de Salomon dans la distribution des fonds.

• Aux parents francophones, y compris ceux de Laurier et de Saint-Claude, souhaitons l'apparition d'un bon Noé capable de construire une arche logeant tous leurs enfants et leur faisant traverser en sécurité tous les déluges, y compris les gouffres financiers.

• Et à CKSB et au Cercle Molière, qui célèbrent tous deux des anniversaires, souhaitons-leur d'atteindre l'âge vénérable de Mathusalem!

Joyeux Noël et bonne année 1996 à tous nos lecteurs et lectrices, à qui nous souhaitons rien de moins que le meilleur!

Sylviane LANTHIER

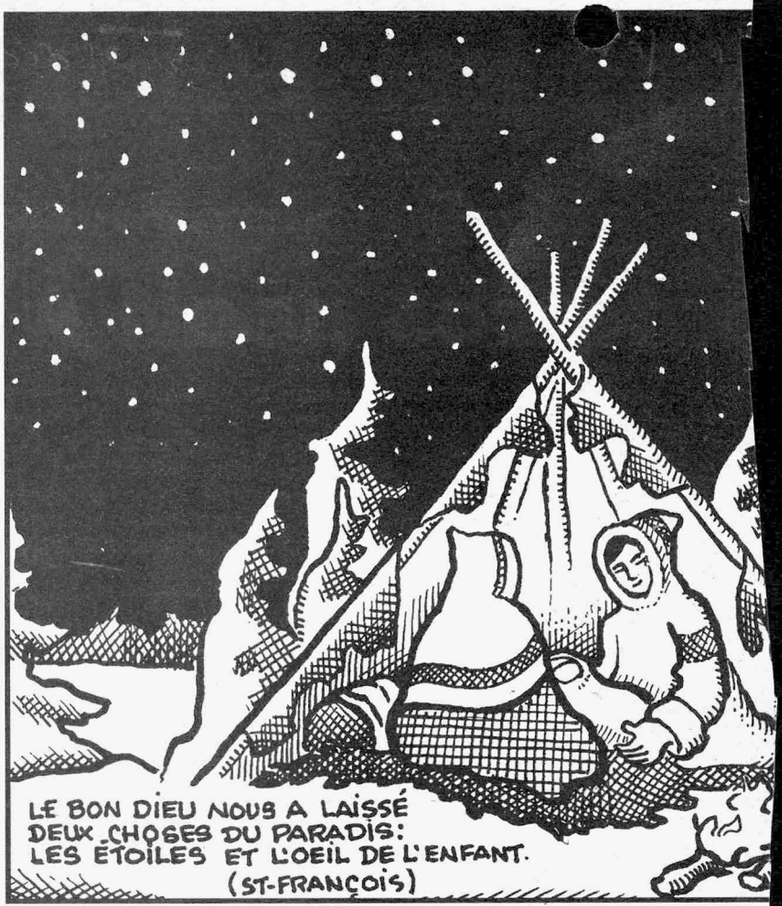

CRTC AVIS PUBLIC Canada

Avis public CRTC 1995-209. Projet de modifications au Règlement de 1990 sur la télévision payante. Les modifications proposées visent à permettre aux titulaires d'entreprise de télévision payante de demander à être relevées, par condition de licence, de l'interdiction faisant l'objet des alinéas 3(2) (e) et (f) et clarifient aussi le sens du mot «liée» pour l'application du présent règlement. Les observations écrites doivent parvenir au Secrétaire général, CRTC, Ottawa (Ont.) K1A 0N2, au plus tard **le 15 janvier 1996**. Le texte complet de cet avis est disponible en communiquant avec la salle d'examen du CRTC à Hull, au (819) 997-2429; ou au bureau du CRTC à Winnipeg (204) 983-6306 ou en consultant la Page d'accueil du CRTC: http://www.crtc.gc.ca.

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes
Canadian Radio-television and Telecommunications Commission

TÉLÉCOPIEURS PHOTOCOPIEURS
SHARP TOSHIBA
· Vente · Location à court et à long terme
· Fournitures · Entretien et réparations ·
Aussi disponibles: Fournitures de bureau · Cartes de souhaits
IOI International Office Innovations I.O.I. Ltd.
231-1330
(231-1FAX)

**Chères lectrices,
Chers lecteurs,**

Vous avez en main la dernière édition de *La Liberté* de 1995. En effet, il n'y aura pas de journal vendredi prochain, le 29 décembre. Nos bureaux seront également fermés à partir du vendredi 22 décembre à midi jusqu'au 2 janvier 1996 à 9 h. La prochaine

001842

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

Pièce jointe

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

Multiculturalisme et Citoyenneté Canada
Multiculturalism and Citizenship Canada

Ottawa K1A 1K5

Canada

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

22. au 28 déc. 1995

4134-7-95-1

Hubert Deroche démissionne

«La Commission doit prendre ses responsabilités»

Aux lendemains de la réunion des commissaires et après avoir pris la décision d'offrir sa démission à titre de représentant régional et de commissaire de la DSFM, on sentait chez Hubert Deroche beaucoup d'émotions.

Sur les événements de la fin de semaine et les commentaires entourant le travail de la secrétaire-trésorière et aussi du directeur général, il dit: «Je trouve ça terrible de voir comment on détruit deux personnes qui se sont dévouées pour la DSFM depuis le début. On ne s'est pas basé sur des évaluations pour prendre cette décision concernant Cécile Berard. Ce que ça démontre, c'est l'incompétence de la Commission scolaire et son incapacité à y faire face autrement qu'en congédiant des membres du personnel. Mais c'est un geste qui ne va rien régler.»

Précisant parler en son nom personnel et livrer ses sentiments, Hubert Deroche dit que «les commissaires doivent travailler à établir la confiance plutôt que la méfiance, ce que le président et la vice-présidente n'ont pas réussi à faire.

«Nous avons un problème de fonctionnement. Depuis le 18 octobre, à mon avis, dans tous les dossiers importants de la DSFM, comme l'éducation à distance, le déficit, la grille des négociations, la grille salariale, nous n'avons rien décidé. Chaque fois on dit qu'il y a trop d'information ou pas assez et qu'on n'est pas capable de décider. C'est tout ce qu'on a fait!

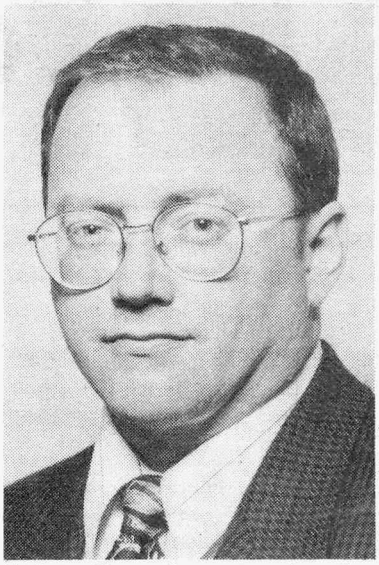

Archives La Liberté

Hubert Deroche: commissaire depuis les débuts de la DSFM.

«Je peux comprendre qu'il y a des nouveaux, mentionne Hubert Deroche, qui était commissaire depuis la première heure, mais là, on transfère nos problèmes au niveau administratif sans que ce soit la faute des administrateurs.

«Ça ne veut pas dire qu'il faut supporter aveuglement les administrateurs et ne pas voir leurs faiblesses, mais il est aussi temps que la Commission scolaire prenne ses responsabilités.

«C'est triste qu'on détruise nos francophones comme ça. On n'est pas tellement nombreux, on n'a pas besoin de se faire ça! Depuis le début, on vit une sorte de situation d'abus: ç'a commencé avec le gouvernement qui nous a demandé d'implanter une division scolaire sans nous donner l'argent et les outils, ç'a été transféré sur la Commission et maintenant c'est transféré sur les employés.

«Moi, je trouve normal que la Commission scolaire soit gauche. Mais il faut être capable de reconnaître qu'on est gauche!»

S. L.

DE SALABERRY

Révision du zonage en 1996

La municipalité de De Salaberry se prépare à amorcer une révision du zonage sur son territoire à partir du mois de ja

Luc Catellier souligne que les éleveurs de porcs connaissent quelques difficultés à Saint-Malo.

001845

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

1° Francis
2° Roger

DIR GENERAL-PROMOTION/ 01604
DES LANGUES OFFIC, LANG
BR, DEPT SEC OF STATE CND
OTTAWA
K1A 0M5
CND

LIBERTÉ

nt-Boniface, du 22 au 28 décembre 1995 Tél.: 237-4823 1-800-523-3355 la_liberte@presse-ouest.mb.ca 60c

Joyeux Noël...

001846

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

15 - 21 déc. 1995

Rapport supplémentaire sur la refonte des divisions scolaires

On attend la décision de la ministre

La Commission d'examen des limites des districts et des divisions scolaires du Manitoba a remis son rapport supplémentaire au ministère provincial de l'Éducation le 1er décembre, dans lequel il suggère quelques modifications à ses recommandations originales. On attend maintenant que la ministre Linda McIntosh étudie le document et fasse part de ses décisions.

La Commission, présidée par l'ancien maire de Winnipeg, Bill Norrie, avait remis son rapport final en février 1995. Après l'avoir étudié, le gouvernement a accepté 21 des 43 recommandations proposées, en a rejeté quatre et a choisi d'en examiner cinq autres de plus près. Les 13 recommandations restantes ont été renvoyées à la Commission pour qu'elle les étudie davantage en tenant compte de la réaction du public.

«Les réactions du public au premier rapport avaient été vagues, mais à la lumière de recommandations concrètes, il y a eu plusieurs nouvelles idées», explique une des commissaires, Brenda Leslie, également commissaire dans la Division scolaire Norwood. Le premier rapport s'appuyait sur plus de 450 présentations orales et écrites. Pour le rapport supplémentaire, 578 personnes ont soumis des mémoires.

Le changement le plus important concerne le nombre de divisions scolaires: des 57 qui existent actuellement, la Commission propose qu'il y en ait 22 (plutôt que les 21 proposées à l'origine). «On avait divisé la région sud-est de la province en deux; maintenant, on propose qu'il y ait trois divisions scolaires.»

La Division scolaire de la vallée de la rivière Rouge no 5a s'ajouterait donc aux divisions scolaires du Sud-Est no 5 et du Centre-Sud no 6

photo: Karine Beaudette

Brenda Leslie.

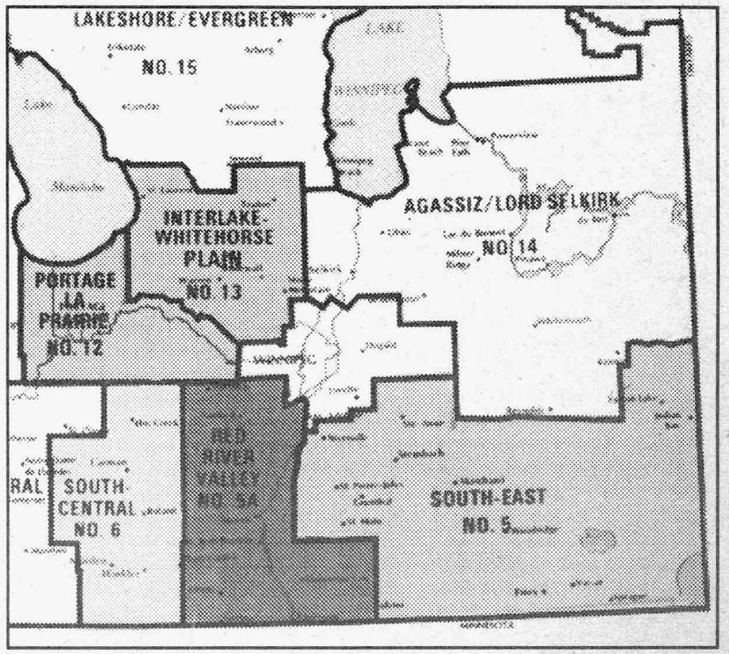

La Commission propose maintenant trois divisions scolaires au lieu de deux dans le sud-est de la province. Source: Rapport supplémentaire de la Commission d'examen des limites des districts et des divisions scolaires du Manitoba.

proposées dans le premier rapport (voir carte). La Division no 5a engloberait les divisions actuelles Rhineland et Morris-McDonald, la ville d'Emerson, les municipalités de Montcalm et de Franklin ainsi que des parties des divisions actuelles Rivière-Rouge et Rivière-Seine.

Le président et les quatre commissaires devaient redessiner les frontières des divisions scolaires en se basant sur une longue liste de critères, dont la démographie, le transport, les évaluations fiscales, les frontières municipales et les écoles maintenant gérées par les francophones.

«Les divisions scolaires ont demandé que, si elles devaient être amalgamées avec d'autres, qu'elles soient amalgamées entières, signale Brenda Leslie. Nous avons réussi sauf dans quelques cas comme la rivière Seine. Après avoir lu les mémoires, on a convenu que cela fonctionnerait mieux. Pour toutes les divisions, on cherchait ce qui avait le plus de bon sens, pour établir des structures qui fonctionneront mieux pour les enfants en salles de classe.»

La Commission a tenté de redresser les lignes des divisions, pour qu'elles aillent de pair avec les frontières municipales. «Avec les nouvelles frontières, certaines familles se retrouvent dans une division différente. Mais on a bien précisé que les enfants devraient pouvoir aller à l'école de leur choix, dans la division de leur choix.»

Côté emplois, Brenda Leslie souligne qu'il y a beaucoup de bons éducateurs actuellement dans les bureaux administratifs. «Nous espérons qu'ils pourront être réemployés dans la nouvelle division. Comme pour toute restructuration, il ne faut pas voir cela comme une perte d'emploi, mais plutôt comme une utilisation différente des habiletés.»

Mais, s'il n'y a pas beaucoup de pertes d'emploi et pas de vraies économies, pourquoi faire ce chambardement? «Si nous économisons de l'argent, ce sera pour la réinvestir dans le système d'éducation au profit des enfants. Quand on tient compte des projections démographiques, il devient évident qu'il faut restructurer. Sinon, certaines ressources sont dédoublées dans trop de régions.»

En général, les réactions au rapport supplémentaire ont été positives, selon Brenda Leslie. «Au début, tout le monde affirmait que sa région fonctionnait très bien comme ça, mais en regardant tous les chiffres, les gens ont reconnu qu'il fallait du changement.»

Karine BEAUDETTE

PROVINCE

Un voyage au

001847

4134-7-95-1

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

Opportunities, Centre d'appel
Postes temporaire, à terme ou permanent

- Les candidat(e)s doivent être parfaitement bilingues (français/anglais).
- Taux horaire variant selon l'expérience et les qualifications.
- Entraînement et placement offerts aux candidat(e)s qualifié(e)s.
- Potentiel salarial intéressant.
- Bonne opportunité pour débutant(e)s dans une industrie offrant un potentiel de carrière.

Contacter :

Fern
Téléphone : 772–5040
Télécopieur : 772–5747

The People Bank

Festival du Voyageur

est à la recherche d'un(e)

RÉCEPTIONNISTE

Exigences:

- bonne communication orale;
- bonne connaissance de WordPerfect 5.1 ou 6.0;
- avoir de l'entregent et une facilité de contact;
- bon sens de l'organisation;
- maîtrise des langues française et anglaise, parlées et écrites;
- connaissance de la fête et de la tenue de livres serait un atout;
- avoir suivi un cours de secrétaire bilingue ou l'équivalent.

Salaire: à négocier.

Entrée en fonction: aussitôt que possible.

Faites parvenir votre curriculum vitae **avant le 22 décembre 1995** au:

Directeur général
Festival du Voyageur Inc.
768, avenue Taché
Saint-Boniface (Manitoba)
R2H 2C4

Le Centre de santé communautaire Klinic

recherche un(e)

WINNIPEG 2000
Société de développement économique de Winnipeg

est à la recherche d'un(e)

Consultant(e) en développement économique
(Initiative francophone)

Sommaire de l'emploi :

Sous la direction du comité francophone de Winnipeg, de la Chambre de développement économique communautaire et du président de Winnipeg 2000, la personne choisie sera :

- chargée de la préparation et de la mise en marche d'un plan de marketing pour l'initiative francophone;
- responsable d'établir des liens avec la communauté francophone de Winnipeg, les organismes économiques des gouvernements municipaux, provincial et fédéral et les organismes et entreprises francophones hors-Manitoba, pour créer une atmosphère positive;
- responsable d'encourager les entreprises francophones hors-Manitoba à investir à Winnipeg de sorte à créer des emplois.

Qualifications :

Éducation : un baccalauréat en commerce ou équivalent d'expérience en affaires.

Expérience :

- posséder plusieurs années d'expérience dans le domaine des affaires;
- posséder plusieurs années d'expérience dans les ventes et le marketing;
- posséder la capacité de fonctionner d'une façon autonome.

Connaissances :

- maîtrise parlée et écrite du français et de l'anglais;
- connaissance de la communauté franco-manitobaine.

Salaire : à négocier selon l'expérience et les co

Entrée en fonction : janvier 1996.

Veuillez présenter votre demande **décembre 1995**, en prenant soin de à l'attention de :

Monsieur Klaus Thie
Winnipeg
200, avenue Grahan
Winnipeg (Ma
R3C 4L

Les partenaires

AIKINS, MACAULAY &

avocats et not

ONT LE PLAISIR D'A

JAMES A. FE

S'EST JOINT À NOT

AVIS AUX CRÉANCIERS

EN CE QUI CONCERNE la succession de feue CÉLESTINE DUPASQUIER, de la ville de Winnipeg, au Manitoba.

TOUTES réclamations contre la succession ci-haut mentionnée devront être déposées à l'étude des soussignés au 202, boulevard Provencher, bureau 200, Saint-Boniface (Manitoba) R2H 0G3, le ou avant le 25e jour de janvier 1996.

Fait à Winnipeg, au Manitoba, ce 8e jour de décembre 1995.

DENISET ET BOILY
Procureur de la succession
À l'attention de Me Pierre Deniset

Jean-Guy Talbot, c.g.a.

TALBOT & ASSOCIÉS ASSOCIATES

Comptable général licencié/Certified General Accountant

Une firme qui reconnaît l'importance de prendre le temps avec chaque client, individuellement.

102, promenade

001848

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

Multiculturalisme et Citoyenneté Canada
Multiculturalism and Citizenship Canada

Ottawa K1A 1K5

Canada

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

15-21 déc. 1995

4134-7-95-1

ACTUEL

Le débat est lancé à la DSFM

Faut-il donner plus de poids à l'urbain?

Les commissaires de la Division scolaire franco-manitobaine (DSFM) devaient discuter d'une proposition touchant la représentation régionale lors de leur réunion du 30 novembre, mais ils ont finalement décidé de reporter le débat à leur rencontre du 31 janvier, pour donner aux comités régionaux l'occasion de se pencher sur la question.

Marc Boily.

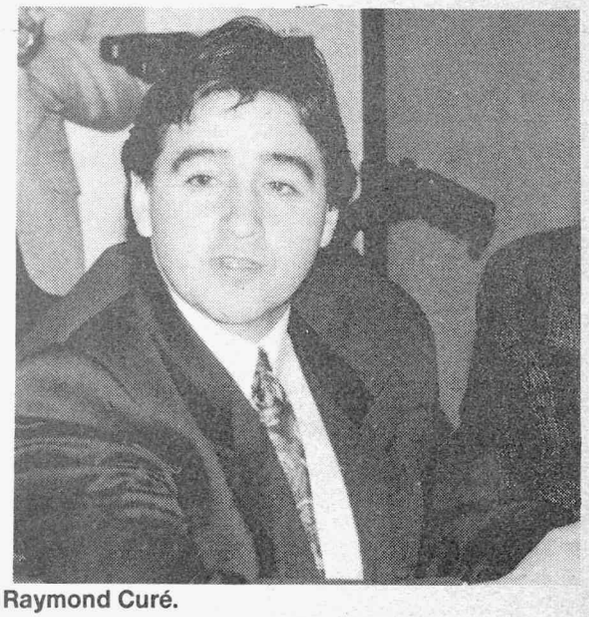

Archives La Liberté

Raymond Curé.

La proposition du commissaire Marc Boily veut que tous les comités de la DSFM aient le même type de représentation régionale, soit trois membres de la région urbaine, deux membres de la région est, et un membre des régions sud et ouest, pour un total de sept personnes.

«En ce moment, explique le commissaire, chaque comité est structuré différemment. Et parfois il y a des représentants régionaux, parfois il n'y en a pas.»

Le but de la proposition, selon son auteur, est d'assurer un équilibre plus équitable en ce qui a trait à la représentation des régions. «L'urbain a 44 % des élèves et seulement quatre commissaires sur 11», rappelle Marc Boily, qui précise qu'au Comité régional urbain, la proposition a été adoptée par huit voix contre deux.

Le 30 novembre, deux représentants régionaux et anciens commissaires, Raymond Curé de Saint-Pierre-Jolys et Tayeb Meridji de l'école Précieux-Sang, ont indiqué à titre de parents leur désaccord avec la proposition.

«Raymond Curé voulait que les régions aient le temps d'en discuter avant que les commissaires votent, explique Marc Boily, alors j'ai proposé que le débat et le vote soient tenus en janvier.»

Ouvrant le débat sur la représentation régionale, cette proposition, si elle était adoptée par les commissaires, pourrait en entraîner d'autres par la suite. «Il est certain que la DSFM est en évolution, acquiesce Marc Boily, et que le débat continue. Par exemple, j'ai déjà parlé de régionaliser les budgets. Mais cette proposition n'est pas menaçante: ces comités déblaient le travail et envoient des recommandations aux autres niveaux.»

Reste que Raymond Curé, représentant de la région Sud, se sent menacé. «Je trouve qu'il y a trop de monde sur ces comités, dit-il. Et je constate que la désignation régionale proposée abaisse l'apport du Sud. Et même si ce ne sont que des comités aviseurs, il est important que les recommandations qui en sortent viennent aussi des régions.»

Reconnaissant le poids relatif de l'urbain dans la DSFM, Raymond Curé croit cependant que les parents du rural qui ont accepté de faire partie de la DSFM l'ont fait en connaissant les règles du jeu fixées au départ. «Si ces règles changent maintenant, ce n'est pas pareil.» Il rappelle que beaucoup de parents n'ont pas voulu se joindre à la DSFM parce qu'ils craignaient que «l'urbain contrôle tout».

«Il y a un consensus autour de la régionalisation, a pour sa part constaté Marc Boily après les réunions des 33 représentants les 24, 25 et 26 novembre. Et tout le monde sait que équité ne veut pas dire égalité. Je serai l'un des défenseurs d'un minimum de programmes pour une école, qu'elle soit petite ou grande. Mais tous les secondaires, par exemple, ne peuvent pas avoir le programme de musique du Collège Louis-Riel. Il y a des choses qui coûtent plus cher dans les petites écoles; alors il faut aussi faire selon nos moyens.»

«Ce que nous voulons avoir, explique pour sa part Raymond Curé, ce ne sont pas des programmes pareils à ceux de la ville, mais une qualité comparable à celle des autres écoles de notre région. On entend des commentaires de certains, qui disent: on récolte plus d'argent dans notre région, et on veut garder cet argent. Ça, ça me fait peur aussi. Nous aussi en région, on apporte des choses.»

Grâce au niveau plus élevé des taxes scolaires et au bassin d'enfants plus grand, l'urbain récolte en effet plus d'argent qu'au rural. «C'est sûr qu'on est prêt à partager, lance Marc Boily. Mais pas au point d'enrichir leurs programmes en réduisant les nôtres.»

C'est pourquoi le commissaire prône une administration plus régionale des budgets: «Ça permettrait de trouver des solutions spécifiques pour des problèmes différents.»

Les prochaines rencontres des comités régionaux ont lieu aux dates suivantes: le 12 décembre pour l'Ouest, le 13 décembre pour l'Est et le 14 décembre pour le Sud et l'urbain.

Sylviane LANTHIER

001850

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

ÉDITORIAL

Imaginer des solutions durables

Au départ, l'assurance-chômage devait servir à aider les travailleurs et travailleuses à obtenir une aide financière qui leur permette de ne pas tout perdre pendant une recherche d'emploi. Depuis sa création, le Canada a connu plus de prospérité économique que de récessions: on aurait dû accumuler plus d'argent qu'il n'en fut réellement. Où est allé l'argent? On a bonifié le programme, mais il faut bien se résigner à penser qu'une partie a aussi été gaspillée par la bureaucratie.

Ainsi au fil des ans, recevoir «son» chômage était désormais considéré pour plusieurs comme un droit acquis, voire un mode de vie. Il était devenu monnaie courante de voir des gens travailler le nombre minimal de semaines requises et s'installer ensuite "sur le chômage" jusqu'à la prochaine fois. Une recherche d'emploi entre les deux? Mais à quoi bon puisqu'il y a le chômage...

Cette façon de percevoir systématiquement des prestations viciait la philosophie de base du programme, et à cet égard, il était temps que le gouvernement cherche des moyens de le modifier. En effet, les chômeurs saisonniers n'étaient plus stimulés à se recycler, ni même tentés de se trouver un emploi plus stable dans un autre domaine.

Le recyclage de la main d'oeuvre est pourtant primordial pour réussir à sortir le pays du chômage endémique auquel il fait face. Il existe des emplois au Canada, dont certains très payants pour lesquels, paradoxalement, il y a pénurie de main-d'oeuvre spécialisée. Cette situation montre à quel point l'aspect «formation professionnelle» doit demeurer le fer de lance de cette ambitieuse réforme qui veut, n'en doutons pas, remettre les Canadiens au travail. L'atteinte de ce dernier objectif permettra de réduire le déficit encore plus rapidement que n'importe quelle sombre coupure dans les programmes sociaux.

Le gouvernement ne doit plus subventionner, ni directement ni indirectement, des secteurs entiers d'activités économiques qui ne créent plus de richesse collective. Tous les employés saisonniers doivent apprendre à diversifier leurs talents et développer de nouvelles ambitions. Les emplois sont rares, cela est vrai, mais cela ne doit pas non plus empêcher les sans-emplois de développer d'autres habiletés ou d'imaginer des solutions durables.

Nous sommes loin des problèmes que l'on voit chaque jour à la télévision, comme les habitants de Moscou qui vendent leurs camisoles et leurs chaussettes pour survivre. Dans ces pays, même ex-communistes, il n'existe rien de comparable à nos pro-

LETTRES

Le journal La Liberté est ouvert à la publication de toute lettre à l'éditeur à condition que l'identité de l'auteur soit connue (les noms de plume ou pseudonymes ne sont pas acceptés) et qu'elle ne contienne pas de propos diffamatoires. La rédaction se réserve également le droit de limiter la longueur des lettres ou de retourner celles dont la formulation n'est pas claire.

Tout le personnel de
Legal Locksmith
vous souhaite un Joyeux Noël et une très heureuse nouvelle année.

Pour chaque copie* de clé que vous ferez faire chez nous, recevez un double supplémentaire gratuit! Cette offre est valide jusqu'au 23 décembre 1995.

**Ceci exclut les clés de haute sécurité.*

201, rue Marion, Saint-Boniface — 233-0111

Hôpital Saint-Boniface

Venez vous joindre à l'équipe des bénévoles de l'Hôpital Saint-Boniface!

L'hôpital est à la recherche de bénévoles dévoués désirant p
ticiper à des programmes pour venir en aide aux patients et au

001851

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

Multiculturalisme et Citoyenneté Canada
Multiculturalism and Citizenship Canada

Ottawa K1A 1K5

Canada

Document disclosed under the *Access to Informa*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l*

4134-7-95-1

ENTENTE SPÉCIALE CANADA-MANITOBA RELATIVE À LA MISE EN OEUVRE DE LA GESTION DES ÉCOLES FRANÇAISES

BUDGET 1995 - 1996

95.12.29

Francis

Pour information et classer.
Document qui avait été remis à
M. Dupocquin par la DSFM. Évidemment
ça ne tient plus.

Roger.

entcmbud
le 20 juin 1995

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

PRÉAMBULE

Le deuxième budget d'opération de la Division scolaire franco-manitobaine (DSFM) suit les grands principes énoncés et mis en place dans le premier. La différence notable de la DSFM avec les autres divisions a été plus apparente que jamais lors des derniers mois. L'étendue de son territoire, la spécificité de son mandat légiféré, le caractère unique de ses modalités de gestion ont présenté des défis particuliers.

Lors de l'élaboration du présent budget, la DSFM se devait de respecter les prémisses énoncées dans le premier budget, à savoir le statu quo et l'équité. Elle a également dû respecter ses obligations énoncées dans la Loi des écoles publiques et offrir un programme de phase d'accueil pour les ayants-droit dont les parents ont décidé de leur offrir une scolarité au sein de DSFM. Tel que prévu dans le premier budget, le respect de ces têtes de chapitres a entraîné des dépenses supplémentaires, inhérentes à une mise en oeuvre. Cependant, certaines dépenses sont de nouveau présentes cette année, à cause justement de la spécificité de la DSFM.

L'ENTENTE

Le but de l'entente selon l'article 1.1 est d'établir un cadre de collaboration entre le Canada et le Manitoba en vue de la mise en oeuvre d'un système de gestion des écoles françaises au Manitoba.

L'entente vient contribuer aux dépenses supplémentaires encourues par le Manitoba par l'entremise de la DSFM pour :

I. la mise en oeuvre et le fonctionnement de la structure de gestion ;

II. les programmes destinés spécifiquement à l'enseignement en français langue première y compris l'acquisition ou l'élaboration de matériel pédagogique et de référence, ainsi que le développement de programmes et activités culturelles ;

III. le programme d'accueil conçu pour améliorer les habiletés en français des élèves dans le cas où ces habiletés ne remplissent pas les exigences linguistiques du programme français ;

IV. les immobilisations visant la construction ou la rénovation d'établissements scolaires.

L'entente vient s'ajouter au financement de base de la Division scolaire franco-manitobaine afin de faciliter et répondre aux besoins particuliers et de la mise en oeuvre de celle-ci.

Selon l'article 4.1, le gouvernement du Canada contribue, par l'entremise de cette entente, et le gouvernement du Manitoba s'est engagé à contribuer une somme au moins équivalente à celle du Canada.

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

Nous déplorons toujours que le Manitoba ne contribue pas cette somme équivalente pour faciliter la mise en oeuvre. D'ailleurs, la décision de la Cours Suprême a précisé les obligations du gouvernement provincial relativement à l'aspect réparateur dans le secteur de l'éducation française. Parallèlement, la loi manitobaine légiférant l'éducation française reconnait et oblige la division scolaire à encourir des frais dans des domaines tels la phase d'accueil, le domaine culturel, et le processus consultatif.

La Division scolaire franco-manitobaine souhaite continuer les pourparlers afin de préciser les responsabilités respectives.

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

I. MISE EN OEUVRE ET FONCTIONNEMENT DE LA STRUCTURE DE GESTION

Bien qu'entamée depuis un an, la mise en oeuvre de la Division scolaire franco-manitobaine se fera sur une période de deux à cinq ans. Certaines dépenses sont directement liées à la mise en oeuvre de la division, et se reproduiront seulement dans les premières années. Cependant, d'autres dépenses additionnelles reviendront d'année en année à cause de la structure de l'institution.

A. REGROUPEMENTS ADMINISTRATIFS

Les différentes administrations dont le personnel a choisi d'oeuvrer au sein de la DSFM venaient des divisions scolaires cédantes, avec des habitudes, des ressources et des mentalités spécifiques à leur région et leur communauté. Regroupées dans le cadre de la DSFM, les besoins de ces administrations ont dû être adressés. De même, la poursuite et le partage d'objectifs divisionnaires communs ont dicté des démarches de rencontres mensuelles, essentielles à la mise en place d'une équipe dont les membres sont séparés par des distances inconnues dans les autres divisions scolaires. Ces frais de rencontre doivent continuer à être assurés.

Ces mêmes distances entre ces écoles imposent des frais de déplacement pour l'ensemble des services offerts aux écoles que ça soit administratif, la coordination des programmes, les services aux élèves et le maintien.

Coût envisagé : 110 000 $

B. PERSONNEL DE TRANSITION

La mise en oeuvre nécessite des ressources humaines aux tâches diverses, allant de la communication entre les paliers ainsi qu'avec la communauté de parents, de l'élaboration de politiques et procédures, de traduction de documents, de frais juridiques imposés par les divergences d'opinions sur les partages de biens et services avec les divisions scolaires cédantes jusqu'à coordination des ententes collectives.

Coût envisagé : 303 500 $

C. COMMUNICATION

Les liens entre les intervenants et intervenantes du système éducatif des parents, des diverses instances politiques, des membres de la communauté, des divisions scolaires cédantes et non-cédantes doivent être appuyés par une stratégie de

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

communication efficace. Les frais comprennent la préparation, la rédaction, l'impression, la traduction et la circulation de documents.

Coût envisagé : 86 000 $

D. LOCATION ET ACHATS D'ÉQUIPEMENT

Plusieurs dépenses d'équipement sont associées à la mise en oeuvre. On retrouve dans celles-ci, des coûts reliés à l'achat de bureaux, chaises, ordinateurs, étagères, etc. En plus, les divisions scolaires n'ont pas, de façon uniforme, laissé l'équipement (pupitres, tables, équipement de maintien) qui se retrouve au niveau divisionnaire pour le partage des écoles. On retrouve, également, un manque au niveau de l'équipement nécessaire pour la prestation de services aux élèves dans les domaines spécialisés.

Coûts envisagé : 123 400 $

E. DÉPENSES RELIÉES AUX SERVICES OFFERTS DANS LES PETITES ÉCOLES

La Cour suprême, par le biais de son jugement et la loi manitobaine, impose à la division scolaire la prestation de services qui permet le plus grand regroupement de la population d'élèves et nous engage à trouver des moyens à offrir les services aux élèves quel que soit leur lieu de résidence. Le maintien et l'accès à des petites écoles imposent des dépenses additionnelles en personnel, direction, auxiliaires, professeurs, en matériaux et ou en location d'espace.

En plus, la Division scolaire franco-manitobaine a reçu le mandat de mettre sur pied un programme de français dans la 21e école de la division : il s'agit de l'école de Laurier. Les frais à encourir sont reflétés dans le présent budget. D'autre part, les 20 autres établissements scolaires de la DSFM ne sont pas uniformes. Il y a un éventail qui va d'écoles où la population estudiantine augmente au point de taxer sévèrement les capacités d'accueil de l'établissement en question, jusqu'aux petites écoles où la population ne croît pas autant mais où les besoins (pédagogiques ou autres) doivent être assurés de façon similaire.

Coût envisagé : 592 300 $

F. STRUCTURE DIVISIONNAIRE ET GESTION

La structure politique, composée des trois paliers de gestion, prescrite par la Loi, occasionne des dépenses additionnelles. Le processus de communication auprès des représentant.e.s régionaux.ales impose l'existence de comités qui regroupent

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

les intervenant.e.s des régions. Les dépenses comprennent des honoraires, des déplacements, des frais de représentation, des frais de secrétariat et des frais de formation.

Coût envisagé : 191 240 $

H. COÛT DE TRANSPORT

L'étendue du territoire de la DSFM occasionne des dépenses additionnelles. Bien que le gouvernement provincial ait éliminé les subventions destinées au transport des élèves du secondaire, en région urbaine, la réalité de la DSFM est néanmoins que les élèves du secondaire ont accès seulement à un secondaire situé dans la région de Saint-Boniface. Il faut donc fournir un appui financier pour rendre accessible cette école secondaire aux élèves, de partout dans la région de Winnipeg.

En plus, l'accès aux petites écoles en régions rurales occasionne des dépenses plus élevées.

L'accès au service de transport est nécessaire si l'accès à l'éducation française est indéniable aux ayants-droit.

Coût envisagé : 190 000 $

I. L'HARMONISATION DE LA DISPARITÉ

Les vingt-et-une écoles en provenance de dix divisions scolaires cédantes offrent des programmes variés. En plus, la méthode de prestation, soit par les ressources humaines ou techniques, doit être harmonisée de façon juste, équitable et autant que possible égale. Au cours de la prochaine année, des fonds doivent être réservés à cette harmonisation.

Coût envisagé : 425 000 $

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

II. PROGRAMMES DESTINÉS SPÉCIFIQUEMENT À L'ENSEIGNEMENT EN FRANÇAIS

La qualité des programmes académiques offerts à la DSFM a eu pour conséquence, après un an de mise en oeuvre, d'attirer l'inscription de 200 élèves. Le présent budget est d'ailleurs axé sur la pédagogie, et tente de répondre aux objectifs établis à la fois par la Commission scolaire franco-manitobaine et par le ministère de l'Éducation et de la Formation professionnelle. En cela, l'éducation musicale, l'éducation physique et les sports parascolaires, la mise en oeuvre de programmes pédagogiques, le projet éducatif divisionnaire en écriture, l'enseignement à distance, l'intégration à la technologie (dont l'uniformisation et la mise en place d'équipement adéquat posent des défis, financiers et autres) sont les différents éléments qui alimentent les décisions budgétaires énumérées ci-après. Là encore, la DSFM doit faire face aux problèmes posés par les relations avec les divisions scolaires cédantes qui, dans certains cas, ont conservé l'équipement essentiel ou de base de ces activités. La DSFM a dû faire des choix difficiles au cours des derniers mois et doit poursuivre ses efforts pour se doter de l'équipement nécessaire dans toutes les disciplines offertes dans les autres divisions scolaires.

Le secteur de la programmation est le secteur le plus crucial pour les succès des démarches entreprises par la DSFM. En effet, sans une programmation adéquate, elle ne pourra attirer les élèves qui, de droit, doivent bénéficier de ses services. De plus, la communauté de parents qui ont désiré et choisi la gestion scolaire francophone, ont accepté que lors de la première année d'opérations, la DSFM ne soit pas en mesure de répondre à toutes les attentes formulées depuis des décennies de revendications.

Cette même communauté de parents exige l'équité et la parité dans la programmation offerte par la Division scolaire franco-manitobaine.

A. ÉQUITÉ DANS L'OFFRE DE PROGRAMMES

La Division scolaire franco-manitobaine souhaite réduire les disparités dans le domaine de la programmation pédagogique entre ses écoles. Pour ce faire, il faudra des sommes additionnelles dans les secteurs d'éducation musicale, d'activités sportives et para-scolaires, centre de ressources, et d'éducation à distance. La DSFM a, en plus, voulu prioriser l'intégration de la technologie dans sa programmation et tente d'y arriver de façon juste et équitable pour toutes ses écoles. Elle se propose de le faire par étapes et donc souhaite y accorder une somme importante dès la première phase.

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

Coût envisagé :

-éducation musicale	60 000 $
-activités sportives	63 000
-éducation à distance	72 400
-centre de ressources	206 500
-projet d'écriture	21 000
-intégration de la technologie	750 000
	1 172 900 $

B. ÉQUITÉ DANS LA PRESTATION DE LA PROGRAMMATION

Autant la programmation peut varier dans les vingt écoles, autant les ressources humaines varient pour la prestation de services. La Division scolaire franco-manitobaine a mis en place un moyen qui tente de rendre justice à toutes ses écoles par l'entremise d'un minimum d'accès à toute la gamme des services. Pour y arriver, il faut fournir une équipe professionnelle d'appui aux écoles. En plus, la DSFM se propose de regrouper ses professionnels dans des rencontres de mise en oeuvre de la programmation.

Coût envisagé : 459 900 $

C. ACTIVITÉS CULTURELLES

Les activités culturelles sont la conséquence directe de la mission dont s'est dotée la DSFM, assurant ainsi à la langue et à la culture francophones la place de choix qui lui revient de droit et qui lui assure sa spécificité au sein de la province du Manitoba. Elles permettent de forger des liens puissants ainsi qu'un sentiment d'unité et d'appartenance, conditions sine qua non d'une division scolaire francophone. Les élèves qui ont participé aux activités culturelles ainsi que les directeurs.trices des établissements scolaires ont tous et toutes fait état du rôle essentiel des différentes activités culturelles dans les efforts d'unité déployés cette année. Une telle identité et un tel sentiment d'appartenance doivent de nouveau être recherchés au cours de la prochaine année pour permettre un élan plus soutenu vers l'avenir.

Coût envisagé : 284 000 $

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

III. LE PROGRAMME D'ACCUEIL

La phase d'accueil, légiférée, a vécu ses premières expériences. Le bilan est positif. Il faudra cependant que la DSFM poursuive et consolide les efforts entrepris dans ce sens, tant auprès des élèves qui font partie de ce programme que des parents qui ont choisi la DSFM. Là encore, les enjeux dépassent la DSFM et concernent la communauté franco-manitobaine dans son ensemble. La phase d'accueil est le véhicule privilégié par la législation pour permettre l'épanouissement de la communauté franco-manitobaine.

La phase d'accueil va plus loin qu'une discipline curriculaire. Elle englobe l'ensemble de la scolarité d'un ayant-droit dont les compétences linguistiques ne satisfont pas aux critères de qualité en vigueur à la DSFM. Elle englobe également la vie familiale de l'élève en ce sens que les parents qui ont choisi la gestion scolaire francophone doivent être en mesure d'appuyer de façon efficace les efforts déployés en salle de classe. Ces parents doivent être rencontrés, sensibilisés et entendus dans leurs démarches. Pour cela, il y a des frais non seulement de déplacement mais également de matériel spécifique à développer pour donner à ces élèves, dans les délais les plus brefs, des outils de communication et d'intégration dans leur milieu scolaire, tout en respectant son individualité.

Coût envisagé : 673 240 $

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

SOMMAIRE DES COÛTS ENVISAGÉS

A.	MISE EN OEUVRE	
1.	regroupements administratifs	110 000
2.	personnel de transition	303 500
3.	communication	86 000
4.	équipement	123 400
5.	offre des programmes	592 300
6.	gestion	191 240
7.	étude globale	40 000
8.	transport	190 000
9.	harmonisation	425 000
		2 061 440 $
B.	PROGRAMMES	
1.	équité de la programmation	1 172 900 $
2.	équité dans la livraison	459 900
3.	activités culturelles	284 000
		1 916 800 $
C.	PHASE D'ACCUEIL	673 400 $
	TOTAL DES COÛTS ENVISAGÉS	4 651 640 $

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

4134-795-1

Manitoba

Éducation et Formation professionnelle

Bureau de l'éducation française

Édifice Robert-Fletcher
1181 avenue Portage
local 509
Winnipeg MB R3G 0T3
CANADA

Téléphone : (204) 945-6916
Télécopieur : (204) 945-1625

95.12.29
A: Francis
de Roger.

Le 18 décembre 1995

Monsieur Roger Farley
Chef
Opérations et coordination régionale
Programmes d'appui aux langues officielles
Patrimoine canadien
Terrasses de la Chaudière
15 rue Eddy
10e étage Pièce 10E2
Ottawa ON K1A 0M5

Patrimoine canadien
Opérations et coordination régionale

DEC 29 1995

Canadian Heritage
Operations and Regional Coordination

Monsieur,

Suite à notre conversation téléphonique récente au sujet du budget révisé 1995-1996 au montant de 3 500 000 $, nous sommes toujours en attente de ce document en provenance de la Division scolaire franco-manitobaine n° 49 (DSFM).

Quant à votre suggestion que le ministère du Patrimoine canadien pourrait considérer une demande provisoire du Manitoba, il nous sera possible de poursuivre cette démarche dans l'optique d'expédier dans les meilleurs délais un premier versement de l'ordre de 1 500 000 $ pour la deuxième année de l'Entente spéciale Canada-Manitoba pour la mise en oeuvre de la gestion des écoles françaises. À cette fin, vous trouverez ci-joint un budget intérimaire reflétant les attributions ajustées à la baisse sous les trois grandes rubriques de l'Entente. Cette soumission se veut provisoire et pourra être modifiée, s'il y a lieu, lorsque le budget révisé aura été reçu de la DSFM pour la somme approuvée de 3 500 000 $. De plus, cette soumission propose des dépenses anticipées jusqu'au 30 juin 1996, soit la fin de l'année financière de la DSFM, tout en reconnaissant que la deuxième année de l'Entente spéciale sera terminée le 31 mars 1996, selon les dispositions à cet effet. Ainsi, un deuxième versement au montant de 1 500 000 $ est prévu par le 31 mars 1996 et un dernier versement de l'ordre de 500 000 $ sera reporté à la troisième année de l'Entente 1996-1997 et effectué par le 30 juin 1996.

Je vous prie d'agréer mes salutations cordiales.

Le directeur des services de soutien,

Henri Grimard

Henri Grimard

/pl

c. Guy L. Roy, Sous-ministre adjoint

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

ENTENTE SPÉCIALE CANADA-MANITOBA RELATIVE À LA MISE EN OEUVRE DE LA GESTION DES ÉCOLES FRANÇAISES - BUDGET PROVISOIRE 1995-1996 JUSQU'AU 30 JUIN 1996

PROJETS OU ACTIVITÉS	COÛTS TOTAUX $	CONTRIBUTION DU CANADA $
A. MISE EN OEUVRE ET FONCTIONNEMENT DE LA STRUCTURE DE GESTION 1. regroupements administratifs 2. personnel de transition 3. communication 4. location et achats d'équipement 5. dépenses reliées aux services offerts dans les petites écoles 6. structure divisionnaire et gestion 7. étude globale 8. coût du transport 9. harmonisation de la disparité		
TOTAL	2 350 000	1 551 134
B. PROGRAMMES DESTINÉS SPÉCIFIQUEMENT À L'ENSEIGNEMENT EN FRANÇAIS 1. équité dans l'offre des programmes 2. équité dans la prestation de la programmation 3. activités culturelles		
TOTAL	4 818 334	1 442 200
C. PROGRAMME D'ACCUEIL		
TOTAL	506 666	506 666
GRAND TOTAL - BUDGET PROVISOIRE 1995-1996 JUSQU'AU 30 JUIN 1996	7 675 000	3 500 000

Document disclosed under the Access to Information Act
Document divulgué en vertu de la Loi sur l'accès à l'information

Éducation et Formation professionnelle

Manitoba **Education and Training**

BORDEREAU DE TRANSMISSION PAR TÉLÉCOPIEUR / FACSIMILE TRANSMISSION COVER SHEET

DATE : Le 18 décembre 1995

DESTINATAIRE/TO :	***EXPÉDITEUR/FROM :***
Nom/Name : Regan Harley	*Nom/Name :* Henri Giguère
Bureau/Office :	*Bureau/Office :* Bureau de l'éducation française Local 509, 1181 avenue Portage Winnipeg MB R3G 0T3
N° de téléphone/Phone N° :	*N° de téléphone/Phone N° :* (204) 945-6919
N° de télécopieur/Fax N° : 819-953-6580	*N° de télécopieur/Fax N° :* (204) 945-1625

NOMBRE TOTAL DE PAGES (Y COMPRIS CELLE-CI)/TOTAL NUMBER OF PAGES (INCLUDING THIS ONE) 3

L'ORIGINAL À SUIVRE/ORIGINAL TO FOLLOW ..... *OUI/YES* ☐ *NON/NO* ☐

COMMENTAIRES/REMARKS :

Tel que discuté :

95.12.19

Francis

Préparer une recommandation
de M. Dupuy en expliquant
que c'est une demande prématurée

Merci

La présente communication est destinée à la personne ou au bureau ci-haut mentionné et pourrait contenir des renseignements confidentiels qui sont, en vertu de la loi, l'objet d'une dispense en matière de communication. Si vous recevez cette communication par erreur, veuillez téléphoner l'expéditeur ou l'opérateur immédiatement.	This fax transmission is intended for the use of the individual or office noted above, and may contain information that is private, confidential, and exempt from disclosure under law. If you received this transmission in error, please notify the sender or operator immediately by telephone.

POUR TOUTE DIFFICULTÉ DE TRANSMISSION, VEUILLEZ APPELER L'OPÉRATEUR : Danielle LaRocque *N° de téléphone : (204) 945-*6919

IF THERE ARE ANY TRANSMISSION PROBLEMS, PLEASE CALL OPERATOR : _____ Phone N° : (204) 945-_____

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

Manitoba

Éducation et Formation professionnelle

Bureau de l'éducation française

Édifice Robert-Fletcher
1181 avenue Portage
local 509
Winnipeg MB R3G 0T3
CANADA

Téléphone : (204) 945-6916
Télécopieur : (204) 945-1625

Le 18 décembre 1995

Monsieur Roger Farley
Chef
Opérations et coordination régionale
Programmes d'appui aux langues officielles
Patrimoine canadien
Terrasses de la Chaudière
15 rue Eddy
10e étage Pièce 10E2
Ottawa ON K1A 0M5

Monsieur,

Suite à notre conversation téléphonique récente au sujet du budget révisé 1995-1996 au montant de 3 500 000 $, nous sommes toujours en attente de ce document en provenance de la Division scolaire franco-manitobaine n° 49 (DSFM).

Quant à votre suggestion que le ministère du Patrimoine canadien pourrait considérer une demande provisoire du Manitoba, il nous sera possible de poursuivre cette démarche dans l'optique d'expédier dans les meilleurs délais un premier versement de l'ordre de 1 500 000 $ pour la deuxième année de l'Entente spéciale Canada-Manitoba pour la mise en oeuvre de la gestion des écoles françaises. À cette fin, vous trouverez ci-joint un budget intérimaire reflétant les attributions ajustées à la baisse sous les trois grandes rubriques de l'Entente. Cette soumission se veut provisoire et pourra être modifiée, s'il y a lieu, lorsque le budget révisé aura été reçu de la DSFM pour la somme approuvée de 3 500 000 $. De plus, cette soumission propose des dépenses anticipées jusqu'au 30 juin 1996, soit la fin de l'année financière de la DSFM, tout en reconnaissant que la deuxième année de l'Entente spéciale sera terminée le 31 mars 1996, selon les dispositions à cet effet. Ainsi, un deuxième versement au montant de 1 500 000 $ est prévu par le 31 mars 1996 et un dernier versement de l'ordre de 500 000 $ sera reporté à la troisième année de l'Entente 1996-1997 et effectué par le 30 juin 1996.

Je vous prie d'agréer mes salutations cordiales.

Le directeur des services de soutien,

Henri Grimard

Henri Grimard

/pl

c. Guy L. Roy, Sous-ministre adjoint

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

ENTENTE SPÉCIALE CANADA-MANITOBA RELATIVE À LA MISE EN OEUVRE DE LA GESTION DES ÉCOLES FRANÇAISES - BUDGET PROVISOIRE 1995-1996 JUSQU'AU 30 JUIN 1996

PROJETS OU ACTIVITÉS	COÛTS TOTAUX $	CONTRIBUTION DU CANADA $
A. MISE EN OEUVRE ET FONCTIONNEMENT DE LA STRUCTURE DE GESTION 1. regroupements administratifs 2. personnel de transition 3. communication 4. location et achats d'équipement 5. dépenses reliées aux services offerts dans les petites écoles 6. structure divisionnaire et gestion 7. étude globale 8. coût du transport 9. harmonisation de la disparité		
TOTAL	2 350 000	1 551 134
B. PROGRAMMES DESTINÉS SPÉCIFIQUEMENT À L'ENSEIGNEMENT EN FRANÇAIS 1. équité dans l'offre des programmes 2. équité dans la prestation de la programmation 3. activités culturelles		
TOTAL	4 818 334	1 442 200
C. PROGRAMME D'ACCUEIL		
TOTAL	506 666	506 666
GRAND TOTAL - BUDGET PROVISOIRE 1995-1996 JUSQU'AU 30 JUIN 1996	7 675 000	3 500 000

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

ENTENTE SPÉCIALE CANADA-MANITOBA RELATIVE À LA MISE EN OEUVRE
DE LA GESTION DES ÉCOLES FRANÇAISES

PROJETS ET ACTIVITÉS APPROUVÉS EN 1995-1996	Coûts totaux $? juillet 1995 30 juin 1996		1995-1996 1er 1995 au 31 mars 1996	Contribution du Canada $		1995-1996
		prorata -14.285714				
A) Mise en oeuvre et fonctionnement de la structure de gestio	2350000	-335714.2857	2014285.714	1551134	-221590.57143	1329543.43
B) Programmes	4818334	-688333.4286	4130000.571	1442200	-206028.57143	1236171.430
C) Programme d'accueil	506666	-72380.85714	434285.1429	506666	-72380.857143	434285.143
TOTAL	7675000	-1096428.571	6578571.429	3500000	-500000	3000000

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

ENTENTE SPÉCIALE CANADA-MANITOBA RELATIVE À LA MISE EN OEUVRE DE LA GESTION DES ÉCOLES FRANÇAISES

PROJETS ET ACTIVITÉS APPROUVÉS EN 1995-1996

		Coûts totaux $	Contributio du Canada $
A)	MISE EN OEUVRE ET FONCTIONNEMENT DE LA STRUCTURE DE GESTION		
	REGROUPEMENTS ADMINISTRATIFS		
	PERSONNEL DE TRANSITION		
	COMMUNICATION		
	LOCATION ET ACHATS D'ÉQUIPEMENT		
	SERVICES OFFERTS DANS LES PETITES ÉCOLES		
	STRUCTURE DIVISIONNAIRE ET GESTION		
	ÉTUDE GLOBALE		
	COÛT DU TRANSPORT		
	HARMONISATION ET DISPARITÉ		
	TOTAL PARTIEL	2,350,000	1,551,134
B)	PROGRAMMES		
	ÉQUITÉ DANS L'OFFRE DES PROGRAMMES		
	ÉQUITÉ DANS LA PRESTATION DES PROGRAMMES		
	ACTIVITÉS CULTURELLES		
	TOTAL PARTIEL	4,818,334	1,442,200
C)	PROGRAMME D'ACCUEIL		
	TOTAL PARTIEL	506,666	506,666
	TOTAL	7,675,000	3,500,000

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

Éducation et Formation professionnelle

Manitoba **Education and Training**

4134-7-95-1

BORDEREAU DE TRANSMISSION PAR TÉLÉCOPIEUR / FACSIMILE TRANSMISSION COVER SHEET

DATE : Le 11 décembre 1995

DESTINATAIRE/TO :	***EXPÉDITEUR/FROM :***
Nom/Name : Roger Farley	*Nom/Name :* Henri Lamoureux
Bureau/Office :	*Bureau/Office :* Bureau de l'éducation française Local 509, 1181 avenue Portage Winnipeg MB R3G 0T3
N° de téléphone/Phone N° :	*N° de téléphone/Phone N° :* (204) 945-6919
N° de télécopieur/Fax N° : 819-953-9353	*N° de télécopieur/Fax N° :* (204) 945-1625

NOMBRE TOTAL DE PAGES (Y COMPRIS CELLE-CI)/TOTAL NUMBER OF PAGES (INCLUDING THIS ONE) 3

L'ORIGINAL À SUIVRE/ORIGINAL TO FOLLOW ..... *OUI/YES* ☐ *NON/NO* ☐

COMMENTAIRES/REMARKS :

Tel que discuté

Francis

avec Jean

La présente communication est destinée à la personne ou au bureau ci-haut mentionné et pourrait contenir des renseignements confidentiels qui sont, en vertu de la loi, l'objet d'une dispense en matière de communication. Si vous recevez cette communication par erreur, veuillez téléphoner l'expéditeur ou l'opérateur immédiatement.	This fax transmission is intended for the use of the individual or office noted above, and may contain information that is private, confidential, and exempt from disclosure under law. If you received this transmission in error, please notify the sender or operator immediately by telephone.

POUR TOUTE DIFFICULTÉ DE TRANSMISSION, VEUILLEZ APPELER L'OPÉRATEUR : Louiette LaRocha *N° de téléphone : (204) 945-*6919

IF THERE ARE ANY TRANSMISSION PROBLEMS, PLEASE CALL OPERATOR : _____ Phone N° : (204) 945-_____

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

ÉBAUCHE

Le 11 décembre 1995

Monsieur Roger Farley
Chef
Opérations et coordination régionale
Programmes d'appui aux langues officielles
Patrimoine canadien
Terrasses de la Chaudière
15 rue Eddy
10° étage Pièce 10E2
Ottawa ON K1A 0M5

Monsieur,

Suite à notre conversation téléphonique récente au sujet du budget révisé 1995-1996 au montant de 3 500 000 $, nous sommes toujours en attente de ce document en provenance de la Division scolaire franco-manitobaine n° 49 (DSFM).

Quant à votre suggestion que le ministère du Patrimoine canadien pourrait considérer une demande provisoire du Manitoba, il nous sera possible de poursuivre cette démarche dans l'optique d'expédier dans les meilleurs délais un premier versement pour la deuxième année de l'Entente spéciale Canada-Manitoba pour la mise en oeuvre de la gestion des écoles françaises. À cette fin, vous trouverez ci-joint un budget intérimaire reflétant les attributions ajustées à la baisse sous les trois grandes rubriques de l'Entente. Cette soumission se veut provisoire et pourra être modifiée, s'il y a lieu, lorsque le budget révisé aura été reçu de la DSFM pour la somme approuvée de 3 500 000 $.

Je vous prie d'agréer mes salutations cordiales.

Le directeur des services de soutien,

Henri Grimard

/pl

c. Guy L. Roy, Sous-ministre adjoint

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

ENTENTE SPÉCIALE CANADA-MANITOBA RELATIVE À LA MISE EN OEUVRE DE LA GESTION DES ÉCOLES FRANÇAISES - BUDGET ANNUEL PROVISOIRE 1995-1996

PROJETS OU ACTIVITÉS	COÛTS TOTAUX $	CONTRIBUTION DU CANADA $
A. MISE EN OEUVRE ET FONCTIONNEMENT DE LA STRUCTURE DE GESTION 1. regroupements administratifs 2. personnel de transition 3. communication 4. location et achats d'équipement 5. dépenses reliées aux services offerts dans les petites écoles 6. structure divisionnaire et gestion 7. étude globale 8. coût du transport 9. harmonisation de la disparité		
TOTAL	2 350 000	1 551 134
B. PROGRAMMES DESTINÉS SPÉCIFIQUEMENT À L'ENSEIGNEMENT EN FRANÇAIS 1. équité dans l'offre des programmes 2. équité dans la prestation de la programmation 3. activités culturelles		
TOTAL	4 818 334	1 442 200
C. PROGRAMME D'ACCUEIL		
TOTAL	506 666	506 666
GRAND TOTAL - BUDGET PROVISOIRE 1995-1996	7 675 000	3 500 000

Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'info...*

Pour de plus amples renseignements, composez le 982-2000

1,2 million $ en moins sur le budget 1995-1996

La ministre veut que la DSFM dépense moins

La Division scolaire franco-manitobaine (DSFM) va «consulter les régions au sujet du budget», a indiqué le président Aurèle Boisvert après que la ministre de l'Éducation, Linda McIntosh, ait demandé à la DSFM de retrancher 1,2 million $ de son budget de 1995-1996.

«Nous avions prévu dépenser cette année 4,7 millions $ sur les 15 millions $ octroyés par l'entente Canada-communauté», explique le président. La ministre, dit-il, «veut que nous dépensions 3,5 millions $ cette année.» L'entente Canada-communauté octroie à la DSFM 15 millions $ sur cinq ans.

«On voulait que la 2e année de la DSFM soit une grosse année du point de vue rattrapage, et c'est pour ça qu'on avait prévu dépenser beaucoup d'argent, explique Aurèle Boisvert. On va maintenant consulter nos régions pour savoir ce qu'elles en pensent.»

Les commissaires devaient aussi discuter du déficit enregistré au cours de la première année de la DSF, lors d'une rencontre spéciale tenue le mercredi 22 novembre. Aurèle Boisvert mentionne que les commissaires en sont encore «au niveau des consultations» et qu'ils attendent toujours un avis juridique sur les recours possibles.

S. L.

Aiguisez vos crayons, potassez vos dictionnaires! La Dictée des Amériques revient en force au Manitoba

COLLÈGE UNIVERSITAIRE DE SAINT-BONIFACE

Catégories

Juniors : *comprend les personnes âgées de moins de 18 ans au 31 mars 1996.*

Seniors : *comprend les personnes âgées de 18 ans et plus au 31 mars 1996.*

- Les juniors s'inscrivent par l'entremise de leur école et participent à une épreuve de qualification (le jeudi 30 novembre 1995). Un minimum de trois élèves par école sont choisis pour participer à la demi-finale du 13 janvier 1996 au CUSB.
- La demi-finale manitobaine aura lieu à 13 h 30 le samedi 13 janvier 1996 au CUSB (entrée rue Aulneau). Des prix de participation seront tirés et le CUSB décernera des bourses d'études – 300 $ pour le champion ou la championne et 200 $ pour son suppléant ou sa suppléante, catégorie junior.
- Les finalistes des deux catégories participeront à la grande finale de la Dictée des Amériques qui aura lieu à Québec le samedi 30 mars 1996. Leurs dépenses de transport, d'hébergement et de séjour seront payées.
- Les noms des gagnants ou des gagnantes seront dévoilés après la dictée.
- Date limite d'inscription : le 9 janvier 1996.

Renseignements et inscription : Veuillez communiquer avec le Service de perfectionnement linguistique en composant le 235-4440.

Des formulaires d'inscription sont disponibles au CUSB, à la Bibliothèque de Saint-Boniface, au Centre culturel franco-manitobain, dans les caisses populaires du Manitoba.

Remerciements

Commanditaires : Les caisses populaires du Manitoba
Appui financier ou techniques : L'Agence de voyages Intra D'Eschambault
La Division scolaire franco-manitobaine n° 49
Le Collège universitaire de Saint-Boniface

200, AVENUE DE LA CATHÉDRALE
SAINT-BONIFACE (MANITOBA) R2H OH7
(204) 233-0210

Centre Culturel Franco-Manitobain

est à la recherche d'un.e
RÉCEPTIONNISTE
à temps partiel
(durant la journée, en soirée et les fins de semaine)

Fonctions :

- responsable des appels téléphoniques, fournir des renseignements aux visiteurs et aux clients du Ccfm, dactylographie, vente de billets et autres

Exigences :

- bonne connaissance des deux langues officielles, parlées et écrites
- relations interpersonnelles, entregent
- faire preuve d'initiative
- bonne connaissance des ordinateurs (Macintosh)

Entrée en fonction : immédiate

Faites parvenir votre curriculum vitae avant le 5 décembre 1995 au :
Chef des services administratifs
Centre culturel franco-manitobain
340, boulevard Provencher
Saint-Boniface (MB) R2H OG7

Au service de toute la population du sud-est manitobain.

Arrangements et préarrangements funéraires.

SALON MORTUAIRE DESJARDINS
357, rue Des Meurons
Saint-Boniface (Manitoba) R2H 2N6

Edouard Robidoux
Domicile: 433-7925
Bureau: 233-4949 1-800-665-0488

4134-7-95-1

001873

L'Association des municipalités bilingues du Manitoba (AMBM) est heureuse d'annoncer la nomination de monsieur Maurice McCarthy au poste de commissaire industriel de la «Chambre de développement économique communautaire».

Natif du Manitoba, monsieur McCarthy a fait ses études à Saint-Boniface où il a acquis la maîtrise du français et de l'anglais.
Diplômé de l'Université du Manitoba (baccalauréat en Sciences–1967 et maîtrise en administration des affaires–1986, avec spécialisation en marketing et en finances), il détient aussi un certificat en administration de la *American Management Association* et un certificat de courtier en hypothèques de la Province de l'Ontario. Monsieur McCarthy connaît aussi les techniques marchandes, l'évaluation commerciale, l'informatique et la gestion du temps, entre autres.

Maurice McCarthy possède plus de 28 années d'expérience en affaires en tant que gestionnaire en chef d'entreprises où il a mis en valeur ses compétences en marketing, en production, en distribution, en recherche et développement, en finances et en gestion des ressources humaines.

Maurice McCarthy a eu l'occasion de travailler dans plusieurs villes canadiennes, incluant sept années au Québec (Montréal et Sherbrooke) et tout récemment à Winnipeg 2000 à titre de consultant en développement économique et responsable de l'«initiative francophone» où il a déjà fait preuve de ses talents et de la qualité de ses contacts.

Maurice McCarthy entrera en fonction le 1er janvier 1996.

Saint-Boniface a reçu le mandat, en collaboration avec la Fédération des cégeps du Québec, de s'occuper de la gestion du réseau pour la première année.

Dans un autre ordre d'idées, mentionnons que l'École technique et professionnelle offre depuis un [illegible] Boniface, a pour but de former des auxiliaires capables de venir en aide à des bénéficiaires sous la surveillance de professionnels.

Le cours comprend 165 heures de théorie dont 45 portant strictement sur les soins à domicile ainsi

Le cours de formation en soins de santé à domicile sera offert à toute la population à partir du 8 janvier, par l'entremise de cours du soir. Pour info: 233-0210.

Carole THIBEAULT

Encouragez nos annonceurs!

LA GUIGNOLÉE ARRIVE!

Le samedi 9 décembre 1995

La Guignolée débutera à 19 h
devant le Collège universitaire de Saint-Boniface.

Amenez vos ami(e)s! Apportez vos lanternes!
Habillez-vous chaudement! Suivez la charrette de chevaux!
Chantez des cantiques de Noël dans les rues de Saint-Boniface!
Aidez à recueillir de la nourriture et de l'argent pour le Winnipeg Harvest!

Venez nombreux et nombreuses!

La Guignolée passera dans les rues de la Cathédrale, Masson, Langevin, Dollard, Louis -Riel, Jeanne- d'Arc, Despins et Aulneau.

La Guignolée est organisée par:
Les Associé(e)s du Fort Gibraltar
La Compagnie du Sieur de La Vérendrye
L'Association des étudiant(e)s du CUSB
Chiens de soleil
Le Bureau de soutien de développement du CUSB

001874

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

Multiculturalisme et Citoyenneté Canada
Multiculturalism and Citizenship Canada

Ottawa K1A 1K5

Canada

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

BEST AVAILABLE COPY

4134-7-95-1

Author: Roger Farley at JLS7-HULL
Date: 95-12-06 13:34
Priority: Normal
TO: Paul-Émile Leblanc
CC: Hilaire Lemoine
CC: Francis Landry
CC: Diane Leclercq at WINNIPEG-PARKS
Subject: Gestion scolaire au manitoba

---------- Message Contents ----------

Je viens d'avoir une conversation avec Henri Grimard au sujet de la demande pour cette année. On se souviendra que la DSFM estimait ses besoins à 4,7 M $ et le ministère de l'Éducation veut leur octroyer 3,5 M $.

Dans l'édition de la semaine dernière de La Liberté, on disait que la ministre demande à la DSFM de couper 1,2 M $ (différence entre 4,7 et 3,5) dans son budget. Face à cette situation la DSFM a donc décidé d'entreprendre une consultation régionale. Henri rencontre Raymond Bisson vendredi pour faire le point sur le budget et la consultation.

Henri m'informe donc que ces démarches ajoutent des délais supplémentaires et qu'en conséquence, la ministre ne pourra pas nous faire parvenir une demande avant la mi-janvier au mieux.

Sachant qu'en bout de ligne la pression finirait par aboutir sur Patrimoine quand les coffres de la DSFM seront à sec, j'ai proposé à Henri d'examiner la possibilité pour sa ministre de nous faire parvenir une demande préliminaire en indiquant que le budget ne peut être établit de façon définitive avant plusieurs semaines mais que les besoins sont réels.

Nous pourrions alors faire une recommandation au ministre et faire un premier versement. Le deuxième versement serait fait à la fin de l'année financière et serait ajusté pour tenir compte du budget final et des états financiers intérimaires.

Henri me dit qu'il va vérifier avec Guy Roy et R. Bisson de sorte que nous puissions recevoir cette demande avant Noël.

Roger F.

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

95.11.27

Paul-Émile,

J'ai eu vos mon message électronique de la semaine dernière suite à ma conversation avec Henri Edmond. Il y a eu erreur dans les chiffres : le déficit réel devrait être autour de 700 000$, c'est sérieux mais moins dramatique. Henri doit me rappeler la semaine prochaine (4-5 déc.).

Merci Roger.

001877

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

compte tenu
du M. d'avoir
une rencontre

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

Francie 4134-7-95-1

200a-170, rue Marion • Saint-Boniface (Manitoba) R2H 0T4
bur: (204) 231-1371 • 1-800-665-5148 télécopieur: (204) 233-0358

la commission nationale des parents francophones

Envoi par télécopieur: (204) 233-0358

Date: le 23 nov/95 — AC

Pour: Hilaire Lemoine
Paul Emile Leblanc

De: Armand B.

✓ *Pour votre information*

___ *Tel que demandé*

___ *Tel qu'entendu*

___ *Vos commentaires, s.v.p.*

Paul Emile
Une rencontre avec C. Roy n'impose ce n'est pas !

NOTE:

Roger
J'en parle à Hilaire à la première occasion
RL

NOMBRE DE PAGES (incluant page FAX) 2

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

ACTUEL

Le déficit de la DSFM: 800 000 $ ou 1,5 million $?

Qui doit payer pour la francisation?

Les commissaires de la Division scolaire franco-manitobaine (DSFM) ont appris lors de leur rencontre du 9 novembre que le déficit encouru pendant l'année 1994-1995 atteint 1,5 million $. Ce déficit pourrait diminuer à 800 000 $ si le gouvernement accepte de financer tous les coûts inhérents à la francisation.

Comme l'explique le nouveau président, Aurèle Boisvert, les divisions scolaires peuvent recevoir de la Province des fonds additionnels pour répondre à des besoins spéciaux des élèves. La DSFM voudrait que la phase d'accueil soit considérée dans ce programme quand le gouvernement fait le calcul de son financement. La DSFM estime que si cela avait été fait, le gouvernement lui aurait accordé 639 942 $ de plus pour la francisation.

Au lieu de quoi, le gouvernement a comptabilisé tous les coûts reliés à la francisation dans la programmation régulière de la Division scolaire, qui s'est vue accorder 300 000 $ au chapitre de la francisation, plutôt que les 900 000 $ budgetisés.

Archives La Liberté

Aurèle Boisvert: Il faudra ajuster le budget de l'année en cours.

Les commissaires ont donc décidé de demander un avis juridique pour étudier les recours qui s'offrent à eux, ce dont ils discuteront lors d'une prochaine rencontre le 22 novembre. «Nous aurons toujours une clientèle d'ayants droit qui aura un intense besoin de francisation», rappelle le président, qui constate que si la Province a reconnu ce fait dans la loi créant la DSFM, «elle ne le reconnaît pas dans ses budgets».

«Le fédéral nous dit: vous pouvez financer la phase d'accueil à même la subvention de l'Entente Canada-Manitoba», mais cette subvention d'une durée de cinq ans, lance Aurèle Boisvert, «est prévue pour des projets à court terme tandis que de la francisation, on en fera toujours».

Mais cela n'explique pas l'ensemble du déficit de la première année. «Rappelons que la Division scolaire avait soumis son premier budget le 30 juin 1994 et que le gouvernement n'avait donné aucune suite avant la fin de novembre, explique le président. Après quoi, il nous avait demandé de couper 1,4 million $ alors que l'année scolaire était entamée et le personnel, engagé. On s'est serré la ceinture et on a coupé 868 000 $.»

Conscients qu'il est «illégal de soumettre un budget déficitaire», les commissaires doivent aussi étudier les effets de ce déficit sur le budget de l'année en cours. Cette question relance également celle du surplus des divisions scolaires cédantes. La DSFM a déjà demandé à ces divisions de «céder la partie qui nous revient dans les biens communs, ce qui inclut la réserve mais ne s'arrête pas là».

Aurèle Boisvert cite en exemple le cas du village de Sainte-Anne-des-Chênes, où il existe trois écoles qui appartenaient toutes à une seule division scolaire avant que l'école Pointe-des-Chênes ne se joigne à la DSFM. «Il y avait trois écoles mais juste un tracteur pour couper l'herbe. Où est le tracteur aujourd'hui? Pas à la DSFM, en tout cas.»

Jusqu'ici, seule la division Seine a partagé son surplus avec la DSFM. «Ç'a été fort apprécié. Mais ce sont les parents qui ont obtenu ça. Et la Seine a posé comme condition que cet argent soit dépensé dans les anciennes écoles de son territoire.

«Les autres ne veulent pas partager parce que la loi ne les oblige pas à le faire et elles ne se sentent pas d'obligation morale non plus. J'espère voir un changement dans cette attitude.»

Le président de la DSFM table entre autres sur la révision des frontières scolaires que prépare le gouvernement, et qui devrait voir le nombre de divisions diminuer considérablement. Des divisions seront fusionnées, ce qui devrait créer «une mentalité de partage» puisque l'ensemble des ressources et des biens devra être redistribué.

Aurèle Boisvert espère que le gouvernement — qui, rappelle-t-il, a admis que sa loi sur la DSFM n'était pas parfaite — saisira l'occasion de cette réforme pour inviter les divisions à partager également avec les écoles françaises qui étaient sur leur territoire. «Je ne suis pas optimiste, mais ce serait une occasion de lancer le message et de procéder à l'ajustement des règlements de la loi sur la gestion scolaire.»

Sylviane LANTHIER

T'es parent avec qui, toi?

Bonjour! Je m'appelle Thierry Louis Sterckeman. J'ai deux ans et je suis né le 17 août 1993 à l'Hôpital Saint-Boniface. J'aimerais vous présenter mon petit frère, Julien Paul Sterckeman qui vient de naître le 8 août 1995.

Nos parents sont Carol (Riera) et Bruno Sterckeman qui vivent en semaine à Saint-Boniface, mais leur cœur est à leur ferme à Saint-Labre.

Nos grands-parents vivent malheureusement loin de nous. Louis Caron et Pierre Sterckeman en France et Camilla et Edilberto Riera à Vancouver.

Mon parrain est Louis Allain de Saint-Laurent et ma marraine est Louise Gauthier de Saint-Claude. Julien va avoir comme parrain et marraine Nicole et Pierre Dizengremel de La Broquerie.

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

pr Patel-Emile

DIVISION SCOLAIRE FRANCO-MANITOBAINE Nº 49

131 boulevard Provencher, bureau 112
Saint-Boniface MB R2H 0G2
Téléphone: 982-8950 - Télécopieur: 982-8955

② Roger Farley
Nord

Louis Tétrault
Président

Marc Boily
Vice-président

Raymond Bisson
Directeur général

Cécile Berard
Secrétaire-trésorière

«Apprendre et grandir ensemble»

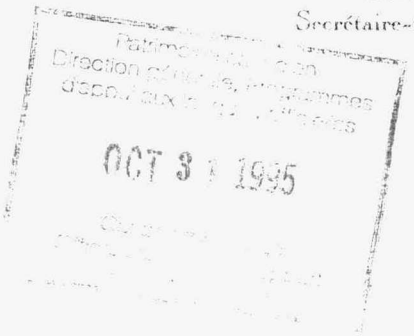

4134-7-95-1

Le 19 octobre 1995

Monsieur Roger Collet
Patrimoine canadien
Édifice Jules-Léger
15, rue Eddy
Hull QC K1A 0M5

Monsieur,

C'est en mon nom et au nom de M^me^ Cécile Berard que je vous remercie, ainsi que les membres de votre équipe, de l'excellent accueil qui nous a été réservé à l'occasion de notre récente visite à Ottawa.

Cette rencontre nous a permis de faire le point sur la mise en oeuvre de la gestion de la Division scolaire franco-manitobaine (DSFM). Il est important que l'on puisse discuter des succès réalisés ainsi que des défis qu'il nous restent à relever. Nous apprécions le fait que nous pouvons travailler avec vous dans le but de trouver les moyens qui nous permettront de surmonter les obstacles actuels et éventuels qui pourraient nuire au fonctionnement à long terme de la DSFM.

Nous apprécions votre engagement et votre appui, deux ingrédients qui nous aident grandement à diriger ce projet vers la réussite pour l'ensemble de la communauté franco-manitobaine.

Nous réitérons nos remerciements et nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les plus cordiaux.

Le directeur général,

Raymond Bisson

Raymond Bisson

RB/yl

cc : N. Dupasquier, H. Lemoine, R. Farley

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

4134-7-95-1

Author: Roger Farley at JLS7-HULL
Date: 95-11-22 17:39
Priority: Normal
Receipt Requested
TO: Paul-Émile Leblanc
CC: Francis Landry
Subject: Gestion scolaire au Manitoba
---------- Message Contents ----------

Je viens d'avoir une conversation avec Henri Grimard pour faire le point sur le dossier de la gestion scolaire.

Il m'a informé qu'il a eu ce matin même une bonne conversation avec Aurèle Boisvert et il était heureux d'entendre qu'il "posait les bonnes questions".

M. Boisvert a admis que les chiffres du déficit cités dans La Liberté étaient erronnés et que cela a occasionné beaucoup de travail pour rectifier les faits. Le vrai déficit (les chiffres exacts et officiels ne sont pas encore connus) devrait être autour de 700 000 $ à 800 000 $ au lieu du 1,5 M $ mentionné.

Henri doit mettre à la poste demain une troisième lettre demandant à la DSFM de fournir ses états financiers finaux et sa demande révisée pour l'année en cours. Il demande ces documents pour le 1er décembre pour être en mesure de nous les faire parvenir dans la semaine du 4 décembre. Idéalement il serait souhaitable que nous puissions faire approuver la recommandation avant Noël pour faire un premier versement au début de janvier.

Il semble confiant que les relations entre le ministère et la DSFM seront mieux avec 5 nouveaux commissaires et un nouveau président.

Roger F

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

Multiculturalism and Citizenship Canada
Multiculturalisme et Citoyenneté Canada

Ottawa K1A 1K5

Canada

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

4134-7-95-1

AVIS\RECOMMENDATIONS POUR LE MINISTRE

SUJET - ISSUE	DATE: le 2 octobre 1995
Conflit entre la Division scolaire franco-manitobaine et la Division scolaire Turtle River par rapport à la localisation de l'école française de Laurier. NOUVEAU	

RENSEIGNEMENTS - BACKGROUND

- En août 1995, l'école de Laurier est devenue la 21e école à se joindre à la Division scolaire franco-manitobaine (DSFM) suite à l'engagement et à la persévérance des parents francophones de la région. Leurs enfants allaient donc changer de l'école d'immersion à l'école française.

- La division scolaire cédante, Division scolaire de Turtle River, refusait de prêter des équipements et de partager ses locaux, le gymnase et la bibliothèque de l'école du village (école d'immersion).

- L'école de Laurier s'est donc installée temporairement dans le Centre communautaire local d'ici à ce qu'une entente soit conclue entre les deux divisions scolaires. N'ayant arrivé à aucune entente, la DSFM a demandé à la Ministre de l'Éducation de trancher dans la décision. Un médiateur a fait rapport et la Ministre a conclu que les négociations avaient donc pris fin suite aux offres de partage par Turtle River refusées par la DSFM. D'après la DSFM, l'offre de Turtle River proposait le déplacement des élèves francophones de Laurier à une école vacante dans un village anglophone à environ 40 km de Laurier.

- La DSFM a conclue que les élèves de l'école Laurier demeureront dans le Centre communautaire d'ici à ce qu'elle puisse leur trouver des locaux plus convenables. Par contre, la DSFM a fait appel à la Ministre pour demander son intervention auprès des élus de la Division scolaire de Turtle River pour permettre à la DSFM d'utiliser les locaux vacants de l'école d'immersion ainsi que le gymnase et la bibliothèque.

- Les discussions se poursuivent mais il faut noter que d'ici les élections municipales et scolaires, il pourrait y avoir une impasse.

SOURCE Division scolaire franco-manitobaine

RÉPONSE PROPOSÉE - SUGGESTED REPLY

- Nous sommes au courant de la situation entre les deux divisions scolaires.

- La responsabilité première de redresser la situation revient à la Division scolaire franco-manitobaine, à la Division scolaire Turtle River et au ministère de l'Éducation.

- Nous sommes confiants que les parties concernés arriveront à une entente prochainement.

PRÉPARÉ PAR/PREPARED BY	DIRECTEUR/DIRECTOR	SMA/ADM
Diane Leclercq I.C.D.C. Tél./tel. (204)983-7908	Michael Fay Bureau du Manitoba Tél. (204) 983-2121	BILL BALAN, Région des prairies et TNO

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

4134-7-95-1

Author: Roger Farley at JLS7-HULL
Date: 95-09-14 13:36
Priority: Normal
TO: Paul-Émile Leblanc
CC: Mike Fay at WINNIPEG-PARKS
CC: Diane Leclercq at WINNIPEG-PARKS
BCC: Francis Landry
Subject: Gestion scolaire au Manitoba
---------- Message Contents ----------

J'ai eu hier une conversation avec Henri Grimard pour connaître le statut de la demande pour cette année.

En juin, la DSFM avait indiqué publiquement qu'elle aurait besoin de 4,7 M $ pour l'année scolaire 1995-1996. Durant l'été, le ministère de l'Éducation a analysé le budget de la DSFM. En date du 31 août, Henri a fait parvenir à Raymond Bisson une lettre indiquant que le ministère allait octroyer 3,5 M $ du budget de la gestion scolaire et que la DSFM devrait réviser son budget en conséquence.

Il n'avait pas reçu de réponse au moment où nous nous sommes parlé. Il se préparait d'ailleurs à faire parvenir une autre lettre à R. Bisson pour l'obtention des états financiers finaux de 1994-1995 et pour demander à la DSFM de confirmer son intention de ne rien demander sous le volet immobilisation.

De mon côté je lui ai expliqué que nous devons suivre l'année financière fédérale (1er avril au 31 mars) et que sa demande de cette année ne devait couvrir que cette période. Il nous soumettra donc un budget qui couvrira les prévisions de dépenses du 30 juin 1995 au 31 mars 1996 et pour les mois d'avril, mai et juin 1996, il feront partie de la demande de 1996-1997.

Dès que la DSFM aura modifié son budget, il préparera sa demande au fédéral. Je ne m'attends pas de recevoir une demande avant la mi-octobre.

Roger F.

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

95.10.3

Thanks
pour information et classer.
Roz

Government of Canada / Gouvernement du Canada
457, rue Main
9e étage
Winnipeg (Manitoba)
R3B 3E8

Télécopieur (204) 983-5365

MEMORANDUM NOTE DE SERVICE

457 Main Street
9th Floor
Winnipeg, Manitoba
R3B 3E8

Security Classification – Classification de sécurité Fax.: (204) 983-5365
Our File – Notre référence
Your File – Votre référence
Date

To / À

TÉLÉCOPIEUR/FAX TRANSMISSION

PATRIMOINE CANADIEN/CANADIAN HERITAGE

From / De

BUREAU DU MANITOBA/MANITOBA OFFICE

U R G E N T

Subject / Objet

DATE: le 3 octobre 1995

À/TO: Roger Farley (819)953-9353

DE/FROM: Diane Leclercq (204) 983-7908
Agent principal
Identité canadienne et développement culturel

PAGES: 1 + 1 pages

SUJET/SUBJECT: Question & réponse

COMMENTAIRES/COMMENTS: Il semble y avoir des problèmes de transmission par cc:mail vu que tu n'as pas reçu le q&r transmis hier. - La note est présentement au bureau régional pour la signature de Mike Fay et Bill Balan et sera acheminée par la voie habituelle d'ici une demi-heure.

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

BEST AVAILABLE COPY

DIVISION SCOLAIRE FRANCO-MANITOBAINE N° 49

131 boulevard Provencher, bureau 112
Saint-Boniface MB R2H 0G2
Téléphone: 982-8950 - Télécopieur: 982-8955

Louis Tétrault
Président

Marc Boily
Vice-président

Raymond Bisson
Directeur général

Cécile Berard
Secrétaire-trésorière

«Apprendre et grandir ensemble»

Le 19 octobre 1995

OCT 31 1995

4134-7-95-1

Monsieur Roger Collet
Patrimoine canadien
Édifice Jules-Léger
15, rue Eddy
Hull QC K1A 0M5

Monsieur,

C'est en mon nom et au nom de M^me^ Cécile Berard que je vous remercie, ainsi que les membres de votre équipe, de l'excellent accueil qui nous a été réservé à l'occasion de notre récente visite à Ottawa.

Cette rencontre nous a permis de faire le point sur la mise en oeuvre de la gestion de la Division scolaire franco-manitobaine (DSFM). Il est important que l'on puisse discuter des succès réalisés ainsi que des défis qu'il nous restent à relever. Nous apprécions le fait que nous pouvons travailler avec vous dans le but de trouver les moyens qui nous permettront de surmonter les obstacles actuels et éventuels qui pourraient nuire au fonctionnement à long terme de la DSFM.

Nous apprécions votre engagement et votre appui, deux ingrédients qui nous aident grandement à diriger ce projet vers la réussite pour l'ensemble de la communauté franco-manitobaine.

Nous réitérons nos remerciements et nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les plus cordiaux.

Le directeur général,

Raymond Bisson

RB/yl

cc : N. Dupasquier, H. Lemoine, R. Farley

001887

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

Author: Roger Farley at JLS7-HULL
Date: 95-09-14 13:36
Priority: Normal
TO: Paul-Émile Leblanc
CC: Mike Fay at WINNIPEG-PARKS
CC: Diane Leclercq at WINNIPEG-PARKS
BCC: Paula Doyon
Subject: Gestion scolaire au Manitoba
---------- Message Contents ----------

J'ai eu hier une conversation avec Henri Grimard pour connaître le statut de la demande pour cette année.

En juin, la DSFM avait indiqué publiquement qu'elle aurait besoin de 4,7 M $ pour l'année scolaire 1995-1996. Durant l'été, le ministère de l'Éducation a analysé le budget de la DSFM. En date du 31 août, Henri a fait parvenir à Raymond Bisson une lettre indiquant que le ministère allait octroyer 3,5 M $ du budget de la gestion scolaire et que la DSFM devrait réviser son budget en conséquence.

Il n'avait pas reçu de réponse au moment où nous nous sommes parlé. Il se préparait d'ailleurs à faire parvenir une autre lettre à R. Bisson pour l'obtention des états financiers finaux de 1994-1995 et pour demander à la DSFM de confirmer son intention de ne rien demander sous le volet immobilisation.

De mon côté je lui ai expliqué que nous devons suivre l'année financière fédérale (1er avril au 31 mars) et que sa demande de cette année ne devait couvrir que cette période. Il nous soumettra donc un budget qui couvrira les prévisions de dépenses du 30 juin 1995 au 31 mars 1996 et pour les mois d'avril, mai et juin 1996, il feront partie de la demande de 1996-1997.

Dès que la DSFM aura modifié son budget, il préparera sa demande au fédéral. Je ne m'attends pas de recevoir une demande avant la mi-octobre.

Roger F.

AL — Roger/PE: Classer
m'en parler
c-d 4134-7-95-1

Roger
Essaie de voir
Hilaire ? Sp si
je ne suis pas ici
PE

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

Patrimoine canadien Canadian Heritage

4134-7-95-1

Votre référence *Your file*

Notre référence *Our file*

AUG 7 1995

Monsieur Raymond Bisson
Directeur général
Division scolaire franco-manitobaine
131, boulevard Provencher
Bureau 112
Saint-Boniface (Manitoba)
R2H 0G2

Monsieur,

J'accuse réception du rapport annuel de la Division scolaire franco-manitobaine, que vous nous avez fait parvenir à M. Collet et à moi le 17 juillet dernier. Je vous en remercie.

Je suis heureux de constater le progrès accompli pendant cette première année de mise en oeuvre de la gestion scolaire et suis confiant que vous et votre équipe saurez relever les défis qui parsèmeront le chemin menant à la pleine mise en oeuvre de la gestion scolaire dans les écoles françaises au Manitoba.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur général
Programmes d'appui aux langues officielles,

Hilaire Lemoine

Canada

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

DIVISION SCOLAIRE FRANCO-MANITOBAINE N° 49

131 boulevard Provencher, bureau 112
Saint-Boniface MB R2H 0G2
Téléphone: 982-8950 - Télécopieur: 982-8955

Louis Tétrault
Président

Marc Boily
Vice-président

« *Apprendre et grandir ensemble* »

Raymond Bisson
Directeur général

Cécile Berard
Secrétaire-trésorière

Le 17 juillet 1995

Monsieur Hilaire Lemoine
Directeur général
Programmes d'appui aux langues officielles
7-15, rue Eddy
Hull PQ K1A 0M5

Monsieur,

Vous trouverez ci-joint le premier rapport annuel du directeur général de la Division scolaire franco-manitobaine n° 49. Il s'agit là d'une bilan des activités par secteur pour la première année d'opérations de la DSFM.

Vous n'ignorez pas sans doute que la DSFM a connu une première année remplie d'activités et très exigeante afin d'assurer le succès du début de la mise en oeuvre. Néanmoins, la volonté des élu.e.s, des directions d'écoles, des parents a permis que ce projet communautaire ne soit pas totalement handicapé par les difficultés qui ont fait surface. La fierté et le professionnalisme ont dominé tout au long des derniers mois, à tel point que le Manitoba en ressort enrichi tant sur le plan académique que sur le plan culturel. En cette année de 125e anniversaire de la naissance de la province, les Franco-manitobains ont pu, à juste titre, agir comme « un élément de l'une des caractéristiques fondamentales du Canada », dans leur langue et leur culture.

Ce rapport a été préparé pour informer la Commission scolaire ainsi que la communauté francophone dans son ensemble et les différents paliers gouvernementaux de la réalité de la gestion scolaire. Les professionnnel.les qui ont chosi d'y oeuvrer, les élu.e.s qui ont choisi de représenter les parents, les parents qui ont chosi de faire confiance à la DSFM pour l'avenir de leurs enfants peuvent maintenant savoir que même si les embûches étaient nombreuses, les réussites ne l'étaient pas moins. De plus, nous avons estimé important que vous sachiez que nous fondons beaucoup d'espoir sur une deuxième année de gestion scolaire. En effet, les bases jetées cette année pour une collaboration efficace avec les représentants de votre gouvernement nous permettent d'espérer que l'avenir auquel nous faisons face sera encore plus harmonieux sur tous les plans.

En vous souhaitant une bonne lecture, nous tenons à réitérer que nous nous tenons à votre disposition pour tout autre information ou rencontre supplémentaire.

Le directeur général,

Raymond Bisson

RB/dzd

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

Patrimoine canadien | Canadian Heritage

Cabinet du Sous-ministre adjoint
Citoyenneté et Programme d'identité canadienne

Office of the
Assistant Deputy Minister
Citizenship and Canadian Identity

FICHE DE SERVICE - ACTION REQUEST

Date: 28/07/95

Dossier - File #: C195-02192

Transmise à - Referred to: Hilaire

Demandeur - Requestor: B. Collet

C.C.

- ☐ S.M.A. - A.D.M.
- ☐ D.G. - C.P.M./P.C.M.
- ☐ Dir. A.S./S.A.
- ☐ D.G. - P.C.S.P./C.P.P.S.
- ☐ Dir. - O.L.S.P./P.A.L.O.
- ☐ Conseil de gestion / Management Committee
- ☐ Autre / Other

REQUIS POUR / REQUIRED FOR:

MESURES À PRENDRE - ACTION TO BE TAKEN:

- ☑ Donner suite / For action — if necessary
- ☐ Rédiger une note de service au Ministre / Prepare memo to Minister
- ☐ Rédiger une note de service au Cabinet du Ministre / Prepare memo to Office of the Minister
- ☐ Rédiger une note de service au SM / Prepare memo to DM
- ☐ Réponse pour signature du Ministre/SM / Reply for Minister's/DM's signature
- ☐ Note de couverture pour signature du SMA / Covering note for ADM's signature
- ☐ Réponse pour signature du SMA / Reply for ADM's signature
- ☐ Accusé de réception pour signature de: / Letter of acknowledgement for signature of: _____
- ☐ Réponse directe (prière de nous envoyer copie) / Direct reply (please send a copy to our office)
- ☐ Vos commentaires et/ou avis par écrit s.v.p. / Written comments and/or recommendations please
- ☐ Répondre en / Reply in ▶ ☐ Anglais / English ☐ Français / French

- ☐ Voir remarques pour détails / See remarks for details
- ☐ À discuter avec le SMA / To discuss with the ADM
- ☐ Voir note du SM ci-jointe / See DM's note attached
- ☐ Voir note du SMA ci-jointe / See ADM's note attached
- ☐ Pour approbation / For approval
- ☐ À votre demande / At your request
- ☐ Faire circuler / Please circulate
- ☐ Noter et classer / Note and file
- ☒ Information

IMPORTANT
Si la présente vous a été envoyée par erreur, prière de la retourner sans tarder au bureau de l'expéditeur

IMPORTANT
If this Action Request has been directed to you by error, please return to originator's office immediately

REMARQUES / REMARKS:

7540-CH-501-0163

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

DIVISION SCOLAIRE FRANCO-MANITOBAINE N° 49

131 boulevard Provencher, bureau 112
Saint-Boniface MB R2H 0G2
Téléphone: 982-8950 - Télécopieur: 982-8955

C195-02192
JUL 26 1995

Louis Tétrault
Président

Marc Boily
Vice-président

« *Apprendre et grandir ensemble* »

Raymond Bisson
Directeur général

Cécile Berard
Secrétaire-trésorière

Le 17 juillet 1995

Monsieur Roger Collet
Sous-ministre adjoint
Citoyenneté et Identité canadienne
11-25, rue Eddy
Hull PQ K1A 0M5

Monsieur,

Vous trouverez ci-joint le premier rapport annuel du directeur général de la Division scolaire franco-manitobaine n° 49. Il s'agit là d'une bilan des activités par secteur pour la première année d'opérations de la DSFM.

Vous n'ignorez pas sans doute que la DSFM a connu une première année remplie d'activités et très exigeante afin d'assurer le succès du début de la mise en oeuvre. Néanmoins, la volonté des élu.e.s, des directions d'écoles, des parents a permis que ce projet communautaire ne soit pas totalement handicapé par les difficultés qui ont fait surface. La fierté et le professionnalisme ont dominé tout au long des derniers mois, à tel point que le Manitoba en ressort enrichi tant sur le plan académique que sur le plan culturel. En cette année de 125e anniversaire de la naissance de la province, les Franco-manitobains ont pu, à juste titre, agir comme « un élément de l'une des caractéristiques fondamentales du Canada », dans leur langue et leur culture.

Ce rapport a été préparé pour informer la Commission scolaire ainsi que la communauté francophone dans son ensemble et les différents paliers gouvernementaux de la réalité de la gestion scolaire. Les professionnnel.les qui ont chosi d'y oeuvrer, les élu.e.s qui ont choisi de représenter les parents, les parents qui ont chosi de faire confiance à la DSFM pour l'avenir de leurs enfants peuvent maintenant savoir que même si les embûches étaient nombreuses, les réussites ne l'étaient pas moins. De plus, nous avons estimé important que vous sachiez que nous fondons beaucoup d'espoir sur une deuxième année de gestion scolaire. En effet, les bases jetées cette année pour une collaboration efficace avec les représentants de votre gouvernement nous permettent d'espérer que l'avenir auquel nous faisons face sera encore plus harmonieux sur tous les plans.

En vous souhaitant une bonne lecture, nous tenons à réitérer que nous nous tenons à votre disposition pour tout autre information ou rencontre supplémentaire.

Le directeur général,

Raymond Bisson

RB/dzd

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

Patrimoine canadien Canadian Heritage

Votre référence *Your file*

Notre référence *Our file*

Monsieur Raymond Bisson
Directeur général
Division scolaire franco-manitobaine
131, boulevard Provencher
Bureau 112
Saint-Boniface (Manitoba)
R2H 0G2

AUG 7 1995

Monsieur, Raymond.

J'accuse réception du rapport annuel de la Division scolaire franco-manitobaine, que vous nous avez fait parvenir à M. Collet et à moi le 17 juillet dernier. Je vous en remercie.

Je suis heureux de constater le progrès accompli pendant cette première année de mise en oeuvre de la gestion scolaire et suis confiant que vous et votre équipe saurez relever les défis qui parsèmeront le chemin menant à la pleine mise en oeuvre de la gestion scolaire dans les écoles françaises au Manitoba.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur général
Programmes d'appui aux langues officielles,

Hilaire Lemoine

Canada

001893

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

DIVISION SCOLAIRE FRANCO-MANITOBAINE N° 49

131 boulevard Provencher, bureau 112
Saint-Boniface MB R2H 0G2
Téléphone: 982-8950 - Télécopieur: 982-8955

Louis Tétrault
Président

Marc Boily
Vice-président

Raymond Bisson
Directeur général

Cécile Berard
Secrétaire-trésorière

« ***Apprendre et grandir ensemble*** »

Le 17 juillet 1995

Monsieur Hilaire Lemoine
Directeur général
Programmes d'appui aux langues officielles
7-15, rue Eddy
Hull PQ K1A 0M5

Monsieur,

Vous trouverez ci-joint le premier rapport annuel du directeur général de la Division scolaire franco-manitobaine n° 49. Il s'agit là d'une bilan des activités par secteur pour la première année d'opérations de la DSFM.

Vous n'ignorez pas sans doute que la DSFM a connu une première année remplie d'activités et très exigeante afin d'assurer le succès du début de la mise en oeuvre. Néanmoins, la volonté des élu.e.s, des directions d'écoles, des parents a permis que ce projet communautaire ne soit pas totalement handicapé par les difficultés qui ont fait surface. La fierté et le professionnalisme ont dominé tout au long des derniers mois, à tel point que le Manitoba en ressort enrichi tant sur le plan académique que sur le plan culturel. En cette année de 125e anniversaire de la naissance de la province, les Franco-manitobains ont pu, à juste titre, agir comme « un élément de l'une des caractéristiques fondamentales du Canada », dans leur langue et leur culture.

Ce rapport a été préparé pour informer la Commission scolaire ainsi que la communauté francophone dans son ensemble et les différents paliers gouvernementaux de la réalité de la gestion scolaire. Les professionnnel.les qui ont chosi d'y oeuvrer, les élu.e.s qui ont choisi de représenter les parents, les parents qui ont chosi de faire confiance à la DSFM pour l'avenir de leurs enfants peuvent maintenant savoir que même si les embûches étaient nombreuses, les réussites ne l'étaient pas moins. De plus, nous avons estimé important que vous sachiez que nous fondons beaucoup d'espoir sur une deuxième année de gestion scolaire. En effet, les bases jetées cette année pour une collaboration efficace avec les représentants de votre gouvernement nous permettent d'espérer que l'avenir auquel nous faisons face sera encore plus harmonieux sur tous les plans.

En vous souhaitant une bonne lecture, nous tenons à réitérer que nous nous tenons à votre disposition pour tout autre information ou rencontre supplémentaire.

Le directeur général,

Raymond Bisson

RB/dzd

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

Patrimoine canadien | Canadian Heritage

Cabinet du Sous-ministre adjoint
Citoyenneté et Programme d'identité canadienne

Office of the
Assistant Deputy Minister
Citizenship and Canadian Identity

FICHE DE SERVICE - ACTION REQUEST

Date: 28/07/95

Dossier - File #: C95-02192

Transmise à - Referred to: Hilaire

Demandeur - Requestor: B. Collet

C.C.

- ☐ S.M.A. - A.D.M.
- ☐ D.G. - C.P.M./P.C.M.
- ☐ Dir. A.S./S.A.
- ☐ D.G. - P.C.S.P./C.P.P.S.
- ☐ Dir. - O.L.S.P./P.A.L.O.
- ☐ Conseil de gestion / Management Committee
- ☐ Autre / Other _____

REQUIS POUR / REQUIRED FOR:

MESURES À PRENDRE - ACTION TO BE TAKEN:

- ☑ Donner suite / For action — if necessary
- ☐ Rédiger une note de service au Ministre / Prepare memo to Minister
- ☐ Rédiger une note de service au Cabinet du Ministre / Prepare memo to Office of the Minister
- ☐ Rédiger une note de service au SM / Prepare memo to DM
- ☐ Réponse pour signature du Ministre/SM / Reply for Minister's/DM's signature
- ☐ Note de couverture pour signature du SMA / Covering note for ADM's signature
- ☐ Réponse pour signature du SMA / Reply for ADM's signature
- ☐ Accusé de réception pour signature de: / Letter of acknowledgement for signature of: _____
- ☐ Réponse directe (prière de nous envoyer copie) / Direct reply (please send a copy to our office)
- ☐ Vos commentaires et/ou avis par écrit s.v.p. / Written comments and/or recommendations please
- ☐ Répondre en / Reply in ▶ ☐ Anglais / English ☐ Français / French

- ☐ Voir remarques pour détails / See remarks for details
- ☐ À discuter avec le SMA / To discuss with the ADM
- ☐ Voir note du SM ci-jointe / See DM's note attached
- ☐ Voir note du SMA ci-jointe / See ADM's note attached
- ☐ Pour approbation / For approval
- ☐ À votre demande / At your request
- ☐ Faire circuler / Please circulate
- ☐ Noter et classer / Note and file
- ☑ Information

IMPORTANT
Si la présente vous a été envoyée par erreur, prière de la retourner sans tarder au bureau de l'expéditeur

IMPORTANT
If this Action Request has been directed to you by error, please return to originator's office immediately

REMARQUES / REMARKS:

7540-CH-501-0163

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

DIVISION SCOLAIRE FRANCO-MANITOBAINE N° 49

131 boulevard Provencher, bureau 112
Saint-Boniface MB R2H 0G2
Téléphone: 982-8950 - Télécopieur: 982-8955

C195-02192
JUL 26 1995

Louis Tétrault
Président

Marc Boily
Vice-président

« *Apprendre et grandir ensemble* »

Raymond Bisson
Directeur général

Cécile Berard
Secrétaire-trésorière

Le 17 juillet 1995

Monsieur Roger Collet
Sous-ministre adjoint
Citoyenneté et Identité canadienne
11-25, rue Eddy
Hull PQ K1A 0M5

Monsieur ,

Vous trouverez ci-joint le premier rapport annuel du directeur général de la Division scolaire franco-manitobaine n° 49. Il s'agit là d'une bilan des activités par secteur pour la première année d'opérations de la DSFM.

Vous n'ignorez pas sans doute que la DSFM a connu une première année remplie d'activités et très exigeante afin d'assurer le succès du début de la mise en oeuvre. Néanmoins, la volonté des élu.e.s, des directions d'écoles, des parents a permis que ce projet communautaire ne soit pas totalement handicapé par les difficultés qui ont fait surface. La fierté et le professionnalisme ont dominé tout au long des derniers mois, à tel point que le Manitoba en ressort enrichi tant sur le plan académique que sur le plan culturel. En cette année de 125e anniversaire de la naissance de la province, les Franco-manitobains ont pu, à juste titre, agir comme « un élément de l'une des caractéristiques fondamentales du Canada », dans leur langue et leur culture.

Ce rapport a été préparé pour informer la Commission scolaire ainsi que la communauté francophone dans son ensemble et les différents paliers gouvernementaux de la réalité de la gestion scolaire. Les professionnnel.les qui ont chosi d'y oeuvrer, les élu.e.s qui ont choisi de représenter les parents, les parents qui ont chosi de faire confiance à la DSFM pour l'avenir de leurs enfants peuvent maintenant savoir que même si les embûches étaient nombreuses, les réussites ne l'étaient pas moins. De plus, nous avons estimé important que vous sachiez que nous fondons beaucoup d'espoir sur une deuxième année de gestion scolaire. En effet, les bases jetées cette année pour une collaboration efficace avec les représentants de votre gouvernement nous permettent d'espérer que l'avenir auquel nous faisons face sera encore plus harmonieux sur tous les plans.

En vous souhaitant une bonne lecture, nous tenons à réitérer que nous nous tenons à votre disposition pour tout autre information ou rencontre supplémentaire.

Le directeur général,

Raymond Bisson

RB/dzd

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

Francis pour info 7-3-

« APPRENDRE ET GRANDIR ENSEMBLE »

NOUVELLES–gestion

Le bulletin d'information
de la Division scolaire franco-manitobaine n° 49

Volume 1, n° 7 **Saint-Boniface (Manitoba)** **Juin 1995**

Division scolaire franco-manitobaine

Diplôme de fin d'études secondaires

Ce document atteste que
les finissantes et les finissants
dont la photo apparaît
dans ce numéro de
Nouvelles-*gestion*
sont les diplômées et diplômés
de l'An I de la DSFM.

Le président de la CSFM

Le directeur général de la DSFM

Apprendre et grandir ensemble

De la part de la Commission scolaire et des membres du personnel du bureau divisionnaire, un GROS MERCI à vous tous et toutes qui avez fait de cette première année une de nos plus belles pages d'histoire depuis longtemps.

BON ET BEL ÉTÉ !
On se revoit dès le 30 août lorsque nos jeunes commenceront leur deuxième année dans la DSFM.

Supplément à La Liberté du vendredi 30 juin 1995

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

PERSONNEL DU BUREAU DIVISIONNAIRE

Téléphone : **(204) 982-8950**
Télécopieur : **(204) 982-8955**

Direction générale

Raymond Bisson, directeur général
Alexis Bertrand, directeur du personnel *(août 1995)*
Jacqueline Blay, directrice des communications
Christiane Méthot, secrétaire administrative
Chantal Sarrasin, secrétaire
Danielle Zabala-Dumont, secrétaire

Finances et administration

Cécile Berard, secrétaire-trésorière
Madeleine LeBlanc, secrétaire administrative
Christine Forest, réceptionniste
Juliette Mucha, secrétaire (Finances)
Annette Tétrault, adjointe de la secrétaire-trésorière
Anita Théroux-Comeault, commis – comptes payables
Danielle Parent, commis – comptes payables
Madeleine Gagnon, commis à la paie
Lynne Bjornson, commis à la paie
Madeleine Lang, commis à la paie

Programmation et perfectionnement professionnel

Roland Pantel, directeur de la programmation et du perfectionnement professionnel
Diane Bruyère, coordonnatrice des programmes et des services culturels
Arsène Huberdeau, coordonnateur en informatique et des centres de ressources
Patricia Thibodeau, coordonnatrice des services pédagogiques
Jacqueline Teffaine, secrétaire administrative
Paul Grégoire, spécialiste en intégration de systèmes informatiques
Pierre Ramsay, technicien en informatique
Robert Stanners, coordonnateur des sports *(temps partiel)*

Services aux élèves

Louis Druwé, directeur des services aux élèves
Louise Simard, secrétaire administrative
Joanne Dumaine, coordonnatrice de l'orthopédagogie
Alfred Phaneuf, coordonnateur des services d'orientation et de l'éducation spéciale
Émile Huberdeau, travailleur social
Diane Dacquay, orthophoniste
Stéphanie Harvey, orthophoniste
Françoise Sirois, psychologue scolaire
Suzanne Robert, psychologue scolaire

Transport et entretien

Maurice Chaput, directeur du transport et de l'entretien
Lorraine Rozière, adjointe du directeur du transport et de l'entretien
Denis Perrin, préposé à l'entretien
Ginette Normandeau, secrétaire
Stefan Berard, service de courrier divisionnaire
Gérald St-Laurent, service de courrier divisionnaire

Région EST

École/Collège régional Gabrielle-Roy
Dir. : **Jean-Maurice Lemoine**
Dir. ad. : Ghyslain Racine*
Téléphone : (204) 878-2147
Télécopieur : (204) 878-3495

École Lagimodière
Dir. : **Patricia Danylchuk**
Téléphone : (204) 878-3621
Télécopieur : (204) 878-3582

École Noël-Ritchot
Dir. : **Georges Prescott**
Téléphone : (204) 261-0380
Télécopieur : (204) 269-9969

École Pointe-des-Chênes
Dir. : **Armand St-Hilaire**
Dir. ad. : Raynald Dupuis*
Téléphone : (204) 422-5505
Télécopieur : (204) 422-9934

École Saint-Georges
Dir. : **Pascal Legrand***
Téléphone : (204) 367-4224
Télécopieur : (204) 367-4680

École Saint-Joachim
Dir. : **Gilles Normandeau**
Dir. ad. : Henri Bisson*
Téléphone : (204) 424-5287
Télécopieur : (204) 424-5610

** août 1995*

Région OUEST

École communautaire Aurèle-Lemoine
Dir. : **Louis Allain**
Téléphone : (204) 646-2392
Télécopieur : (204) 646-2235

École élémentaire Notre-Dame-de-Lourdes
Dir. : **Marie Dacquay**
Téléphone : (204) 248-2147
Télécopieur : (204) 248-2371

École Laurier
Dir. : **Paul Cenerini**

Institut collégial Notre-Dame
Dir. : **Denis Bibault**
Téléphone : (204) 248-2167
Télécopieur : (204) 248-2371

École Saint-Léon
Dir. : **Gérald Grenier**
Téléphone : (204) 744-2243
Télécopieur : (204) 248-2371

École Saint-Lazare
Dir. : **Lorraine Tremblay**
Téléphone : (204) 683-2251
Télécopieur : (204) 683-2546

Région SUD

École Sainte-Agathe
Dir. : **Pauline Gagné**
Téléphone : (204) 882-2275
Télécopieur : (204) 882-2327

École élémentaire Saint-Jean-Baptiste
Dir. : **Bernard Gagné**
Téléphone : (204) 758-3526
Télécopieur : (204) 758-3251

Collège Saint-Jean-Baptiste
Dir. : **Roger Vermette**
Téléphone : (204) 758-3501
Télécopieur : (204) 758-3251

École communautaire Réal-Bérard
Dir. : **Daniel Faucher**
Téléphone : (204) 433-7706
Télécopieur : (204) 433-3086

Région URBAINE

École Lavallée
Dir. : **Normand Boisvert**
Dir. ad. : Simone Druwé
Téléphone : (204) 255-2081
Télécopieur : (204) 257-2545

École Lacerte
Dir. : **Monique Fisette***
Dir. ad. : Lefco Doche
Téléphone : (204) 256-4384
Télécopieur : (204) 254-7855

** août 1995*

École Taché
Dir. : **Renée-France Labossière**
Téléphone : (204) 233-8735
Télécopieur : (204) 235-0321

Collège Louis-Riel
Dir. : **Léo Robert**
Dir. ad. : Gérard Massé*
Téléphone : (204) 237-8927
Télécopieur : (204) 235-0139

École Précieux-Sang
Dir. : **Michel McDonald**
Téléphone : (204) 233-4327
Télécopieur : (204) 233-9109

Mot du président

Aux finissant(e)s et aux parents

Un petit mot seulement pour féliciter les finissant(e)s des écoles secondaires de la DSFM. Diplôme en main, vous vous apprêtez maintenant à conquérir le monde avec la confiance, l'enthousiasme et l'énergie qui caractérisent tout jeune adulte. Rien n'est à votre épreuve. Ou du moins, rien ne devrait l'être.

Je crois que vous êtes beaucoup mieux préparés pour l'avenir qui vous attend que beaucoup de jeunes de votre âge. Grâce aux écoles franco-manitobaines, vous êtes capables d'étudier, de travailler et de vivre pleinement dans les deux langues officielles de ce pays.

Cela veut dire que vous pouvez frapper à deux fois plus de portes qu'un jeune unilingue. Cela veut dire que vous avez accès à presque tout ce que peut vous offrir la planète. Avec la révolution des communications, le Québec, l'Europe francophone, l'Afrique et l'Asie sont de proches voisins. De même pour les pays anglophones de la terre. Et lorsqu'on connaît déjà à fond deux langues, l'apprentissage d'une troisième ou d'une quatrième devient d'autant plus facile. *Bonjour l'Amérique latine, ici le Manitoba français!*

Souvenez-vous aussi : une langue, une éducation, ce sont des choses que personne ne peut vous enlever.

Un petit mot de reconnaissance aussi aux parents des finissant(e)s. Vous aviez choisi les écoles franco-manitobaines. Vous aviez fait un choix conscient, sachant que faire instruire son enfant en français au Manitoba exige parfois des sacrifices supplémentaires. Vous aviez choisi d'encourager vos enfants à maîtriser le français, sachant que vous deviez sans doute porter une attention plus soignée à leur développement académique, social et culturel.

Louis Tétrault, président de la DSFM.

Votre récompense, c'est ce sentiment que seul peut connaître un parent lorsque son « jeune » devenu adulte reçoit son diplôme d'études secondaires. Votre récompense, c'est de savoir que ce jeune homme ou cette jeune femme a aujourd'hui des choix parce qu'il ou elle possède les habiletés nécessaires pour faire de vrais choix.

Au nom des commissaires et des membres du bureau divisionnaire, j'aimerais dire merci aux élèves, aux parents, aux enseignants et aux membres du personnel de soutien pour la confiance que vous nous avez accordée durant cette première année de fonctionnement. Et aux élèves qui nous reviennent cet automne, un petit rappel. Profitez de l'été. Les classes reprennent le 30 août!

Louis Tétrault
Président

VOS COMMISSAIRES D'ÉCOLES

Marc BOILY (vice-président)
Saint-Boniface
237-3560 (dom.)
945-1602 (bur.)

Aurèle BOISVERT
Sainte-Anne
422-9042 (dom.)
235-4421 (bur.)
237-3240 (télécopieur)

Léandre BUISSÉ
Saint-Boniface
254-0070 (dom.)
257-6061 (bur.)
254-7183 (télécopieur)

Michelle CENERINI
La Salle
736-2970
736-2970 (télécopieur)

Raymond CURÉ
Saint-Pierre-Jolys
433-7593
433-3236 (télécopieur)

Hubert DEROCHE
Notre-Dame-de-Lourdes
248-2407 (dom.)
248-2309 (bur.)
248-2568 (télécopieur)

Murielle GAGNÉ-OUELLETTE
Saint-Boniface
254-4048 (dom.)
233-1735 (bur.)
233-0277 (télécopieur)

Jeannette GILMORE
Saint-Jean-Baptiste
758-3226 (dom.)
746-2491 (bur.)
746-6027 (télécopieur)

Tayeb MERIDJI
Saint-Boniface
237-6848 (dom./bur.)
235-1747 (télécopieur)

Antonio SIMARD
Saint-Lazare
683-2318
683-2243 (télécopieur)

Louis TÉTRAULT (président)
La Broquerie
424-5728 (dom.)
424-5228 (bur.)
424-5132 (télécopieur)

NOUVELLES-gestion est une publication de la Division scolaire franco-manitobaine n°49.
Commentaires ou suggestions? Veuillez communiquer avec Jacqueline Blay, directrice des communications de la DSFM.

Téléphone : **982-8950**
Télécopieur : 982-8955

001898

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

Mot du directeur général

Une nouvelle génération

La fierté est inscrite sur leur visage. Après douze, voir même treize années dans l'une ou l'autre école de la province, ces jeunes, devenus adultes maintenant, affrontent une nouvelle étape de leur vie, confiants de relever avec succès les prochains défis.

Ces finissantes et finissants font maintenant partie d'une nouvelle génération de Franco-Manitobaines et Franco-Manitobains, la génération des diplômé(e)s de la Division scolaire franco-manitobaine n° 49. Dans vingt ans, dans cinquante ans, on dira sans doute : «Ah oui, c'est vrai, tu faisais partie de la *gang* des premiers toi.» Et on leur demandera de raconter comment c'était avant la gestion scolaire franco-manitobaine.

Il est important en cette fin d'année scolaire, notre première, de rappeler que le succès symbolisé par les 249 finissantes et finissants de juin 1995 est la réalisation de centaines et de centaines de bénévoles et d'employés, de parents et d'enseignant(e)s. Sans la contribution de tous et de chacun, nos diplômé(e)s seraient moins bien préparés pour affronter l'avenir qui les attend.

L'une des grandes forces de l'éducation en français au Manitoba a toujours été les parents. On n'a qu'à penser au travail des parents lors de la mise en place des écoles françaises depuis les années 1970. Ce fut un travail ingrat, ayant comme seule récompense la satisfaction de voir les enfants fréquenter des classes françaises, ensuite des écoles franco-manitobaines, et finalement l'obtention d'un regroupement de ces écoles dans une division scolaire bien à nous.

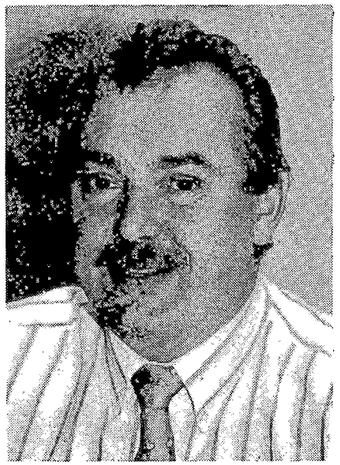

Raymond Bisson, directeur général.

La fête du 10e anniversaire de l'École/Collège régional Gabrielle-Roy, à laquelle nous avons assisté cette année, n'est qu'un exemple parmi tant d'autres du dévouement et de la ténacité des parents franco-manitobains. Ce dévouement et cette ténacité sont toujours nécessaires. Mais pour une fois depuis trop longtemps, ils servent à bâtir notre propre maison et non pas à défendre ce qui a été durement acquis.

L'autre grande force de l'éducation en français au Manitoba se trouve au niveau des enseignantes et enseignants qui ont oeuvré et qui oeuvrent au Manitoba français. Ces femmes et ces hommes ont toujours manifesté un dévouement peu commun pour l'éducation des enfants qui leur sont confiés.

Au début des années 70, on leur demandait non seulement d'enseigner en français, mais de préparer le matériel pédagogique dont ils avaient besoin. Car, souvent, le matériel n'était pas disponible en français. Que d'heures personnelles ont été consacrées à cette tâche sans fin!

Durant cette première année scolaire, j'ai eu l'occasion de rencontrer à plusieurs reprises le personnel de toutes nos écoles. Je dois dire que leur enthousiasme, leur dynamisme et leur professionnalisme m'ont grandement aidé dans mes tâches de directeur général. Avec le personnel des écoles et avec le personnel cadre du bureau divisionnaire, on sent que c'est véritablement un travail d'équipe. On sait qu'on se dirige tous vers un but commun. Et ce but, ce sont les centaines de visages confiants et souriants des finissantes et finissants de cette année et des années à venir.

Raymond Bisson
Directeur général

MERCI !

Quinze employé(e)s de la DSFM ont décidé de prendre leur retraite à la fin de cette année scolaire. Au noms des élèves, des parents et de leurs collègues à travers la province, nous leur disons merci et tâchez de venir faire un tour de temps en temps! Les nouveaux retraités sont :

Madeleine Bernard et **Marcelle Combot-Lavallée** de l'École communautaire Aurèle-Lemoine; **Simone LeGal** de l'École Gabrielle-Roy; **Gérald Arnaud, Georges Druwé, Antoine Gagné, Gilberte Garand** et **Suzanne Pelletier** de l'École Lacerte; **Denise Manaigre** de l'École Lagimodière; **Lorette Delaquis** de l'École Lavallée; **Bertrand Delaquis** de l'École Précieux-Sang; **Lorraine Préjet** du Collège Louis-Riel; **René Courcelles** de l'École Saint-Joachim; **Lillian Charrière** de l'École élémentaire Notre-Dame-de-Lourdes; **Yvonne Jamault** de l'École Taché.

À cause d'une langue : un franc succès !

Participant(e)s du premier groupe de formation du programme «... à cause d'une langue. De g. à d. : Assis : Pauline Gagné (Ste-Agathe); Lefco Doche (Lacerte); Huguette Phaneuf (Gabrielle-Roy); Denise Perron (Lagimodière); Mario Tanguay (St-Lazare).
Debout : Joanne Dumaine (Bureau divisionnaire); Anna Labelle (BEF); Diane Bruyère (Bureau divisionnaire); Line Leclerc (St-Joachim); Lorraine Vermette (Lagimodière); France Tremblay (St-Léon); Sylvie Huard-Huberdeau (Lagimodière). Absents : Deny Gravel (Précieux-Sang), photographe; Anna Guyon (Ste-Agathe); Brian Martel (École St-Jean-Baptiste).

La mise sur pied de la DSFM a été un agent dynamique pour la deuxième édition du projet «... *à cause d'une langue*». Ce projet avait réussi, dès sa première année en septembre 1993, à produire un haut degré d'énergie, d'enthousiasme, d'intérêt et de professionnalisme.

Dès les 23, 24 et 25 août, deux groupes de participant(e)s se sont rencontrés pour continuer à se questionner, pour se définir, pour se construire, bref, pour se donner une vision du travail pédagogique, linguistique et culturel que tous et toutes en tant que Franco-Manitobain(e)s doivent mener.

En raison du nouveau regroupement scolaire, ces balises deviennent plus pertinentes. Un premier dossier fut entamé : la mise en place d'activités permettant de vivre pleinement la première rentrée scolaire de la DSFM. Le premier geste d'appartenance, soit la signature d'une bannière conçue en grande partie par Deny Gravel et l'artiste Sol Desharnais, marqua d'une façon symbolique le nouvel engagement des partenaires de la DSFM.

Au courant de l'année 1994-95, les participant(e)s eurent l'occasion de continuer leur développement professionnel et personnel afin d'apprendre à vivre cette nouvelle réalité attendue depuis plusieurs années.

Certains thèmes furent examinés à fond : la communication avec Janine Tougas; la compétence médiatique avec Pierre Bélanger; l'évaluation avec Denise Lussier; les valeurs culturelles avec Paul Baril; et avec les gens de chez nous la démarche pédagogique. Du matériel maison et des activités de taille furent élaborés, étudiés ou proposés pour répondre aux besoins respectifs des milieux communautaires.

Les participant(e)s du 2e groupe de formation du programme «... à cause d'une langue». De g. à d. : 1re rangée (à genoux): Maxine Morin (École St-Jean-Baptiste), Nicole Massé (Louis-Riel), Bernard Gagné (École St-Jean-Baptiste élémentaire), Rachel Gautron (É. com. Réal-Bérard), Béatrice Ritchot (É. com. Réal-Bérard).
2e rangée : Diane Bruyère (bureau divisionnaire), Julie Aubin (Collège St-Jean-Baptiste), Brenda Pruden (St-Lazare), Irène Lemoine (Ste-Agathe) Agnès Pelletier (P.-des-Chênes), Simone Vermette (P.-des-Chênes), Cécile Plante (Lagimodière), Paulette Marcoux (Lacerte).
3e rangée : Roma Falsarella (Précieux-Sang), Anna Labelle (BEF), Pascal Legrand (St-Georges), Jacques Dorge (Taché), Henri Bisson (St-Joachim), Nicole Dupuis (P.-des-Chênes).
Absents : Colette Balcaen (Précieux-Sang), Mona Buors (É. com. Aurèle-Lemoine), Marielle Dupont (Gabrielle-Roy), Daniel Faucher ((É. com. Réal-Bérard), Gisèle Lapierre (Lacerte), Georges Prescott (Noël-Ritchot), Dée-Anne Vermette (Lavallée).

Signalons qu'une de ces activités, le format du concert de Noël de l'École Lagimodière, élaboré dans le cadre du projet «... *à cause d'une langue*» par les participantes de cette école, fut présenté aux collègues canadiens lors du 2e congrès de l'ACREF à Ottawa en avril.

L'édition 1994-95 fut réussie grâce aux participant(e)s qui ont accepté de relever les défis. Une équipe composée de Diane Bruyère, Joanne Dumaine, Marielle Dupont, Pauline Gagné, Deny Gravel et Huguette Phaneuf, accepta d'aider à la mise en oeuvre du projet. Le programme et les activités furent planifiés et élaborés par cette équipe.

De plus, Diane Bruyère accepta de voir au bon fonctionnement des activités telles que la fête de la rentrée, la signature du morceau de bannière et la circulation de la bannière reconstruite au niveau de la division scolaire. Tous et toutes méritent de sincères remerciements.

Il y a lieu enfin de transmettre des remerciements aux responsables du Programme des langues officielles pour avoir financé en grande partie ce projet.

L'édition 1995-96 gardera ses objectifs de base et comprendra un objectif curriculaire langagier *(production écrite)*. Cette dimension touchera de très près les élèves, les parents, les enseignant(e)s et tous les autres responsables de l'éducation de la DSFM.

Anna Labelle
Responsable
du programme
«...à cause d'une langue»
Bureau de
l'éducation française

001899

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

Phase d'accueil : bilan 1994-1995

Les objectifs

En 1994-1995, par le biais du programme Phase d'accueil, la DSFM a mis en place les moyens pour développer le français oral et écrit des élèves dont les habiletés ne correspondent pas aux exigences linguistiques des écoles franco-manitobaines.

La phase d'accueil vise à développer, chez les élèves, les connaissances et les attitudes pour que la langue d'enseignement devienne, dans les délais les plus brefs, un véhicule de communication et d'apprentissage qui permet à l'élève de poursuivre son éducation de façon autonome en classe régulière et en situations de vie scolaire autant que sociale.

La phase d'accueil se propose d'aller au delà des objectifs langagiers, en développant chez l'élève, une attitude positive face à la langue française, un sentiment d'appartenance à la communauté franco-manitobaine et, plus largement, à la francophonie ainsi qu'une fierté socio-culturelle.

La mise en oeuvre

La phase d'accueil est en place dans 16 de nos écoles et le personnel enseignant se chiffre à environs 14 enseignantes travaillant à temps partiel *(équivalence à temps plein de 4,45 enseignantes)*. De plus, il y avait quelque 37 personnes auxiliaires à temps partiel *(28,21 équivalence à temps plein)*.

L'intervention, toujours rattachée à ce qui se passe dans la classe régulière de l'élève, est directe et ponctuelle. Il s'agit d'un programme intensif et flexible qui tient compte des intérêts et besoins de chacun des élèves participant.

La formation des intervenantes

Tout au long de l'année scolaire, les intervenantes en phase d'accueil se sont rencontrées de façon régulière pour se parfaire et se pencher, entre autres, sur les questions suivantes : le développement langagier par le jeu; l'évaluation des élèves; la communication entre intervenantes; les professeurs-titulaires et les parents; l'usage du matériel pédagogique; et l'animation des parents d'élèves en phase d'accueil.

L'animation des parents

Le projet d'animation des parents, mis sur pied par la DSFM en collaboration avec la Fédération provinciale des comités de parents, a servi à susciter la participation et l'engagement des parents à la francisation des enfants en phase d'accueil.

Le projet comprenait la tenue de rencontres qui avaient comme objectifs de sensibiliser les parents au rôle important qu'ils jouent auprès de leur(s) enfant(s) dans l'encouragement, l'appui, le soutien et la promotion de la langue française et de la culture franco-manitobaine, à l'école autant qu'à la maison.

Lors des rencontres, les parents ont abordé les thèmes suivants:

- Les éléments nécessaires à l'apprentissage, la communication et la création d'une atmosphère où l'enfant est motivé à parler en français.
- La situation personnelle des parents, leur engagement et leur culture.
- Les activités et les ressources aptes à rendre le foyer plus francophone *(surtout pendant l'été)*.

Les commentaires

Les parents disent qu'ils ressentent le besoin de s'efforcer de communiquer davantage en français et ils notent un accroissement du vocabulaire français de l'enfant. Ils rapportent que dans certains cas, ils apprennent avec eux et constatent de progrès rapides.

Les parents témoignent qu'ils en apprenent beaucoup sur ce qu'ils peuvent faire à la maison pour rendre le foyer plus francophone. Selon eux, il est important de vivre la langue et la culture parce qu'ils veulent que leurs enfants soient francophones.

De plus, les parents rapportent qu'ils se sentent moins seuls depuis les rencontres, qu'ils veulent que leurs enfants fassent partie de la communauté francophone et même qu'ils aient une plus grande ouverture d'esprit envers les langues en général.

Les directrices et directeurs rapportent que le programme se déroule bien, qu'il est flexible dans son contenu et modifiable, selon les besoins. De plus, ils/elles valorisent l'intégration des élèves en classe régulière et l'appui des parents.

Les intervenantes en phase d'accueil ont surtout apprécié le progrès rapide des élèves, le matériel fourni par l'équipe du bureau divisionnaire, l'appui de leurs directeurs/trices, la flexibilité du programme, la possibilité de travailler en petits groupes ou de façon individuelle avec les élèves, la coopération, la formation en général et le contact avec les parents.

Elles remarquent même que ce programme sert à rehausser la qualité générale de la langue dans leur école. Elles y voient une source de grand espoir pour l'avenir.

La phase d'accueil a servi de soutien pour consolider et encourager le développement de la langue et de la culture françaises dans les écoles de la DSFM.

L'expérience de cette année pointe vers un avenir rempli de progrès et de succès, tout en permettant à notre communauté entière de vraiment «Apprendre et grandir ensemble» dans la langue de nos ancêtres.

Patricia Thibodeau
Coordonnatrice des services pédagogiques

Les finissantes et finissants de l'an 1 de la DSFM

École Saint-Lazare

Étant connus comme «les plus lointains», nous nous sommes sentis, soudain, très rapprochés dès le printemps 94, avec des visites de Mssrs Maurice Chaput et Antoine Fréchette venant nous offrir des cadeaux... comme une nouvelle couche de peinture pour toute l'école – une vraie renaissance!

Quelle meilleure manière de connaître notre grande famille franco-manitobaine que de se rencontrer à la source – au Collège universitaire de Saint-Boniface le 29 août! Le retour aux racines françaises de la journée d'accueil (et le vidéo qui suivit) et toutes les rencontres d'élèves aux activités culturelles et sportives donnèrent le même élan aux élèves. L'élan fut soutenu par la phase d'accueil pour la francisation, les concours d'art oratoire, le théâtre et un passeport d'élèves de la 5e et 6e années qui voyagent d'une école à l'autre depuis la fin mars.

Nous avons joui de l'augmentation de services aux élèves ainsi que de l'encouragement pour le perfectionnement professionnel. La visite fort appréciée de l'école Lavallée en avril, mettant du vent dans nos voiles, nous a donné l'élan pour le troisième trimestre. Nous finissons en beauté grâce à toute la grande famille de la DSFM.

Lorraine Tremblay
Marie-Andrée Nantel

Serge Chartier

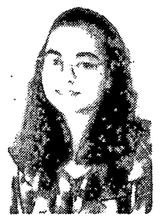
Chantalle Deschambault

Sarah Dupont

001900

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

Institut collégial Notre-Dame

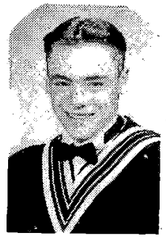
Albert Bibault

Le personnel de l'Institut collégial Notre-Dame a su conserver la joie de vivre tout le long de l'année et ceci malgré la multiplication des tâches, des activités et des interventions tout au long de la journée scolaire. L'entrain et l'humour ont fait route ensemble assurant de belles dispositions chez nous tous dans notre petite communauté scolaire.

C'est grâce à la poussée générale vers un système éducatif humanisé que nous avons gagné l'élan et l'enthousiasme. Nous avons constaté assez tôt qu'il y avait des oreilles qui étaient à l'écoute, qu'il y avait des gens sympathiques à nos difficultés. Nous avons été soutenus par le «visage humain» de notre «déesse» qui «aime»!

Nous prévoyons une deuxième année réconfortante et enrichissante. Ce sera l'occasion de perfectionner ce que nous avons le plus apprécié et de modifier ou supprimer ce qui a plutôt été vu comme excessif. Nous demeurons confiants, qu'ensemble, nous tous de la DSFM, saurons progresser vers un excellent système scolaire.

Denis Bibault
Directeur

Tina Bourdeaud'hui

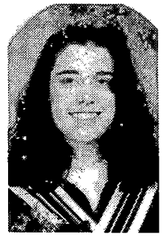
Mona Chappellaz

Christine Collet

Donald Collet

Liane Collet

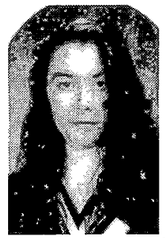
Danielle Comte

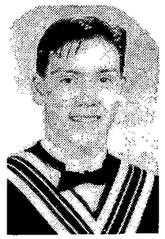
Roland Comte

Angelique Delaquis

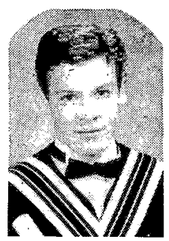
Phillip Delorme

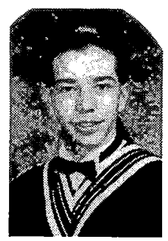
Marc LeMoullec

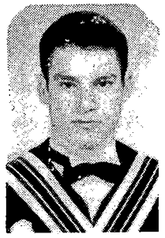
Colin LeNéal

Claire Lesage

Natacha Lesage

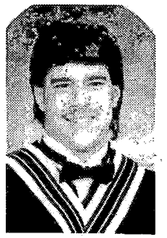
Robert Rondeau

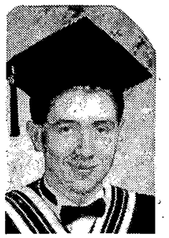
Marc Théroux

Jason Van Den Bussche

Collège Saint-Jean-Baptiste

Une année scolaire vient de s'écouler avec beaucoup de défis et de nouveautés. La consultation et l'implication de toutes les personnes sur une vingtaine de comités est quelque chose de nouveau chez nous.

Ce que nous remarquons le plus est l'autonomie qui est accordée à chaque école et la confiance que vous avez en nous. Tous se sentent respectés et veulent contribuer au maximum de leurs talents.

Lorsque quelqu'un nous demande ce que nous faisons comme travail, nous répondons que nous faisons partie de la DSFM et nous le disons avec fierté!

Roger Vermette
Directeur

Brigitte Ayotte

Michelle Baril

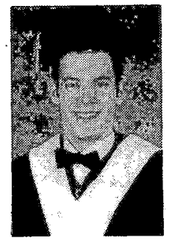
Rémi Beaudette

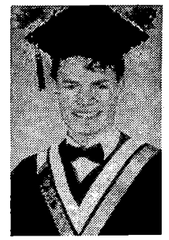
Raymond Champagne

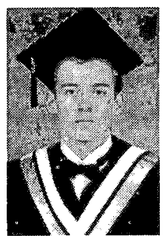
Timothy Collette

Claudette Courcelles

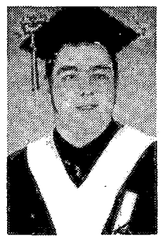
Jesse Denby

Sylvie Dorge

Jason Dupuis

Karine Dupuis

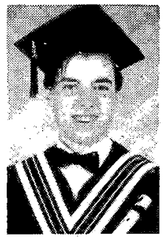
Pascal Fillion

Pamela Klippenstein

Sarah-Beth Landry

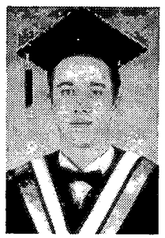
Marc Levesque

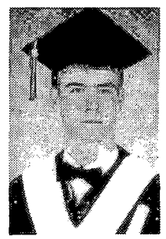
Stéphane Marion

Jocelyne Richard

Guylaine Robert

Jeremy Sabourin

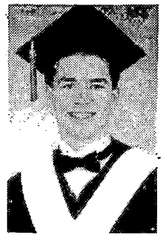
Joey Sabourin

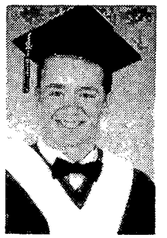
Patrick Saurette

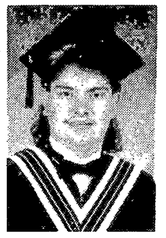
Ronald Touchette

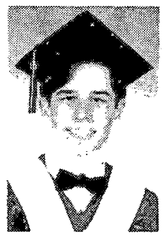
Roger Vermette

001901

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

École/Collège régional

Quoi dire et quoi penser de notre première année dans la DSFM!!!

À l'École/Collège régional Gabrielle-Roy, nous nous sommes intégrés à la nouvelle division tout au long de l'année en participant aux activités divisionnaires, en essayant d'inculquer chez nos élèves une fierté d'appartenance, en faisant vivre chez nous ce sens de fierté si nécessaire. Ce fut une année très remplie d'activités.

Tout d'abord, mentionnons que la section secondaire de notre école a repris son nom original du début de son existence : Collège régional Gabrielle-Roy.

En plus, nous nous sommes ralliés avec les écoles françaises, autres que celles de notre région. Des liens ont été établis, des liens qui se renforceront avec les années à venir.

Rachelle Arbez

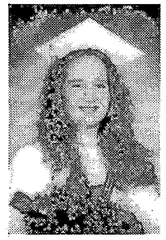
Chantal Arnould

Andrée Beauchemin

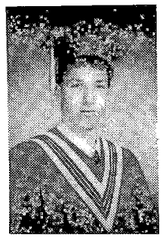
Robert Bouchard

Michelle Brunette

Dominique Carrière

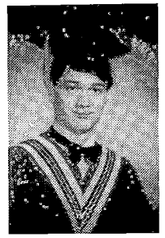
Éric Cuillerier

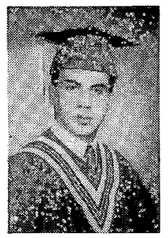
Gérald Danais

Marc deRocquigny

Colette Dupuis

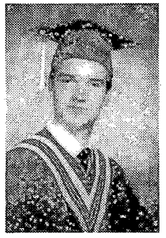
Michel Durand

Mireille Gagnon

Philip Gagnon

Vania Gagnon

Carmelle Gauthier

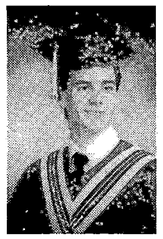
Noël Gélineau

Monique Gougeon

Monelle Hébert

Lynette Hince

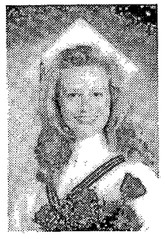
Roxanne Joyal

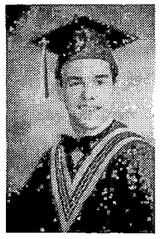
Guy Julien

Paul Labossière

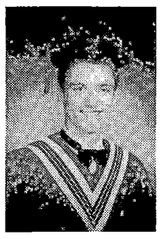
Julien LaFlèche

Gabrielle-Roy

Pour nous, se rencontrer comme division scolaire lors des journées pédagogiques, lors des rencontres culturelles et sportives, nous a donné un sens d'appartenance à la collectivité franco-manitobaine.

Enfin, ce fut une année mouvementée car nous devions créer des liens entre écoles, entre comités, entre différentes régions. Ce qui est à venir, ce sera de se resserrer les coudes et de continuer à développer chez tous et chacun, professeurs et élèves, ce sentiment réel d'appartenance, de fierté et de joie de vivre qui nous sont dus.

Chez notre clientèle première, les élèves, nous devons continuer à leur transmettre les compétences nécessaires afin de pouvoir faire face à un avenir rempli de défis.

Jean-Maurice Lemoine
Directeur

Roxanne LaFlèche

Chantal Lagacé

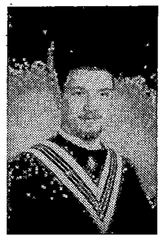
Donald Lagacé

Nadine Lamoureux

Renée Lamoureux

Jason Lapointe

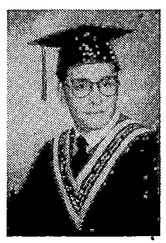
Marc Laurencelle

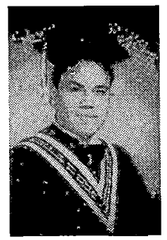
James Leclair

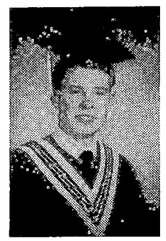
Simon Lemoine

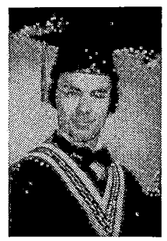
Émile Ménard

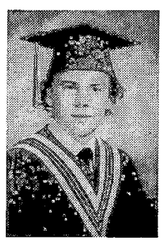
Richard Moquin

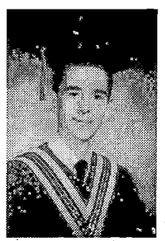
Patrick Petit

Joanne Porteous

Danielle Préfontaine

Roxanne Rochon

Nicole Ross

Joëlyne Rouire

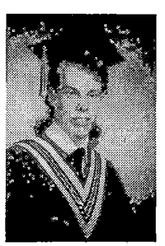
Raynald Sarrasin

Christine Swait

Denise Taillefer

France Trudeau

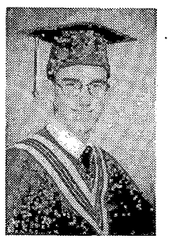
René Trudeau

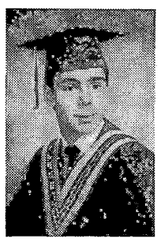
Claude Turenne

Danielle Zawislak

001902

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

École Pointe-des-Chênes

Bruno Bedient

C'est la première année de la DSFM qui se termine déjà; une année scolaire qui a vu la mise sur pied de nombreux projets culturels et pédagogiques pour une vie scolaire des plus motivantes pour nos élèves.

La rentrée scolaire a vu la mise sur pied du nouveau Programme alternatif pour les décrocheurs de la région Est. Grâce à cette programmation secondaire flexible, nous rejoignons les élèves pour qui les classes régulières ne rencontrent plus leurs besoins. Le projet fonctionne très bien; la satisfaction des élèves en témoigne la réussite.

Sur le plan technologique, l'école Pointe-des-Chênes est à l'avant-garde. Les gouvernements fédéral et provincial ont initié avec la DSFM un centre d'Internet dans notre école. Le Centre permet à la communauté et aux élèves d'apprendre à naviguer sur l'autoroute électronique.

Enfin, sur le plan parascolaire, les élèves sont entrés dans une nouvelle grande famille dès le début de l'année avec Francotonne qui s'est déroulée à Sainte-Anne cette année.

C'est la première année seulement. Et c'est un excellent début.

Armand St-Hilaire
Directeur

Ginette Bernard

Nicole Connelly

Natacha Deschambault

Lise Fiola

Stéfan François

Yvette Grégoire

Jolyne Jolicoeur

Mark Lanouette

Renée Leclerc

Madeleine Legal

Geneviève Legal

Pauline Lessard

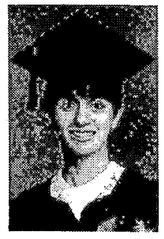

Rachel Lévesque

Lynne Prescott

Guylaine Rémillard

Janelle Ritchot

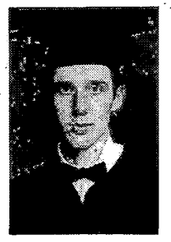

Matthieu Roy

Chantal Saindon

École Saint-Joachim

L'ÂME QU'IL NOUS FALLAIT

On nous avait promis que la transition se ferait en douceur et c'est véritablement ce qui s'est produit. Dans mon entourage, je n'ai pas rencontré de blessés. Finies les inquiétudes, les incertitudes et les hésitations. L'année qui a pris fin a servi de témoignage à la clairvoyance de celles et de ceux qui ont eu l'audace de croire qu'un rêve pouvait se traduire en une réalité.

En oubliant peu à peu les douleurs de l'enfantement, nous avons de plus en plus le sentiment de participer à la croissance d'une âme qui nous appartient et nous ressemble de plus en plus. L'âme des Franco-Manitobains peut enfin se développer sur un terrain convenable à son expression distinctive. Le prix est payé et nous sommes désormais propriétaires et responsables de notre développement collectif.

Les nombreuses activités qui se sont déroulées depuis l'entrée en fonction de la nouvelle division nous ont permis de jouir du caractère distinct que l'on retrouve toujours dans notre milieu. C'est un décor attachant, nourrissant et stimulant. Il faut continuer à garantir à tous ceux qui transmettent ou qui s'emparent de la science et du savoir un environnement qui leur soit des plus propices. Grâce à la confiance mutuelle qui s'est développée entre les personnes affectées à la nouvelle gestion et les membres de la Division scolaire franco-manitobaine, le succès est évident et sera de plus en plus éclatant.

Alfred Laurencelle
Enseignant

Dominique Balcaen

Amanda Boily

Gabriel Bourrier

Rose-Marie Cyr

Jennifer Fournier

Lilliane Fréchette

Raymond Lambert

Mario Laurencelle

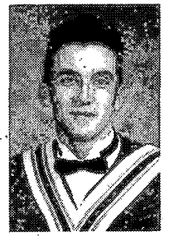

Luc Mireault

Michel Nadeau

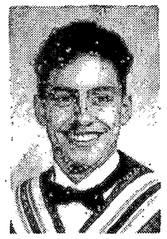

David Normandeau

Carmelle Tétrault

Joël Tétrault

Pierre Tétrault

Tania Tétrault

Angèle Vielfaure

001903

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

Collège Louis-Riel

Quel plaisir de vous livrer ces quelques réflexions au sujet de notre expérience collective au cours de l'année scolaire 1994-1995.

Les acquis furent nombreux. En voici quelques uns : le grand rassemblement de la fin août 1994, les Francotonne, Franco-froid et Franco-fête, la journée pédagogique du 24 février, l'appui moral et financier de tous les intervenants et de toutes les intervenantes de la Division scolaire.

C'est pourquoi notre communauté scolaire prend une force où tous les membres du personnel s'engagent à poursuivre la mission du Collège Louis-Riel, et la lumière de la mission de la DSFM.

Et que nous réserve l'avenir?

Il faut adopter la sagesse d'Antonine Maillet et, avec les élèves du Collège Louis-Riel, continuer à vivre son beau message et nous le citons :

«Il faut dire aux enfants qu'ils sont descendants des étoiles et qu'ils sont porteurs d'un trésor, d'une langue de civilisation capable de transmettre les valeurs d'une culture.»

Continuons alors à fêter nos réussites, et protégeons les liens tissés au cours de cette année scolaire.

Monique Fisette
Directrice adjointe
Léo Robert
Directeur

Chantal Alary

Martin Allard

Richard Aminot

Natalie Asselin

Janique Beaudette

Photo non disponible :

Émilie Cadotte

Réjean Beaudette

Michelle Beaudry

Nicole Beaudry

Danny Bisson

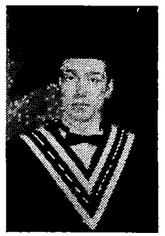
Serge Bohémier

Stéphanie Boissonneault

Monique Bonneville

Rachel Bourgouin

Jérémie Brunel

Charlotte Caissie

Michael Chabidon

Colette Chaput

Patrick Clément

Julie Collette

Nicole Comeau

Armelle Comte

Michelle Cormier

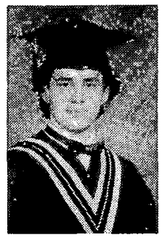
Ghislain Courcelles

Alanna Courtney

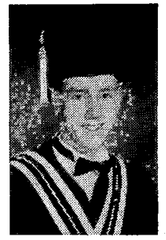
Robert Cyrenne

Diane Dacquay

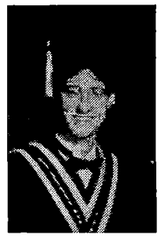
Stephane Dandeneau

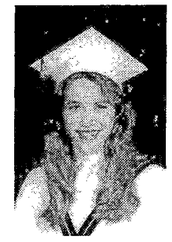
Roberta Decock

Shea Deniset

Paulette Dufault

Sylvie Dufault

Dominique Duguay

Julie Dupuis

Joëlle Emond

Lisa Fargey

Natalie Fontaine

Norman Fréchette

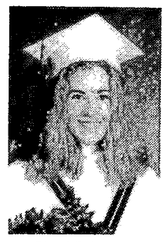
Sherri Gaborieau

Andrée Gagnon

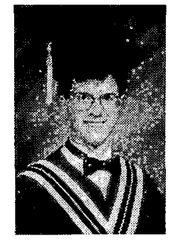
Colin Gallagher

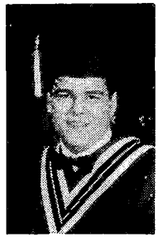
Denys Gareau

Danielle Gaudry

Chantal Gauthier

Dominique Gauthier

Monique Gauthier

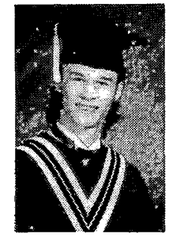
Michael Girardin

001904

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

Les finissantes et finissants de l'an 1 de la DSFM

Mélanie Gratton

Rachelle Gratton

Michelle Graveline

Joëlle Grégoire

Marjolaine Guay

Carla Hague

Sylvie Hébert

Natalie Jacques

Stéphanie Jacques

Robert Jounot

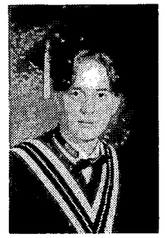
René Laberge

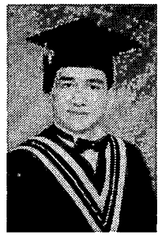
Martin Lacroix

Lise Lafond

Philippe Lagacé-Wiens

Michèle Lambert

Natalie Lambert

Monique Lamoureux

Roxanne Lamoureux

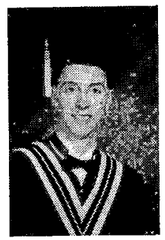
Christian LaRivière

Geneviève Lécuyer

Frédérik Lesage

Carmen Loiselle

Janet Loiselle

Renée Lussier

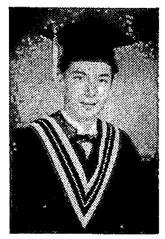
Eric Marchand

Chandra Marion

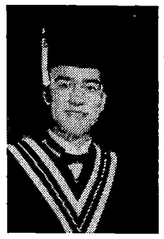
Jason Melnyk

Karine Miclette

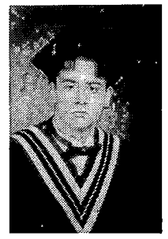
Philippe Nadeau

Nadine Orr

Isabelle Paquin

Michelle Payette

Sonia Pelletier

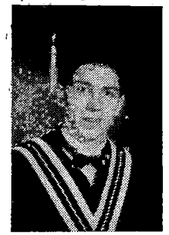
René Perrault

Colin Philippot

Lynette Préfontaine

Michael Rajotte

Vanessa Reynolds

René Rheault

Manon Rioux

Rayleen Robert

Danielle Rocan

Daniel Roch

Lianne Rochon

Annie Rodrigue

Jason Rodrigue

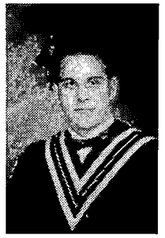
Philippe Rouget

Nadine Roy

Stéphanie Roy

Brian Simister

Nicole Smigelski

Mélanie St-Amant

Shawn Touzin

Lynda Trudeau

Gab-Riel Turenne

Chantal Vermette

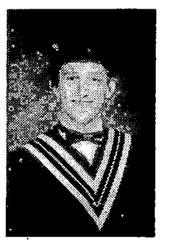
Roderick Westendorf

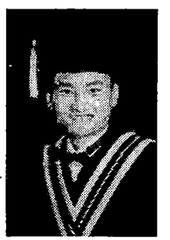
Tien-Phong Yo Mai

001905

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

Les finissantes et finissants de l'an 1 de la DSFM

Miguel Arpin

Serge Arpin

Nadine Chappellaz

Mélina Elliott

Marc Fontaine

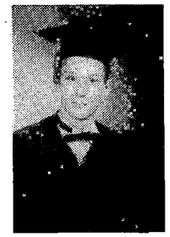
René Fourneaux

Chantal Gagné

Dominique Gosselin

Raymond Guilleminot

Josette Labossière

Chantal Laramée

Chantale Lavack

Damien Lécuyer

Rachelle Martel

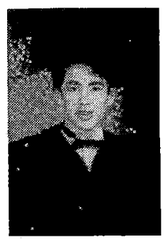
Simon Méthot

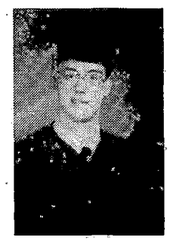
Marc Pelletier

Dominique Peloquin

Isabelle Poulin

Mélanie Préjet

Marc St. Pierre

École Précieux-Sang

En rétrospective, le vécu de notre première année dans la DSFM peut être résumé en trois mots : fierté, appartenance et espoir.

La fierté et l'appartenance sont les résultats d'expériences vécues par les élèves, les parents et les enseignant(e)s de l'école; des rencontres intéressantes où tous partagent les mêmes réalités; des activités culturelles et sportives qui regroupent l'ensemble des élèves franco-manitobains; le sentiment de faire partie d'une collectivité et de pouvoir contribuer activement à son épanouissement; l'occasion de jouer son rôle dans une symphonie d'écoles qui prend sa place sur l'estrade de la vie manitobaine.

L'espoir aussi a toujours été présent : malgré les contretemps inévitables d'une première année de mise en oeuvre, l'espoir nous permet de croire que nous cheminerons vers un système éducatif cohérent et efficace qui saura bien répondre aux besoins particuliers de nos jeunes franco-manitobains.

Michel McDonald
Directeur

Les enfants s'avancent, ils pointent du doigt, ils se faufilent pour mieux voir. Il y a des exclamations. Elle est là devant eux avec toutes les écoles de la DSFM. Ils cherchent leur nom. Ils trouvent tout cela beau. C'est la bannière de la DSFM.

De la première journée, avec sa fête d'ouverture, jusqu'au dernier mois, l'année a été spéciale à l'Ecole Lacerte. Nous avons eu le sentiment de vivre quelque chose de nouveau. Un enthousiasme spécial a été ressenti.

Les enseignants se sont retrouvés aux comités et aux conférences divisionnaires; les directeurs à leurs rencontres mensuelles ont formé une nouvelle équipe et les jeunes à l'occasion d'activités sportives, culturelles, académiques se sont identifiés à une nouvelle famille.

La communauté de Lacerte est fière d'apprendre et grandir ensemble avec tous les amis de notre nouveau conseil scolaire.

Bon et bel été à tous!

Georges Druwé
Directeur

École Lacerte

S'identifier à une nouvelle famille

École Lavallée

Et ce n'est qu'un début !

Beaucoup de choses se sont passées chez nous depuis septembre. Les élèves et les enseignant(e)s ont eu une année bien remplie d'activités : Journée d'accueil, Jour du souvenir, concert de Noël, défilé de mode, Envolée (FM 95), célébration du 125e du Manitoba, pour n'en nommer que quelques unes.

De plus en plus nous réalisons combien l'élément culturel est important pour nous. Ces nombreuses activités auxquelles tous les élèves ont participé ont rendu leur langue bien vivante pour eux. Ils réalisent que la langue française n'est pas seulement apprise dans les livres mais qu'on peut l'utiliser pour rire, chanter, exprimer ses sentiments, etc.

Nous remercions la DSFM de nous avoir appuyés dans toutes ces activités. Ceci a été beaucoup apprécié. Nous avons eu une année du tonnerre et comme le dit si bien le titre de l'Anthologie de l'école Lavallée (édition 1995) : *«Et ce n'est qu'un début!»*

Simone Druwé
Directrice adjointe

École Taché

Notre première année dans la DSFM? Voici quelques impressions...

De la part du personnel enseignant :

«Bravo au comité *À cause d'une langue* pour la conception du drapeau et des trousses multi-médias.»

«Chapeau pour le travail des secrétaires qui ont effectué la transition des divisions cédantes à la DSFM.»

«La rencontre avec d'autres enseignant(e)s nous est fort profitable.»

«J'apprécie grandement travailler avec les personnes-ressources du bureau divisionnaire.»

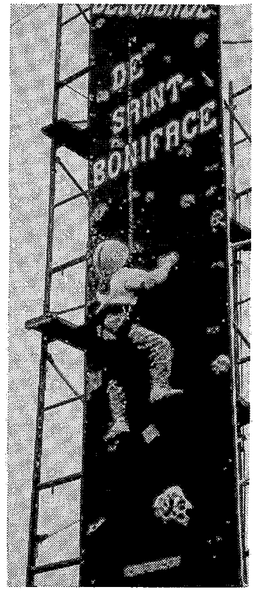

Francofête à La Broquerie : Saint-Boniface y était ! (Photo : Diane Bruyère)

De la part des élèves:

«Nous aimons les activités (*Francofête, athlétisme divisionnaire, etc.*).»

«Nous connaissons beaucoup mieux les autres écoles francophones.»

«Nous avons de nouveaux amis.»

«Nous connaissons mieux notre identité culturelle.»

«Nous repérons mieux la population francophone ainsi que les nouveaux endroits où vivent d'autres élèves francophones.»

«Nous apprenons à mieux fêter la francophonie.» ■

001906

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

École communautaire de Saint-Georges

Même les petites étoiles brillent dans la nuit!

À quelques coups de pagaies de Winnipeg par la rivière Rouge, le lac et la rivière Winnipeg, se trouve un petit village d'irréductibles francophones : Saint-Georges. *(Aussi accessible via Internet!)*

Après plusieurs années d'inexistence, l'École communautaire de Saint-Georges a rouvert ses portes à une quarantaine d'élèves qui tiennent maintenant beaucoup à leur école, en dépit de la simplicité de l'équipement, d'un gymnase aux humeurs changeantes et de difficultés diverses rencontrées dans le monde des adultes au courant de cette toute première année dans une nouvelle division scolaire.

Même les petites étoiles brillent dans la nuit! Les classes sont combinées, parfois jusqu'à quatre niveaux regroupés ensemble, mais cela n'a pas empêché les élèves de bénéficier d'un enseignement de qualité grâce au travail de l'ensemble du personnel. Plusieurs élèves ont participé avec succès à différents concours *(art oratoire, composition des caisses populaires, décoration des oeufs de Pâques des magasins Northern, discours improvisés...)*

La phase d'accueil a permis à de nombreux élèves parmi les moins francophones de se faire... accueillir, incorporer, assimiler, et le conseil étudiant a récemment organisé des activités avec le personnel pour récompenser tous ceux et toutes celles qui utilisent la langue de Molière, je veux dire : de nos mères, en dehors de la salle de classe.

Après les pratiques de volley-ball, de basket-ball et de soccer, un hiver suffisamment enneigé *(bien qu'un peu court)*, nous a permis de débuter un club de ski. Une vingtaine d'élèves de la maternelle à la dixième année ont pu pratiquer le ski de fond aux alentours de l'école et de temps à autres sur les pistes de Pine-Falls. Un club de conversation espagnole se rencontrait chaque semaine et des cours de ballet ont été dispensés par des membres du personnel aux violons d'Ingres variés.

Le mot «heureux», même au singulier, a toujours l'air d'un pluriel! et j'espère que toutes et tous seront au rendez-vous à la fin du mois d'août 95 pour une autre année scolaire. Une année qui permettra à chaque personne d'apprendre et de grandir ensemble.

Pascal Legrand
Directeur intérimaire

École
Noël-Ritchot

Il y a plus de cent ans
Quand Riel perdait la vie,
Qui aurait dit
Qu'un jour on verrait
Poindre les premières fleurs
De racines longtemps enfouies
Dans une terre prometteuse...
Quoique silencieuse!

La DSFM complète sa première année
Que d'heures investies à réaliser
Les attentes d'un monde avide
D'idéal, de promesse, de perfection!
Chapeau!
Aux dirigeants, aux parents!
Bravo!
Aux enfants, aux enseignants!

Georges R. Prescott
Directeur

Un club de conversation

Première année à la DSFM, vue par le personnel de l'École Lagimodière

DSFM, première année
Un personnel très occupé!
Voulant faire connaître la DSFM
Cette division, on veut qu'ils l'aiment!

Académique, langue et culture
Il faut que ça dépasse les murs!
Connaître où sont les autres écoles
Par l'entremise d'activités, on sait que ça colle!

Journée d'accueil, bannière, concerts
Sports et sorties, ouvrons nos frontières!
L'animation manifestée à l'école Lagimodière
Une perle précieuse, il faut en être fier.

Recherche, lecture, informatique
Au centre de ressources, ici ça clique!
DSFM, à coeur ouvert
Inclus toujours ses auxiliaires!

Le plus beau concierge de la DSFM
Il est chez nous et on l'aime!
La plus particulière, on l'a aussi
Voici les faits, pas d'jalousie!

Au bureau toujours mouvementé
La secrétaire pourra enfin respirer
Ensemble on forme l'équipe parfaite
On se tend la main, l'école complète.

Le personnel
de l'École Lagimodière

École communautaire Aurèle-Lemoine

Soif pour l'an prochain

L'année qui s'est terminée marque un pas important dans la bonne direction pour l'équipe de l'École communautaire Aurèle-Lemoine. À bien des égards, notre chantier constitue un véritable changement pour la communauté de Saint-Laurent.

Lors de la première rencontre divisionnaire, c'est dans l'engagement et l'entente que notre personnel a partagé une réflexion à la fois soucieuse de ses racines et porteuse d'avenir. De plus, pour «*une autre page d'histoire*», la culture était au rendez-vous. Sur un même air, nous avons entonné «*C'est une histoire que l'on ne saurait taire*».

Le personnel fit un pas de plus, de concert avec la communauté, en trouvant un nom pour l'école. C'est un pionnier de la communauté qui les a le plus inspirés, le Père Lemoine. Il s'agissait d'un nom qu'on aurait pu aussi bien utiliser pour le Précieux-Sang. Mais c'est à Saint-Laurent que l'on retrouve l'héritage de son oeuvre, celle de sa dernière lutte pour l'éducation en français au Manitoba.

Pour le 150e anniversaire de la naissance de Louis Riel, nous avons eu droit à une vraie journée du patrimoine. La Société historique de Saint-Boniface est venue célébrer cet événement chez nous en présence du lieutenant-gouverneur. Bien oui, c'est dans le bastion de la nation métisse qu'il fallait célébrer l'immortalité tardivement reconnue du fondateur du Manitoba.

Fidèle à notre mandat, il fallait célébrer en grand l'héritage de la région. Suite aux plans de la classe de science politique de Monique Hébert, nous avons goûté à Franco-froid. Notre soif pour l'an prochain promet d'être belle pour cet événement qui a permis à nos jeunes de se créer des liens et de célébrer leur identité avec les autres enfants de la DSFM.

C'est au printemps que nous avons effectué la mise en oeuvre d'une prématernelle. Cet appel à un nouveau partenariat représentait une garantie primordiale pour consolider nos effectifs.

En mai, nous avons préparé un récital durant lequel nous avons dévoilé notre logo officiel.

Finalement les parents de l'École communautaire Aurèle-Lemoine se sont prononcés : c'est un pavillon distinct qu'ils désirent pour l'an prochain. La CSFM a pris en note les demandes de notre délégation.

Louis Allain
Directeur

Le nouveau logo conçu par Wayland McKay. Les gerbes de blé du drapeau franco-manitobain ont été transformées en 4 personnes stylisées représentant les enfants, les parents, la communauté et le personnel de l'école.

École Lagimodière

Notre première année à la DSFM vue par les élèves de l'École Lagimodière

Maternelle : «Nous avons beaucoup aimé recevoir des lettres des élèves de la maternelle du Précieux-Sang.»

1ère année : «On a aimé fêter, chanter, le nouveau drapeau, écrire nos noms sur la bannière et on avait hâte à Franco-Fête!»

2e : «Nous les Franco-Manitobains et Franco-Manitobaines de la 2e année sommes fiers.ères que l'École Lagimodière fasse partie de la DSFM parce qu'on apprend en français.»

3e : «Nous avons aimé notre première année à la DSFM parce que ça nous a encouragé à parler EN FRANÇAIS!»

4e : «Nous, les élèves de la 4e année de l'École Lagimodière sommes fiers d'appartenir à la DSFM, de notre belle langue et nous croyons que de plus en plus, au Manitoba, ça se fait en français.»

5e : «Nous sommes fiers d'être reconnus comme francophones depuis notre entrée à la DSFM.»

6e : «Un an dans la DSFM, un passé à se rappeler, une année remplie d'activités.»

7e : «C'était très intéressant car les nombreuses activités se sont déroulées en français.»

8e : «Nous avons eu plus de chances de participer en français à une plus grande variété d'activités culturelles et sportives. Ces activités nous ont fait connaître d'autres élèves et écoles de la DSFM.»

Les élèves
de l'École Lagimodière

001907

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

École élémentaire Notre-Dame-de-Lourdes

Davantage conscients de la présence des autres

Ce fut une année mémorable, débordante d'un esprit de fierté et d'appartenance. La journée d'accueil nous a permis de nous enthousiasmer comme groupe francophone.

Après quelques discours touchants, les élèves, les enseignant(e)s, les parents et les membres de la communauté, portant chacun un petit drapeau de la famille, marchèrent d'un pas allègre dans les rues de notre village, en suivant le drapeau franco-manitobain.

Ce sentiment d'appartenance s'est concrétisé dans le projet de l'arbre composé de photos de tous les élèves et membres du personnel, affiché à l'entrée et aussi le projet du livre «*C'est une histoire*» dans lequel on retrouve les arbres généalogiques de toutes les familles de notre école. Cet élan vers la francophonie a été ressenti tout au long de l'année.

Tous sont devenus davantage conscients de la présence des autres écoles francophones par l'entremise de ce gigantesque drapeau décoré de signatures, de lettres échangées entre élèves, de publication de journaux entre écoles et organismes de la DSFM et de projets inter-divisionnaires tel le Concours d'art oratoire.

Notre école bourdonnait d'activités et de chansons françaises. Au mois de mars, les élèves ont participé à un concours de bonnes expressions. Parents et enfants ont appris ensemble de nouvelles expressions afin de mieux s'exprimer. L'école s'est choisi un blason symbolique *(une merveille!)* accompagnée de la devise «S'unir... s'épanouir...»

Pour clôturer cette première année qui n'est qu'un début, tous les gens de la communauté ont été invités à un concert de printemps qui a eu lieu le 30 mai. Les élèves de chaque classe ont présenté avec différentes saynètes les points forts de cette année, de ces sentiments d'appartenance et de fierté.

«Franco Franco Francophone»
Je suis fier(ère)
d'être francophone !

Marie Dacquay
Directrice

École Saint-Léon

Une meilleure compréhension de la francophonie manitobaine

L'année scolaire 1994-95 a été notre première année comme école de la DSFM. Cela et une nouvelle couche de peinture bien méritée ont fait mystérieusement disparaître les derniers décors des années 50.

Sur le plan culturel, les élèves ont su profiter des diverses activités offertes par la DSFM. En participant à ces diverses activités, les élèves ont pris conscience de la réalité francophone au Manitoba. Je pense que les élèves de Saint-Léon possèdent aujourd'hui une meilleure compréhension de la réalité du fait français au Manitoba.

Bien que les enseignant(e)s furent parfois débordés de travail, ils et elles ont eu une année absolument superbe. L'École Saint-Léon n'a jamais vu autant de papier arrivant soit par courrier, soit par la poste ou par le télécopieur. Bientôt, on pourra le faire par le courrier électronique.

Même si l'École Saint-Léon est la plus petite école de la DSFM, et même si c'est l'endroit où la neige ne disparaît qu'à la mi mai *(cette année seulement!)*, nous sommes fiers d'être membre de la DSFM.

Un grand merci à la Commission scolaire ainsi qu'à tout le personnel du bureau divisionnaire. Certes, l'ouvrage ne vous a pas manqué. Mais c'est avec enthousiasme que nous envisageons d'entreprendre avec vous le début de la 2e année de notre propre destinée.

Gérald Grenier
Directeur

Plus de 2 000 personnes ont fêté l'an 1 de la DSFM à La Broquerie le 27 mai dernier lors de Francofête 1995. (Photo : Diane Bruyère)

École communautaire Réal-Bérard

Nouveau nom, nouvelle devise, nouvelles couleurs

L'été dernier, lorsque l'École Saint-Pierre a rejoint les rangs des 19 autres écoles de la DSFM, la communauté, les parents et les professeurs ont réagi avec ravissement et anticipation.

Cette joie s'est traduite par une énergie et une participation inégalées. La nouvelle division scolaire, la nouvelle structure politique et la gérance des écoles, entre autres, ont apporté un courant d'air frais qui allait raviver l'institution scolaire.

Les partenaires de l'école communautaire ont semblé dire que finalement ils avaient obtenu ce qu'ils avaient demandé depuis longtemps : une participation active dans l'éducation de leur enfant.

Même avant le début des classes en septembre 1994, la proverbiale main des intervenants était à la pâte pour assurer la qualité de l'éducation à l'école. Des programmes de musique, d'éducation physique et de phase d'accueil avec professeurs qualifiés ont été mis en place. Des classes de 7e et 8e ont été ajoutées à celles de maternelle à la 6e.

Un comité scolaire a été conformément élu selon la loi au mois d'octobre. La première tâche du comité a été de renouveler l'image de l'école : nouveau nom, nouvelle devise, nouvelles couleurs, nouvel écusson et nouveau drapeau.

Le corridor a été peint avec les couleurs et les motifs de l'école; une peinture murale (2,5 m par 10 m) a été installé sur le mur extérieur ouest de l'école; une courte pointe représentant les 173 élèves et tout le personnel de l'école fut terminée; et j'en passe.

Le nouveau modèle de gestion, ses nouvelles structures et procédures ont apporté beaucoup de satisfaction et de réajustements. Ce changement a encouragé les élèves, le personnel, les parents et la communauté à faire équipe pour forger une école qui répond et qui répondra fidèlement à leurs besoins.

Daniel Faucher
Directeur

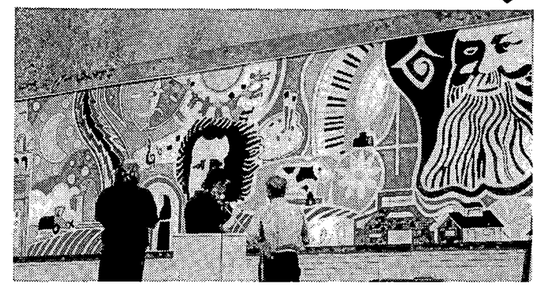

La peinture murale conçue par Réal Bérard. (Photo : Diane Bruyère)

École élémentaire Saint-Jean-Baptiste

La culture a pris son essor

Que le temps file! L'été est à nos portes; une autre année scolaire est terminée. Une année scolaire différente, car c'était notre première année dans notre nouvelle division scolaire, la Division scolaire franco-manitobaine n° 49.

L'année scolaire a connu plusieurs changements importants. Un bouillonnement d'activités s'est produit à l'École élémentaire Saint-Jean-Baptiste. Le sens d'appartenance a été ressenti dès le 29 août lors de notre première journée de perfectionnement professionnel de la DSFM à laquelle tous les professeurs ainsi que le personnel de soutien étaient convoqués. Ce fut une journée mémorable!

Le 9 septembre était notre journée d'accueil durant laquelle l'école, la communauté, la commissaire régionale, les représentants régionaux, le directeur général et le président de la Commission scolaire souhaitèrent officiellement la bienvenue aux nouveaux élèves. Tous les élèves, membres du personnel et parents signèrent leur nom sur notre coin bien à nous de la bannière de la DSFM.

Dès septembre, la phase d'accueil s'organisait avec les professionnels et les auxiliaires chargés d'assurer l'intégration autonome linguistique totale de tous les élèves dans les classes. La visite de Lise Paiement à Saint-Jean-Baptiste nous a aidés à redéfinir notre rôle comme éducateur et comme parent. Les professeurs participèrent à plusieurs comités de programmation initiés soit par le Bureau de l'éducation française, soit par la DSFM.

La culture a pris son essor. Des concerts et des spectacles ont été organisés. On nous a accordé au tout début de l'année des temps de surplus pour offrir de la spécialisation en musique et en éducation physique. Quelle aubaine!

Je ressens beaucoup le travail d'équipe à l'intérieur de notre nouvelle division scolaire. La régie divisionnaire travaille dans un but commun, avec une vision commune.

Bernard Gagné
Directeur

001908

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

École Sainte-Agathe

Un an!... déjà?

À l'École Sainte-Agathe, nous avons voulu que l'année scolaire 1994-1995 soit un moment, dans la vie de nos élèves, rempli d'expériences enrichissantes aux niveaux académique, culturel, sportif, social et religieux.

Les activités et les projets spéciaux auxquels nos élèves ont participé démontrent jusqu'à quel point nous donnons le meilleur de nous-mêmes pour que notre communauté scolaire d'aujourd'hui et de demain grandisse vers l'excellence.

Le sens d'appartenance et la fierté d'être franco-phone ont été rehaussés par le fait que les élèves ont pu, entre autres, faire leur arbre généalogique familial et scolaire, communiquer avec les élèves de différentes écoles, créer un logo pour leur école, accueillir leurs grands-parents à l'école pour un partage de souvenirs et célébrer leur héritage lors du 125e anniversaire du Manitoba.

Les élèves ont vu la mise en oeuvre d'un grand nombre d'activités qui leur ont donné l'occasion de s'exprimer : l'improvisation, l'informatique, la radio scolaire, le théâtre et la chorale. Sous la responsabilité des enseignant(e)s et du moniteur de langue, les élèves se sont enrichis tout en s'amusant.

En plus, les élèves de l'école ont participé à plusieurs concours : le concours des jeunes Desjardins, le Festival théâtre jeunesse, le concours d'art oratoire et les Franc-parleurs en herbe.

Cette année, nous avons pu offrir à nos élèves des cours de musique et d'éducation physique enseignés par deux spécialistes. Ayant déjà une bonne base musicale, nos élèves ont pu, cette année, approfondir leurs connaissances et habiletés musicales. L'an prochain, nous offrirons aux élèves de la 6e au Secondaire 1 le cours d'harmonie, une première dans la région Sud.

Notre bibliothèque scolaire a également été au coeur de nos activités. Dès le début de l'année scolaire, nous avons voulu redonner vie à notre centre de ressources scolaires. Nous avons donc organisé un marathon de lecture «La lecture, une aventure» (phases 1 et 2). Les objectifs de ce marathon étaient de promouvoir la lecture et de prélever des fonds pour l'achat de ressources pour la bibliothèque. Nous avons eu un très grand succès et avons recueilli près de 1 400 $.

Nous avons aussi voulu donner à notre centre de ressources une atmosphère accueillante et propice à la lecture et à la recherche. Donc, avec les élèves de la 7e et Secondaire 1 et notre moniteur de langue, Edward Humphrey, nous avons fait un projet de peinture sur les murs.

Pour les enseignant(e)s, nous avons débuté, depuis le mois de janvier, notre projet éducatif qui s'échelonne sur trois ans et qui a pour but :

- d'atteindre de façon plus efficace les objectifs des programmes d'études dans des classes à multi-niveaux;
- d'offrir aux élèves une pédagogie différenciée;
- de mettre en valeur de nouvelles stratégies d'enseignement et d'apprentissage;
- d'appliquer la démarche évaluative.

L'année scolaire 1994-1995 a été occupée, remplie, pleine, comme toutes celles qui l'ont précédée. Mais cette année nous a permis de vivre de nouvelles expériences, de former de nouvelles amitiés, de faire de nouveaux apprentissages et cela dans NOTRE division scolaire franco-manitobaine.

Pauline Gagné
Directrice

Merci Lucien !

Depuis les débuts de la DSFM, **NOUVELLES-*gestion*** a été le véhicule privilégié pour informer la communauté dans son ensemble des faits et gestes des niveaux politique et administratif de la gestion scolaire. Cette communication n'aurait pas été possible sans le travail d'une personne comme Lucien Chaput qui préparait le bulletin d'information de la DSFM. Il fallait, avec beaucoup de patience et de constance, chercher l'information, la rédiger et l'illustrer, tout en donnant un reflet d'une gestion scolaire encore en mouvance.

Depuis le mois d'août dernier, j'ai eu le privilège de collaborer avec Lucien Chaput et de constater à quel point travailler à l'élaboration de **NOUVELLES-*gestion*** représentait un travail basé sur la minutie, la patience, l'esprit d'équipe et le professionnalisme. De cela, je tiens à le remercier publiquement, car ainsi nous avons pu diffuser l'information jugée importante.

La revue **NOUVELLES-*gestion*** changera de visage à la rentrée scolaire 1995 et sera publiée des bureaux divisionnaires, avec des ressources internes. Le format sera différent, mais le contenu traitera, bien entendu, de la gestion scolaire. La distribution de cette revue essentielle visera d'abord et avant tout les parents de la DSFM, premiers concernés par la gestion scolaire.

Donc, merci Lucien et à la prochaine!

Jacqueline Blay
Directrice des communications – DSFM

001909

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

Patrimoine canadien Canadian Heritage

7-3

JUN 27 1995

Votre référence *Your file*

Notre référence *Our file*

Monsieur Raymond Bisson
Directeur général
Division scolaire franco-manitobaine
131, boulevard Provencher
Bureau 112
Saint-Boniface (Manitoba)
R2H 0G2

Monsieur,

Je donne suite à votre lettre du 30 mai dernier dans laquelle vous me conviez à des rencontres périodiques visant à faire le point sur la mise en oeuvre de la gestion scolaire dans les écoles françaises au Manitoba.

Permettez-moi d'abord de vous dire jusqu'à quel point j'ai trouvé notre rencontre du 28 avril dernier intéressante et fort utile pour mieux saisir les enjeux de la gestion scolaire au Manitoba. Nos échanges sur la question m'ont semblé fructueux et témoignaient d'un désir de collaboration sincère afin d'assurer que la mise en oeuvre de la gestion scolaire au Manitoba soit une véritable réussite.

Je suis de votre avis que de telles rencontres périodiques seraient profitables de part et d'autres et j'accepte avec grand plaisir votre invitation de nous rencontrer à nouveau en septembre prochain. Je vous inviterais à me confirmer la date dans les meilleurs délais afin que je puisse l'inscrire à mon agenda.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Directeur général,
Programmes d'appui aux langues officielles

Hilaire Lemoine

Hilaire Lemoine

Canada

001910

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

Multiculturalism and Citizenship Canada
Multiculturalisme et Citoyenneté Canada

Ottawa K1A 1K5

Canada

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

POL CORR.

95/06/[redacted] - 13:25

PROMOTION OF OFFICIAL LANGUAGES
PROMOTION DES LANGUES OFFICIELLES
ROUTING SLIP - FICHE DE SERVICE

Document: 2791 Doc. Date Doc.: 95/05/30 BF Date/
Dock/Doss: SP95-02304 Rec. Date Reçue: 95/06/05 Date d'échéance: 95/06/07

To/A: HL
From/De:
c.c.:

Action: POUR INFORMATION

Remarks/
Remarques:

Subject/
Sujet: LETTRE DE REMERIEMENT DE L'AVOIR RECU LE 28 AVRIL

Author/
Auteur: BISSON, RAYMOND
SCOLAIRE FRANCO-MANITOBAINE

Comments/
Commentaires:

DATE	CHARGED TO/ REMIS A	DESCRIPTION	B.F. DATE/ DATE D'ECHEANCE	RET. DATE/ DATE DE RETOUR
95/06/05	CIOLDG	POUR INFORMATION	95/06/07	

95-6-8

1. Hilaire pour info

2. Paul Coulombe pour info

A Roger

France
a pu préparer avec
la réception
une guide à remplir
en cas de la
rencontre à l'aéroport.

Merci

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

Roger

Paul Lucier

Je m'associe par cette
lettre - à ma marque de douleur!
Fardeau maintenant fera sans
aucun doute appuie l'ensemble
et fera de même - Faudrait
remplacer par nous. Obtenir
la langue des 3e par de
sa lettre.

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

DIVISION SCOLAIRE FRANCO-MANITOBAINE N° 49

131 boulevard Provencher, bureau 112
Saint-Boniface MB R2H 0G2
Téléphone: 982-8950 - Télécopieur: 982-8955

Louis Tétrault
Président

Marc Boily
Vice-président

Raymond Bisson
Directeur général

Cécile Berard
Secrétaire-trésorière

«Apprendre et grandir ensemble»

Le 30 mai 1995

Monsieur Hilaire Lemoine
Directeur général
Programmes d'appui aux langues officielles
Patrimoine canadien
Ottawa ON K1A 0M5

Monsieur Lemoine,

Madame Cécile Berard et moi-même vous remercions pour la rencontre du 28 avril 1995 tenue dans les bureaux de Patrimoine Canada.

Cette rencontre nous a permis de partager les expériences de mise en oeuvre de la Division scolaire franco-manitobaine dans sa première année. Nous avons eu la chance de discuter des réalisations et également de partager les défis à surmonter au cours des prochaines années.

Nous avons beaucoup apprécié votre ouverture et intérêt ainsi que ceux des membres de votre équipe pour s'assurer que la mise sur pied soit un réel succès. Nous avons conclu que ce genre de rencontre peut faciliter la mise en oeuvre et que nous devrions nous rencontrer en septembre pour faire un autre survol du dossier et aussi pour revoir ensemble d'autres possibilités de projets et de démarches communes.

Nous avons aussi apprécié votre engagement à discuter avec vos collègues du projet de technologie dans nos écoles et nous sommes confiants qu'à long terme toutes ces démarches porteront fruit.

Veuillez agréer, Monsieur Lemoine, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur général,

Raymond Bisson

RB/jm

cc Normand Dupasquier

f:\wpdoc\bisson\patrimoi.30m

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

*** TRANSMISSION REPORT ***

PRINT TIME 06/28 '95 10:08 ID: DGPALO/OLSPB

D- No.	FILE No.	START TIME	MODE	LOCATION	STORE PAGE	TX PAGE	RX PAGE	TOTAL TIME	CODE
00	124	06/28 10:07	TX	12049828955	1	1	0	00'30"	OK

REM. RELAY
COPY GROUP No.

Patrimoine canadien Canadian Heritage

JUN 27 1995

Votre référence Your file

Feuillets de transmission par télécopieur
Post-it™ Fax Note 7671

Date 28.6.95	# de pages / N^bre de pages ▶ 1
To / À M. Raymond Bisson	From / De Roger Fackey
Co./Dept. / Cie/Service	Co. / Cie
Phone # / N° de tél. 204-982-8950	Phone # / N° de tél. 819-994-3507
Fax # / N° de télécopieur 204-982-8955	Fax # / N° de télécopieur 819-953-6580

Monsieur Raymond Bisson
Directeur général
Division scolaire franco-manitobaine
131, boulevard Provencher
Bureau 112
Saint-Boniface (Manitoba)
R2H 0G2

Monsieur,

Je donne suite à votre lettre du 30 mai dernier dans laquelle vous me conviez à des rencontres périodiques visant à faire le point sur la mise en oeuvre de la gestion scolaire dans les écoles françaises au Manitoba.

Permettez-moi d'abord de vous dire jusqu'à quel point j'ai trouvé notre rencontre du 28 avril dernier intéressante et fort utile pour mieux saisir les enjeux de la gestion scolaire au Manitoba. Nos échanges sur la question m'ont semblé fructueux et

Document disclosed under the *Access to Information Act*
Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

Multiculturalism and Citizenship Canada
Multiculturalisme et Citoyenneté Canada

Ottawa K1A 1K5

Canada